This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

For. Per. 4752

Per. 3977 f. 41/3

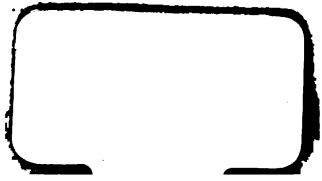

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SAVANS DE LA

GRANDE-BRETAGNE.

Pour les Mois

D'AVRIL, MAI ET JUIN.

M. DCC. XXXIV.

TOME TROISIEME,

PREMIERE PARTIE.

A LA HAYE,
Chez PIERRE DE HONDT.
M. DCC. XXXIV.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE GENÈVE

BODLEIAN 12 6 8 6 LIBRARY

TABLE

DES

ARTICLES.

ART. I. *Mr.* THORNHAGH GURDON, *Hiſtoire de la Grande Cour du* Parlement, *de ſon Antiquité, de ſa Dignité & de ſon Pouvoir; avec l'Hiſtoire des* Cours Foncieres. pag. 1

II. Mr. le Dr. BROWN; *Les Choſes Divines & ſurnaturelles conçues par Analogie avec les Choſes naturelles & humaines.* 39

III. *Court Eſſai Chronologique ſur quelques endroits de l'Ecriture Sainte.* 76

IV. Mr. le Dr. ARTHUR ASHLEY SYKES; *Diſſertation ſur l'Eclipſe dont Phlegon fait mention.* Mr. WHISTON;

Le Témoignage de Phlegon défendu. Le Dr. SYKES; *Défense de la Diſſertation de l'Eclipſe de Phlegon, contre* Mr. Whiſton. *Lettre au Dr.* SYKES *ſur le Témoignage de Phlegon.* 96

ART. V. Mr. DELAUNY; *Examen de la Queſtion, s'il eſt permis de manger du Sang.* 115

VI. Mr. le MOTTEUX; *Suite de ſes Remarques ſur* RABELAIS; *traduites de l'Anglois.* 127

VII. Mr. GUILLAUME BRAIKENRIDGE; *Eſſai Geometrique ſur la Déſcription des Lignes Courbes.* 185

VIII. Mr. DELAUNY; *Examen deſintereſſé de la Révélation, &c. Tom. II.* 197

IX. Mr. ETIENNE HALES; *Recueil d'Expériences Statiques ſur la Sève des Végétaux, &c.* Troiſiéme Extrait. 222

BIBLIO-

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SAVANS DE LA

GRANDE BRETAGNE.

POUR LES MOIS D'AVRIL, MAI, ET JUIN. MDCCXXXIV.

ARTICLE PREMIER.

The Hiſtory of the High Court of PARLIAMENT, its Antiquity, Preheminence, and Authority; And the Hiſtory of Court Baron, and Court Leet: A Chronological Hiſtory of them from the earlieſt times drawn down to the preſent. Together with the Rights of Lords of Manors in Common Paſtures,

and the Growth of the Privileges the Tenants now enjoy there, &c.

C'eſt-à-dire.

Hiſtoire de la Grande Cour du Parlement, *de ſon Antiquité, de ſa Dignité, & de ſon Pouvoir. Avec l'Hiſtoire des* Cours Foncieres, *depuis les temps les plus reculez juſqu'à préſent: Où l'on explique auſſi les Droits des* Seigneurs Fonciers, *ſur les* Communes, *& les Progrès des Priviléges dont les* Tenanciers *y jouiſſent maintenant.* A Londres chez R. Knapton & J. Tonſon. 2. Voll. 8vo. 1731. pp. 508. pour l'Hiſt. des Parlem. & 107. pour celle des Cours Fonciéres.

L'AUTEUR de cet ouvrage ſe nomme THORNHAGH GURDON, & on ne doit pas le confondre avec Mrs. *Thomas* & *Alexandre Gordon*, de qui nous avons parlé dans le premier Tome de ce Journal (*a*). Cet avis, peu neceſſaire pour les Anglois, l'eſt beaucoup pour les étrangers,

(*a*) Pag. 36, 251, & 61, 76.

gers, qui confondent ſouvent les Auteurs, qui portent le même nom, ou dont les noms ſe reſſemblent : Il arrive même quelquefois, que faute de bien entendre l'Anglois on donne de faux noms aux Auteurs; c'eſt ainſi que dans le Journal des Sçavans (*a*) on appelle le preſent Evêque de *Liechfield & Coventry* (*b*) *Richard Lord* au lieu de *Smalbrooke*, qui eſt ſon veritable nom. Ce qui a pu tromper les Savans Journaliſtes, c'eſt que l'Evêque dans ſon livre contre *Woolſton* ſe qualifie *Richard, Lord Biſhop of St. David*, " Richard *Sei-*
" *gneur* Evêque de S. David ", ſelon la coutume des Evêques, qui dans leurs ſignatures & dans leurs livres prennent le nom de leur Evêché, & non pas celui de leur famille. Après cette courte remarque, dont nous avons crû que le Public ne nous ſauroit pas mauvais gré, nous venons à notre Auteur.

Il nous donne d'abord dans ſa Préface une courte hiſtoire de l'établiſſement des Loix en Angleterre depuis Jules Ceſar juſqu'au Roi Jean ſans Terre: comme nous aurons occaſion d'en parler en faiſant l'extrait de cet Ouvrage nous ne nous arrêterons pas à la préface, nous dirons ſeulement,

(*a*) T. 98, Sept. 1732. p. 22. Edit. de Hol.
(*b*) Il l'étoit de St. *David*, lors qu'il publia ſon premier Volume contre *Woolſton*.

lement, que l'Auteur s'y juſtifie auſſi ſur l'uſage de quelques mots ſurannez, dont il a été obligé de ſe ſervir en rapportant ou en traduiſant d'anciens Actes de Parlement, de vieilles Chartres, &c. ou en en faiſant l'extrait. Il falloit qu'il en uſat ainſi pour ne pas alterer le ſens des monumens, qui lui ſervent de preuve.

L'Hiſtoire des Parlemens eſt diviſée en ſept Chapitres; nous allons rapporter ce qu'ils renferment de plus curieux & de plus intereſſant.

Dans le premier Chapitre Mr. Gurdon nous donne une idée du Gouvernement de la Grande Bretagne depuis les temps les plus reculez, juſqu'au regne d'Eduard III. Il recherche d'abord l'origine du Gouvernement en general; pour cet effet il remonte juſqu'à Adam; puis il vient au Gouvernement de l'Ancienne Rome, & il trouve beaucoup de rapport entre ce que les Romains appelloient *Patres conſcripti* & Patres *minorum Gentium*, & le Parlement d'Angleterre compoſé des Seigneurs & des Communes. Ceci le conduit naturellement à l'Hiſtoire des Anciens Conſeils nationaux des Bretons; mais comme il n'y a point d'Auteur Breton contemporain, il faut ſe contenter de ce qu'on trouve ſur ce ſujet dans Ceſar & dans Tacite.

Lors que les Romains envahirent l'Angleterre, du temps de Jules Ceſar, les Bretons n'étoient pas ſous la domination d'un ſeul

ſeul Monarque, ils étoient partagez en pluſieurs petits états, qui avoient chacun leur Prince & leur Conſeil particulier : & lors qu'ils ſe préſentoit des affaires importantes, qui intereſſoient toute la nation, les Princes ou Chefs particuliers s'aſſembloient tous avec leur Nobles en un Conſeil general, pour deliberer ſur ce qui regardoit leur intérêt commun : Ainſi lors qu'on eut appris, que Ceſar faiſoit des préparatifs pour envahir l'Angleterre, le Conſeil general, compoſé des Chefs & de leurs Nobles choiſit Cauſibulan, ou, (comme l'appelle nôtre Auteur) Caſſavalain pour commander en Chef toutes les forces des Bretons. Cependant, dit Mr. Gurdon, ce General n'étoit point Roi, il n'y en avoit point alors en Europe, & on ne lui confia le Commandement, que pour cette occaſion particuliére.

A la ſeconde invaſion des Romains ſous l'Empereur Claude les Bretons étant diviſez entre eux, n'aſſemblérent point de Conſeil general, de ſorte que n'agiſſant pas de concert ils furent aiſément vaincus.

Les Bretons appelloient leur Conſeil *Kifritbin*, mot qui en leur langue ſignifioit une Déliberation ſur des ſujets, qui intereſſent le Public. Le Conſeil étoit compoſé des *Edlins* (*a*), c'eſt à dire, de ceux qui

(*a*) Nôtre Auteur nous donne l'etymologie de ce mot à la page 224; *Edlin*, dit il, eſt compoſé

qui étoient de la Race des Chefs, des Gouverneurs établis sur une certaine étendue de païs, & des Seigneurs des Villages. Les laboureurs & le commun peuple n'étoient regardez que comme *Vilains* ou serfs des Seigneurs qui pouvoient les chasser à leur volonté, & comme ils n'avoient aucune part dans la proprieté des Terres, le bien public ne pouvoit pas les toucher beaucoup, c'est pourquoi ils n'étoient point admis au Conseil de la Nation.

Les Fils des Nobles n'étoient receus dans le Conseil, que lorsque par la force de leur corps & la maturité de leur Esprit ils étoient capables de servir à la Guerre. Alors le Prince ou Chef leur délivroit en plein Conseil le bouclier & la lance, & dès lors ils étoient regardez comme des Chevaliers & des Nobles, & comme des Membres de l'Etat.

Le Conseil faisoit les Loix, & l'exécution en étoit commise aux Druides, qui étoient les seuls Juges en matiéres civiles aussi bien qu'ecclesiastiques: Ils étoient aussi les seuls Dépositaires des Loix, qui n'étant point couchées par écrit, il falloit s'en rapporter à la fidelité de la mémoire de ces Ministres de la Religion; & ceux qui vou-

posé de *Ed* & *Llin*, qui signifient *Hares* ou *Linea Regis*, *Heritier* ou *Descendant de Roi*, comme il paroit par les Loix de *Howel Dha*, Roi du Païs de Galles.

vouloient s'inſtuire des Loix du païs, étoient obligez de fréquenter les écoles des Druides, qui devinrent très fameuſes dans la ſuite des temps.

Parmi les Loix des anciens Bretons, il y en avoit une, qui defendoit à chacun, excepté aux Magiſtrats, de parler des affaires d'Etat; encore ceux ci n'avoient-ils la liberté d'en parler qu'en plein Conſeil: Le but de cette Loi étoit de conſerver la paix, & de prévenir les murmures, & les partis, ſources des ſéditions & des Guerres civiles.

Lors que les Romains eurent abandonné la Grande Brétagne, après l'avoir tenue en ſujettion plus de quatre cens ans, les deſcendans des Chefs ou Princes voulurent ſe remettre en poſſeſſion de ce qui avoit appartenu à leurs ancêtres; mais leurs Genealogies n'ayant pas été redigées par écrit, & les Druides & les Bardes ayant été ſupprimez ou fort abaiſſez par l'Empereur Claude, & par ſes ſucceſſeurs, ces genealogies devinrent très incertaines; il fut auſſi impoſſible de determiner exactement les limites de chaque Principauté particuliére, ce qui cauſa parmi les Bretons des Diviſions & des guerres, dont les Pictes & les Ecoſſois profitérent pour envahir l'Angleterre. La deſſus les Bretons ſe réunirent, & aſſemblérent le Conſeil général, où Vortiger fut choiſi pour commander les forces de la Nation: mais leur armée n'étant pas

capable de reſiſter à l'ennemi, ils appellérent les Saxons à leur ſecours, contre leſquels ils furent bien-tôt obligez de ſe défendre ; & après une guerre de cinquante ans les Saxons ſe rendirent maîtres de preſque toute l'Angleterre, où ils établirent ſept petits Royaumes, qui formerent la fameuſe Heptarchie.

L'Armée des Saxons, qui ſubjuguérent l'Angleterre, n'étoit pas compoſée de ſoldats mercenaires, mais de volontaires, qui n'avoient aſſiſté leur Chef, que pour partager avec lui le pais conquis. Ces volontaires étoient appellez *Comites Regis*, les Compagnons ou Collégues du Roi, ou du Chef; & par l'accord fait entre eux, ils devoient non ſeulement avoir leur part des Terres des Bretons, mais auſſi être admis au Gouvernement de l'Etat, comme membres nez du Grand Conſeil du Roi, où ils avoient droit d'accepter ou de rejetter les loix, qui leur étoient propoſées, & de donner leur avis ſur les affaires les plus importantes.

Durant l'Heptarchie chaque Royaume avoit ſon *Wittenagemote*, ou Conſeil particulier, dans lequel ſe faiſoient les Loix pour l'avantage du Royaume ; & lorſque quelcune de ces Loix paroiſſoit être d'une grande utilité, les autres Royaumes l'adoptoient ; c'eſt ainſi que les Loix d'Ethelbert Roi de Kent, d'Ina Roi des Saxons occidentaux, & d'Offa Roi de Mercie furent re-

receues dans les autres Royaumes de l'Heptarchie : Et ſuivant un ancien Hiſtorien, le Roi, de qui les autres adoptoient les Loix, étoit appellé *Roi de la Nation Angloiſe*, & les autres Princes envoyoient quelques uns de leurs Sages, (Wita's) au Conſeil general du Roi, qui paſſoit pour le plus puiſſant & le plus prudent, lors qu'il s'agiſſoit de faire de nouvelles Loix.

Comme il nous reſte quelques Codes des Loix faites par les Princes de l'Heptarchie, nôtre Auteur en donne ici l'extrait, pour nous apprendre comment ſe faiſoient les Loix, & de quelle autorité elles émanoient.

Le plus ancien Code que nous ayons eſt celui d'Ethelbert, le premier Roi Saxon, qui ait embraſſé le Chriſtianiſme. Les Loix furent faites dans le grand Conſeil, compoſé des *Witas*, qui étoient ceux qui poſſédoient des Terres. Bede appelle (*a*) le Code d'Ethelbert *Decreta Judiciorum ;* ce Code fut receu de tous les Rois de l'Heptarchie, & nôtre Auteur le regarde comme la *premiere grande Charte*, parce qu'il régloit les punitions, qui doivent être infligées pour differentes eſpéces de crimes, & que les Juges ſubalternes étoient obligez de ſuivre les directions de ce Code.

Les Bretons, que les victoires des Saxons obligérent à ſe refugier au païs de Galles,

(*a*) Lib. 2. Cap. 5. p. 64.

y conſervérent l'uſage des grands Conſeils; comme il paroit, dit Mr. Gurdon, par ce fait, que Bede rapporte (*a*). Lors que le Roi Ethelbert eut fait le moine Auguſtin Evêque de Cantorbery, & Primat de ſon Royaume, le nouvel Evêque envoya ſommer ceux du Païs de Galles de reconnoître ſa Primatie: Ils répondirent, qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de le faire ſans l'avis d'un Sinode Provincial. Ils en aſſemblérent donc un, où ſe trouvérent ſept Evêques Bretons, Dinoth Abbé de Bangor, & pluſieurs gens de Lettres. Le Sinode déclara, qu'ils ne pouvoient pas reconnoître la Primatie d'Auguſtin, parce qu'ils avoient déja un Primat, qui étoit l'Archevêque de Carlean ſur l'*Uſque* dans la Province de Monmouth. Mais avec la permiſſion de nôtre Auteur, cela prouve bien, que les Bretons du Païs de Galles tenoient de temps en temps des Sinodes; Mais peut on en conclure, qu'ils avoient conſervé l'uſage des Grands Conſeils, ou Conſeils nationaux?

Alfred le Grand, qui réunit les ſept Royaumes en un ſeul, aſſembloit ſes Nobles trois fois par an, ſavoir aux Fêtes de Paques, de la Pentecôte, & de Noël; d'où vient que le Conſeil National fut alors appellé *Court de more*, Cour qui s'aſſemble ſuivant la coutume: Cela n'empêchoit pas, que le Conſeil National ne fut convoqué extra-

(*a*) Lib. 2. Cap. 2. p. 58. 60.

extraordinairement, lors que des affaires preſſantes ou les beſoins de l'Etat le requerroient. Le *Witenagemote*, ou Parlement, étoit compoſé des mêmes perſonnes, qui compoſoient la Cour *de more*; la ſeule difference étoit, que celle-ci s'aſſembloit régulierement aux fêtes ſolemnelles, au lieu que l'autre étoit convoquée expreſſément par le Roi dans des cas extraordinaires. Nôtre Auteur ajoute, que la Cour *de more* a donné naiſſance aux Cours de la Chancelerie, du Banc-du-Roi, & des Plaids-Communs.

Du temps de l'Heptarchie & ſous les Princes Saxons les Loix n'étoient pas enregîtrées, ni commiſes à la garde de certains Officiers particuliers, deſtinez à prendre ſoin des Archives; Les Miniſtres d'Etat, les Juges, & les Moines, qui étoient pour la plûpart Juriſconſultes, & qui plaidoient les cauſes des Particuliers, tiroient copie des Loix pour leur propre uſage; auſſi eſt ce uniquement par le moyen des Moines, que les anciennes Loix nous ont été tranſmiſes.

Des Saxons notre Auteur paſſe aux Normans. Guillaume le Conquerent ſe conformant à la pratique des Saxons, tint la Cour *de more* à Gloceſter à Noël, à Winchester à Paques, & à Weſtmunſter à la Pentecôte, afin que ceux, qui étoient membres de cette Cour, puſſent ſavoir exactement en quel lieu ils devoient ſe rendre.

dre. On trouve ſous ce Régne quelque changement par rapport aux perſonnes, qui avoient droit d'aſſiſter au Conſeil national; c'étoient tous les *Riches* (ou *puiſſans*) *hommes* d'Angleterre, les Archévêques, Evêques, Abbez, Comtes, Barons, & Chevaliers; c'eſt à dire, ajoute l'Auteur, tous ceux, qui étoient Tenanciers *in capite*, en chef, qui tenant leurs terres du Roi, étoient obligez en redevance de le ſuivre à la guerre. En ce temps là les terres Seigneuriales étoient d'une grande étendue, de ſorte qu'il n'y avoit qu'un petit nombre de perſonnes, qui euſſent droit d'aſſiſter au grand Conſeil de la Nation: Dans la ſuite ces terres ayant été partagées entre pluſieurs perſonnes, le nombre des membres du Conſeil national s'accrût conſiderablement.

Quoique Guillaume I. ait été ſurnommé le Conquerant, nôtre Auteur fait voir, que ce Prince n'a pas régné en Conquerant; 1. parce qu'il a tenu les Cours *de more* & de Parlement, ſelon la pratique des Rois Saxons. 2. Par le ſerment, qu'il fit à ſon Couronnement, de proteger & de defendre la Sainte Egliſe, de gouverner le peuple ſelon les anciennes Loix du Royaume, & de faire droit aux pauvres auſſi bien qu'aux riches: Et c'étoit aux Barons aſſemblez en Parlement à décider ſur les plaintes, qu'il y auroit, au ſujet des injuſtices, que le Roi pourroit commettre. Il eſt vrai qu'au

qu'au commencement de ſon Régne le Peuple fut fort vexé par l'avarice des Normans, qui pour s'emparer du bien des Anglois accuſoient ceux qu'ils vouloient d'avoir eu part à la revolte de Harold: mais dans la ſuite le Roi établit des Commiſſaires pour examiner ces uſurpations, & fit rendre aux Eccléſiaſtiques & à pluſieurs Laïques les terres qu'on leur avoit enlevées: comme il paroit par les exemples, que Mr. Gurdon rapporte.

Il parcourt enſuite les régnes des autres Princes, & s'arrête particulierement ſur celui de Jean *ſans Terre*, qui accorda aux Anglois les deux Chartes connues ſous le titre de la Charte des Libertez ou la Grande Charte, *Magna Charta*, & la Charte des Forêts. Ce même Prince permit aux Seigneurs, qui s'étoient liguez contre lui, de choiſir vingt-cinq des plus puiſſans Barons, pour être les Gardiens de ces deux Chartes, avec pouvoir de contraindre les Juges, les Miniſtres d'Etat, & le Roi même de s'y conformer dans leurs actions & dans tous leurs jugemens. Le Roi envoya auſſi des Lettres patentes à tous les Cherifs, leur commandant d'obliger tous les Particuliers à jurer, qu'ils ſe conformeroient à ces Chartes.

Sous le régne de Henri III, fils & Succeſſeur de Jean ſans Terre, on apperçoit les foibles commencemens du Droit qu'ont les Communes, d'envoyer au Par-

le-

lement des Députez, qui les repréſentent. On leur accorda d'envoyer douze Députez; & par la liſte qu'on en trouve, il paroit qu'ils étoient tous Evêques, Barons, ou de conſidérables *Tenanciers en chef*. Il eſt vrai, qu'après la conquête, tous ceux qui tenoient des terres de la Couronne, avoient Séance au Parlement, quoiqu'ils ne fuſſent pas proprement Nobles; mais ils n'étoient pas choiſis par le Peuple, leur Droit étant fondé ſur les fiefs, qu'ils poſſedoient; ce qui ſert à expliquer ce qu'on trouve au ſujet d'un Parlement tenu à Weſtmunſter ſous Edouard I en 1276, & compoſé d'Archevêques, Evêques, Abbés, Prieurs, Comtes, Barons, & *des Communes*; ces derniers, dit Mr. Gurdon, étoient de *petits Tenanciers en Chef*, *Small Tenants in Capite*; aparemment parce que les Fiefs qu'ils poſſedoient n'étoient que d'un petit revenu, & ne laiſſoient pas cependant de leur donner droit de ſéance au Parlement.

Ce ne fut que près de vingt ans plus tard (*a*) ſous le même Edouard, que les Communes députérent des Membres de leur Corps au Parlement. Le Roi envoya ordre à tous les Cherifs d'Angleterre de faire enſorte que chaque Comté ou Province députât deux Chevaliers, chaque Cité deux Citoyens, & chaque Bourg deux Bour-

(*a*) Environ l'année 1295 la 23e. du Régne d'Edouard.

Bourgeois au Parlement, qui devoit s'assembler à Westmunster, afin de CONSENTIR à ce que les Comtes, les Barons & les Pairs du Royaume jugeroient à propos d'ordonner, & de l'APPROUVER. C'est de ce tems-là qu'il faut dater le commencement de la Chambre des Communes: Il paroit cependant, que cette Chambre n'avoit pas encore le Droit de proposer des Loix, mais seulement de consentir à celles, que les Seigneurs faisoient & de les approuver.

En la vingt-cinquiéme Année de son Régne Edouard assembla le Parlement à Salisbury, & demanda aux Comtes, aux Barons, & aux Chevaliers, qui avoient des Fiefs de vingt Livres par an, d'aller en personne à la guerre, qu'il vouloit faire en Flandres, ou de contribuer aux fraix de cette expédition. Mais Homfroy de Bohum Comte d'Hériford & d'Essex, & Connétable d'Angleterre, Roger Bigod Comte de Norfolk & de Suffolk & Marechal d'Angleterre, avec plusieurs autres Chevaliers refusérent ouvertement d'aller en Flandres ou de contribuer aux fraix de la guerre, à moins que le Parlement ne l'ordonnât d'un commun consentement. La dispute s'échauffa entre le Roi & le Marechal. Le Roi lui promit le commandement de l'Armée, mais Roger s'excusa avec tout le ménagement possible, protestant qu'il étoit prêt à suivre & à servir le Roi dans tout le

le Royaume d'Angleterre, comme il y étoit obligé en qualité de Vaſſal du Roi, & par ſon ſerment de fidélité; mais il ajouta que ſelon la grande Charte, il ne pouvoit pas être envoyé malgré lui hors du Royaume. Cette réponſe irrita ſi fort le Roi, qu'il dit tout en colére, „ Par D..., Monſieur „ le Comte, vous irez, ou vous ſerez „ pendu „. A quoi le Comte répondit, „ Je fais le même ſerment, que je n'irai „ point, & que je ne ſerai point pendu „. Là-deſſus il ſortit du Parlement ſans prendre congé du Roi. Après cela, ce Prince voulut lever des Contributions par ſa ſeule prérogative Royale, mais le Maréchal & le Connétable firent défence aux Barons de l'Echiquier de lever ces taxes, comme étant contre la Loi, de ſorte qu'elles ne furent point levées.

Cette oppoſition que le Roi avoit rencontrée dans le Parlement, lui fit regarder la grande Charte comme un frein incommode, qui l'empêchoit d'étendre ſon pouvoir auſſi loin, qu'il auroit ſouhaité: Il étoit ſur tout fort chagrin, de ce que la réſiſtence des Seigneurs le forçoit à entreprendre ſon expédition de Flandres avec peu d'argent, & preſque ſans aucun ſecours de ſes Barons & de ſes Chevaliers. Cependant après de ſérieuſes réflexions, il réſolut de faire céder le reſſentiment & la colére à la prudence, & pour ſe concilier de nouveau les cœurs de ſes Sujets, il envoya de Flandres

dres une Charte datée de Gand le 5. Novembre cette même année, qui étoit la vingt-cinquiéme de ſon régne. Par cette Charte il confirmoit de nouveau la Charte des Libertez, & déclaroit en même tems, que les Taxes, qu'il avoit levées ſans le conſentement du Parlement ne tireroient point à conſéquence, & que dans la ſuite il ne léveroit aucun ſubſide qu'avec le conſentement de tout le Royaume. On envoya des copies de cette Charte d'Edouard dans toutes les Provinces, avec des ordres exprès à tous les Juges & Officiers de Juſtice de faire obſerver exactement la grande Charte, qui devoit deſormais être lûe deux fois par an dans toutes les Egliſes Cathédrales; le Roy ordonnoit auſſi qu'on prononçat une Sentence d'excommunication contre ceux qui violeroient les Chartes des Libertez & des Forêts. La déclaration, qu'Edouard avoit faite, qu'on ne leveroit plus de Subſide ſans le conſentement de la Nation fut confirmée par un Acte de Parlement, intitulé *de Tallagio non concedendo*, & paſſée la trente-quatriéme année de ce Prince.

Notre Auteur finit ce Chapitre en remarquant, qu'il paroit y avoir eu quelque difference entre le grand Conſeil, & le Conſeil National ou le Parlement. Cette difference conſiſte en ce que dans un grand Conſeil tenu ſous Edouard III, il n'y avoit outre les Evêques, Abbez & Prieurs,

que cinq Comtes, onze Barons, & point de Députez des Communes ; au lieu que dans un Parlement tenu la même année, il y avoit, outre les Evêques, Abbez, & Prieurs, onze Comtes, cinquante-cinq Barons, vingt-trois Juges, Avocats, Conseillers, ou Ministres d'Etat, les Barons de Cinq-Ports, avec les Chevaliers, Citoyens, & Bourgeois. Les sommations pour assembler le Grand Conseil n'étoient que sous le sceau privé du Roi, & adressées aux particuliers, que le Roi vouloit choisir, au lieu que les sommations pour le Parlement étoient scélées du grand sceau, & adressées à tous les Seigneurs en général.

Le second Chapitre traite des anciens *Décrets* & Statuts, de la grande Charte, & des Actes de Parlement. Les anciens Historiens d'Angleterre font souvent mention de trois Codes ou Corps de Loix, celui des Saxons Occidentaux, celui des Merciens & celui des Danois. Notre Auteur fait voir, que ces Codes n'étoient pas differens quant à la nature des Loix, mais seulement par rapport aux amendes plus ou moins fortes, à quoi ils condamnoient ceux, qui avoient commis certains crimes ; la peine de mort n'étant presque pas en usage en Angleterre dans ces tems. On refute ici l'Evêque Nicolson, qui a nié l'existence de ces trois Codes, & qui a prétendu que les Traducteurs des Loix Saxones se sont trompez, lors qu'ils ont crû

que

que le mot Saxon *Laga* ou *Lage* ſignifioit la même choſe que le mot Norman *Ley*, c'eſt-à-dire une Loi: Nicolſon a ſoutenu que ce terme ſignifie un Diſtrict, ou une Province. Mr. Gurdon allégue pluſieurs paſſages, qui prouvent invinciblement, que *Laga* ſignifie une Loi ou un Corps de Loi; nous n'en rapporterons qu'un ſeul, mais qui eſt déciſif. Henri I dans la Charte qu'il accorda au Peuple s'exprime de cette maniere, *Lagam Regis Edwardi vobis reddo, cum illis emendationibus, quibus eam Pater meus emendavit, conſilio Baronum ſuorum.* C'eſt-à-dire, „ Je vous rends *la Loy* „ du Roi Edouard, avec les corrections, „ que mon Pere y a faites du conſentement „ de ſes Barons „. Je ſuis perſuadé, dit Mr. Gurdon, que ſi Nicolſon avoit traduit cette Charte, il n'auroit eu garde de faire Henri ſi généreux & ſi deſintéreſſé, que de faire préſent à ſes Sujets de la *Province* d'Edouard.

Notre Auteur paſſe enſuite aux Statuts qui ont été faits ſous les divers Princes, qui ont regné en Angleterre. En parlant d'Alfred le Grand il nous apprend que ce Roi fit deux Codes, l'un de Loix Eccléſiaſtiques, l'autre de Loix Civiles (*a*). Le pre-

(*a*) Mr. De Rapin ſemble avoir confondu ces deux Codes, puiſqu'il ne parle (T. 1. p. 315.) que d'un Corps de Loix; & Mr. Tindal ſon Traducteur ſe contente de dire que le *Déſalogue étoit*

premier commence par le Décalogue, & contient pluſieurs autres Loix Divines tirées de l'Exode & du Lévitique. Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt qu'il ne paroit pas que le Roi en recueillant ces Loix ait été aſſiſté des Eccléſiaſtiques, ni qu'il les ait publiées avec leur conſentement exprès; au lieu que les Loix civiles furent faites par l'avis du Conſeil compoſé des Seigneurs Spirituels & Temporels.

Ce Code de Loix civiles renfermoit quarante Loix. La trente-ſixiéme, qui eſt contre les perturbateurs du repos public, nous fait connoitre que les Nobles & les Gentilshommes jouiſſoient de certains priviléges aſſez conſidérables. Cette Loi ordonne que ceux, qui auront excité quelque tumulte dans une ville ou bourg du domaine du Roi, ſoient condamnez à une amende de 120 ſols (*a*), ceux qui commettoient la même faute dans une ville de l'Archevêque, étoient taxez à 90 ſols; à 60 lors que la ville apartenoit à un Evêque ou à un Juge Seculier; l'amende étoit de 30 ſols lors que le tumulte avoit été excité dans une ville appartenant à ce qu'on appelloit un *Twelfbindman*, c'eſt-à-dire, un homme, dont le bien étoit évalué à douze-cens chelins; & enfin l'amende étoit de 15 ſols lorſque la ville appartenoit à un homme

à la tête des Loix d'Alfred; ce qui n'eſt pas exact.

(*a*) *Solidi.*

me dont le bien étoit évalué à ſix-cens chelins. Ces amendes étoient payées à ceux dans les villes deſquels le tumulte avoit été excité. Il paroit par cette Loi, dit Mr. Gurdon, que les Evêques & les autres Nobles avoient des villes, qui leur appartenoient en propre; & puiſque les tumultes, excitez dans les lieux, qui leur appartenoient, pouvoient porter du préjudice à eux ou à leurs tenans, il étoit juſte que la Loi accordât un dédommagement à la partie lézée. Les Nobles & les Gentilshommes jouirent de ces priviléges juſqu'au tems des premier Roi Normans; mais alors toutes ces amendes furent portées à l'Echiquier du Roi.

Parmi les Loix, paſſées ſous le Régne d'Adelſtan il y en a quelques-unes, qui ſont aſſez remarquables. Il ordonna que tout l'argent monoyé d'Angleterre fut du même alloi, & de même poids; & que tout Monoyeur, qui auroit frappé de la monoye au deſſous du titre, & du poids réglé, auroit le point coupé. Il étoit établi par la même Loi, qu'il y auroit ſept Monoyeurs à Cantorbery, quatre pour le Roi, deux pour l'Evêque, & un pour l'Abbé; trois à Rocheſter, deux pour le Roi, & un pour l'Evêque; huit à Londres, & un certain nombre fixe dans quelques autres Villes, Bourgs, & Chateaux, que la Loi nommoit.

Ce fut ſous le même Roi Adelſtan que la

Milice fut reglée; la seiziéme Loi passée sous son Régne ordonne, que chaque propriétaire des Terres entretienne toujours deux Cavaliers bien montez, & prêts à servir à la guerre, pour chaque portion de Terre, appellée en Anglois, *Plow-land*, ou *Hyde*, & selon *Selden*, on doit entendre par-là autant de Terre, qu'il en faut, pour le *labourage d'une charue* (*a*).

Par ces mêmes Loix on apprécia la vie de tous les particuliers, depuis le Prince jusqu'au moindre Païsan; & celui qui tuoit un homme étoit obligé de payer le prix, auquel la vie de cet homme étoit taxée par la Loi. Il fut aussi ordonné, que personne ne seroit puni de mort, pour avoir volé quelque-chose d'une valeur moindre que douze sols; ce qui est encore aujourd'hui la régle de ce qu'on appelle grand ou petit larcin, *Grand and petty larceng.*

Parmi les Loix d'Edgar il y en a une, qui ordonne que durant les *Assises* les Evêques instruiront le Peuple dans la Loi de Dieu, & les *Aldermen* ou Juges lui expliqueront la Loi des hommes, c'est-à-dire, les Statuts des Parlemens.

Il paroit par les Loix de Canute, qu'on pouvoit être coupable de Trahison contre un Seigneur aussi-bien que contre le Roi; car une des Loix de ce Prince condamne également à la mort, ceux qui conspirent con-

(*a*) Rapin, Hist. d'Angl. Tom. I. p. 485.

contre le Roi, & ceux qui conſpirent contre leur Seigneur. Avant le Régne de Canute tous les criminels pouvoient racheter leur vie, en payant une certaine ſomme au Roi, à leur Seigneur ou à la perſonne contre laquelle ils avoient commis quelque crime. Mais par les Loix de Canute, l'action de forcer une maiſon à deſſein d'y dérober, un vol manifeſte, un meurtre commis de propos déliberé, la trahiſon contre ſon Seigneur, étoient déclarez des crimes capitaux, qu'il n'étoit pas permis de racheter.

Quoique Canute eut acquis le Royaume par la force des Armes, ce ne fut pas par les mêmes moyens qu'il le conſerva: Car la diſcipline militaire, à laquelle la Milice étoit obligée de ſe ſoumettre, n'avoit pas été établie par le bon plaiſir du Roi, mais par acte de Parlement, comme il paroit par les Loix mêmes de Canute. Ces Loix prouvent, premiérement, que ceux, qui compoſoient la Milice n'étoient point des Soldats mercenaires, mais ou des Seigneurs de Fief, & qui en redevance étoient obligez de ſuivre le Roi à la Guerre, de bâtir ou reparer les Chateaux & les Ponts, &c. ou des Vaſſaux des Seigneurs. S'il arrivoit qu'un Seigneur deſertât, la Loi le condamnoit à perdre tous ſes biens, qui étoient confiſquez au profit du Roi, le principal Seigneur de la Nation; & ſi un Vaſſal négligeoit de ſe rendre ſous le Dra-

peau de ſon Seigneur, ou s'il déſertoit, toutes ſes Terres étoient confiſquées au profit du Seigneur, de qui il les tenoit.

Il paroit en ſecond lieu par les Loix de Canute, que lors qu'un Vaſſal, étoit tué en combattant ſous la banniére de ſon Seigneur, ſon Equipage de guerre, qui autrement appartenoit au Seigneur après la mort du Vaſſal, venoit à ſes heritiers. Les Loix de Canute ordonnent auſſi, que lors qu'un Vaſſal aura été tué à la guerre en combattant ſous ſon Seigneur, ſes terres & tous ſes biens ſoient partagez également entre tous ſes Enfans.

Outre les Loix generales de Canute, & dont celles que nous venons d'indiquer font partie, ce Prince en fit trente quatre autres, qui regardent les Forêts; ce qui engage nôtre Auteur à entrer dans un aſſez grand détail, pour expliquer l'origine des Loix touchant les Forêts en Angleterre. La guerre, qui dura très longtemps entre les Bretons & les Saxons, ayant fait perir un grand nombre des premiers, & obligé preſque tout le reſte à ſe refugier au Païs de Galles, les terres cultivées furent plus que ſuffiſantes pour fournir à l'entretien des Uſurpateurs, & du petit nombre d'anciens habitans, qui étoient demeurez dans le païs. Les Bois les Bruiéres, & les autres Terres incultes n'ayant point été diſtribuées aux particuliers, demeurérent au Chef de la Nation, qui

qui dans la ſuite prit le titre de Roi, & qui de temps en temps accordoit à quelques uns de ſes Sujets une partie de ces Terres incultes ; le reſte ſervoit de retraite aux bêtes ſauvages, & fourniſſoit au Roi & aux Nobles le plaiſir de la Chaſſe.

Les anciens Rois Saxons n'entreprirent point d'ôter aux Nobles la liberté de chaſſer, & les fermiers jouiſſoient d'un avantage plus conſiderable encore, puiſqu'il leur étoit permis de conduire leurs Troupeaux dans ces Terres incultes, de recueillir du gland dans les Forêts, d'y couper du bois pour leur chauffage, &c. Auſſi longtemps que le nombre des Animaux carnaciers fut aſſez grand pour empêcher la multiplication du gibier propre pour la table des Rois, on permit à la Nobleſſe de chaſſer dans les bois & les Forêts du Prince. Mais du temps d'Edgar les animaux carnaciers étant fort diminuez, ce Prince, qui aimoit beaucoup la venaiſon, défendit de chaſſer dans ces bois, & établit des Gardechaſſe, qui exercérent leur emploi avec tant de ſévérité, que les Nobles furent privez du plaiſir de la chaſſe, & les fermiers perdirent les priviléges, dont ils avoient joui juſqu'alors ; ces Garde-chaſſe condamnoient le peuple à des amendes exorbitantes, ne ſuivant en cela d'autre régle, que leur caprice, parce qu'il n'y avoit point encore de loix ſur ce ſujet ; ce qui obligea enfin les Nobles, les Gentils hommes & les Fermiers

à ſe plaindre des vexations, qu'ils ſouffroient, faute de loi, qui marquât exactetement les bornes de la Prérogative du Roi, & des Priviléges des ſujets par rapport à l'uſage des Forêts.

Canute, qui quoique Conquerant étoit naturellement bon & équitable, publia des Loix, dans leſquelles il marquoit les bornes des Forêts, & limitoit le pouvoir des Garde-chaſſe, afin que chacun pût ſavoir exactement, ce qui étoit défendu. Ces Loix furent faites de l'avis & avec le conſentement des Nobles du païs. Spelman les a publiées dans ſon Gloſſaire.

Les Terres, qui avoient fait partie des Forêts royales, mais que les Princes avoient cedées à des particuliers, ne laiſſerent pas de porter toujours l'ancien nom de Forêts ou de Bois du Roi, quoiqu'elles fuſſent cultivées; ce qui dans la ſuite fournit aux Normans de ſpecieux prétextes pour chagriner les poſſeſſeurs de ces terres: On perſuada à Guillaume I. que ces terres avoient été uſurpées ſur les Forêts royales; & ceux qui ne pouvoient pas produire les Titres par leſquels ils poſſedoient leurs Terres, étoient condamnez à les reſtituer: Le grand nombre de diſputes & de procez, que cela produiſit, donna enfin naiſſance à la fameuſe Charte des Forêts.

Après cette eſpéce de Digreſſion ſur les Loix des Foreſts, dans laquelle les Loix de Canute ont engagé notre Auteur, il revient

vient à son principal dessein, qui est de nous donner dans ce chapitre une idée des Loix, qui ont été faites sous les divers Princes, qui ont régné en Angleterre. Sous le régne de Canute il s'établit une certaine Loi, qu'on nomma *Englishire*; ce n'étoit point une *Loi Parlementaire* (*a*), mais une *Loi Commune*, qui fut suivie par les Juges Royaux, avec le consentement des Grands du Païs. Voici l'origine & l'explication de cette Loi.

Les Danois ayant fait plusieurs invasions en Angleterre, sous le commandement d'Anlave, de Justin, & de Guthmund, le Roi Ethelred s'engagea à leur donner une somme d'argent, pour les obliger à se retirer; en 991. ou leur paya 10000. L. en 994, 16000. outre les provisions qu'on fut obligé de leur fournir; en 1002, 24000 L, en 1007, 36000 L, en 1012, 48000 L, & en 1018, 72000. Ces tributs exorbitans, qu'on appelloit *Danegeld*, parce qu'on les payoit aux Danois chagrinoient beaucoup les Anglois, qui ne pouvant s'en delivrer par la force des armes, resolurent de le faire par Trahison. Huna General d'Ethelred, lui conseilla d'ordonner qu'on fit une reveue generale de toutes ses troupes le même jour par tout son royaume, & de donner des ordres secrets à tous les officiers de l'armée de se jetter à l'improviste sur les Danois le Jour de

(*a*) *Statute Law.*

de S. Brice, que les Danois celebroient avec beaucoup de rejouiſſances, & auquel ils avoient coutume de s'enyvrer: l'ordre fut exécuté fort ponctuellement; le peuple ſe joignit à l'Armée & tous les Danois, hommes, femmes, enfans, furent maſſacrez en un même jour. Walſingham, qui entre dans un aſſez grand détail ſur ce maſſacre, ajoute, que quelques jeunes Danois s'échapperent dans un petit vaiſſeau, qu'ils trouvérent ſur la Tamiſe, & s'enfuirent en Dannemarc, ou ils rapportérent au Roi Swane, ce qui venoit d'arriver en Angleterre: La deſſus Swane, ſoit par ambition, ſoit pour vanger la mort de ſes compatriotes, équippa une flote de trois cens voiles, & débarqua avec ſes troupes en Cornouailles en l'année 1003; il marcha droit à Exeter, chaſſa Ethelred d'Angleterre avec toute ſa famille, & ſoutenu par ſon armée il gouverna l'Angleterre deſpotiquement juſqu'à ſa mort. Il ne faut pas diſſimuler, que les Hiſtoriens ne s'accordent pas ſur l'année en laquelle arriva le maſſacre des Danois: Henri Huntingdon le place en 1002, & il ajoute, qu'étant encore enfant, il avoit entendu dire à quelques vieillards, qu'on avoit envoyé ſecrétement par ordre du Roi des Lettres par toute l'Angleterre, pour commander le maſſacre des Danois. Matthieu de Weſtmunſter place ce maſſacre en l'année 1012. Parmi les autres Hiſtoriens qui en parlent, les

les uns ſuivent celui-ci, les autres celui-là.

Quoiqu'il en ſoit de ce Maſſacre, il eſt certain que Swane vint en Angleterre en 1003. ou 1004, & qu'il régna deſpotiquement juſqu'à ſa mort, que Canute ſon fils aîné fut choiſi pour lui ſuccéder. L'Armée Danoiſe étoit ſi fort à charge à la Nation que les Grands pour s'en délivrer prétérent ſerment de fidélité à Canute, & le priérent de renvoyer ſon armée en Dannemarc, offrant d'être caution envers le Roi pour la ſureté de ceux d'entre les Danois, à qui on permettroit de demeurer en Angleterre. Ils s'engagérent de payer quarante-ſix Marcs d'Argent pour chaque *Francigena*, c'eſt-à-dire Danois ou étranger, qui ſeroit tué, ſi le meurtrier n'étoit pas découvert & puni. On convint donc, que ſi le meurtrier n'étoit pas pris, la ville où le meurtre auroit été commis payeroit quarante-ſix Marcs au Tréſor du Roi; ſi la ville n'étoit pas en état de payer cette ſomme, le *Canton* (*a*) étoit obligé de la trouver; à moins qu'on ne découvrit *par les informations* que celui qui avoit été tué, étoit Anglois: en ce cas les Jurez déclaroient dans leur rapport, que c'étoit *Engliſhire*, & la Loi où l'accord dont nous venons de parler n'avoit pas lieu, le coupable devant alors être puni ſelon les anciennes Loix.

Il

(*a*) *The Hundred.*

Il y avoit quatre cas, dans leſquels la Ville ou le Canton étoit diſpenſé de payer l'amende. I. Lorſque l'homicide étoit pris, ou du moins connu; en ce cas on portoit une accuſation d'homicide ou de meurtre contre lui. II. Lorſque le criminel s'étoit refugié dans un Monaſtére, & que le fait étoit connu. III. Lorſqu'il paroiſſoit que la perſonne avoit été tuée par quelque accident. IV. Lorſqu'il étoit avéré, que les parens du défunt ſoit du côté du Pére, ſoit du côté de la Mere étoient Anglois. Mais ſi on ne pouvoit pas découvrir, quels étoient les parens du défunt, on le ſuppoſoit étranger, & l'amende avoit lieu.

Comme il y avoit peu de villes qui fuſſent en état de payer quarante-ſix Marcs, auſſi-tôt qu'il y avoit quelcun de tué, les *Free-holders* (*a*) du Canton levoient cette ſomme entre eux, & un des principaux la portoit bien ſéelée & cachetée au Tréſor du Roi, où on la gardoit un an & un jour; ſi dans cet eſpace de tems le meurtrier étoit pris, & mis en juſtice, l'amende étoit reſtituée; mais ſi le meurtrier n'étoit pas découvert, les parens du défunt devoient reçevoir ſix Marcs, & les quarante autres étoient pour le Roi.

Cette Loi, dit Mr. Gurdon, paroit d'abord

(*a*) Un *Free-holder* eſt celui qui poſſéde un *Franc Fief*, une Terre, qui n'eſt ſujette à aucune *redevance*.

bord très injuſte; mais on change bien-tôt d'opinion, lorſqu'on conſidére, que les Evêques, les Comtes & les autres Grands du Royaume, qui étoient caution de la vie des Danois, conſentirent de bon cœur, pour leur propre ſureté, à l'établiſſement de cette Loi, ſe perſuadant avec beaucoup de raiſon, que lors que quelcun auroit été tué dans quelque Canton, les habitans ne manqueroient pas de faire toutes les pourſuites néceſſaires pour découvrir le meurtrier, afin de ne pas payer une groſſe amende. Cette Loi d'*Engliſhire*, établie ſous Canute continua ſur le même pied ſous Harold, Harefoot, & Hardicnute, & ne fut établie par le Parlement, que ſous Edouard le Confeſſeur; Guillaume le Conquerant, & Henri I la confirmerent, & elle fut enfin abolie par Acte de Parlement ſous Edouard III.

Nôtre Auteur continue enſuite à rapporter diverſes Loix faites ſous différens régnes. Celui de Henri II mérite une attention particuliere. Ce Prince entreprit de diminuer le pouvoir du Clergé, qui étoit devenu exorbitant: Pour cet effet il tint conſeil avec la Nobleſſe Laïque, qui jalouſe de la grandeur des Eccléſiaſtiques, ſoutenoit, que le Droit d'exemtion, à quoi ils prétendoient, étoit incompatible avec l'Autorité des Cours de Juſtice, que les Evêques étoient viſiblement partiaux en faveur des gens d'Egliſe, que depuis le Cou-

Couronnement du Roi (en 1155) juſqu'au Parlement de 1163, c'eſt-à-dire en moins de huit ans, il y avoit eu plus de cent meurtres commis par des Prêtres & d'autres Eccléſiaſtiques, ſans qu'aucun eut été puni par les Evêques. Pour rémédier à un déſordre ſi criant, le Roi aſſembla un Parlement à Weſtmunſter, & propoſa d'y faire un Acte, pour ordonner, que tout Eccléſiaſtique coupable de quelque grand crime, perdit le privilége du Clergé, & fut livré au Magiſtrat civil, pour être puni ſelon ſon crime, comme tous les autres ſujets du Roi. L'Archevêque Becket & tous les autres Prélats s'oppoſérent ſi vigoureuſement au deſſein du Roi, que le Parlement ne put rien réſoudre, dequoi le Roi fut ſi irrité, qu'il caſſa le Parlement en 1163.

Cependant il étoit tems de reprimer le pouvoir exorbitant, que le Pape & le Clergé avoient uſurpé. Ainſi le Roi convoqua l'année ſuivante un nouveau Parlement, où furent faits les fameux Statuts de Clarendon, ainſi nommez du nom de la ville, où le Parlement étoit aſſemblé; L'Archevêque & les Evêques jurérent, quoiqu'à contre-cœur, d'obſerver ces Statuts, mais le Pape & les Cardinaux leur avoient conſeillé de le faire. Mais comme ces Statuts étendoient l'autorité du Roi ſur toute ſorte de cauſes, ſans aucun égard pour la prétendue Juriſdiction Eccléſiaſtique, les Evêques

ſe

ſe plaignirent au Pape, qui condamna la plupart de ces Statuts, & déchargea les Prélats du ſerment qu'ils avoient fait de les obſerver. Cela enflamma tellement la colére du Roi, qu'il convoqua de nouveau le Parlement à Northampton, où les Statuts de Clarendon furent confirmez & étendus, & où l'Archevêque fut cité pour rendre compte des revenus du Roi qu'il avoit adminiſtrez : Le Prélat n'ayant pas jugé à propos de comparoitre, & s'étant réfugié en France, le Roi ordonna, que quiconque ôſeroit apporter en Angleterre des lettres ou des Bulles du Pape ou de l'Archevêque, par leſquelles le Royaume ſeroit mis en interdit, ſeroit exécuté ſur le champ, comme traitre au Roi & à l'Etat; & que tout Evêque, Eccléſiaſtique & Laïque, qui recevroit, ou garderoit de telles Lettres, ſeroit banni avec toute ſa parenté & ſes adhérens, & ſes biens confiſquez au profit du Roi ; il défendit auſſi aux Evêques & autres Eccléſiaſtiques de paſſer la mer ſans permiſſion; il interdiſit tout appel au Pape; il commanda, que les Eccléſiaſtiques, qui avoient quelques revenus en Angleterre, & qui étoient hors du païs, euſſent à y revenir au bout de trois mois, ſous peine de confiſcation de tous leurs biens ; enfin il voulut que le denier de S. Pierre fut recueilli & gardé, juſqu'à-ce qu'il en eut autrement ordonné. Nous nous ſommes un peu étendu ſur cette partie du Régne de

Henri II, afin qu'on put la comparer avec ce qu'on en trouve dans l'Hiſtoire d'Angleterre de Mr. De Rapin (*a*), avec lequel nôtre Auteur ne s'accorde pas tout à fait. Nous ne croyons pas devoir rapporter ici les Statuts de Clarendon, parce que Mr. De Rapin les a donnez très exactement (*b*).

Ce fut auſſi Henri II qui inſtitua douze *Jurez* pour déterminer les procès civils, au lieu des combats ſinguliers, qui étoient en uſage auparavant. Alfred le Grand avoit déja établi des *Jurez* pour les procès criminels. Voici comment on choiſiſſoit les *Jurez* pour les affaires civiles. L'ordre du Roi adreſſé au *Cherifs* leur enjoignoit de choiſir quatre *Chevaliers* ou Bourgeois, & de les préſenter aux Juges; ces quatre Chevaliers étoient obligez d'en choiſir douze autres du voiſinage de ceux qui étoient en procès; c'étoit à ces douze à déterminer de quel côté étoit le droit. Quoique cet établiſſement n'abolit pas tout d'un coup l'uſage des combats, il fut cependant trouvé ſi utile & ſi juſte, qu'en peu de tems il devint univerſel. Cependant on trouve encore, qu'en la troiſiéme année du Régne d'Eliſabeth des parties demandérent un combat, que les Juges accordérent. Le jour étoit déja pris, le champ & la place des Juges marquez, les combattans prêts à en-

(*a*) Tom. II. pag. 189. &c.
(*b*) Ibid. p. 190.

à entrer en lice, lorſque le *Chef de Juſtice* ſe leva, & défendit de la part de la Reine de proceder plus avant.

En parlant du Roi Jean ſans Terre, nôtre Auteur nous apprend, que Hubert Waller Archevêque de Cantorbery dans le ſermon qu'il fit au Couronnement de ce Prince, avança, que perſonne n'avoit Droit à la Couronne, à moins qu'il ne fut élu unanimement par le Royaume entier, *niſi ab univerſitate Regni unanimiter electus.* Le Roi, ajoute Mr. Gurdon, approuva cette Doctrine, dans la Charte, qu'il accorda à ſes Sujets la premiére année de ſon Régne, & dans laquelle il s'exprima de cette maniére, *Jure hereditario, & mediante tam Cleri quam populi conſenſu & favore*, c'eſt-à-dire, „ par Droit héréditaire, & avec le „ conſentement & la faveur du Clergé & „ du Peuple „. On voit pourtant par ces expreſſions, que le Roi prétendoit devoir la couronne non ſeulement à l'élection de ſes Sujets, mais auſſi à ſon Droit héréditaire.

Edouard III ayant appris, que le Pape avoit deſſein de le citer à Rome, pour l'obliger à lui rendre hommage des Royaumes d'Angleterre & d'Irlande, comme le Roi Jean avoit fait, & pour lui demander le Tribut accordé par le même Prince, aſſembla ſon Parlement, qui déclara, que ni le Roi Jean, ni aucun autre Roi d'Angleterre n'avoit pu ſoumettre le Royaume

au Pape ou à quelque autre puiſſance étrangére que ce fut ; on ſoutenoit dans le même Acte, que ce que le Roi Jean avoit fait étoit contraire au ſerment qu'il avoit prêté à ſon couronnement. Le même Parlement préſenta une adreſſe au Roi, pour l'aſſurer, qu'il le ſoutiendroit contre toutes les entrepriſes du Pape.

En la quinziéme année du même Edouard, les Communes le prierent de faire exactement obſerver la grande Charte & la Charte des Forêts, & d'ôter les Emplois à tous ceux, qui auroient violé ces Chartes. Ils demandérent auſſi que le Chancelier, & les Grands Officiers de la Couronne fuſſent choiſis par le Parlement, & obligez de jurer qu'ils obſerveroient la Grande Charte & les Loix de l'Etat. Le Roi accorda la Requête des Communes, & mit ſon ſceau à l'Acte de Parlement, qui contenoit la Requête & la Réponſe. Nôtre Auteur ajoute, que cet Acte a été revoqué dans la ſuite, c'eſt pourquoi on ne le trouve pas dans la collection de Pulton.

Les trois chapitres ſuivans traitent des Membres, qui compoſerent le Parlement. Du tems des Brétons les Parlemens étoient compoſez des Princes, de leurs fils, des *Edlins* ou Nobles, des Druides, qui étoient les Prêtres & les Juriſconſultes de la Nation, & des Gouverneurs du Peuple. Après que les Romains eurent quitté l'Iſle, le Parlement fut rétabli ſur le même pié, excepté

cepté que les Druides n'en furent plus; la plûpart ayant été chaſſez du païs avant le départ des Romains.

Les *Wita's* des Saxons, qui compoſoient leurs *Witenagemote* ou Parlemens, étoient ceux, qui accompagnérent le Chef de leur expédition en Angleterre, ſous condition de partager avec lui les Terres des Brétons; eux & leurs deſcendans formoient le Corps des Nobles Saxons, la Nobleſſe étant alors fondée uniquement ſur les Terres qu'on poſſédoit; ces Nobles étoient les ſeuls, qui fuſſent membres du Grand Conſeil, ou Parlement de la Nation. Enſuite Ethelbert ayant embraſſé le Chriſtianiſme, admit les Evêques & les principaux Eccléſiaſtiques à ce Conſeil. C'eſt ce que Mr. Gurdon prouve par un grand nombre de Loix ou d'Actes de Parlement, qui font voir, que le Parlement étoit alors compoſé de ceux, qu'on appelle à préſent *Seigneurs Spirituels & Temporels*.

On trouve ſur la cinquiéme année de Canute, que ce Prince tint un Parlement compoſé des Archevêques, Evêques, Ducs, Comtes, Barons, & Abbez, *cum quamplurimis gregariis militibus, ac cum populi multitudine copioſa*: On pourroit s'imaginer, que cette *multitude de peuple* déſigne ici les Communes comme faiſant partie du Parlement; mais nôtre Auteur prétend, que tout ce peuple n'étoit que des gens, qui venoient par curioſité voir le Roi & le Par-

lement; cette grande Cour s'assemblant ordinairement aux Fêtes solemnelles, où le Peuple n'est pas fort occupé, il n'est pas étonnant, qu'il y eut une grande foule dans les villes où le Parlement se tenoit. Je doute que cette explication paroisse satisfaisante au Lecteur.

Les Communes n'envoyoient point encore de Députez au Parlement sous Edouard le Confesseur; il est vrai que le fameux Coke, & d'autres Savans ont prétendu le contraire, fondés sur un ancien Manuscrit, qui porte ce Titre, *Modus quomodo Parliamentum Regis Angliæ, & Anglorum fuerum tenebatur temporibus Regis Edwardi*, &c. Dans ce Manuscrit il est fait mention de Membres choisis par les Comtez, les Villes, & les Bourgs; mais Selden a fait voir par les expressions même, qu'on trouve dans ce Manuscrit, que c'est une piéce forgée long-tems après le Régne d'Edouard, & même après la Conquête.

Mr. Gurdon marque ensuite les différens Ordres de la Noblesse, qui composoit le Parlement, depuis Alfred le Grand, jusqu'à Guillaume I. Il y avoit quatre degrez de Noblesse; le premier étoit des Archevêques, & *Ethelings*; ceux-ci étoient les Satrapes ou Gouverneurs, les Ducs & les Comtes de Race Royale, & ceux dont le Duché ou la Comté comprenoit une Province entiére.

Les Nobles du second rang étoient les Evê-

Evêques, & les *Aldermen*, ou Juges des Cours inférieures, établies dans les Provinces.

Au troisiéme rang des Nobles étoient les *Holds*, & les *Highgerévves*. Les premiers étoient les Généraux d'Armée; & les seconds étoient les Personnes établies pour avoir soin des Provinces, où il n'y avoit point d'Alderman. On les appelloit en Latin *Vice-comites* ou *Vice-domini*, & en François *Vidomes*, selon nôtre Auteur.

Le dernier dégré de Noblesse étoit celui du *Mass-Thegne* ou *Thane*, & celui du *World-Thegne* ou *Thane*, c'est-à-dire, le *Prêtre* & le *Thane* du Roi. Les *Mass-Thanes* étoient les Chapelains du Roi, ou des Ecclésiastiques, qui possedoient quelque Dignité dans l'Eglise, & qui avoient d'autres Prêtres sous eux. Les *Worlds-Thanes* étoient des gens, qui possedoient quelque Emploi sous le Roi.

Mr. Gordon passe ensuite aux Membres du Parlement sous les Normans: Comme ce sujet est assez indépendant de ce que nous avons rapporté jusqu'ici, & que cet extrait est déja assez long, nous en renvoyons la suite au Journal prochain.

ARTICLE II.

The Procedure, Extent, and Limits of Human Understanding. The se-

cond Edition, with Corrections and Amendments.

Things divine and ſupernatural conceived by Analogy with Things Natural and Human. By the Author of the Procedure, Extent, and Limits of Human Underſtanding. C'eſt-à-dire, *Les Opérations, & les Bornes de l'Entendement humain.* A Londres, chez Innys près de St. Paul, 1729, ſeconde Edition corrigée; 8°, pp. 477.

Les Choſes Divines & ſurnaturelles conçues par Analogie avec les Choſes naturelles & humaines, par l'Auteur *des Opérations &c.* A Londres, chez Innys & Manby, près de St. Paul, 1733, 8°, pp. 554.

QUOIQUE ces deux Livres portent des titres differens, nous avons crû devoir les joindre, parce qu'on peut les regarder comme les deux parties d'un ſeul & même ouvrage: Le premier Volume, qui traite des Opérations de l'Etendue, & des Limites de l'Entendement humain, ſert d'introduction au Traité de l'Analogie, & contient les Principes, ſur leſquels l'Auteur établit ſon Syſtême, qu'il indique dans le premier Ouvrage, & qu'il explique plus au long dans le ſecond, où il ſe propoſe

de

de prouver, que nous ne pouvons concevoir les choſes Divines, que par *Analogie* avec les choſes de ce Monde.

Avant que de donner le précis de ces deux gros Volumes, nous dirons, qu'on les attribue au Docteur PIERRE BROWN, Evêque de Cork en Irlande, „ Le même, „ qui ne pouvant ſouffrir, qu'on bût à la „ ſanté du Roi GUILLAUME écrivit en „ 1713 une Brochure, contre la coutume „ de boire à la mémoire de qui que ce „ ſoit (*a*)„. En 1697 il publia une Réponſe au Livre de Toland intitulé *Le Chriſtianiſme ſans Myſtéres.* Voici le Titre de cette Réponſe : *A Letter in Anſwer to a book, entitled* Chriſtianity not myſterious, *of alſo to all thoſe, who ſet up for Reaſon and Evidence, in oppoſition to Revelation and Myſteries.* C'eſt à-dire, „ Lettre en réponſe „ tant au Livre intitulé, *Le Chriſtianiſme „ ſans Myſtéres*, qu'à tous ceux, qui ſe „ déclarent pour la Raiſon & l'Evidence, „ en oppoſition à la Révélation & aux „ Myſtéres „. Mr. Molyneux envoya ce livre à Mr. Locke, & l'accompagna d'une Lettre (*b*), dans laquelle il s'exprimoit de cette maniére: „ Mr. Toland a trouvé des „ adverſaires en ce païs (*c*), comme vous „ le

(*a*) Voyez la Biblioth. Angl. de M. De la Chapelle, Tom. XIV, p. 299, & 359, &c.
(*b*) Du 20 Juillet, 1697.
(*c*) En Irlande.

„ le verrez par le livre, que je vous en-
„ voye ; j'en connois l'Auteur, mais il y
„ a dans son ouvrage deux choses, que je
„ ne lui pardonnerai jamais ; la premiére
„ qu'il dit des injures grossieres à Mr. To-
„ land, & lui donne les noms les plus o-
„ dieux ; la seconde, qu'à tout moment il
„ appelle le bras séculier à son secours ;
„ c'est là je l'avoue un argument assom-
„ mant ; mais il y aura des gens malins,
„ qui diront, que cet Auteur a recours au
„ Glaive du Magistrat, lorsqu'il n'a point
„ de bonnes raisons à alléguer contre son
„ adversaire (*a*)„. Si notre Auteur est le même, que celui, dont parle Mr. Molyneux, comme on nous en a assuré, on peut dire, que son zéle ne s'est point refroidi, depuis l'année 1697 ; il n'épargne nullement ceux, qu'il combat dans les deux Livres, dont nous allons faire l'extrait, & quoiqu'il ne nomme pas les personnes, à qui il en veut, il les désigne si bien, qu'il est impossible de les méconnoître : on voit donc ici les Locke, les Clarke, les Barclay (*b*) représentez comme de très dangereux hérétiques : Il semble même qu'il suffise de ne gouter pas le Sistême de notre Auteur, pour exciter toute sa bile, & être accusé de trahir la Religion, qui

(*a*) Vie de Toland en Anglois, à la tête de ses Oeuvres Posthumes, p. XXI.

(*b*) Auteur de l'Alciphron.

qui selon lui ne peut se soutenir qu'à la faveur de l'*Analogie*: Nous espérons que notre Extrait mettra le Lecteur en état de juger si ce Système de l'Analogie est soutenable: nous ajouterons seulement ici, qu'indépendamment de ce Système l'Ouvrage de notre Auteur renferme des Reflexions très judicieuses.

Dans un Discours préliminaire, qui est à la tête du premier Volume, & qui sert d'introduction à tout l'ouvrage, Mr. Brown nous donne une espéce d'extrait de la Lettre qui parut contre Toland en 1697, sans pourtant avouer, qu'il soit l'Auteur de cette lettre, qui selon lui paroit avoir été écrite à la hate, par un jeune homme dont le jugement & le stile n'étoient point encore formez: Cependant il approuve les Principes sur lesquels l'Auteur de cette Lettre raisonne, & prétend, qu'il a très bien établi la différence qu'il faut mettre entre les Idées & Notions propres & immédiates, telles que sont celles, que nous avons des choses de ce Monde, & les Idées ou Notions propres & médiates, comme sont nécessairement celles, que nous nous formons des choses d'un autre Monde. Cet Auteur, dit Mr. Brown, soutient, que nous n'avons aucune idée *propre* ou immédiate de Dieu ni d'aucun de ses attributs, tels qu'ils sont en eux-mêmes, & que par conséquent nous sommes dans la nécessité de concevoir toutes les choses surnaturelles

les par *Analogie*, c'eſt-à-dire, par le moyen des Idées, que nous avons de nous-mêmes, & des choſes de la Nature, & en ſubſtituant ces Idées à la place de celles des choſes Divines, que nous n'avons point.

Quelques années après que cette Lettre eut paru, un Prélat illuſtre & véritablement ſavant (*a*) ſe hazarda de montrer dans un Sermon (*b*) l'accord, qu'il y a entre la Prédeſtination & la Préſcience de Dieu, & la Liberté de l'homme: c'eſt ſur le Syſtême de l'Analogie, que l'Auteur de ce ſermon raiſonne; mais comme Mr. Brown convient lui-même, que les deux Piéces, dont nous venons de parler, ne ſont pas tout à fait exactes, il eſt inutile de nous y arrêter davantage; il vaut mieux chercher ſes ſentimens dans les deux Ouvrages, qui ſont le ſujet de cet extrait, leſquels il paroit avoir travaillez avec beaucoup de ſoin, & d'exactitude.

Le Traité ſur *les Opérations &c. de l'Entendement humain*, eſt diviſé en trois Livres: Le premier traite des Idées; le ſecond de l'*Intellect*; & le troiſiéme contient une récapitulation des deux précédens, & finit par quelques Réflexions ſur la néceſſité de la Révélation. C'eſt donc ici une eſpéce de Logique, mais dans laquelle l'Au-

(*a*) Feu le Docteur King, Archevêque de Dublin.

(*b*) Prêché & publié en 1709.

l'Auteur s'attache particulierement à expliquer ce qui regarde ſon Syſtême de l'Analogie ; c'eſt auſſi à quoi nous nous bornerons dans cet Extrait, parce que nous ne nous propoſons, que de donner à nos Lecteurs une Idée du nouveau Syſtême de notre Prélat, & non pas de tranſcrire toutes les penſées ſinguliéres, qu'il débite.

Il ſoutient, dans le premier Chapitre du premier Livre, que les ſens, que nous avons en commun avec les Animaux, ſont la ſeule ſource de toutes nos Idées, leſquelles ſont le *Canevas* de toutes nos connoiſſances Divines & humaines : ſans Idées il nous ſeroit impoſſible d'avoir la moindre connoiſſance ; car connoître une choſe, c'eſt en avoir quelque repréſentation dans l'entendement : mais ſans le ſecours des ſens, nous n'aurions aucune Idée ni repréſentation des choſes, qui ſont hors de nous, d'où il ſuit, ſelon notre Auteur, que nous ne penſerions en aucune maniére ; il admet donc, ſans aucune reſtriction, cette maxime de l'Ecole, *Nihil eſt in Intellectu, quod non prius fuit in Senſu.*

L'Imagination eſt comme le Magazin ou le Receptacle commun des Images, que les ſens nous tranſmettent ; & auſſi longtems, que ce Receptacle n'eſt pas fourni juſqu'à un certain point, l'Ame eſt un Principe dormant & dans l'inaction ; elle ne commence à operer, & à s'exercer, que lorſque les ſens lui ont fourni des Matériaux ;

riaux ; de ſorte que nos connoiſſances mêmes les plus abſtraites, & les plus ſpirituelles tirent leur origine des ſenſations, & en dépendent toujours néceſſairement.

Mais afin qu'on ne prenne point le change ſur le terme d'*Idée*, Mr. Brown déclare, que ce mot doit être reſtraint à nos ſenſations ſimples, & aux différentes combinaiſons, que l'Intellect pur en fait. C'eſt abuſer du langage, que d'appeller les opérations de l'Ame des Idées ; car on ne doit appeller Idée, que ce qui eſt une image ou une Repréſentation de quelque choſe hors de nous : Et parce que les choſes, qui ſont hors de nous ne ſauroient entrer dans l'Ame, il faut que la reſſemblance de ces choſes ſoit portée par les ſens dans l'Imagination. Il n'en eſt pas ainſi des Opérations de l'Ame, elles ſont originairement au dedans de nous, & ce n'eſt point par quelque Image ou Repréſentation, que nous les appercevons. On refute ici Mr. Locke, ſans pourtant le nommer. Ce Philoſophe a prétendu, qu'outre les ſens, la *Reflexion* eſt une ſource d'Idées, que les objets extérieurs n'auroient pû fournir à l'Entendement, telles que ſont les Idées de ce qu'on appelle *appercevoir*, *penſer*, *douter*, *croire*, *vouloir*, &c. (a). Mais comme notre Auteur reſtraint le terme d'*Idées*, à cel-

(a) Eſſay Philoſ. ſur l'Entend. hum. Liv. II. Chap. I. §. 4.

à celles qui nous viennent des ſens, il ne lui eſt pas difficile de prouver, que les ſens ſont la ſource des Idées, qui viennent uniquement des ſens.

Il ſe moque enſuite de la liberté, que Mr. Locke a priſe, de ranger nos Idées ſous diverſes claſſes; comme les Idées *de Modes ſimples*, *de Modes mixtes*, *de Relation*, *de Puiſſance* &c. C'eſt là, dit notre Auteur, un Siſtême auſſi précaire, & auſſi peu fondé, que les Prédicamens d'Ariſtote, mais bien plus embaraſſé & confus; & lors qu'on s'eſt rempli la tête de ces diſtinctions, on change tout en *Idée*, & on en vient enfin à ce point de folie, de ne pouvoir plus ni penſer ni parler ſans *idées*. On voit bien, que tout cela eſt fondé ſur le ſens particulier, que notre Auteur donne au terme d'Idée, qu'il reſtraint à cette ſeule façon de concevoir les choſes, qui ſe fait par l'application de notre Eſprit aux Images, qui ſont peintes dans notre cerveau, & qui s'appelle Imagination (*a*): Au lieu que ſelon la plûpart des Logiciens, & ſelon Mr. Locke en particulier, *une Idée eſt tout ce qui eſt préſent à notre Entendement, lors que nous penſons*, ou *quelque ce ſoit, qui occupe notre Eſprit lorſqu'il penſe* (*b*); Ou, comme s'expriment Mrs. de Port Royal (*c*),

tout

(*a*) Art de penſer, Liv. I. Chap. I.
(*b*) Eſſay Philoſ. Avant-propos, §. 8.
(*c*) Art de Penſer, là même.

tout ce qui eſt dans notre Eſprit, lors que nous pouvons dire avec vérité, que nous concevons une choſe, de quelque maniére, que nous la concevions; Mais notre Auteur ne ſe ſeroit pas accommodé de ces Définitions, qui l'auroient obligé de ſupprimer une bonne partie de ſes Réflexions.

Il combat encore Mr. Locke dans le Chapitre troiſiéme, & le relance vivement, non ſeulement ſur ce qu'il a prétendu, que nous avons des Idées de l'Eſprit, auſſi claires & diſtinctes, que celles que nous avons du Corps, mais auſſi ſur ce qu'il a ôſé avancer ce paradoxe blaſphématoire; que l'idée que nous avons de Dieu eſt auſſi claire, que celle que nous avons de l'homme. La ſource de ces erreurs, dit Mr. Brown, eſt l'équivoque du terme *penſer*; ce terme ſignifie ce qui ſe paſſe au dedans de nous, & que nous éprouvons par un ſentiment intérieur, & on le confond mal à propos avec la connoiſſance d'un pur Eſprit, dont nous n'avons aucune idée directe ni immédiate; & voici comment on raiſonne; puiſque nous concevons ce que c'eſt que *penſer* auſſi clairement que nous concevons l'Etendue, il ſuit delà, que nous concevons ce que c'eſt que la connoiſſance d'un pur Eſprit auſſi diſtinctement, que nous concevons l'Etendue; quoiqu'il ſoit certain, pourſuit notre Auteur, que la penſée convient auſſi peu à la maniere dont un pur Eſprit *connoit*, que *marcher*, *courir*

ou

ou *voler* convient à la maniére dont il ſe meut ; il *connoit*, il eſt vrai ; mais nous ignorons de quelle maniére, quoique ce ne ſoit certainement pas par le moyen d'un Corps organiſé.

Notre Auteur prouve enſuite par un raiſonnement ſemblable, que nous n'avons aucune Idée de Dieu, & que ce que nous appellons *penſer* & *vouloir* ne ſauroit convenir à Dieu que par une *Analogie* très éloignée, parceque nous penſons & voulons avec le concours d'organes materiels, que Dieu n'a point. On avoue en finiſſant ce chapitre, que nous ne ſaurions avoir aucune connoiſſance ſans Idée, & même ſans les Idées, qui nous viennent des ſens ; & ce qu'il y a de particulier, c'eſt, qu'on prouve ailleurs, que nous connoiſſons des choſes, dont nous n'avons aucune Idée : mais quelque oppoſées que paroiſſent ces deux propoſitions, elles ne ſont rien moins que contradictoires dans le ſyſtème de notre Auteur. Nous ne ſaurions avoir aucune connoiſſance ſans Idée, parceque connoitre une choſe c'eſt en avoir quelque repréſentation dans l'Eſprit ; mais lors qu'il s'agit de choſes Spirituelles & Celeſtes, dont nous n'avons aucune Idée, nous nous les repréſentons par les choſes humaines & naturelles, dont nous avons des Idées, & nous parvenons ainſi à une connoiſſance indirecte & *analogique* des choſes ſpirituelles & divines ;

nous traiterons ce ſujet plus exactement lorſque nous ferons l'Extrait du ſecond Volume de notre Auteur.

Le quatrième Chapitre & les quatre ſuivans traitent des Proprietez des Idées, qui nous viennent des ſens. La premiére proprieté de ces Idées, c'eſt qu'elles ſont *originales*; c'eſt à dire, que nous les recevons dès le moment, que nous entrons en ce Monde, & ſans le ſecours immediat de l'Entendement, dont elles precedent toutes les Operations; de ſorte qu'avant que les objets extérieurs ayent fait des impreſſions ſur nos ſens, l'Ame eſt un principe immobile, dans une parfaite inaction, incapable de former une ſeule penſée, ni même d'avoir le moindre ſentiment intérieur de ſa propre exiſtence. A cette occaſion notre Auteur combat de toute ſa force les *Idées innées* & prétend auſſi détruire ce que Mr. Locke a établi touchant les Idées, qui nous viennent par Reflexion. Mr Brown ſoutient ici de nouveau, que nous n'avons aucune Idée, ni aucune perception directe de la partie ſpirituelle qui eſt en nous, mais ſeulement un ſentiment interieur (*a*) des differentes maniéres dont l'Ame agit ſur les Idées, que les ſens ont tranſmiſes dans l'Imagination. Mais les Notions ou Conceptions (puiſque l'Auteur ne veut pas qu'on les appelle des Idées) les Notions

(*a*) Conſciousneſs.

tions, dis-je, que l'Ame se forme, en réfléchissant sur les Idées, que les sens lui communiquent, & le sentiment, qu'elle a en elle même de ses propres opérations, sont préciſément ce que Mr. Locke appelle des Idées de Reflexion, & tout ce que Mr. Brown dit contre ces Idées n'eſt qu'une diſpute de mots; car dans le fond il s'accorde aſſez bien à cet égard, avec l'Auteur, qu'il prétend refuter.

La ſeconde Proprieté des Idées, qui nous viennent des ſens, c'eſt qu'elles ſont *Simples*. En troiſième lieu elles ſont *immediates* & *directes*, c'eſt à dire, qu'elles repréſentent directement & immediatement leur Objet, ſans l'Intervention d'aucune autre Idée; ce qui les diſtingue des Objets abſens, que nous n'avons jamais actuellement apperçûs; ainſi l'Idée d'un homme, que nous avons vû, eſt immediate, & repreſente directement cet homme; mais lorſque nous *ſubſtituons* l'Idée d'un homme, que nous avons vû, pour repréſenter un homme, que nous ne vîmes jamais, cette Idée devient indirecte & médiate. Les Idées, entant qu'immediates, ſont encore diſtinguées par là de celles qui ne nous repreſentent les objets que d'une manière figurée & métaphorique, comme auſſi des Idées, ou plûtot des Notions, qui ſont purement *Analogiques*. Notre Auteur explique ici en peu de mots, ce qu'il entend par *Métaphore Divine*, & *Ana-*

logie Divine; mais comme il y revient ſouvant dans la ſuite, & ſurtout dans ſon ſecond traité, qui eſt entiérement deſtiné à ce ſujet, nous renvoyons à en parler, que nous ſoyons parvenus au ſecond Volume, afin de ne pas tomber dans d'ennuieuſes repétitions, auxquelles il faut avouer que notre Auteur s'abandonne ſans beaucoup de ménagement. C'eſt pour la même raiſon que nous paſſons ſous ſilence, ce que Mr. Brown dit de la clarté des Idées qui nous viennent des ſens, & les remarques qu'il fait dans le dernier Chapitre de ſon premier Livre, pour expliquer la difference, qu'il y a, entre ce qu'il appelle *Metaphore Divine* & *Analogie Divine*; tout cela trouvera mieux ſa place, lorſque nous rendrons compte du ſecond Volume.

Le ſecond Livre de celui-ci contient dix Chapitres, dont le premier traite de l'*Intellect pur*. On diſtingue ici l'Eſprit, l'Ame, & l'Entendement. Par l'*Eſprit* on entend cette partie purement immatérielle de l'homme, qui peut être ſéparée du Corps, & qui ainſi ſéparée peut exiſter & operer independemment de la matiére; ſouvent, dit notre Auteur, on confond mal à propos l'Eſprit avec l'Ame, mais l'Ecriture les diſtingue, appellant l'*Eſprit*, Πνεῦμα.

L'*Ame* ou plûtot *l'Ame inférieure*, comme on l'appelle pour la diſtinguer de l'*Eſprit*, eſt ce qui reſulte en nous de l'union eſſen-

eſſentielle de l'*Eſprit* avec la matiére organiſée; c'eſt ce que l'Ecriture exprime par le terme Ψυχὴ, *Anima*, *Ame*.

L'*Entendement* (*a*) eſt un terme general & complexe, qui renferme le *pur Eſprit*, avec l'*Intellect*, la *Volonté*, la *Mémoire*, & toutes les Paſſions & Affections de l'Ame inferieure; c'eſt ce qu'on nomme Νῦς, *Animus*, l'*Entendement*.

L'Intellect pur eſt proprement le *pur Eſprit*, ou la partie immatérielle de l'homme, entant qu'elle agit en union eſſentielle, & conjointement avec les Eſprits animaux, & les fibres cachées & imperceptibles du cerveau, qui ſervent particuliérement à nous faire penſer ou connoître: C'eſt là ce qu'on nomme Νόησις, *Intellectus*, le *pur Intellect*. Il y a peut-être lieu de craindre, que ces diſtinctions ne ſoient trop ſubtiles pour la plûpart des Lecteurs, mais notre Auteur les croit néceſſaires pour prévenir quantité d'Erreurs très dangereuſes en matiére de Réligion.

Il eſt ſi fécond en diſtinctions, qu'il trouve une difference eſſentielle entre la *pure Senſation* & la *ſimple Appréhenſion* des Idées. La Senſation, dit-il, eſt la ſeule perception méchanique des Objets extérieurs qui agiſſent ſur nos ſens; au lieu que *l'Appréhenſion* eſt la *vuë* ou l'*Inſpection* des Idées, dans l'ordre même & la condition où elles ſont

(*a*) The Mind.

ſont placées dans l'Imagination, ſans rien changer dans leur Nature, ni dans leur ſituation, ſans en porter aucun jugement, ni en tirer aucune conſequence. La Perception nous eſt commune avec les animaux, mais l'Appréhenſion nous appartient en propre: C'eſt pour n'avoir pas fait cette diſtinction, qu'on a malheureuſement confondu la Raiſon de l'homme avec l'Inſtinct des Brutes. La différence, qu'il y a entre la Perception & l'Appréhenſion conſiſte, 1°. En ce qu'en conſéquence de la Perception il entre une nouvelle Idée dans l'Imagination, au lieu que l'Appréhenſion ne nous fournit aucune nouvelle Idée, mais fait ſeulement appercevoir à l'Ame les Idées que l'Imagination a déjà reçuës. 2°. Dans la Perception l'Imagination eſt entiérement paſſive, ayant été diſpoſée par la Nature ſeulement à recevoir & à retenir les impreſſions telles qu'elles ſont faites ſur les ſens par les objets extérieurs: au lieu que l'Appréhenſion eſt un Acte ou une Opération de l'Ame & non pas des ſens, deſquels les animaux jouiſſent auſſi bien que nous: Ils ont des Idées; en cela ils nous reſſemblent; mais ils n'apperçoivent point leurs Idées, parce qu'ils ſont purement matériels. Quelque Lecteur chagrin ou difficile trouvera peut-être, qu'il y a une eſpéce de contradiction entre avoir des Idées, & ne s'en point appercevoir; ſurtout lorſque ces Idées, logées dans l'Imagi-

magination, ſont le Reſſort d'une infinité d'actions, comme elles le ſont dans les Brutes dont elles forment l'Inſtinct, ainſi que notre Auteur le dit dans le ſecond Chapitre: voici, ſelon lui, comment on peut expliquer cet Inſtinct.

Il n'y a jamais qu'une ſeule Idée ſimple, qui agiſſe à la fois ſur les Brutes; encore cette Idée ne les pouſſe-t-elle à agir, que lors qu'il y a quelque objet extérieur qui fait impreſſion ſur les ſens, ou du moins lors qu'il y a encore dans l'imagination & dans le cerveau de l'Animal quelque reſte d'une pareille impreſſion. C'eſt pourquoi les Brutes n'ont point de mémoire proprement dite: mais auſſi-tot que l'Impreſſion a été faite ſur les ſens, elle y demeure (ſans que l'Animal s'en apperçoive, ou en prenne connoiſſance) & auſſi longtemps que cette Idée ſubſiſte dans l'Imagination, elle dirige les mouvemens de l'Animal; mais peu à peu elle s'efface ſans que l'Animal puiſſe la renouveller, ni la rendre plus vive, il faut pour cela une nouvelle Impreſſion des objets ſur les ſens. Le reſte du ſecond Chapitre eſt employé à répondre à quelques objections, qu'on peut faire contre le Syſtême de notre Auteur, & à refurer cette penſée de Mr. Locke, que „ peut-être ne ſerons nous jamais capables „ de connoître, ſi un Etre purement matériel penſe ou non, par la raiſon, qu'il „ nous eſt impoſſible de découvrir par la „ contemplation de nos propres Idées,

„ ſans la Revélation, ſi Dieu n'a point
„ donné à quelques amas de matiere, diſ-
„ poſez comme il le trouve à propos, la
„ puiſſance d'appercevoir & de penſer (*a*) „.
Notre Auteur, qui veut bien accorder des Idées aux Animaux, ſe met dans une grande colére contre Mr. Locke, pour avoir oſé avancer ce qu'on vient de lire.

Le troiſiéme chapitre, dans lequel nous n'avons rien trouvé de fort particulier, traite de cette opération de l'Entendement, qu'on appelle *Juger*.

Le quatriéme eſt ſur l'Abſtraction. On ſe ſert de l'Abſtraction, dit notre Auteur, pour former des Idées generales ou univerſelles, & on croit parvenir à avoir de telles Idées, lors qu'en detournant l'Eſprit de tous les Individus, on ſe forme une idée unique, qui repréſentera toute l'Eſpéce; mais, ajoute-t-il, il ſe trouvera à la fin, que ces prétendues Idées univerſelles & abſtraites, ſelon la maniére moderne & raffinée de les former ſont les Monſtres les plus étranges & les plus contradictoires, qu'on ait jamais imaginez; car l'Idée univerſelle & abſtraite de l'homme, par exemple, ne repréſentera pas un homme blanc ou noir, grand ou petit, gras ou maigre, mais elle les repréſentera tous, & n'en repréſentera aucun, & cela dans le même temps. Mais pourquoi l'Idée de l'homme

(*a*) Eſſay Philoſ. ſur l'Entend. Hum. Liv. IV. Chap. III. §. 6.

me ne pourra-t-elle pas les repréſenter tous, ſans être bornée à aucun en particulier, lors qu'en penſant à l'homme je ne fais attention, qu'à ce qui convient à tous les hommes? Si je dis l'*homme a la faculté de penſer*, cette Propoſition n'eſt elle pas véritable de tous les hommes en general, blancs ou noirs, grands ou petits, gras ou maigres? De même à l'égard des Triangles, qui eſt l'autre exemple que l'Auteur allégue pour prouver l'abſurdité des Idées génerales formées par abſtraction; ſi je ne conſidére dans mon Eſprit que les trois cotez & les angles d'un Triangle, ne puis-je pas dire en general, *les trois angles d'un Triangle ſont égaux à deux droits?* Et faut-il que pour démontrer cette Propoſition les Géometres tracent ſur le papier tous les Triangles poſſibles? Leur démonſtration faite ſur un ſeul Triangle ne s'applique-t-elle pas à tous? Nous renvoyons notre Auteur aux Logiques modernes, qu'il mépriſe ſi fort; il y verra une Définition de l'Abſtraction, beaucoup plus exacte, que celle, qu'il lui a plû d'en donner. Voyons pourtant comment il s'y prend pour refuter le Sentiment ordinaire.

Si nous détournons notre Eſprit, dit il, de *toutes* les Idées de chaque individu, il ne reſte plus à l'Entendement aucune idée, ſur laquelle il puiſſe agir. Soit. Mais ſi au lieu de détourner mon Eſprit de *toutes* les Idées des Individus, je conſerve celles

que j'apperçois dans chaque Individu, ne puis je pas raisonner sur ces Idées là ? J'avoue, que si je détourne mon Esprit de toutes les Idées, qui forment l'Idée complexe d'un Triangle, je n'aurai plus l'Idée d'un Triangle : mais si sans penser à l'Egalité ou l'inégalité des côtez ou des angles, je me contente contempler une figure bornée par trois lignes droites, ne puis-je rien affirmer ou nier de cette figure ? Lorsque, poursuit notre Auteur, nous disons le *Genre-humain*, ce mot n'exprime aucune Idée distincte, abstraite, & generale, qui soit dans l'Esprit pour désigner à la fois tous les Individus des hommes, mais ce mot exprime l'idée d'un seul individu, & n'est rendue generale, que parce que nous concevons par ce seul individu, tous les autres, qui sont de la même espéce. Il n'existe dans la Nature aucun *Universel*, qui puisse faire impression sur nos sens, ou *être l'objet de notre Raison*. La véritable abstraction consiste à faire qu'un seul individu *soit mis* pour representer tous les individus de la même espéce ; ainsi (c'est toujours l'Auteur qui parle) l'idée d'un homme particulier que j'ay vû, me sert à distinguer l'Espéce humaine de toute autre Espéce, & cette idée est placée dans mon esprit, pour y représenter toute l'espéce des hommes.

Notre Auteur continue ensuite à refuter Mr. Locke, sur ce qu'il a prétendu, que

la

la puiſſance de former des Abſtractions met une parfaite diſtinction entre le homme & les brutes (*a*): Après cela on explique en ſix articles les principales differences, qu'il y a entre les hommes & les animaux. Enfin on tache de faire voir, que nous ne ſaurions nous former par *Abſtraction* aucune idée des choſes celeſtes & incorporelles, mais ſeulement en repréſentant par les Idées qui nous ſont familiéres, ces choſes, que nous ne ſaurions concevoir en aucune maniére : Ainſi, par exemple, les termes de *prix* de *rachat*, de *redemption*, dont nous avons des notions fort diſtinctes, repréſentent ce que Jeſus Chriſt a fait pour nous, & dont nous n'avons aucune Idée directe.

Nous paſſons le cinquiéme chapitre, qui traite de la *Rélation*, afin de pouvoir nous arrêter un peu plus longtems au ſixième, dans lequel il s'agit d'un ſujet très important, ſavoir des differentes eſpéces de connoiſſance & d'évidence.

Dans ce chapitre, qui contient plus de quatrevingt pages, Mr. Brown diſtingue ſix differentes eſpéces de connoiſſance & autant de degrez d'Evidence qui y répondent. La premiére eſpéce de connoiſſance eſt celle qui nous vient des ſens, & qui conſiſte dans une vûe intellectuelle des idées, que les ſens tranſmettent à l'Imagination : cette

(*a*) Eſſay Philoſ. Liv. II. Chap. XI. §. 10.

cette connoiſſance eſt ſimple, directe, immédiate, & ſi évidente, qu'elle n'eſt ſuſceptible d'aucune preuve; & lorſque la ſenſation eſt réguliére & parfaite, le conſentement de l'entendement eſt naturel & neceſſaire. Il faloit que cette évidence des ſens fut ainſi directe, claire, immédiate, & inconteſtable, parce que c'eſt là le premier fondement de toutes nos connoiſſances Divines & humaines.

La ſeconde eſpéce de connoiſſance eſt celle que nous avons par un *ſentiment intérieur* (*a*): Nous ſentons immédiatement en nous mêmes ce qui ſe paſſe dans notre Entendement, ſans l'intervention d'aucune Idée: C'eſt ainſi que nous avons intérieurement la connoiſſance de toutes les Facultes & les Opérations de l'Ame, non ſeulement de celles de l'*Intellect* & de la Volonté, avec leurs diverſes modifications, mais auſſi des Paſſions & des Affections de *l'Ame inférieure*. Cette connoiſſance eſt auſſi évidente & auſſi certaine, que celle, qui nous vient des ſens. " Un homme, dit Mr. Brown, „ qui par le ſentiment immédiat de ce qui „ ſe paſſe au dedans de lui, ne ſait pas „ qu'il a une Raiſon & un Entendement, „ auſſi bien que la faculté d'appercevoir „ par les ſens, & que celle-ci différe de „ la Raiſon non ſeulement en dégré, *mais „ même en eſpéce*, ne ſauroit être convaincu de

(*a*) From Self-Conſciouſneſs.

„ de ſon erreur par quelque raiſonnement „ ou Argument que ce ſoit. Si le ſentiment intérieur de ce qui ſe paſſe dans „ ſon Entendement ne le perſuade pas, „ qu'il y a une difference ſi eſſentielle entre penſer & appercevoir par les ſens, „ qu'il faut néceſſairement en conclure, „ que *La Raiſon eſt d'une eſpéce toute differente de l'Inſtinct, & de la faculté ſenſitive qu'il apperçoit dans les brutes*, & que „ *la Matiére ſeule n'eſt pas ſuſceptible de la penſée & de la Raiſon*, ſi, dis-je, un „ homme n'eſt pas perſuadé de cela par „ le ſentiment intérieur de ce qui ſe paſſe „ dans ſon Entendement, rien ne ſera capable de l'en perſuader ". Voila donc la ſpiritualité de l'Ame de l'homme, & l'Inſtinct des Brutes prouvez d'une maniére abrégée, en en appellant ſeulement à la conſcience de chaque homme en particulier; & celui, que ſa conſcience ne perſuadera pas, doit être abandonné à ſon ſens reprouvé.

Cette preuve tirée du Sentiment intérieur plait ſi fort à notre Prélat, qu'il s'en ſert auſſi pour établir *la liberté* de l'homme. Nous ſentons, dit il, cette liberté au dedans de nous; nous éprouvons en nous mêmes un pouvoir d'agir, ou de ne pas agir par rapport à nos devoirs, auſſi bien que par rapport aux choſes indifferentes; pour decider toutes les diſputes ſur ce ſujet, il ſuffit d'en appeller au ſentiment intérieur

rieur de l'Ame ; & celui, que ce ſentiment interieur de la liberté n'obligera pas à ſe déclarer contre les Decrets abſolus, la Predeſtination, l'Election, la Réprobation non conditionelle, eſt *un Juge corrompu, aveuglé par ſes préjugés, & qu'aucune preuve ne ſera capable de convaincre.* Ce jugement de notre Auteur eſt ſans doute précipité & peu charitable : nous voulons bien avouer, que le ſentiment intérieur, que nous avons de la Liberté, eſt très vif : mais il faut auſſi reconnoître, qu'il eſt expoſé à de grandes difficultez, & que le Dogme de la néceſſité peut être ſoutenu par des argumens capables d'embarraſſer les Eſprits les plus ſubtils ; de ſorte que c'eſt être injuſte, que d'accuſer de *corruption* tous ceux qui ſe déclarent pour la néceſſité, & par conſequent pour la Prédeſtination abſolue.

Les deux Eſpéces de connoiſſances, dont nous venons de parler, ſont immédiates, & en quelque ſorte une *Intuition* : nous appercevons immédiatement les idées, que les ſens ont tranſmiſes dans l'imagination ; nous éprouvons en nous mêmes directement ce qui ſe paſſe dans notre Entendement. Mais il y a une autre eſpéce de Connoiſſance & d'Evidence, qui différe des deux precédentes, en ce qu'elle eſt acquiſe médiatement, par voye de deduction & de conſequence. Notre Auteur ſubdiviſe cette maniére de connoître en qua-

quatre eſpéces, qui avec les deux, dont nous venons de parler, font les ſix, que nous avons indiquées.

La premiére maniére de connoître par voye de conſequence eſt ce qu'on appelle *Sience*, & eſt ſuſceptible de démonſtration proprement dite. Cette eſpéce de connoiſſance eſt infaillible, & l'évidence en eſt irréſiſtible : Mais malheureuſement elle ſe borne, ſelon notre Auteur, aux ſeules Mathematiques, & c'eſt abuſer des termes, que de parler de Démonſtration en Phyſique, en Métaphyſique, & même en Morale.

Ceci le conduit à la ſeconde maniére de connoître par déduction, qui a lieu dans cette eſpéce de connoiſſance, qui n'eſt ſuſceptible que d'une certitude *morale* : Le plus haut degré de cette certitude approche beaucoup de l'Evidence mathematique; il y a pourtant toujours cette différence, c'eſt que l'Evidence mathématique force le conſentement de l'Eſprit, ſans le concours de la volonté ou même malgré elle; au lieu que dans la certitude morale le conſentement de l'Eſprit eſt libre & volontaire, d'où vient que les paſſions & les préjugez détournent ſouvent l'Entendement contre ſon penchant naturel. Notre Auteur ſoutient ici, contre le Docteur Clarke, qu'on ne ſauroit *démontrer* l'Exiſtence de Dieu, pas même *à priori*, comme on parle, mais qu'on peut ſeulement la prouver

ver *à posteriori*, & par des *preuves morales*. Il soutient aussi, qu'on a fait beaucoup de tort à la Religion, en prétendant démontrer les *Devoirs moraux* : Par là dit-il, on a encouragé les incredules & les libertins à exiger une certitude démonstrative, même dans les choses qui regardent la Foi & la pratique de la Vertu, & comme ces choses ne sont pas susceptibles de Démonstration, on a fourni aux incrédules un spécieux prétexte pour rejetter la Révélation.

Notre Auteur s'attache ensuite à prouver, qu'il faut connoître avant que de croire. Ainsi par rapport à la Religion revélée, la premiere question est de savoir, si l'Ecriture Sainte est véritablement la Parole de Dieu, si nous en avons des preuves suffisantes, & telles, que nous en fussions satisfaits dans les choses de la vie civile? Lors que l'Entendement a examiné ces preuves, & les a trouvées suffisantes, la volonté y consent & s'y rend. La même-chose a lieu par rapport aux Propositions particuliéres qui sont revelées; il faut que la Proposition qu'on doit croire soit *parfaitement intelligible*, & qu'elle soit accompagnée d'une Evidence capable de convaincre l'Esprit : Il faut donc que la connoissance précéde la conviction; mais cette connoissance & cette conviction ne sont pas proprement la Foi; elle consiste dans le consentement de la volonté, &

dans

dans l'acquieſcement du cœur, aux propoſitions revelées, dont l'Entendement a apperçu la vérité. D'où il ſuit, dit Mr. Brown, que l'Entendement ne ſauroit donner ſon conſentement, ni la volonté concourir à une Propoſition, qui contient quelque choſe d'incompréhenſible; tout ce qui eſt tel ne ſauroit être l'objet immediat & direct de notre connoiſſance ni de notre Foi.

Notre Savant Prélat a bien ſenti, que l'aveu qu'il fait ici l'expoſe à une objection embarraſſante. Que deviendra l'*Analogie*, & ce Syſtème, dans lequel on ſoutient, que nous concevons les choſes Spirituelles par des Symboles & des Images qui les repréſentent? De quel uſage ce Syſtème peut il être, ſi ce qu'il y a d'incomprehenſible dans la Réligion n'eſt point l'objet de notre connoiſſance, ni même de la Foi évangelique? La réponſe à cette objection eſt admirable. Il y avoit, dit notre Auteur, une véritable foi évangelique dans le monde, longtems avant qu'on eut ſongé à l'*Analogie*, & qu'on eut expliqué la véritable maniére de concevoir les choſes Divines & Spirituelles ſeulement par des Symboles & des repréſentations. Les vrais Ortodoxes ne croyoient que ce qu'ils comprenoient, & n'embarraſſoient ni leur tête, ni la Foi Chrétienne de notions ſubtiles & embrouillées, ſur des choſes incompréhenſibles. Ils prenoient les Propoſitions revélées dans le ſens le plus naturel & le plus ſimple,

& les croyoient en ce ſens ; mais ce qui étoit incompréhenſible n'a jamais fait proprement partie de leur connoiſſance ni de leur Foi; & il ſeroit à ſouhaiter pour le monde Chrétien, qu'on eut toujours continué à agir de la même maniére.

Mais puiſque les herétiques & les incredules ont fait naitre des difficultez & des doutes ſur ce qui eſt entiérement incompréhenſible ; puiſque maintenant ils mettent en oppoſition les choſes dont nous ne ſaurions avoir d'idée ni de notion directe, avec celles qui ſont très aiſées à comprendre ; puiſqu'ils prétendent trouver de la contradiction & de l'abſurdité dans ce qui eſt inintelligible, en raiſonnant ſur une Nature incompréhenſible, dans laquelle ils ne ſauroient diſcerner ce qui eſt, ou ce qui n'eſt pas compatible avec cette Nature ; puiſqu'ils jugent des *Antitypes* comme des *Types*, prétendant qu'ils doivent être à tous égards de la même nature & de la même eſpéce, & que nous devons avoir des Idées ou des Notions directes & immédiates des choſes Divines auſſi bien que des choſes humaines ; il eſt tems de bien diſtinguer dans les Propoſitions, qui regardent les Myſtéres de l'Evangile, ce qui eſt l'objet direct & immédiat de notre connoiſſance & de notre Foi, de ce qui n'en eſt que l'objet médiat & éloigné. Alors on eſt forcé d'expliquer la nature de cette *Analogie Divine*, par laquel-

quelle nous concevons des choſes autrement inconcevables. Ne ſemble-t-il pas, que tout cela ſe reduiſe à dire, qu'auſſi longtems, que les hommes ont bien voulu recevoir bonnement & ſans examen ce qu'on leur débitoit, il n'a pas été néceſſaire de donner un ſens raiſonnable à ce qui paroit abſurde & contradictoire; mais que lors qu'il s'eſt trouvé des gens, qui ont ſecoué le joug de l'Autorité, & qui jugeant par eux mêmes de ce qu'on leur enſeignoit, en ont découvert l'abſurdité; on a été obligé de chercher un nouveau Syſtème, pour ſe debarraſſer de leur Objections?

La troiſiéme eſpèce des connoiſſances, que nous acquérons par le raiſonnement, c'eſt l'Opinion, qui ſelon Platon eſt un milieu entre la connoiſſance, & l'ignorance. L'Auteur ne dit rien de fort particulier ſur ce ſujet.

La quatriéme & derniere eſpèce de connoiſſance eſt celle, que nous aquérons par l'expérience & le témoignage d'autrui: Surquoi Mr. Brown remarque, premiérement, qu'il faut que les choſes qu'on nous apprend, ſoient exprimées dans une langue & dans des termes, que nous entendions. Perſonne ne ſauroit être inſtruit des choſes qu'il eſt incapable de comprendre, & il ne peut point y avoir de Révélation touchant la nature *intrinſéque* d'une choſe, qui en elle-même nous eſt incompréhenſible: Il faut que la choſe, qui nous eſt revélée, ſoit ſi claire; & ſi intel-

ligible, que la Raiſon puiſſe aiſément la comprendre & en juger: De ſorte que la Révélation Divine touchant Dieu, & ſes Attributs, & les Myſtères de l'Evangile (toutes ces choſes étant ſpirituelles & ſurnaturelles) regarde uniquement leur exiſtence réelle, & les vives images par leſquelles elles nous ſont repréſentées *analogiquement*, & ces images ſont auſſi claires & intelligibles, que les choſes de la vie civile, qu'un uſage journalier nous rend familiéres.

En ſecond lieu, il faut que la Raiſon ſoit convaincue, que le ſujet dont on l'inſtruit, ou qui lui eſt revélé, n'eſt point contradictoire, & s'il s'agit d'une choſe ſpirituelle & ſurnaturelle, voici la régle, qu'il faut ſuivre: On ne doit déduire l'abſurdité ou la contradiction d'une Propoſition, que de ce qui eſt clair & intelligible dans cette Propoſition; & il faut conclure, que toutes les contradictions, qui naiſſent de la comparaiſon qu'on fait, de ce qui eſt clair & intelligible, avec ce qui eſt incompréhenſible par rapport à la nature propre & intrinſéque, ſont mal fondées & imaginaires. Prenons pour exemple cette Propoſition, *Chriſt eſt le Fils unique, engendré de Dieu;* Il eſt très aiſé de comprendre qu'une perſonne ſoit le fils unique d'un autre & engendré par lui; Un homme, qui croit que l'Ecriture ſainte eſt la Parole de Dieu, en conclut, ſans examiner ce qu'il y a d'incompréhenſible dans la Propoſition,

tion, que nous venons d'indiquer, que cette Propoſition eſt auſſi véritable, & auſſi exemte d'abſurdité & de contradiction, par rapport à la Nature Divine, qu'elle l'eſt dans le langage ordinaire lors qu'il s'agit des hommes: & c'eſt à quoi ſe réduit cette Propoſition, autant que nous ſommes obligez de la comprendre & d'y ajouter foi: cet homme croira, que c'eſt abuſer d'une maniére impie de l'Ecriture Sainte, que de trouver des abſurditez & des contradictions dans cette Propoſition, en comparant la génération humaine, avec la Génération Divine, & en concluant de cette comparaiſon, que le fils ne ſauroit être entiérement de la même Nature que le Pere, ni poſſeder les mêmes Perfections eſſentielles.

En troiſiéme lieu, c'eſt à la Raiſon à juger de la capacité & de la fidélité des Témoins, ou de ceux, qui nous informent de quelque choſe.

Enfin par rapport à la Révélation Divine il faut être convaincu par de bonnes raiſons, qu'elle vient de Dieu. Après quelques réflexions très judicieuſes ſur ce ſujet, auxquelles nous ne ſaurions nous arrêter, notre Auteur dit, que comme les hommes ont été les inſtrumens, dont Dieu s'eſt ſervi pour ſe révéler au genre-humain, il a eu auſſi la condeſcendance non-ſeulement de ſe ſervir d'un langage humain, mais encore d'employer les idées, & les

notions qui nous ſont les plus naturelles, pour nous découvrir, & repréſenter par ce moyen clair & aiſé les choſes ſurnaturelles, qui par elles-mêmes ſont entiérement incompréhenſibles. La choſe ne pouvoit pas être d'une autre maniére ; car l'homme n'a point de facultez pour recevoir les idées ou les choſes céleſtes, telles qu'elles ſont en elles-mêmes, & dans leur nature : & quand on ſuppoſeroit, que Dieu pût communiquer, ou ait communiqué les idées des choſes céleſtes à quelcun par une révélation immédiate, il ſeroit toujours vrai, que ces idées ſeroient incommunicables à tout autre, excepté par une ſemblable révélation, & celui qui en auroit été honoré ne pourroit trouver aucun terme pour les exprimer, de ſorte qu'il ne ſeroit pas un inſtrument propre à tranſmettre la connoiſſance de ces choſes au reſte du genre-humain : C'eſt pourquoi il a été néceſſaire de proportionner les choſes revélées à notre maniére ordinaire de penſer & de parler, & de les repréſenter ſous les images & les emblêmes des choſes, qui nous ſont les plus familiéres : Auſſi ne ſommes nous obligez de croire que des Doctrines auſſi claires & auſſi intelligibles, que ce qu'il y a de plus clair dans les affaires de la vie civile ; & tout ce qu'il y a d'inconcevable, ou d'inintelligible dans quelque Propoſition que ce ſoit, de l'Ecriture Sainte, appartient à un autre Monde, & n'eſt point

l'ob-

l'objet propre & immédiat de la connoissance ou de la Foi Chrétienne.

Le chapitre septiéme traite de l'augmentation de nos connoissances par la Révélation des *Rélations*, que nous avons avec Dieu ; l'Auteur fait ici l'énumération de quelques véritez, & de quelques Attributs de Dieu, que, selon lui, la Raison seule ne pouvoit pas découvrir dans toute leur étendue. Il rejette quelques termes scolastiques que la plûpart des Théologiens employent en parlant de l'Etre Suprême : comme les termes de *Cause*, *Principe*, *Origine*, *Source*, &c. de toutes choses ; comme encore ce qu'ils disent, que Dieu est un *Acte simple*, *sans composition*, *sans division* ; qu'il est *existant par soi-même*, *sans origine*, *indépendant*, *suprême*, *parfait en lui-même* ; ce n'est point là, dit notre Prélat, le langage de la Révélation, principalement lors qu'on veut employer ces termes pour expliquer l'*Unité* de la Nature Divine ; ce ne sont que des termes *affectez*, que quelques Savans ont inventez pour expliquer leurs opinions particulieres, & leur maniére de penser sur l'unité de Dieu. On en veut surtout ici au Docteur Clarke, qu'on tache de mettre en contradiction avec lui-même, en rapportant quelques Propositions de son Livre sur la Trinité, & en faisant voir, qu'elles sont ou contradictoires, ou inintelligibles.

Dans le Chapitre huitiéme on parle des

Rélations entiérement nouvelles, qui nous ont été revélées. Il s'agit ici principalement de la Trinité, que l'Auteur explique ſelon ſon Syſtême de l'*Analogie*, & comme il y revient encore dans ſon ſecond Volume, qui roule tout ſur l'Analogie, nous renvoyons ce que nous avons à en dire, à l'extrait que nous ferons du ſecond Volume.

Le Chapitre neuviéme eſt deſtiné à expliquer comment la Révélation a perfectionné la Morale. D'abord on explique les devoirs, qui naiſſent de la Révélation du Dogme de la Trinité. Enſuite l'Auteur paſſe à ce qu'on appelle plus particuliérement *les Vertus morales*, que l'Evangile perfectionne, parce qu'il ne régle pas uniquement les Actions extérieures, mais encore l'homme intérieur. Après cela Mr. Brown parle des promeſſes d'une autre vie, de la Réſurrection, de la Félicité du Ciel, du pouvoir qu'ont toutes ces promeſſes pour nous porter à la vertu, des peines de l'autre vie, deſquelles il admet l'Eternité, & enfin du Jour du Jugement. Il ſuffit d'avoir indiqué les ſujets, qu'on traite dans ce chapitre, on voit bien, que cela ne demande pas que nous entrions dans le détail.

Le dixiéme & dernier Chapitre du ſecond Livre traite de l'Eſprit, de l'Ame, & du Corps, & du grand avantage, que la Réligion tire de cette diſtinction. L'homme,

me, dit notre Auteur, eſt compoſé de trois parties eſſentielles & diſtinctes; & la connoiſſance de cette diſtinction contribue beaucoup à avancer la Sainteté intérieure de l'Ame. S. Paul l'établit clairement dans ces paroles (*a*): *Le Dieu de paix veuille vous ſanctifier entiérement* ὁλοτελεῖς dans chaque partie. Que le tout de vous, ὁλόκληρον ὑμῶν, l'*Eſprit*, τὸ πνεῦμα, l'*Ame*, ψυχὴ, *& le corps ſoient conſervez ſans reproche pour la venue de notre Seigneur Jeſus Chriſt.* Ce texte, dit notre Auteur, eſt un commentaire fort clair du ſeptiéme verſet du ſecond chapitre de la Genéſe: L'Apôtre diſtingue expreſſément *la poudre de la Terre*, qui eſt le corps; Le Principe que Dieu ſouffla immédiatement dans l'homme, & qui eſt la partie immatérielle de nous-mêmes; & l'*Ame vivante*, qui réſulte de l'union du Corps & de l'Eſprit. Notre Auteur rapporte enſuite pluſieurs paſſages, qu'il explique par le moyen de cette diſtinction, ou dans leſquels il croit la trouver, nous croyons qu'on nous diſpenſera aiſément de le ſuivre dans ce détail.

Nous ne ſaurions pourtant nous empêcher de rapporter un paſſage de notre Auteur, qui paroit bien ſingulier. „ L'Ame „ ou ψυχὴ, dit-il, eſt ce que l'Ecriture ap„ pelle quelquefois *la chair* par oppoſition „ à l'*Eſprit*: cette partie de nous-mêmes „ eſt

(*a*) 1 Theſſ. V. 23.

„ eſt matérielle, ſujette à la corruption „ morale & naturelle. Comme cette ame „ doit ſon exiſtence à l'union de l'Eſprit „ avec le Corps, auſſi ceſſe-t-elle d'exiſter, „ & eſt elle diſſoute ſur le champ, dès que „ l'Eſprit eſt ſéparé du corps. Cette ame „ eſt le ſiége de tous nos mauvais déſirs, „ & de toutes nos inclinations déréglées. „ Comme elle a plus de rapport au corps, „ que n'en a l'Eſprit, auſſi s'attache-t-elle „ extrêmement à la conſervation du Corps, „ & à lui fournir de quoi ſatisfaire tous ſes „ apétits. C'eſt pourquoi les payens l'ont „ flétrie, en lui donnant des noms, qui „ exprimoient leur mépris. Ils l'appel- „ loient *le Cheval*, parce qu'elle eſt *fou-* „ *gueuſe*, & emporte l'homme, ou plûtôt „ l'Eſprit, qui devroit tenir la bride; ils „ la nommoient auſſi *la Bête*, parce qu'on „ ſuppoſe que l'ame ſenſitive ou animale „ nous eſt commune avec les animaux; *la* „ *Femme*, ou *l'Enfant*, parce que les paſ- „ ſions & les affections ſont plus fortes, „ & la Raiſon plus foible dans les Femmes „ & les Enfans, que dans les hommes„. Mais quelle eſt donc la nature de cette Ame inférieure? Eſt-ce véritablement une partie diſtincte dans le tout, qui compoſe l'homme, & correſpondante à l'ame ſenſitive des brutes? Ou eſt-ce une eſpèce de troiſiéme Principe, qui reſulte de l'union eſſentielle de la ſubſtance immatérielle, avec la matiére? L'Auteur ne le décide pas; mais il dit,

dit, que lors qu'on considére ce Principe, en faisant abstraction du pur Esprit, on peut le concevoir comme l'Ame d'un animal, qui d'elle-même ne pourroit donner que la vie, le mouvement, & les apétits ou désirs corporels, & peut-être un dégré supérieur d'Instinct naturel, de sorte, que si le Corps d'un homme n'avoit que cette Ame sensitive (qui pourtant résulte de l'union de l'Esprit avec le corps) il ne seroit tout au plus qu'une bête avec un corps humain.

Le troisiéme & dernier Livre de ce Volume renferme onze Chapitres, qui ne sont qu'une récapitulation des premiers Livres, ce qui nous dispense de donner le précis de ce dernier.

Il faudroit passer maintenant au second Volume de notre Auteur, c'est à dire, à son Traité de l'*Analogie*, mais cet Article est déja si long, & la matiére si épineuse, que nous craignons d'ennuier le Lecteur, c'est pourquoi nous renvoyons la suite de cet Extrait au Journal prochain.

ARTICLE III.

A brief Essay on the Chronology of some passages contained in the holy Scriptures. viz. I. of the Seventy Weeks in the Prophecy of Daniel. II. of the time of Christ's Birth. III. of the time

time when John Baptiſt began to preach &c. IV. of the time of Chriſt's Baptiſm. V. of the time when our bleſſed Saviour began his ſacred miniſtry, of preaching, working miracles &c. VI. of the time of John Baptiſt's impriſonment.

C'eſt à dire. *Court Eſſay Chronologique ſur quelques endroits de l'Ecriture Sainte, ſavoir; I. ſur les Septante Semaines de Daniel. II. ſur le temps de la naiſſance de Jeſus Chriſt. III. ſur le temps où Jean Baptiſte commença à preſcher. IV. ſur le temps du Bapteme de Jeſus Chriſt. V. ſur le temps auquel ce divin Sauveur commença les fonctions de ſon Miniſtere par ſa Predication, par ſes miracles &c. VI. ſur le temps de l'empriſonnement de Jean Baptiſte.* à Londres. chez J. Roberts 1733. in 8°. p. 160.

L'Auteur avertit d'abord modeſtement, qu'il n'a que peu de connoiſſance des langues originales de l'Ecriture Ste. & qu'il ne ſe pique pas d'avoir lû un grand nombre d'Auteurs, ſur tout d'Auteurs Anciens. Ce qui lui a fait naître la penſée de compoſer cet Eſſai qu'il donne au Public, c'eſt le Commentaire du feu Docteur *Wall*, ſur le N. T. En liſant l'ouvrage de ce Scavant,

vant, il ne pût s'empêcher d'y découvrir des erreurs Chronologiques ; il coucha ſur le papier quelques obſervations ſur les Endroits les plus remarquables ; il les communiqua enſuite à un Ami du Dr. *Wall*, & lui propoſa de faire une nouvelle Edition de ſon Livre en changeant quelque choſe dans les endroits qu'il pretendoit avoir rectifiés ; ce qui ſelon lui, pourroit ſervir à le rendre plus utile & plus exact. Mais cet Ami lui répondit fort bien, qu'il ne ſe croyoit point en droit de faire aucun changement dans les Ouvrages du Dr. *Wall*, ſuppoſé même qu'il ſe fut trompé ; mais que ſi notre Auteur penſoit avoir fait quelques decouvertes utiles au Public, ce ſeroit lui rendre ſervice, que de les mettre au jour dans quelque ouvrage particulier.

C'eſt auſſi le parti que ce dernier a pris ; & quoique le Dr. *Wall* dans ſon Ouvrage, ne parle point des LXX ſemaines de Daniel, l'importance de cette Prophetie, & le rapport immediat qu'elle a avec les autres ſujets, que notre Auteur traite, l'ont engagé à l'examiner. Ce qu'il fait fort au long, puiſque la premiere ſection deſtinée à cet examen, occupe la moitié de ſon livre. Mais il s'eſt cru obligé de s'y arrêter, par ce qu'il doute qu'on ait rien dit de ſatisfaiſant ſur cette matiere, non qu'il pretende avoir lu tout ce qui s'eſt écrit là deſſus ; il n'a lu, dit-il, que le Dr. Pri-

Dr. Prideaux & il ſuppoſe que ce Docteur, egalement ſcavant & exact aura lu tout ce qu'on a publié pour éclaircir cette Prophetie, & en aura fait uſage; mais comme avec tout cela, il n'a rien dit dont notre Auteur ſoit content, il en conclut que les autres n'ont pas mieux réüſſi.

Sect. I. Dans la premier Section, il examine l'explication que le Dr. Prideaux nous a donnée des LXX. Semaines de Daniel, dans ſon excellente hiſtoire des Juifs; & il convient avec lui, que ces Semaines doivent s'entendre de ſemaines d'années & que le tout enſemble comprend 490. ans, qui doivent être diviſez, en trois Periodes le premier de 7. Semaines pendant leſquelles la Ville de Jeruſalem devoit être rebatie; le ſecond de 62. ſemaines, qui commencent après l'entier retabliſſement de Jeruſalem & finiſſent à la venuë du Meſſie, qu'au temps que Evangile fut preſchée d'abord par Jean Baptiſte & puis par Jeſus Chriſt, ce qui comprend le dernier Periode ou la derniere Semaine, après laquelle le *Chriſt devoit être retranché.* Il convient encore que le *Darius*, ſous qui le Temple fut achevé d'être bati, etoit *Darius Hiſtaſpes*; & *l'Artaxerxes* ſous qui Eſdras & Nehemie vinrent à Jeruſalem *Artaxerxes Longuemain.*

Mais notre Auteur releve Mr. Prideaux, ſur ce qu'il dit (T. 2. p. 18. Edit. de 1722.) *Que ce fut preciſement dans le mois de Niſan de l'année* 4256. *de la Per. Jul. qu'Eſdras reçut*

reçut ſa commiſſion d'Artaxerxes, pour retourner à Jeruſalem & y retablir l'état & l'Egliſe des Juifs. Il pretend que ce Scavant homme s'eſt trompé ici d'une Année ; *car, dit il, quoiqu'Artaxerxes ait commence ſon regne l'an* 284. *de l'Ere de Nabouaſſar, qui coïncide avec l'an* 4250 *de la Per. Jul. & qu'ainſi la ſeptième année de ce Regne, ſoit comme le dit le Dr. l'an* 4256. *de la Per. Jul., ce n'etoit cependant que le commencement de cette ſeptiéme année, qui tomboit dans l'année ſuſdite de la Per. Jul., car ſon Regne commença vers la fin de l'année Julienne, comme il eſt evident en comparant Eſdras VII.* 7. 8. 9. *avec Neb. I.* 1. *II.* 1. *deſorte que cette ſeptieme année a dû commencer quelque part entre les mois de Juillet & de Novembre* 4256. *& le temps où Eſdras retourna à Jeruſalem, ſçavoir le mois de Niſan (Avril) a dû tomber ſur l'an* 4257. *de la Per. Jul. d'où juſqu'au* 3. *Avril,* 4746. *(jour de la Paſſion de J. C.) il n'y a que* 489. *ans.* L'Auteur employe pluſieurs autres raiſons pour prouver l'erreur du Dr. Prideaux, & place avec Mr. le Chev. Newton, le commencement du regne d'Artaxerxes, vers la fin du mois d'Aout, deſorte qu'en commençant les LXX. Semaines à la ſeptième année de ſon Regne, les 490. ans ne ſe trouveroient point accomplis à la mort de Jeſus Chriſt.

Mr. Prideaux dit qu'il eſt plus naturel de placer le commencement des 70. Semaines

nes au premier Edit d'Artaxerxes, qui a un rapport manifeſte avec la Prophetie de Daniel, *Ch. IX.* 1. 2. *qui devoit commencer à l'iſſuë du Commandement, portant qu'on s'en retourne & qu'on rebatiſſe Jeruſalem.* Il eſt vrai, que ſi l'on prenoit ces Paroles à la lettre, elles conviendroient mieux à l'Edit de *Cyrus*, en conſequence duquel le Temple fut relevé, & la Ville de Jeruſalem rebatie ; c'eſt pourquoi Mr. Prideaux veut qu'on prenne ces Paroles dans un ſens figuré, *pour le retabliſſement de l'Etat des Juifs, tant civil, qu'Eccleſiaſtique* ce qui n'arriva qu'après l'Edit d'Artaxerxes, donné la 7. année de ſon Regne. Mais le Temple fut achevé la 6. ou 7. année de Darius Hiſtaſpe (T. I. p. 344.) & le Docteur pretend auſſi que la Ville avoit été rebatie, ce qu'il prouve au long (T. II. p. 21. & ſuiv.) Il eſt vrai qu'il y eut une interruption au retabliſſement de la Ville & du Temple, par un Edit d'Artaxerxes (Eſdras IV.) que Mr. Prideaux pretend avoir été *Smerdis*, & qu'enſuite ſous Darius le Temple fut achevé, & la Ville entierement rebatie.

Notre Auteur releve ici Mr. Prideaux ſur pluſieurs choſes. I. Il ſoutient que dans l'Edit d'Artaxerxes rapporté Eſdras IV. ce Dr. a confondu le Temple avec la Ville, en ſoutenant que cet Edit defendoit ſeulement ou principalement de continuer à batir le Temple, au lieu que ſelon lui, il n'y

n'y eſt queſtion que de la Ville, & non du Temple, qui étoit deja achevé. Nous allons voir comment il accorde cela avec le vſ. 24. du même Chap. où il eſt dit expreſſément, *que l'œuvre de la Maiſon de Dieu fut interrompue juſqu'à la ſeconde année de Darius.*

2. Mr. Prideaux avoit prétendu que *l'Aſſuerus* d'Eſdras IV. vſ. 6. étoit Cambiſe, & *l'Artaxerxes du* vſ. 7. *Smerdis*; enſorte que ceci ſerviroit comme de preuve à ce que l'Ecrivain ſacré dit au vſ. 5. Mais notre Auteur croit *qu'Aſſuerus* étoit Xerxes, & *Artaxerxes* Artaxerxes longuemam, & qu'Eſdras rapporte ici une ſuite d'Evenemens juſqu'au vſ. 24, qui eſt une retrogradation & a rapport au vſ. 5. Il le prouve: parce que *Smerdis* a regné trop peu de temps, pour que les Samaritains ayent pu envoyer à *Suze*, qu'on y ait pu conſulter les Archives, & envoyer ordre à Jeruſalem de faire ceſſer l'ouvrage; ce qui auroit du ſe faire dans l'eſpace de ſept mois. Il le prouve encore par ce que dit Nehemie au Chap. I. vſ. 3. *qu'il apprit en la 20. année d'Artaxerxes, que la muraille de Jeruſalem demeuroit rompuë, & ſes portes brulées par le feu.* Il prétend que ceci ne peut pas s'entendre de la deſtruction de Jeruſalem par les Babiloniens, ni de celle que Mr. Prideaux attribuë aux Samaritains ſous Smerdis. Nehemie n'auroit pas pû l'ignorer; mais de ce qui fut fait en conſequence d'un

Edit d'Artaxerxes longuemain (Esdr. IV. 7. &c.) que notre Auteur place environ 12. ans avant le temps dont parle Nehemie : desorte qu'en vertu de l'Edit de la 7. année d'Artaxerxes, Esdras commença à rebatir Jerusalem, mais les Samaritains obtinrent bientôt un Edit contraire, qui les autorisa à faire cesser l'ouvrage &c. (Esdr. IV. 7. & suiv.) ce que Nehemie ayant appris, il obtint du Roi un nouvel Edit la 20. annéede son Regne.

3. Mr. Prideaux se croyoit obligé de recourir à un sens figuré, pour appliquer l'Edit dont parle Daniel *pour retablir & rebatir Jerusalem* à celui d'Artaxerxes, parce qu'il supposoit que la Ville etoit deja rebatie, & cela en consequence de l'Edit de *Cyrus*. Mais notre Auteur soutient que l'Edit de *Cyrus* ne regardoit absolument que le Temple, & qu'Esdras quand il en parle, ne fait jamais mention de la Ville: A la verité Aggée (I. 4.) *reproche aux Juifs de demeurer dans des maisons lambrissées &c.* mais il n'y parle point de Jerusalem; au contraire Zacharie qui prophetisoit dans le meme temps parle de cette Ville comme devant être rebatie (I. 16. II. 1. & suiv.) Il est cependant bien difficile de se persuader que les Juifs eussent obtenu la permission de retourner chez eux & de relever le Temple, sans avoir aussi celle de rebatir, dans la Ville où se devoit faire le service, des maisons pour y habiter. L'Auteur s'etend beaucoup ensuite à refuter le sens figuré

gure que Mr. Prideaux avoit donné à la Prophetie de Daniel : nous ne nous croyons pas obligez de le suivre dans ces discussions, souvent plus ingenieuses que solides.

Après s'être efforcé à renverser l'Hypothese de ce Savant il propose la sienne, & pretend qu'on ne doit, & qu'on ne peut commencer les 70. Semaines à la 7. année d'Artaxerxes, parce qu'il est parlé dans la Prophetie de Daniel *de l'issuë d'un Commandement pour retablir Jerusalem* &c.

Il soutient qu'Esdras ne fut pas pourvu d'une telle commission, ni autorité à rebatir Jerusalem, c'est pourquoi l'ouvrage fut interrompu comme nous l'avons vû cidessus; au lieu que Nehemie l'an 20. d'Artaxerxes fut envoyé à Jerusalem en qualité de *Tirshatha*, ou Gouverneur, & reçut plein pouvoir de retablir l'Eglise & l'etat, & de rebatir Jerusalem, ce qui fut alors entrepris tout de bon & conduit à sa perfection. C'est de là qu'il faut commencer à compter les LXX. semaines de Daniel. Or ce fut au mois de Nisan, ou d'Avril, de l'année 20 d'Artaxerxes & de la 4270. de la Per. Jul. d'où jusqu'en Avril 4746, où tombe la mort de J. C., il y a 476 années solaires, qui étant converties en Lunaires, en feront 490., & environ 8. mois, lesquels 8 mois de surplus l'Auteur suppose, que Nehemie a dû employer en préparatifs & dans son voyage, avant que d'arriver à

Jurusalem; & si l'on compte de cette arrivée de Nehemie à Jerusalem, on trouvera exactement 490. ans.

C'est un plaisir de voir avec quelle exactitude & quelle précision, chaque Auteur sçait faire quadrer les choses avec son Hypothese; le malheur, est, que quand les autres viennent à l'examiner avec quelqu'attention, cette precision, cette exactitude disparoit. Mr. Prideaux (T. II. p. 46. 47. avoit calculé que cet espace de temps renfermoit 491. années lunaires & 246. jours, ce qui rend le mécompte un peu plus grand que ne le suppose notre Auteur: Il est vrai qu'il croit que ce Savant se trompe d'une année entiere, comme nous l'avons vu.

Pour prouver qu'il faut entendre les 70 semaines, d'années Lunaires, il s'appuie sur la vulgate. *Septuaginta hebdomades abbreviatæ sunt super Populum tuum &c.* Ces semaines ou années *abregées* ne peuvent selon lui désigner que des années lunaires; car il croit que le terme hebreu *Nechtuc* signifie proprement *abreger* & non pas *determiner*. Mais comme il avouë qu'il n'entend pas l'hebreu, il se sert pour établir son opinion de plusieurs raisonnemens tirez d'un peu loin, & qui ne paroissent avoir de force, qu'autant qu'on est deja prevenu en faveur de son Hypothese; c'est pourquoi nous ne nous y arrêterons pas, non plus qu'aux sistémes particuliers de Mrs. *Marshall* & *Lancastre*,

caſtre, & du Dr. *Clarke*, que l'Auteur examine & refute en peu de mots. Nous nous hâtons de conclurre avec lui. Voici ſon Hypotheſe en raccourci. *Nebemie ayant Obtenu au mois de Niſan de l'an* 4270. de la Per. Jul. une commiſſion d'Artaxerxes pour rebatir Jeruſalem, il y arriva vers la fin de l'année. C'eſt alors qu'il declara la commiſſion qu'il avoit (Chap. II. 1-18.) *& c'eſt là l'iſſuë de la Parole pour s'en retourner &c.* (Dan. IX. 25.) Dans l'eſpace d'environ 18. ans la muraille, & un grand nombre des principales maiſons furent rebaties (Neh. VI. 1-15. VII. 5. XI. 1. &c.) & autant qu'on en peut juger par les circonſtances dans l'eſpace d'environ 31. ans de plus toutes les places vuides furent remplies de maiſons. *Alors les Places & la breche furent rebaties dans un temps d'Angoiſſe* (Dan. IX. 25.) ou comme notre Auteur traduit *les ruës & les places vuides furent rebaties, & cela dans un temps très court*, s'avoir dans 7. Semaines. Après quoi commence le ſecond & plus long Periode de 62. Semaines, à la fin deſquelles le Meſſie devoit paroître. Or ſi nous comptons 7. & 62. Semaines d'années lunaires, c'eſt-à-dire 483. (qui font 468. années ſolaires & environ 7. mois) depuis la fin de l'an 4270. de la Per. Jul. cela nous conduira juſques vers le milieu de l'an 4739. la 26. année de l'Ere vulgaire. Ce fut alors (Luc. III. 2. 3.) *que la Parole de Dieu fut addreſ-*

ſée à Jean, & il vint dans le Pais des environs du Jourdain preſchant le Bateme de repentance en remiſſion des Pechez; & c'eſt là que St. Marc *place le commencement de l'Evangile de J. C.* (Ch. I. 1.) Il y a donc juſqu'au temps du Meſſie 7. *Semaines*; & 62. *Semaines*; apres quoi vient le dernier Periode ou la derniére Semaine, dans laquelle le Meſſie *confirma ſon Alliance avec pluſieurs*, premierement par ſon Précurſeur qui prêcha environ 3. ans & demi, & enſuite par lui même. Jeſus Chriſt après avoir été batiſé par Jean entra dans les fonctions de ſon Miniſtere, prêcha l'Evangile, le confirma par des Miracles &c. & à la fin de cette derniere Semaine, ſavoir à la Paque, qui tomba au 3. d'Avril de l'an 33. de l'Ere vulg. en s'offrant ſoi-même en Sacrifice, il *fit la propitiation pour l'iniquité, amena la juſtice des Siécles, mit fin à la viſion & à la Prophetie &c.*

Sect. 2. L'Auteur dans cette Section, ſe propoſe de fixer le tems de la naiſſance de Notre Seigneur, & pour cela, il ſe ſert St. Luc Ch. 3. vſ. 23. où il eſt dit ſelon nos verſions, *que Jeſus Chriſt commença à avoir environ trente ans* &c. mais notre Auteur prétend qu'il faut traduire, *Jeſus avoit environ trente ans, lorſqu'il commença* &c. c'eſt-à-dire, lorſqu'il commença à ſe manifeſter, & que l'Evangile commença à être prêché, ſavoir par Jean Baptiſte; car c'eſt là qu'il faut placer *le commencement de l'Evan-*

vangile (Marc I. 1.) Il ne s'agit donc pour déterminer la naiſſance de Jeſus Chriſt, que de ſavoir dans quel tems arriva la vocation de Jean Baptiſte. Nous avons vû dans la premiére Section que c'étoit vers le milieu de l'an 4739 de la Per. Jul., & retrogradant de 30 années, la Naiſſance de Jeſus Chriſt, devra tomber au milieu de l'an 4709 P. J., mais quoiqu'on ne puiſſe douter, que St. Luc n'ait été fort exact par rapport aux années de Jeſus Chriſt, on peut cependant ſuppoſer, qu'il ne l'a pas été également par rapport aux mois; auſſi dit-il que J. C. avoit *environ* 30 ans, ainſi pour déterminer avec préciſion le tems de ſa naiſſance, il eſt néceſſaire d'examiner quelques circonſtances qui y ont un rapport immédiat.

1. La mort d'Hérode le Grand arriva dans l'année 4710 de la Per. Jul. en Mars, un peu avant la Paque: & il eſt évident, dit l'Auteur, par le Chap. II. de S. Matth. que Jeſus Chriſt doit être né pluſieurs mois avant la mort d'Hérode, c'eſt ce que demande néceſſairement l'arrivée des Mages à Jeruſalem, & l'éloignement du Païs d'où ils venoient. Mais où eſt ce que l'Ecriture parle de ce grand éloignement du Païs des Mages? Leur demeure ne pouvoit-elle pas être dans quelque Province à l'orient de Jeruſalem, ſans qu'il ſoit néceſſaire de la ſuppoſer à une ſi grande diſtance? Quoiqu'il en ſoit, notre Auteur veut, qu'ils

ayent employé plusieurs mois à leur voyage & qu'ils ne soient arrivez en Judée, qu'*après que les quarante jours de la Purification de Marie furent accomplis & que l'enfant Jesus eut été porté à Jerusalem* &c. (Luc 2: 22.) Le Docteur *Withy*, fait venir les Mages à Bethlehem avant l'accomplissement de ces 40 jours; il est vrai, que pour leur faire faire plus de diligence, il leur donne des Dromadaires pour voiture.

Il n'est pas facile de concilier ici St. Matthieu avec St. Luc, & de fixer le tems où il faut placer l'arrivée des Mages. En lisant le Chap. II. de St. Matth. on en conclut naturellement que les Mages sont venus adorer J. C. à Bethlehem; mais la Relation de St. Luc ne paroit pas le permettre, il dit *que les jours de la Purification de Marie étant finis, ils portérent Jesus à Jerusalem, & qu'après avoir accompli tout ce qui est ordonné par la Loi du Seigneur, ils s'en retournérent en Galilée à Nazareth leur ville.* Il faudroit donc placer cette arrivée des Mages avant l'accomplissement des 40 jours, comme le font la plûpart des Auteurs; mais le notre prétend qu'un si court espace de tems n'auroit pas suffi, pour leur voyage, leur séjour à Jerusalem &c. Ainsi selon lui, c'est après que Jesus eut été présenté dans le Temple, que les Mages vinrent l'adorer, *mais à Nazareth & non point à Bethlehem comme on le croit communément. Il est vrai, que Jesus étoit né à Bethlehem* (*Matth.*

(*Matth. II:* 1.) *que les Mages vinrent à Jerusalem, qu'on leur dit que le Christ devoit naître à Bethlehem* (*vſ.* 5.) *qu'Hérode les envoya à cette ville, qu'ils ſortirent de Jeruſalem, dans l'intention d'y aller, qu'une Etoile les conduiſit. Mais il n'eſt pas dit, que cette Etoile les conduiſit à Bethlehem, mais ſeulement, qu'elle s'arrêta ſur le Lieu où étoit le petit Enfant* (*vſ.* 9.) *Pourquoi donc ne pas ſuppoſer que ce Lieu étoit à Nazareth, que l'Etoile conduiſit là les Mages, & s'arrêta ſur la maiſon où étoit Jeſus Chriſt, & que ce fut là que Joſeph fut divinement averti de s'enfuir en Egypte* ? Le Lecteur jugera ſi cette ſolution quoiqu'aſſez ingénieuſe, lève toutes les difficultez. Pourquoi cette fuite de Joſeph en Egypte ? il ne couroit aucun riſque à demeurer à Nazareth, aucune recherche ne fut faite dans cette ville. Pourquoi *le maſſacre des Enfans* à Bethlehem ? Hérode n'auroit-il pas été informé du chemin qu'avoient pris les Mages, lui qui y prenoit tant d'intérêt, & qui étoit ſi ſoupçonneux ?

2. St. Luc au Chap. II. nous apprend que Jeſus Chriſt eſt né dans le tems de quelque dénombrement fait ſous Auguſte. On ne doute plus que ce Dénombrement n'ait été fait avant celui de *Cyrenius* ; mais cela ne fixe pas cependant celui ſous lequel Jeſus Chriſt eſt né : Ce que dit Tertullien contre Marcion (L. 4. Ch. 19.) peut ſervir à répandre du jour là deſſus. *Conſtat*

Cenſus actos ſub Auguſto tunc in Judæa, per Sentium Saturninum. Il eſt manifeſte qu'il y a eu alors (ſc. du tems de la naiſſance de J. C.) un dénombrement dans la Judée, fait ſous Auguſte, par Sentius Saturninus. Le Témoignage de Tertullien eſt ici d'un grand poids. Car quoique les Peres ſe ſoient ſouvent trompez en matiére de Chronologie, il parle d'une choſe connuë de tout le monde, *Conſtat &c.* Or il paroit par Joſephe que Varus ſuccéda à Sentius Saturninus environ un an avant la mort d'Hérode, & Sentius Saturninus n'exerça ſon emploi que quatre ou cinq ans. A la vérité les paroles de Tertullien ne déterminent pas l'année; mais il eſt manifeſte par Matth. Ch. II, que Jeſus Chriſt doit être né un peu plus d'un an, avant la mort d'Hérode, & par S. Luc Ch. III: 23, qu'il avoit environ 30 ans, quand ſon Précurſeur commença à prêcher; Ce qui étoit, comme on l'a pu voir dans la premiére Section, vers le milieu de l'année 4739 de la Periode Julienne.

Toutes ces Circonſtances raſſemblées, font conclure à notre Auteur, que ce Dénombrement s'eſt fait la derniere année de Sentius Saturninus, & que Notre Seigneur Jeſus Chriſt eſt né vers la fin de Décembre 4708 de la Per. Jul. la trente-troiſiéme année du Regne d'Hérode, 14 ou 15 mois avant ſa mort, la trentiéme d'Auguſte à compter depuis la mort de Jules Cæſar,

&

& un peu plus de cinq ans avant l'Ere vulg. de ſorte que Jeſus Chriſt auroit eu environ trente ans & demi, lorſqu'il commença à ſe manifeſter au Monde par le Miniſtère de ſon Précurſeur, environ trente-quatre & demi, à ſa premiére Paque, & environ trente-ſept & demi à ſa Paſſion, l'an 4746 de la Per. Jul.

La 3me. Section traitte du tems où Jean Batiſte commença à prêcher & à batiſer. L'Auteur ſe contente de renvoier à ce qu'il a déja dit du dernier Période de la Prophétie de Daniel. C'eſt là que commence le Miniſtère du Précurſeur de J. C.

Dans les Sections 4. & 5., l'Auteur examine le tems du Batême de Jeſus Chriſt, & celui où il commença à faire les fonctions de ſon Miniſtere. Il relève dabord une erreur dans laquelle tombent la plûpart des gens en liſant Luc III. 23. *Jeſus commençoit alors d'avoir environ trente ans &c.* ce qu'on rapporte au tems de ſon Batême. Mais comme entre la vocation de Jean Batiſte & la mort d'Hérode, il y a 29 ans & 3 mois, il faudroit que Jeſus Chriſt eut été batiſé dès le commencement du Miniſtère de Jean, & encore n'y auroit-il que neuf mois entre ſa naiſſance & la mort d'Hérode, contre ce qui a été dit dans la Section ſeconde.

Il paroit clairement par Matth. III. 5. 6. Marc I. 5. & Luc III. 3-21., qu'il doit s'être écoulé un tems aſſez conſidérable en-

entre la vocation de Jean Batiſte, & le Batême de Jeſus Chriſt, & ſi l'on fait attention à ce que les Prophétes ont dit du Précurſeur qu'*il prépareroit les voyes du Meſſie*, & à ce que rapportent les Evangeliſtes du grand nombre de ceux qui furent batiſez par Jean, on en conclura qu'il doit avoir commencé ſon Miniſtére quelques années, avant que Jeſus Chriſt fut batiſé, à moins qu'on ne ſuppoſe, avec Uſſerius, que J. C. après ſon Batême, a mené une vie privée, pendant trois ans, avant que de commencer les fonctions de ſon Miniſtére : ſuppoſition, que notre Auteur rejette avec raiſon; puiſqu'il paroit par l'hiſtoire Evangelique, que la Tentation de notre Sauveur ſuivit immédiatement ſon Batême, & qu'auſſi-tôt après il commença à prêcher, à faire des Miracles &c.

Il lui ſemble bien plus raiſonnable de ſuppoſer que le Batême fut adminiſtré à Jeſus Chriſt deux mois avant qu'il entra dans les fonctions de ſon Miniſtére : Et l'on peut, ſans crainte de ſe tromper, placer le commencement de ce Miniſtere, au tems que le Prophéte Daniel l'avoit prédit, c'eſt-à-dire, au milieu de la derniere ſemaine, ou trois années lunaires & demie avant ſa Paſſion : & comme le milieu de cette ſemaine coïncide avec le commencement de Novembre de l'année 29 de l'Ere vulg. 4742 de la Per. Jul. Jeſus Chriſt aura été batiſé dans le mois de Septembre de la mê-

même année; & Jean Batiſte aura prêché & adminiſtré le Batême pendant l'eſpace de trois ans; ce que l'hiſtoire Evangelique ſemble demander.

Dans la Section 6me. & derniere il s'agit du tems de l'empriſonnement de Jean Batiſte. C'eſt ici, dira-t-on peut-être, une queſtion peu importante en elle-même. Notre Auteur l'avouë, mais auſſi, dit-il, ce n'eſt pas une affaire de petite conſéquence, que d'être aſſuré, que les Evangeliſtes en rapportant ce fait ne ſe ſont point contredits. Il prie, les Lecteurs de l'excuſer s'il s'étend un peu ſur cette matiere, & ſa longueur nous ſera une excuſe légitime, pour ne le pas ſuivre dans toutes ſes diſcuſſions, qui ſouvent n'ont pas un rapport immédiat avec la queſtion: Nous nous contenterons de rapporter ſon opinion particuliere, & le fondement ſur lequel il l'appuie.

St. Jean (Ch. II. 13.) dit *que Jeſus monta à Jeruſalem pour la Paque* qui étoit en Avril l'an 30 de l'Ere vulg. & après avoir rapporté ce que ce divin Sauveur fit durant cette fête, il ajoute (Ch. III. 22. & ſuiv.) *Après ces choſes, Jeſus vint au Païs de Judée avec ſes Diſciples, & il demeuroit là avec eux & il y batiſoit. Or Jean batiſoit auſſi en Enon &c. Car Jean n'avoit pas encore été mis en priſon.* Combien Jeſus Chriſt y demeura, & quel tems s'écoula depuis juſqu'à-ce que Jean Batiſte fut mis en priſon, c'eſt

c'eſt ce qui n'eſt pas dit. Mais il paroit que J. C. demeura environ neuf mois en Judée, & que Jean fut mis en priſon un peu avant ou après que Jeſus eut quitté la Judée; deſorte qu'on peut ſuppoſer, que cet empriſonnement arriva vers la fin de l'an 30, ou vers le commencement de l'an 31. de l'Ere vulg.

On voit que l'Auteur s'attache ici à la relation de l'Evangeliſte St. Jean. Il croit qu'il eſt impoſſible de concilier ce que cet Evangeliſte dit là-deſſus, avec Matth. IV. 12. Marc I. 14. Luc IV. 14. ſur tout avec les deux premiers qui ſemblent placer l'empriſonnement de Jean immédiatement après la Tentation de Jeſus Chriſt; & avant qu'il alla en Galilée; au lieu que St. Jean dit que Jean Batiſte n'avoit pas encore été mis en priſon, après que Jeſus eut quitté la Galilée & fut venu en Judée. Pour lever cette difficulté, notre Auteur prétend, qu'on a inſeré cette circonſtance, dans les endroits allegués de St. Matthieu & de St. Marc, & cela même de très bonne heure, avant que St. Jean eut écrit ſon Evangile, lequel ayant vu les falſifications faites dans les deux premiers, a ajouté dans le ſien le vſ. 24. du Chap. III. qui ſans cela paroitroit fort inutile; Puiſque Jean Batiſte batiſoit en Enon, il étoit aſſez clair qu'il n'avoit pas été mis en priſon. *Quelque Copiſte, dit l'Auteur, aura inſeré les commencemens du vſ.* 12. *du Ch. IV. de St. Matth. & du vſ.* 14.

14. *du Chap. III. de St. Marc ; mais l'aura premiérement mis à la marge, enſuite cette addition ſe ſera gliſſée dans le Texte.*

Voilà comme on voit bien des ſuppoſitions ; Il faudroit, que ces Evangiles euſſent été bien ſouvent copiez, & cela dans un très petit eſpace de tems, puiſque l'Auteur croit que dès le tems de St. Jean tous les Exemplaires avoient la même Leçon qu'ils ont à préſent : Il faudroit que tous ceux où étoit la véritable, euſſent été perdus, n'y aiant aucune variation là-deſſus dans les Mſſ. qui nous reſtent. D'ailleurs il paroîtra ſurprenant que cette interpolation ait été faite dans deux Evangiles tout à la fois : mais, dit notre Auteur, celui qui l'a faite dans l'un, n'aura pas manqué ſans doute de la faire auſſi dans l'autre. On trouvera peut-être encore que l'Apôtre St. Jean ayant remarqué ces erreurs, qui s'étoient gliſſées dans le Texte des deux Evangiles, auroit dû les corriger, ou du moins, en avertir. Mais l'Anonyme répond à cela, qu'il y avoit déja un ſi grand nombre de Copies de ces Evangiles, répandues par tout, que l'autorité de St. Jean lui-même, n'auroit peut-être pas prévalu. Pour donner plus de force à ce qu'il a avancé, il appuie ſur pluſieurs circonſtances, mais tous ſes raiſonnemens n'étant fondez que ſur des conjectures & des probabilitez, nous nous croyons diſpenſez d'entrer dans tous ces détails, qui nous feroient ſortir

des

des bornes d'un Extrait; ce que nous avons dit, ſuffit pour mettre les Lecteurs au fait.

ARTICLE IV.

A Diſſertation on the Eclipſe mentioned by Phlegon &c. c'eſt-à-dire, *Diſſertation ſur l'Eclipſe dont Phlegon fait mention, où l'on examine ſi cette Eclipſe a quelque rapport avec les tenebres qu'il y eut dans le tems de la Paſſion de Jeſus Chriſt* par Arthur Ashley Sykes Dr. à Londres chez Jaques & Jean Knapton dans le Cimitiere de S. Paul. 1732. in 8. pag. 100.

The teſtimony of Phlegon vindicated &c. c'eſt-à-dire, *Le Temoignage de Phlegon defendu, ou Relation des tenebres & du tremblement de terre arrivés à la mort de Jeſus Chriſt donnée par Phlegon avec tous les temoignages des Auteurs Payens & Chretiens qui ont vecu dans les 6. premiers Siecles du Chriſtianiſme, citès d'après les originaux, & des remarques ſur ces temoignages.* par J. Whiſton à Londres 1732. in 8°.

A defenſe of the Diſſertation on the Eclipſe mentioned by Phlegon &c. c'eſt-à-dire, *Defenſe de la Diſſertation ſur l'Eclip-*

l'Eclipſe dont Phlegon fait mention, où l'on refute les remarques de Mr. Whiſton en Theologie. par Arthur Ashley Sykes Dr. à Londres chez Jaques Jean & Paul Knapton dans la rue de Ludgate. 1733. in 8°. pag. 77.

Phlegons Teſtimony Shewn to relate to the Darkneſs, which happen'd at our Saviour's Paſſion in a Letter to Dr. Sykes. c'eſt à dire *Lettre au Dr. Sykes, dans laquelle on prouve que le témoignage de Phlegon regarde les tenebres qui couvrirent la terre au tems de la Paſſion.* à Londres chez S. Wilmot d'Oxford. in 8. pag. 40.

LEs fraudes pieuſes des premiers Siecles ſont une des plus fortes objections des incredules contre la Religion, & les Peres de l'Egliſe qui par un zele indiſcret ont produit des monumens chimeriques, comme les Oracles des Sybilles, les lettres de Pilate &c. ont repandu des ſoupçons ſur les vrays monumens du Chriſtianiſme. Il en eſt de meme de certains faits ſur leſquels la Religion eſt apuyée ; quand on prouve bien ces faits, on rend ſervice à la Religion, mais quand pour les confirmer on allegue des Auteurs qui n'en parlent en aucune maniere, loin de ramener par là les incredules on ébranle la foi des Chre-

tiens ; les Circonſtances de la Paſſion du Sauveur ſont du nombre de ces faits qui ſervent de preuve à la Verité de la Religion Chretienne, & les tenebres qui couvrirent la terre à la mort de J. C. depuis la ſixiéme heure du jour juſqu'à la neuvieme ſont une des principales de ces circonſtances. Pour prouver la Verité de ce fait, on a allegué conſtament le temoignage de *Phlegon* ; mais le *Dr. Sykes* après avoir examiné ce que les plus anciens Peres citent de *Phlegon*, croit que l'Eclipſe dont celui-ci fit mention, n'arriva pas dans la 4. année de la 202. Olympiade qui étoit l'année de la mort de Jeſus Chriſt, mais dans la premiere année de cette Olympiade, & que ce fut une Eclipſe naturelle : Voici ſes preuves.

I. Les Peres qui citent *Phlegon* ne ſont pas d'accord, ni ſur l'année de l'Eclipſe dont il parle, ni ſur les autres circonſtances : *Julius Africanus*, qui vivoit environ 86. ans après *Phlegon* eſt le premier qui allegue ſon temoignage. Il dit en parlant de Jeſus Chriſt & de ſa mort ; *Il y eût ſur toute la terre des tenebres affreuſes, les rochers ſe fendirent par un tremblement de terre, & pluſieurs lieux dans la Judée & dans les autres parties du monde furent renverſés.* THALLUS *au liv. 3. de ſon Hiſtoire appelle ces tenebres une Eclipſe du Soleil, mais à mon avis ſans raiſon ; Car les Hebreux celebrent la Paque le 14. jour de la lune, & Jeſus Chriſt ſouffrit le*

le jour avant Pasque; or une Eclipse du Soleil qui est causée par l'interposition de la lune entre le soleil & la terre, ne peut arriver que dans le tems de la conjonction de ces deux Corps, precisement à le nouvelle lune; comment donc appeller Eclipse des tenebres qui obscurcissent le Soleil lors qu'il est en opposition directe avec la lune? Mais passons ce mot, il suffit que le peuple croye la verité d'un fait qui est actuellement arrivé, & on peut bien confondre ce prodige universel avec une Eclipse, puisqu'eu egard à notre vuë c'est la meme chose. PHLEGON *nous dit que sous le Regne de Tibere Cesar dans le tems de la pleine lune il y eut une Eclipse totale du soleil depuis la 6. jusqu'à la 9. heure; il est clair qu'il parle de celle-ci, mais quel rapport ces choses peuvent elles avoir ensemble, un tremblement de terre, & une Eclipse, des rochers fendus & la resurrection des morts & un ebranlement si general de l'univers? Certes rien de semblable n'est jamais arrivé, mais ces tenebres etoient l'ouvrage de Dieu parce que le Seigneur souffrit.* Mr. *Sykes* fait sur ce fragment d'*Africanus*, que *George*, nommé communément *Syncelle*, a preservé, les remarques suivantes. I. *Africanus* fait dire à *Phlegon* que cette Eclipse arriva dans le tems de la pleine lune, cependant dans le passage de *Phlegon* cité par *Eusebe* il n'en est parlé aucunement. 2. *Africanus* censure *Thallus* d'avoir appellé ces tenebres une Eclipse, mais il ne trouve pas à redire à *Phlegon*, qui dit de meme qu'il y eut une

Eclipſe totale du ſoleil dans le tems de la pleine Lune, 3. *Africanus* racconte qu'il y eut des tenebres univerſelles, & que par un tremblement de terre les rochers ſe fendirent, & que pluſieurs lieux furent renverſés dans la Judée & dans pluſieurs autres parties de l'univers; mais il paroit par le temoignage d'*Origene* que tous ces prodiges n'arriverent que dans la Judée & aux environs de Jeruſalem. 4. *Africanus* ne marque pas l'année preciſe de l'Eclipſe de *Phlegon*, il ſe contente de dire qu'elle arriva ſous le regne de *Tibere*; mais puis qu'il aſſeure que cette Eclipſe eſt la meme que celle qui arriva du tems de la Paſſion, & que l'opinion generale de ſon tems etoit, que Jeſus Chriſt ſouffrit l'année 15. de *Tibere*, ſelon les temoignages de *Clement Alexandrin*, d'*Origene*, de *Lactance* & de *Africanus* lui-même cité par *S. Jerôme*, il faut la fixer à la 4. année de la 201e Olympiade. Mr. *Whiſton* repond à la premiere de ces Remarques que ces mots, *dans le tems de la pleine Lune* ont été inſerez dans le texte d'*Africanus*, mais il ne dit pas quand ni par qui: la 12de. remarque ne nous paroit pas juſte; *Africanus* n'etoit pas obligé de repeter à l'occaſion de *Phlegon* ce qu'il avoit cenſuré dans l'Hiſtoire de *Thallus*, particulierement après avoit dit, mais paſſons ce mot, puiſqu'à l'egard de notre vuë c'eſt la meme choſe. Nous ne comprenons pas non plus comment le ſeul temoignage d'*Origene*

gene, qui a vecu long-tems après *Africanus*, prouve que celui-ci s'eſt trompé quand il a dit qu'il y eut des tenebres ſur toute la terre. Mais paſſons à *Origene*.

Il dit dans ſon Commentaire ſur S. Matthieu que les Ennemis du Chriſtianiſme alleguoient, qu'aucun Ecrivain Grec ni Barbare n'a fait mention des prodiges qui arriverent du tems de la Paſſion, que *Phlegon* à la verité parle dans ſes Chroniques d'une Eclipſe ſous le regne de *Tibere*, mais qu'il n'inſinue pas qu'elle arriva dans le tems de la pleine Lune, & il y repond, que ces prodiges n'étant arrivez que dans la Judée & aux environs de Jeruſalem, il n'eſt pas fort ſurprenant que les Auteurs Grecs n'en parlent point, & il croit que les tenebres de la Paſſion furent cauſées par une nuée epaiſſe qui fermoit le paſſage aux rayons du Soleil. Dans ſon livre contre *Celſe* il fait mention de *Phlegon* deux fois; la 1re. p. 80. où il dit, quant à l'Eclipſe du tems de *Tibere*, ſous lequel Jeſus Chriſt fut crucifié, & touchant les grands tremblemens de terre, *Phlegon* en a écrit à ce que je crois au 13. livre de ſes Chroniques; la 2. p. 96. où parlant des prodiges de la Paſſion, il s'exprime ainſi. Nous les avons deja defendus autant que nous l'avons pu, ayant allegué l'Authorité de *Phlegon* qui racconte que ces choſes arriverent du tems de la paſſion: Le Dr. *Sykes* tache de prouver par 3. argumens qu'*Origene* ne croyoit point que

l'Eclipſe de Phlegon eut du rapport avec les tenebres de la Paſſion. 1. parce qu'il convient qu'aucun Auteur Payen n'en a parlé. 2. parce qu'il croit, que les Prodiges dont les Evangeliſtes font mention à la mort du Sauveur, n'arriverent que dans la Judée & aux environs de Jeruſalem. 3. parce que ſelon lui une nuée epaiſſe cauſa ces tenebres, ce qui ne s'accorde pas avec les circonſtances de l'Eclipſe de *Phlegon*: Mais Mr. Whiſton remarque, & le Dr. Sykes dans ſa replique en convient, que la traduction Latine du Commentaire d'*Origene* ſur S. Matthieu, eſt tres infidele, & qu'elle a été mutilée & falſifiée; d'ailleurs elle contredit ce qu'*Origene* avance dans ſon livre contre Celſe, qui a paſſé toujours pour un ouvrage authentique.

Euſebe eſt le 3. qui parle de *Phlegon*. Voici ce qu'il en dit dans ſa Chronique ſous la 4. année de la 202. Olympiade, la 18. de *Tibere* & la 33. de Jeſus Chriſt: „ Jeſus „ Chriſt, fils de Dieu notre Seigneur ſouf„ frit ſelon les Propheties la 19. année de „ *Tibere*, environ le tems que dans les „ hiſtoires des Grecs nous trouvons rac„ contées expreſſement ces choſes, le So„ leil s'eclipſa, il y eut un tremblement de „ terre dans le Bithynie; la plus grande „ partie de la Ville de Nicée fut renver„ ſée. Ceci s'accorde perfaitement avec „ ce qui arriva du tems de la paſſion du „ Sauveur, l'Auteur des Olympiades par-

le

„ le de ces choſes dans ſon 13. Livre en
„ ces termes: *La 4. année de la 202. Olym-*
„ *piade il y eut la plus grande Eclipſe du So-*
„ *leil qu'on eut jamais vue il faiſoit nuit à la*
„ *6. heure & on vit les Etoiles, un grand*
„ *tremblement de terre dans la Bithynie ren-*
„ *verſa preſque toute la Ville de Nicée.*
„ Il paroit par le temoignage de S. Jean
„ que Jeſus Chriſt ſouffrit la meme année,
„ ayant prêché trois ans après l'année 15.
„ de *Tibere: Joſephe* rapporte qu'environ le
„ meme tems un jour de la Pentecote les
„ Pretres apercurent d'abord un bruit con-
„ fus, & qu'enſuite ils entendirent une voix
„ de la partie interieure du Temple qui
„ repetoit pluſieurs fois ces mots, PARTONS
„ D'ICI; & le meme *Joſephe* aſſure ailleurs,
„ que *Pilate* etant Gouverneur plaça de
„ nuit environ ce meme tems les images
„ de l'Empereur dans le Temple, ce qui
„ etoit contre la Loi & donna occaſion
„ à une rebellion des Juifs. Le Dr. *Sykes*
n'ajoute pas plus de foi au temoignage
d'*Euſebe* qu'au recit d'*Africanus*, il eſt ſur-
pris qu'*Euſebe* ait oſé alleguer *Phlegon*, après
qu'Origene eut avoüé qu'aucun des Au-
teurs Payens n'a parlé des tenebres de la
Paſſion, & qu'elles ne s'étendirent pas au
delà de la Judée: peut-être ſes Lecteurs
ne ſeront-ils pas moins ſurpris de voir
qu'un homme, qui dans ſes autres ouvra-
ges a raiſonné avec tant de force, ſe ſerve
ici d'un argument ſi foible: il ajoute

qu'*Euſebe* parle d'une maniere vague environ ce tems là, & qu'il rapporte au meme tems deux faits dont l'un arriva pluſieurs années après, & il conclut que comme de ce qu'Euſebe dit qu'environ ce tems là on entendit une voix dans le temple, & que Pilate y plaça les images de l'Empereur, on ne peut pas conclure que cela arriva l'année 4. de la 202. Olympiade, on ne peut pas non plus conclure de ce qu'il cite *Phlegon*, que ſon Eclipſe arriva dans la meme année: mais *Euſebe* en citant *Phlegon* n'a-t-il pas marqué expreſſement l'année ?

Ce que notre Auteur dit ſur S. *Jerôme* ſe reduit à ceci. S. *Jerôme* en traduiſant le paſſage d'*Euſebe* que nous venons de citer a fait pluſieurs fautes, au lieu qu'*Euſebe* dit, environ ce tems là, *Jerôme* plus hardi met, en ce tems là. Il cite *Phlegon* ſous la 3. année de la 202. Olympiade, & il lit pourtant comme *Euſebe*, la 4. année, il dit que *Pilate* plaça les images dans le temple la meme année, ce qui eſt manifeſtement faux.

Le dernier qui paroit ſur les rangs eſt *Philoponus*; il dit dans ſon livre de la Creation, *Phlegon* a fait mention de ces tenebres, ou plutôt de cette nuit, dans ſes Olympiades, car il dit que la 2. année de la 202. Olympiade, il y eut la plus grande Eclipſe de ſoleil qu'on eut vuë, & il allegue 2. raiſons pour prouver que cette Eclipſe ſe rapporte aux tenebres de la paſſion;

la 1. que ces tenebres couvrant la terre dans le tems de la pleine lune, pouvoient bien être appellées une Eclipſe la plus grande qu'on eut vuë 2. que dans les autres Eclipſes quoique totales les tenebres ne durent que pendant quelques minutes, au lieu que celles de la paſſion durerent depuis la 6. heure juſqu'à la neuvième. Mr. *Sykes* releve 2. fautes de *Philoponus*; la premiere c'eſt qu'il rapporte l'Eclipſe de *Phlegon* à la 2. année de la 202. Olympiade. La 2. c'eſt que ſous prétexte que Phlegon dit, que ce fut la plus grande Eclipſe qu'on eut vuë (expreſſion qui ne marque autre choſe qu'une Eclipſe totale) il croit que ce fut une Eclipſe ſurnaturelle: mais Mr. *Whiſton* remarque, que ſi *Philoponus* dans deux endroits place l'Eclipſe de *Phlegon* ſous la 2. année de la 202. Olympiade, il y en a 2. autres où il la rapporte à la 5. année de la meme Olympiade:

Apres avoir examiné ainſi tous les paſſages des Anciens où *Phlegon* eſt cité, le Dr. *Sykes* conclut, que puiſqu'ils ne ſont point d'accord ni ſur l'année ni ſur les circonſtances de l'Eclipſe de *Phlegon*, & que les uns la mettent à l'année 1. de la 202. Olympiade, les autres à la 2., S. *Jerome* à la 3. & *Euſebe* à la 4., nous ne pouvons faire aucun fond ſur le temoignage de *Phlegon* qu'ils ont cité, & moins encore ſur ce qu'ils pretendent qu'il parle dans ſon Livre des tenebres de la paſſion.

Notre Auteur tache enſuite de prouver que l'Eclipſe dont *Phlegon* fait mention dans ſes Olympiades étoit une Eclipſe naturelle, 1. le mot d'Eclipſe ne ſignifie dans aucun Auteur autre choſe qu'une Eclipſe naturelle & ordinaire : on allegue le paſſage d'*Herodote*, qui dit que lorſque *Xerxes* marcha dans la Grece le Soleil Ἐκλιπὼν laiſſant ſa place dans le Ciel diſparut, non pas parce que des nuées interceptoient ſa lumiere, mais dans un tems ſerein & qu'il faiſoit nuit en plein jour : mais *Scaliger* a remarqué qu'il y eut actuellement la 4. année de la 74. Olympiade au 19. d'Avril une Eclipſe du Soleil ; & *Calviſius* infere de là que ce fut l'année que *Xerxes* entra dans la Grece ; d'ailleurs *Herodote* ne dit pas qu'il y eut une Eclipſe du Soleil, mais que le Soleil diſparut. 2. *Phlegon* ne marque pas que l'Eclipſe dont il parle ſoit arrivée dans le tems de la pleine Lune, & tout homme non prévenu & qui n'auroit pas entendu parler des tenebres de la paſſion, expliqueroit les expreſſions de *Phlegon* d'une Eclipſe naturelle : 3. l'Eclipſe & le tremblement de terre dont *Phlegon* parle, furent vûs & apperçus dans la *Bythinie* à une grande diſtance de la Judée, mais les tenebres de la paſſion ne couvrirent que les environs de Jeruſalem. 4. *Phlegon* dit qu'on vit les Etoiles, mais les tenebres de la paſſion etant cauſées par des nuées epaiſſes, ces nuées inter-

tercepterent les rayons lumineux des Etoiles auſſi bien que ceux du Soleil. 5. *Kepler* remarque qu'il y eut l'an 1. de la 202. Olympiade, le 25. de Novembre, environ 2. heures avant midi une Eclipſe totale dans l'Aſie, & il croit, qu'il y avoit dans le Texte de *Phlegon* τῷ δ'ἔτει, l'année de la 202. olympiade & non pas τῷ δὲ δ'ἔτει, la 4. année; mais ſi on allegue que les Grecs n'avoit pas coutume de dire ſimplement l'année de l'Olympiade, mais la 1. année, le Dr. *Sykes*, repond qu'*Euſebe* pouvoit bien avoir mis un A: pour marquer la 1. année, qui dans la ſuite fut changé en un Δ. M. *Whiſton* pour prouver que *Phlegon* ne pouvoit pas avoir eu en vûe l'Eclipſe arrivée la 1. année de la 202. Olympiade, dit que cet Eclipſe commença le matin & que l'Immerſion totale etoit à quelques minutes apres 9. heures du matin, au lieu que l'Eclipſe dont *Phlegon* fait mention, commença à midi: le Dr. *Sykes* repondit d'abord que *Phlegon* pouvoit bien s'être trompé de quelques heures, mais enſuite ayant conſulté un fameux Mathematitien, il trouva que la 1. année de la 202. Olympiade il y eut une Eclipſe totale à Jeruſalem & au Grand Caire en Egypte, que l'immerſion totale étoit, ſelon ce Mathematicien, à 15. minutes après midi, ſelon Mr. *Hodgſon* à 12. heures 24. minutes & ſelon le Dr. *Halley* à 12. heures 11. minutes.

L'Au-

L'Auteur de la Lettre au Dr. *Sykes* convient avec lui, qu'il y eut l'année 1ere. de la 202. Olympiade une Eclipſe totale de Soleil à Jeruſalem & au Grand Caire, & il dit, que puiſque tous les Auteurs conviennent que ſelon *Phlegon* il y eut une Eclipſe ou des tenèbres ſous le regne de *Tibere*, il faut examiner à quelle année *Phlegon* fixe cette Eclipſe, ſi c'eſt à la premiére année de la 202. Olympiade, il eſt évident qu'il parle de l'Eclipſe que *Kepler* a calculée, & nullement des tenèbres de la Paſſion; mais ſi c'eſt à la quatriéme année de la même Olympiade, cette Eclipſe ne peut pas être la même que celle de *Kepler*, mais doit avoir été ſurnaturelle: or Euſebe qui cite les propres paroles de Phlegon lui fait dire τῷ Δ ἔτει, la quatriéme année. S. *Jerome* allégue les mêmes termes, & il ne ſe trompe qu'en ce qu'il croit que cette quatriéme année coïncidoit avec l'année 18. de *Tibere*: dans la *Chronique* d'*Alexandrie* les mêmes mots la quatriéme année, ſont repetés deux fois. *Philoponus* à la vérité dans un endroit met au lieu d'un Δ. un B. c'eſt-à-dire la ſeconde année; mais il eſt facile de s'appercevoir que c'eſt ou une mépriſe dans *Philoponus*, ou une faute des Copiſtes, puiſqu'il tache de prouver par ce même paſſage de *Phlegon*, que l'Eclipſe dont il parle, auſſi-bien que la mort de Jeſus Chriſt arriva la 19. année de *Tibere* qui coïncide avec la quatriéme, & non pas avec la

la ſeconde de la 202. Olympiade, & qu'il ajoute, Phlegon dit que Tibere commença à regner la ſeconde année de la 198. Olympiade: ſi donc nous comptons depuis le commencement du regne de Tibere juſqu'à la quatriéme année de la 202. Olympiade, nous trouverons à peu près 19. ans, ſçavoir 3. de la 198. Olympiade & 16. des 4. autres. On ne ſçauroit croire que tous ces Auteurs ayent copié ſimplement *Euſebe*; *Phlegon* étoit un Auteur eſtimé & entre les mains de tout le monde. Ce que le Dr. *Sykes* allégue ſur la differente maniere de compter d'*Africanus* & des autres, prouve uniquement qu'ils n'étoient pas fort verſés dans l'Aſtronomie & dans la Chronologie: *Africanus* ne ſe donna pas la peine d'examiner ſi la quinziéme année de *Tibere*, dans laquelle il crut que Jeſus Chriſt ſouffrit, coïncidoit avec la quatriéme année de la 202. Olympiade, ainſi il ſe contenta de dire que l'Eclipſe de *Phlegon* arriva ſous le regne de *Tibere*, & que Jeſus Chriſt mourut du tems de cette Eclipſe; il ne cite pas les propres paroles de *Phlegon*, ainſi il pouvoit bien ajouter ces mots, dans la pleine Lune, comme par Parentheſe. Si *Origene* dans ſes Commentaires ſur S. Matthieu ſemble ne faire pas beaucoup de fond ſur le témoignage de *Phlegon*, il en parle autrement dans ſon Livre contre Celſe, & tout ce qu'on peut inferer de là c'eſt qu'Origene en differens tems a été dans des differens

rens ſentimens : Enfin l'Auteur de cette Lettre tache de faire voir que l'Eclipſe de *Kepler* arrivée la premiére année de la 202. Olympiade ne peut pas être celle dont *Phlegon* parle; l'Eclipſe de *Phlegon* accompagnée d'un tremblement de terre fut vûe dans la ville de *Nicée* en *Bythinie* depuis la ſixiéme heure du jour, & les Etoiles y aparurent: la ligne centrale de l'Eclipſe de *Kepler* arrivée la premiére année de la 202. Olympiade, paſſoit au contraire près de *Jeruſalem* & du *Grand Caire*, où étoit la plus grande obſcurité qui diminuoit par degré vers le Sud & le Nord: or on ſçait que la Ville de *Nicée* eſt à la diſtance d'environ 10. degrés de latitude de cette Ligne, & qu'ainſi on y vit près de deux doigts du Diſque du Soleil ; par conſéquent il étoit impoſſible que les tenèbres fuſſent ſi grandes à *Nicée*, ni qu'on y put voir les Etoiles.

Le Dr. *Sykes* parle encore des *Actes de Pilate*, des Livres de *S. Denys l'Areopagite*, & des *Memoires Aſtronomiques des Chinois*: *Juſtin Martyr* dans ſa ſeconde Apologie après avoir parlé des circonſtances de la Paſſion dit; Et que cela ſoit arrivé, vous pouvez l'apprendre ἐκ τῶν ἐπὶ Ποντίου Πιλάτου γενομένων ἄκτων des memoires de ce qui s'eſt paſſé ſous *Ponce Pilate*, & ayant fait mention enſuite des miracles de Jeſus Chriſt, il ajoute, Vous pouvez vous convaincre qu'il ait fait ces choſes ἐκ τῶν ἐπὶ Ποντίου Πιλάτου γενομένων ἄκτῶν, par ce qui lui ar-

arriva ſous *Ponce Pilate*. *Tertullien* va plus loin encore. Voici ce qu'il dit dans ſon Apologie au ch. 21. *dans le moment que Jeſus expira, qui étoit l'heure de midi, le Soleil perdit ſa lumiere & la terre fut couverte de ténèbres. Ceux qui n'ont pas ſçu que ce prodige devoit arriver à la mort de Jeſus Chriſt, & qu'il avoit été revelé aux Prophètes, ont cru que c'étoit une Eclipſe, & n'en pouvant découvrir la raiſon, ils ont nié le fait*; *cependant vous le trouvez rapporté dans vos Archives*: il parle enſuite de la Reſurrection de Jeſus Chriſt & de ſon Aſcenſion, & il dit, *Pilate qui dans ſon ame étoit Chretien, écrivit toute cette hiſtoire de Jeſus Chriſt à l'Empereur Tibere.* Mr. *Sykes* convient avec *Euſebe*, que c'étoit la coutume des Gouverneurs Romains de faire ſçavoir à l'Empereur ce qui ſe paſſoit de plus remarquable dans leurs Provinces, & que *Pilate* peut avoir écrit à *Tibere* touchant Jeſus Chriſt; mais la conduite de *Pilate*, telle qu'elle nous eſt rapportée dans les Evangiles, fait elle naître le moindre ſoupçon qu'il fut Chrétien dans l'ame, & eſt-il probable qu'il eut voulu écrire à *Tibere* cette circonſtance, que les Vêtemens de Jeſus Chriſt furent partagés ſous la Croix & le ſort jetté ſur ſa Saye, & les raiſons pourquoi il ſe cacha aux Juifs après ſa Reſurrection, ou l'aſſûrer qu'il monta au Ciel, bien plus véritablement que *Romulus*. D'ailleurs *Origene* ignoroit entiérement qu'il y eut de tels *Actes de Pilate*, & *Euſebe* lui-mê-

même ne les cite jamais que de la seconde main, il est donc plus que probable que ces actes furent forgés dans le premier Siecle, & falsifiés encore dans les Siecles suivans.

Le témoignage de *Denis l'Areopagite* ne merite aucune attention, & tous les Sçavans conviennent que les Livres qu'on lui attribue, ont été forgés, selon *Cave* & *Pearson* au quatriéme, ou selon *Daillé* au commencement du sixiéme Siecle. Ce que le Dr. *Sykes* dit des Memoires des Chinois nous paroit plus intéressant. *Hadrien Greslon* dans l'histoire de la *Chine*, les Peres *Couplet*, *Intorcetta*, *Rougemont* & *Herdtrich* dans leur *Confutius*, & *Dominique de Colonia* rapportent qu'on lit dans les fastes des *Chinois*, que sous le regne de leur sage Roi *Quam-vu-ti* il y eut dans le mois d'Avril une Eclipse de Soleil qui fut totale & qui étonna fort ce Prince, parce qu'elle arriva contre le cours régulier de la nature, qu'elle mit en desordre leurs Astronomes & dérangea absolument toutes leurs observations. Ils croyent que cette Eclipse étoit la même que celle de la Passion, & ils prient les Mathématiciens d'Europe de calculer si l'année 32. de Jesus Christ au mois d'Avril il y eut une Eclipse de Soleil, & si elle pouvoit arriver naturellement. Le Dr. Sykes fait là-dessus les remarques suivantes : premiérement, il n'est pas sûr qu'il y eut dans la Chine l'an 32. de Jesus Christ,

Christ, une telle Eclipse, Cassini asseure, qu'il a trouvé après avoir calculé exactement, que la plûpart des Eclipses dont les Chinois parlent, ne peuvent être arrivées dans le tems qu'ils ont marqué, & le P. *Coupler* lui-même convient qu'ils ont inseré dans leurs fastes un grand nombre de fausses Eclipses: Un Chinois *Yam-quem-fiam* dans sa réponse à l'Apologie pour la Religion Chrétienne publiée par les Jesuites dans la Chine, dit positivement que cette prétendue Eclipse n'est marquée dans aucune histoire de la Chine: remarque 2de: 1. supposé qu'il y eut une telle Eclipse elle ne peut avoir aucun rapport avec les ténèbres de la Passion; parce qu'elle arriva une année entiére avant la mort de Jesus Christ, sçavoir l'année 28. du Cycle, la 7. du regne de *Quam-vu-ti* qui coincidoit avec l'année 32. de Jesus Christ. 2. parce qu'elle arriva sur la fin du mois de Mai, au dernier jour de la troisiéme Lune: par consequent six semaines après la Paque des Juifs, car les Chinois commencent leur année à la nouvelle Lune de Mars, qui l'an 32. de Jesus Christ tomba au 2. de Mars. 3. Parce qu'elle arriva le dernier jour de la Lune, c'est-à-dire à la nouvelle Lune, au lieu que les ténèbres de la Passion étoient dans le tems de la pleine Lune. 4. Parce que de l'aveu des Jesuites mêmes, les fastes Chinois marquent seulement que cette Eclipse totale arriva avant le tems, c'est-à-

dire, avant le tems que leurs Aſtronomes avoient marqué par leurs calculs.

3e. Remarque, pourquoi prier les Mathématiciens de l'Europe de calculer, ſi l'année 32. de Jeſus Chriſt il y eut une Eclipſe de Soleil, & ſi elle pouvoit arriver naturellement. Les Peres *Verbieſt* & *Adam* deux habiles Mathematiciens qui avoient reformé le Calendrier de la Chine, & qui avoient calculé les Eclipſes, les Equinoxes & les Solſtices, ne pouvoient-ils faire eux-mêmes ce calcul? d'ailleurs cette Eclipſe arriva ſelon Greſlon contre le cours regulier de la nature, comment donc la calculer? Enfin ſi l'Eclipſe qu'on vit dans la Chine au mois d'Avril de l'an 32. de Jeſus Chriſt arriva naturellement, elle ne peut avoir aucun rapport avec les tenèbres de la Paſſion, qui étoient ſurnaturelles, & ſi au contraire elle étoit contre le cours regulier de la nature, le plus habile Mathématicien de l'Europe entreprendroit en vain de la calculer.

ARTICLE V.

An Enquiry about the Lawfulneſs of eating Blood occaſion'd by *Revelation examin'd with Candour*, in a Letter to a Friend, with ſome Remarks upon *the Queſtion about eating of Blood* ſtated and examin'd. By a Prebendary of

of York. C'eſt-à-dire, Examen de la Queſtion, s'il eſt permis de manger du Sang, écrit à l'occaſion de l'*Examen deſintéreſſé de la Revelation* dans une Lettre à un Ami, avec quelques Remarques ſur une Brochure intitulée, *La Queſtion touchant le droit de manger du Sang établie & examinée.* Par un Chanoine de York. A Londres chez Jean Pemberton 8°. 1733. pagg. 72.

IL y a ſi long-tems, que les Chrétiens ſont en poſſeſſion de manger librement de tout ce qui peut leur ſervir de nourriture, ſans en excepter ni *les viandes étouffées* ni *le ſang*, malgré les Diſputes qui ſe ſont élevées de tems en tems là-deſſus, qu'il ne ſembloit gueres plus poſſible de faire naitre de nouveaux ſcrupules ſur ce ſujet: C'eſt ce qu'a produit cependant l'*Examen deſintereſſé de la Révélation*, dont on peut voir l'extrait dans le journal précédent & dans celui-ci. L'Auteur, qui eſt Mr. Delauny, examine dans les deux premieres Diſſertations du ſecond Volume, la *Defenſe de ſe nourrir de ſang*. On s'eſt abſtenu à deſſein de parler de ces deux Diſſertations, dans l'extrait qu'on a donné de ce Livre, parce que nous aurons occaſion ici de rapporter les principales raiſons, que cet Auteur employe pour établir ſon

opinion, qui eſt, que cette *Defenſe ſubſiſte juſqu'à ce jour.* Les argumens dont il ſe ſert pour le prouver, avoient fait impreſſion ſur une Perſonne de merite & cauſé quelques ſcrupules par rapport à un Uſage établi depuis ſi long-tems. C'eſt pour les diſſiper que l'Auteur de cette Brochure que nous annonçons, écrit à cette Perſonne qui étoit ſon Ami.

Le Syſtême général de Mr. Delauny eſt que le ſang n'a jamais été accordé au Genre-humain pour s'en nourrir: ni avant ni après le Déluge: ni ſous la Loi, ni ſous l'Evangile: que dans chacun de ces Periodes l'uſage en eſt expreſſément defendu.

I. Notre Auteur convient avec lui, que ni le Sang ni la Chair des Animaux, n'avoient point été donnez aux hommes, pour leur ſervir de nourriture, avant le Deluge: & de-là il prend occaſion de repondre en paſſant à une Brochure intitulée *La Queſtion touchant le droit de manger du Sang établie & examinée.* Où l'on ſoutient qu'*il étoit permis de ſe nourrir de chair avant le Déluge.* On en trouve la permiſſion 1. dans la *Domination* que Dieu accorde aux hommes ſur tous les animaux Gen. I. 28. notre Auteur croit, que cette *Domination* ne conſiſte que dans la ſupériorité de Génie, que les hommes ont par deſſus les bêtes, deſorte que quoiqu'ils n'égalent pas en force certains animaux, ils ne laiſſent

pas

[illegible] de les pouvoir assujettir [illegible]
[illegible] addresse. On avoit [illegible]
ayant fait à *Adam* [illegible]
[illegible] de Bêtes, pourq[illegible]
[illegible]-il pas accor[illegible]
répond que les [illegible]
offroit en sacri[illegible]
de vêtement aux [illegible]
de ce qu'on [illegible]
de ceux qui [illegible]
etoient [illegible]
aussi propre[illegible]
sont les [illegible]
s'ils n'étoient [illegible]
aucun [illegible]
avoir [illegible]
suppose [illegible]
voyons [illegible]
climat [illegible]
qui [illegible]
de [illegible]
nour[illegible]
[illegible]
notre [illegible]
ge[illegible]
[illegible]
les [illegible]
q[illegible]
[illegible]
[illegible]

3. 4. *seulement* ajoute Dieu, *vous ne mangerez point la chair avec son Ame*, c'est-à-dire, *son sang*. Précepte qui selon notre Auteur se trouve expliqué au Levit. 17. 10. *Quiconque de la famille d'Israel, ou des Etrangers qui font leur séjour parmi eux, aura mangé de quelque sang que ce soit, je mettrai ma face contre cette personne qui aura mangé du sang & je la retrancherai du milieu de son Peuple.*

Quelles peuvent avoir été les raisons d'une Defense accompagnée de menaces si terribles ? 1. La premiére que Mr. Delauny allégue, est celle que Dieu semble alléguer lui-même aux vers. 5. & 6. suiv. que puisque Dieu se reserve le sang des animaux, à plus forte raison redemandera-t-il le sang d'un homme, qui aura repandu celui d'un autre : & en defendant aux hommes de manger du sang, son but est de prévenir toute cruauté envers les animaux, comme est celle de les faire mourir d'une maniere barbare, afin d'en rendre la chair plus agréable au goût : de peur que cela n'inspirât aux hommes de la férocité même envers leurs semblables. Mais notre Auteur croit que ces vers. 5. & 6. ont un rapport immédiat, non avec la *defense de manger du sang*, mais avec la *permission de manger de la chair*, & qu'il étoit fort naturel que Dieu, qui venoit d'accorder aux hommes un droit absolu sur la vie des animaux, leur fit sentir en même tems, la difference qu'il

qu'il met entre celle des Bêtes & celle des hommes ; de peur qu'accoutumez à ôter la vie aux animaux, on ne vint à compter pour peu de chose celle des hommes même.

2. La seconde Raison qu'apporte Mr. Delauny, c'est que le sang est une nourriture fort échauffante, propre à nous rendre d'un naturel plus colere & plus féroce. Mais notre Auteur répond, que cette raison est aussi forte contre l'usage de la viande, que contre celui du sang, que l'un & l'autre nous rend d'un temperament chaud & bouillant, plus que ne feroient les herbes & les fruits: Que de plus il n'est pas toujours vrai que la qualité des alimens dont on se nourrit, décide du temperament : on voit des Personnes qui sont d'un naturel doux & pacifique, quoique nourries à une table, où tout est en abondance & préparé avec délicatesse, (on pourroit ajouter que des Nations, où le sang passe pour un mêts fort délicat, ne sont ni plus féroces ni plus cruels, que celles où ce mêts étoit à peine connu, il y a quarante ou cinquante ans) mais notre Auteur va plus loin : supposé, dit-il, que l'usage du sang nous échauffât, & rendit nos passions plus vives, il y auroit d'autant plus d'exercice pour la vertu, & plus de mérite à surmonter *ces affections de la Chair qui font la guerre à l'ame*, où qu'en tout cas, s'il est permis de manger du sang, il est aussi très per-

mis de s'en abſtenir, & c'eſt ce qu'on doit faire de tout aliment qui peut alterer notre conſtitution. Chacun en cela doit être juge dans ſa propre cauſe.

3. Notre Auteur ne rapporte point la troiſiéme raiſon qu'allégue Mr. Delauny. C'eſt que la coutume de manger du ſang avoit donné origine à une eſpèce d'idolatrie, parmi les Sabéens, qui croyoient que les Demons ſe nourriſſoient de ſang, & qu'en participant à cette nourriture, ils avoient communion avec les Demons, & qu'ainſi il étoit digne de Dieu de prévenir cet abus. Mais il nous paroit évident, que ce n'eſt pas le ſang en lui-même, qui a donné lieu à cette idolatrie, mais au contraire la defenſe d'en manger. Dieu avoir ordonné les Sacrifices; c'étoit à lui qu'ils devoient être offerts: l'uſage s'en étoit répandu chez toutes les nations: mais à qui offroient-elles leurs ſacrifices? aux Divinitez qu'elles s'étoient formées. De même ici, Dieu s'étoit réſervé le ſang des animaux: c'étoit à lui qu'il falloit l'offrir: Mais les Sabéens, qui ſans doute avoient quelqu'idée de ce Précepte, à qui auroient-ils conſacré le ſang, dont ils s'abſtenoient en toute autre occaſion, qu'aux Dieux qu'ils adoroient? & c'étoient les Demons, qui ſelon eux s'en nourriſſoient. Quelques Iſraelites groſſiers & charnels, avoient peut-être à peu près les mêmes idées de Dieu, ce qui l'oblige à dire par ſon Pro-

Prophete Pſ. 50. 13. *Mangerois-je la chair des Taureaux? boirois-je le ſang des Boucs?* comme les Payens ſe l'imaginoient de leurs Dieux.

4. Enfin notre Auteur dit que la Raiſon, qui lui paroit la véritable & l'unique pourquoi Dieu s'eſt reſervé le ſang des animaux, & defend à Noé & à ſa Poſtérité de s'en nourrir, c'eſt que *le ſang de l'animal eſt ſa vie, ou ſon ame*, comme il y a dans nos verſions, & que Dieu le conſacre à ſervir de *ſacrifice ou d'oblation pour le Péché.* Nous avons déja vû qu'il ſuppoſe, que le Précepte que Dieu donne à Noé touchant le ſang, eſt le même que celui qu'il donna dans la ſuite aux Enfans d'Iſraël: il ne s'arrête pas à le prouver, c'eſt cependant ce qui pourroit le plus embarraſſer dans ce Syſtême: mais cela une fois poſé, le reſte ſe ſoutient fort bien à ce qui nous ſemble. En effet il paroit que ce Précepte ne conſiſtoit pas ſimplement à s'abſtenir du ſang, mais qu'il falloit *le répandre ſur la terre, comme de l'eau*, Deut. 12. 24. *le couvrir de pouſſiere* Levit. 17. 13. & le regarder comme quelque choſe de ſacré. L'Auteur auroit pû citer une paſſage qui ſert beaucoup à confirmer ſon opinion, & qui répand du jour ſur toute cette matiere. C'eſt Levit. 17. 11. *L'Ame de la Chair eſt dans le ſang. c'eſt pourquoi je vous ai ordonné qu'il ſoit mis ſur l'autel, pour faire propitiation pour vos ames; car c'eſt le ſang* (de la bête) *qui fe-*

ra propitiation pour l'ame (de l'homme).

Mr. Delauny ne s'éloigne pas tout à fait de ce ſentiment: il dit dès le commencement de ſa Diſſertation, que Dieu en ſe reſervant le ſang, inſinuë qu'il accepte la vie des animaux en échange de celle des hommes: que le ſang des animaux fera la propitiation pour les péchez des hommes. Il convient que c'eſt une des vûes de Dieu, en donnant ce Précepte à Noé, mais il ne croit pas que c'ait été l'unique ni la véritable raiſon de la défenſe de manger du ſang: en effet ſi l'effuſion du ſang eſt un ſacrifice propitiatoire, elle ne peut être regardée comme tel, & ne peut avoir lieu, que juſqu'au grand ſacrifice que Jeſus Chriſt a offert pour nous ſur la Croix, & qui rend inutile tous les autres ſacrifices. Au lieu que Mr. Delauny prétend que cette defenſe ſubſiſte juſqu'à ce jour, & cela fondé ſur les raiſons qu'il a alleguées, qui ont la même force pour nous, que pour ceux qui ont vécu avant l'Evangile, ſuppoſé qu'elles ſoient auſſi ſolides, qu'il ſe l'imagine. Nous avons vû comment notre Auteur y a répondu. Voyons maintenant comment Mr. Delauny répond à la difficulté qu'on vient de former.

Quand même il ſeroit vrai, dit-il, que Dieu auroit défendu de manger du ſang uniquement pour ſe le reſerver comme un ſacrifice propitiatoire, ce Précepte ne laiſſeroit pas d'être toujours en force. Ne ſom-

ſommes nous pas autant obligez de nous abſtenir du ſang, en mémoire de la propitiation que Jeſus Chriſt a faite par ſon ſang, pour les Péchez de tout le Monde, qu'on l'étoit avant que cette Propitiation eut été faite? Ne doit-on pas être auſſi ſenſible à un Bienfait, après l'avoir reçu, que lors qu'on l'attend encore? La Réconnoiſſance ne nous oblige-t-elle pas à nous le rendre préſent par quelque Cérémonie extérieure? Notre Auteur convient, que nous ne ſcaurions penſer trop ſouvent au Sacrifice que Jeſus Chriſt a offert pour nous, ni l'avoir trop préſent à notre Eſprit: & il ne s'oppoſeroit pas à ce que les Chrétiens fiſſent encore ſervir l'abſtinence du ſang à cet uſage, ſi notre Seigneur n'en avoit ordonné autrement: il a inſtitué le *Pain* & le *Vin* de l'Euchariſtie, pour être les Simboles de ſon Corps rompu ſur la Croix & de ſon Sang verſé pour nous, & un *Mémorial de ſa mort juſqu'à ce qu'il vienne.* Il croit même, que Jeſus Chriſt n'a choiſi ces Elemens, que pour empêcher qu'on n'attribuât trop d'efficace au ſang, & qu'on ne le regardât comme ayant réellement la vertu d'expier les péchez, ſuivant l'idée de quelques Juifs.

III. L'Auteur s'attache enſuite à examiner le celébre Decret des Apotres Act. XV. 28. 29. qui forme la plus grande difficulté, contre l'abolition de la défenſe de manger du ſang. Les Apotres y ordonnent

aux

aux Fideles d'Antioche de *s'abſtenir des choſes ſacrifiées aux idoles, & du ſang & des bêtes étouffées &c.*

Notre Auteur dit là-deſſus, que ce Decret n'ayant été fait qu'à l'occaſion des diſputes qui s'éleverent entre les Juifs & les Gentils à Antioche, il n'a dû avoir de force qu'autant que ces Diſputes ont duré dans l'Egliſe. Les Juifs toujours zelez pour la Loi de Moïſe, vouloient obliger les Gentils qui avoient embraſſé le Chriſtianiſme, d'obſerver toutes les Cérémonies Légales. Là-deſſus il s'éleva des Debats: on envoya à Jeruſalem pour décider la Queſtion. Les Apotres après avoir tout bien conſideré, trouverent à propos d'exiger ſimplement des Chrétiens de ce tems-là, qu'ils s'abſtinſent *des choſes ſacrifiées aux Idoles, du ſang & des bêtes étouffées &c.* afin de ne pas tout à fait choquer les Juifs, & de ne mettre point d'obſtacle à leur entrée dans l'Egliſe de Jeſus Chriſt. C'eſt ainſi que pendant un tems aſſez conſiderable, les Apotres ont obſervé le jour du Sabbat en faveur des Juifs, & le jour du Dimanche comme un jour conſacré par la Religion Chrétienne.

D'un coté Mr. Delauny inſiſte beaucoup ſur la force de l'expreſſion *de Choſes neceſſaires v∫.* 28. qui ſemble indiquer, que ce qui eſt defendu dans ce Decret eſt d'une obligation morale & perpétuelle: mais notre Auteur n'inſiſte pas avec moins de raiſon

ſur

ſur la fin du Decret, où les Apotres diſent, *Deſquelles choſes ſi vous vous gardez vous ferez bien*, ce qui, ſelon lui, marque évidemment que ce n'eſt ici qu'un acte de prudence, fait dans une conjoncture qui le demandoit, & qui ne devoit avoir de force, qu'autant que cette conjoncture auroit lieu: qui à la vérité, oblige les Chrétiens d'avoir en tout tems, une indulgence charitable pour leurs Freres qui ſont foibles, mais ſeulement tant que cette foibleſſe ſubſiſte, ou peut avoir quelque facheuſe conſéquence.

On objecte qu'il n'y a jamais eu aucune permiſſion expreſſe de manger du ſang, ni avant, ni après le Déluge, ni ſous la Loi, ni ſous l'Evangile: & que nous n'avons droit de nous nourrir d'aucune choſe, quoique bonne à manger, qu'autant qu'elle nous a été accordée par le Créateur.

Notre Auteur répond 1. qu'on ſe trompe fort, quand on dit, que Dieu n'a jamais permis de manger du ſang. Sous la Loi, les Juifs pouvoient donner ou vendre aux Etrangers *de la chair d'une bête morte d'elle-même*, dans laquelle le ſang étoit renfermé. 2. Que les Hommes ont un droit naturel de ſe nourrir de tout ce qui leur peut ſervir de nourriture, à moins qu'il n'y ait une reſtriction ou defenſe expreſſe touchant quelqu'eſpèce d'alimens. Quoi! ſi Dieu après avoir créé l'homme ne lui eut donné aucune Loi là-deſſus, auroit

roit il été obligé de ſe laiſſer mourir plutôt que de ſatisfaire ſa faim? C'eſt ce qu'on accordera difficilement. 3. Enfin Cette Diſtinction entre animaux purs & impurs & pour tout ce qui regarde le boire & le manger, qui faiſoit une partie eſſentielle de la Loi Moſaïque, a été clairement abolie ſous l'Evangile. Jeſus Chriſt dit Matth. 15. 11. *Que ce n'eſt pas ce qui entre dans la bouche qui ſouille* l'homme. Mr. Delauny limite extremement cette Maxime, il pretend qu'elle ne ſert qu'à cenſurer la propreté ſuperſtitieuſe des Phariſiens, qui etoient choquez de ce que ſes Diſciples mangeoient ſans ſe laver les mains: Mais les Paroles de Jeſus Chriſt paroiſſent avoir un ſens trop etendu, pour ſouffrir cette reſtriction: elles ſemblent établir clairement l'uſage legitime de toutes ſortes d'alimens, & c'eſt ce que St. Paul confirme Rom. 14: 14. *Je ſçai & je ſuis perſuadé par le Seigneur Jeſus Chriſt que rien n'eſt ſouillé de ſoi-meme.* Le même Apotre dit 1 Cor. 10: 25. 27. *Mangez de tout ce qui ſe vend a la boucherie ſans vous en enquerir pour la Conſcience &c.* Eſt-ce donc qu'on ne vendoit pas dans les marchez des Payens, *du ſang & des Viandes etouffées*, auſſi bien *que des choſes ſacrifiées aux idoles*? à quoi ſeul Mr. Delauny veut reſtreindre ces Paroles de St. Paul: mais quand on en conviendroit, St. Paul ne laiſſeroit pas de contrevenir au Decret des Apotres. *Les choſes ſacrifiées aux ido-*

idoles, n'y étant pas moins expreſſément defenduës, que *le ſang & les bêtes etouffées.* Et s'il nous eſt permis de l'enfreindre dans un cas, pourquoi ne le ſeroit il pas dans les deux autres, qui n'ont rien que de Ceremoniel ?

L'Auteur rapporte enſuite pluſieurs autres Paſſages de l'Ecriture, pour établir la Liberté Chretienne, qui ſont aſſez connus. On peut dire que ſa Diſſertation ſe fait lire avec plaiſir, qu'elle eſt écrite avec force & avec élegance : & quoi-qu'il s'attache à refuter les raiſons alleguées par Mr. Delauny, il ne laiſſe par de rendre Juſtice au merite de ce ſçavant homme.

ARTICLES VI.

SUITE DES REMARQUES SUR RABELAIS, *traduites de l'Anglois de Mr. le* MOTTEUX.

Remarques ſur le IV. Livre. (a)

§ Remarques ſur le *Prologue.*

LE deſſein de ce *Prologue* eſt de nous apprendre à être modérez dans nos ſou-

(a) Les Remarques ſur les trois premiers, ont été extraites de la *Préface* de Mr. *le Motteux*, qui les y avoit miſes, parce que l'impreſſion de ces trois

ſouhaits. L'Auteur allègue ſur ce ſujet divers exemples, ſuivis d'un Conte, où après quelques Digreſſions aſſez longues, mais extrêmement divertiſſantes, nous voyons qu'*ung paovre homme de Village* qui avoit *perdu ſa coignée*, & qui ne ſouhaitoit que de la r'avoir, eſt richement recompenſé de ſa modération; au lieu que d'autres, qui perdent les leurs à deſſein, pour être enrichis comme lui, ont *leurs teſtes coupées* par *Mercure* avec leurs *coignées perdues*, *comme eſtoit l'édict de Jupiter*. Il y a des gens qui croyent que cela regarde un Gentilhomme du *Poitou*, qui vint à *Paris* avec ſa Femme pour quelques affaires. *François* I. étant devenu amoureux de cette *Demoiſelle*, & ayant fait pluſieurs préſens conſidérables au Mari, qui peu après revint chez lui; quelques Gentils-hommes de ſes voiſins, qui avoient de belles Femmes ou Filles, allèrent à la Cour avec elles dans l'eſpérance d'y faire la même fortune: & ſe virent obligez en fuite de retourner chez eux à petit bruit, après avoir pour leur peine, dépenſé leur bien à faire figure. *Jupi-*

trois premiers Livres, étoit achevée quand il compoſa ſes Remarques. Mais celles qu'il fit ſur les deux derniers, furent placées à la fin de chaque Livre auquel elles ſe rapportent. Et voila pourquoi elles paroiſſent ſous une forme un peu différente de celle où l'on a vu les précédentes.

Jupiter dit dans un endroit du Conte: *Que ferons nous de ce* RAMEAU *& de ce* GALLAND, *qui caparaſſonnez de leurs Marmitons, Suppous, & aſtipulateurs, brouillent toute cette Académie de Paris?* Il s'agit là de *Pierre* RAMUS (*a*) & de *Pierre* GALLAND; l'un Profeſſeur Royal en Philoſophie & en Rhétorique; l'autre Profeſſeur Royal en Grec; & tous deux de ſavans hommes. L'Ouvrage du premier ſur la Phyſique & ſur la Métaphyſique d'*Ariſtote*, diviſa l'Univerſité. Divers Auteurs écrivîrent contre lui: & il faut qu'il ait été auſſi attaqué par *Galland*, ſoit par écrit ou de vive voix.

Meſſer Priapus, conſulté par Jupiter ſur leur quérelle, lui dit entre autres choſes: *je ſuis d'opinion que pétrifiez ce Chien & Regnard. La métamorphoſe n'eſt incogneüe. Tous deux portent le nom de Pierre. Et . . . vous les aſſocierez à maitre Pierre du* COIGNET, *par vous jadis pour même cauſe pétrifié.* Ce *du* COINGNET ne peut être que *Pierre de* COIGNERES, Avocat du Roi en ſon Parlement; le même dont *Paſquier* a fait mention, au Livre III. de ſes *Recherches*, Chap. 27. & qui, auſſi bien que *le Rameau* & *le Galland*, avoit cauſé une grande diviſion. En 1329. il avoit fait citer tous les prélats de *France* par devant le

(*a*) Voyez les Remarques ſur le troiſiéme Livre, dans le Tome II. Part. II. de ce Journal, p. 269.

le Roi *Philippe*. Ce Prince s'assit en sa Cour de Parlement, où l'avoient accompagné plusieurs Princes & Seigneurs, l'Avocat y représenta quantité d'abus commis par la Cour Ecclesiastique, qui avoit empiété sur les droits du Parlement; qui sous divers prétextes de conscience, connoissoit de toutes les affaires civiles; & qui favorisoit injustement les appels à une Cour Spirituelle. L'Archevêque de *Sens* & l'Evêque d'*Autun* parlérent en faveur du Droit de l'Eglise, qu'ils fondoient sur une Coutume de tems immémorial, équivalente à une Loi. Mais ils offrirent de redresser les abus, & ménagérent le Roi si adroitement, qu'il leur déclara qu'il ne vouloit point faire d'innovations, ni montrer à ses successeurs le chemin de molester l'Eglise. Cela fit triompher le Clergé comme s'il eût gagné sa Cause: Et pour se vanger de *Pierre de Coignères*, on mit sur un coin de l'Eglise de *Notre-Dame* à *Paris*, la figure d'un singe taillée en pierre, qu'on appella *Maître Pierre du Coignet*, par une espèce d'allusion à *Maitresse Pierre du coin*. Après-tout la France doit être obligée à cet Avocat, qui semble avoir posé le fondement des Libertez de l'Eglise Gallicane.

Dans le même Conseil des Dieux, *Jupiter* dit: *Ici sont les Guascons venians & demandans restablissement de leurs cloches.* Je trouve dans *du Tillet*, qu'elles leur avoient été otées en 1548. Je raporterai au long le

le ſens de ſa narration, parce qu'elle répand du jour ſur quelques paſſages des trois premiers Livres. Il nous apprend qu'il y eut un tumulte en *Guienne*, qui commença à *Angoulême* par trente hommes, bien-tôt ſuivis d'un grand nombre d'autres : Qu'il y en eut pour le moins autant qui firent un ſoulèvement près de *Bourdeaux*, au ſujet de la Gabelle, dont leur Pays avoit coutume d'être exemt: Qu'on prit des meſures pour étoufer cette Rebellion: Que les Chefs furent punis de mort : Et que les Citoiens de Bourdeaux, comme ceux des autres Lieux intéreſſez dans la revolte, furent privez de leurs droits & privilèges, de leurs *Cloches*, Armes & Artillerie; Que l'Hôtel de Ville fut démoli: Que toutes les *Cloches*, grandes & petites, furent jettées en bas de leurs Clochers, & miſes à part pour en faire du Canon. Il dit en ſuite, qu'en 1550. au mois de Janvier, les droits & privilèges de ceux de Bourdeaux furent rétablis: & que, moyennant une certaine ſomme d'argent, ils obtinrent la permiſſion de rependre leurs *Cloches*.

Il paroît par là que ce Prologue fut écrit en 1548. ou 1549. Et je croirois de plus que ce ſont ici les mêmes Cloches pour le recouvrement des quelles Maître *Janotus de Bragmardo* fait cette plaiſante Harangue, au Chap. 19. du 1. Livre. *Henri d'Albret*, Roi de *Navarre*, (le *Gargantua* de *Rabelais*) étoit Gouverneur de la

Guienne lors de la Revolte, & il agiſſoit contre les Rebelles. Ils mirent en fuite, ſelon le raport de *du Tillet*, les Troupes que le Roi de Navarre, *Gouverneur de la Guienne*, avoit envoyées contre eux.

§ Remarques *ſur le* 1. *Chap. du Liv.* IV.

PAR *Pantagruel* qui s'embarque avec ſes *Officiers*, *Truchemens* &c, pour *viſiter l'Oracle de la Dive Bouteille Bacbuc*, nous pouvons entendre *Antoine* Duc de *Vendome*, depuis Roi de *Navarre*, partant du Monde de l'Erreur pour aller à la recherche de la Verité, que *Rabelais* place dans la Bouteille conformément au Proverbe: *In vino veritas.* (Liv. V. Chap. XXXVII.) A l'imitation des habiles Poëtes Dramatiques, il nous fait entrevoir ſon deſſein dès la première Sêne, lorſqu'il dit qu'avant de mettre à la voile, *feut hault & clair faicte priere à Dieu*: & qu'*après l'oraiſon feut mélodieuſement chanté le Pſaulme du Sainct Roy David, le quel commence*:

QUAND ISRAEL HORS D'EGYPTE SORTIT.

Tout le Monde ſait quel eſt le ſens myſtique qu'on donne à l'*Egypte*.

Jamet Brayer, le *Pilot principal*, & *Xénomanes le grand Voyageur & traverſeur des voyes*

voyes périlleuſes, repréſentent les bons Guides dont on avoit beſoin dans la Recherche de la vérité : *L'advis* de *Brayer* & de *Xénomanes*, fut de *ne prendre la routte ordinaire des Portugualois. .... ce que leur vint à prouffict incroyable.* On peut entendre par les Portugais, les Papiſtes ſuperſtitieux.

Bacbuc ſignifie une *Bouteille* en Hébreu : Et les Navires de Pantagruel ont tous *en pouppe, pour enſeigne*, quelque uſtenſile de Biberon, qui marque l'inclination de tous les *nobles voyagiers* pour la Vérité déſignée par le *Vin.* Il n'y a qu'un Navire dont l'*enſeigne* ſoit différente. Mais ſon enſeigne eſt une *Lanterne:* ce qui confirme ce que j'ai déja dit de la néceſſité d'avoir des Guides éclairez.

Rabelais a ſouvent une double entente. On pourroit ſuppoſer qu'il a en vuë la reſtitution du *Calice*, & le *Mariage*, des Eccléſiaſtiques, matiéres débatues au Concile de *Trente*, pendant la tenue duquel il écrivoit. Panurge va à l'Oracle de la *Bouteille* ou de la Vérité, près du Pays de *Lanternois*, où les *Lanternes* (par leſquelles on peut entendre le Clergé qui ſe regarde comme *la lumière du Monde*) s'aſſembloient alors pour tenir un *Chapitre Provincial.* (Liv. V. Chap. XXII. *vers la fin.*) Le mot de la Bouteille eſt *Trincq*, mot Allemand, mais, *célébré & entendu de toutes nations*, & qui *nous ſignifie*, *Beuvez.* (Liv. V. Chap. XLIV. XLV.) Dans le

Temple de la Bouteille, nos voyageurs boivent d'une Eau qui *rendoit gouſt de vin* (Liv. V. Chap. XLII.) c'eſt du *vin* qu'ils boivent pour obeïr au mot de la Bouteille. (Liv. V. Chap. XLV.) Et à peine Panurge a-t-il bu, qu'il fait des vers où il dit entr'autres choſes :

Qu'eſt ceey ? la paternité
De mon cueur me dict ſeurement,
Que je ſeray non-ſeulement
Toſt *Marié* &c.
Io *Mariaige* trois fois. *Liv.* V. c. XLVI.

Montluc, Evêque de *Valence*, & qui eſt ſelon moi le Perſonage repréſenté par *Panurge*, fut réellement marié. On a là deſſus l'aveu de tous les Hiſtoriens de ſon tems.

§ Remarques *ſur les Chapitre* II.

L'HISTOIRE du Voyage de *Pantagruel* eſt une eſpèce de ſatire où l'Auteur en veut à toutes ſortes de conditions. Il ne pouvoit guère mieux commencer que par drapper les Voyageurs : Et c'eſt ce qu'il fait dans ce Chapitre en mentant comme eux.

Dans ce voyage tous les Pays ſont des Iles : Et il ſe qualifioit lui même *Caloyer des Iles Hières*, dans l'Edition de 1553. *Caloyer* eſt un titre affecté aux Moines de l'Egliſe

l'Egliſe Grèque, & formé des deux mots Grecs *Kalos biereus* qui ſignifient *bon Prêtre* : Et le nom *Hières* appliqué aux Iles dont il ſe diſoit Caloyer, ſignifie, par alluſion au mot Grec *bieros*, les *Iles ſacrées*, ou les *grandes Iles* : Cette dernière dénomination peut déſigner la Partie de notre Globe qui eſt toute entourée de la Mer : & chaque Ile pourra repréſenter toute la Terre, ou en repréſenter au moins une partie conſidérable. Il y a peu d'endroits où l'on ne trouve les caractères qui ſont tournez en ridicule dans cet ouvrage.

La prémière Ile où nos Voyageurs abordent, eſt appellée *Medemothi*. Le mot eſt Grec, & veut dire que c'eſt une Ile qui n'eſt nulle part. La plupart des Voyageurs aiment les lieux où perſonne n'a été. Il leur faut des découvertes. Auſſi le Journal paſſe-t-il d'abord au quatriême jour, où les Voyageurs de *Pantagruel* découvrirent l'Ile extraordinaire, au lieu que le premier jour & *les deux ſubſequens ne leur apparut terre* NE AUTRE CHOSE NOUVELLE.

Philophanes, qui eſt le nom du Roi de l'Ile, ſignifie un homme qui aime à être vu : & *Philotbéamon*, qui eſt le nom de ſon Frère, ſignifie un homme qui aime à voir. Le premier eſt lui même en voyage quand Pantagruel arrive, & cela *pour le mariage de ſon Frère Philotbéamon avecques l'Infante du Royaume d'*ENGYS, c'eſt-à-dire *du Voiſinage*.

ge. De sorte que leurs deux noms pourroient bien avoir été imaginez pour marquer le caractére de ces gens qui voyagent, ou pour voir, on pour être vus, ou pour l'un & l'autre à la fois.

Les *belles choſes* que *Pantagruel achapta en l'Iſle de Médamothi*, ou qu'achetèrent ſes Compagnons, ſont auſſi chimériques que l'Ile même. Tels ſont les Tableaux, *en l'un des quels eſtoit au vif painct le viſaige d'ung Appellant : en l'autre eſtoit le portraict d'ung Varlet qui cherche maiſtre en* TOUTES *qualitez requiſes*, geſtes, *maintien*, *minois*, allures, *phyſionomies & affections.* Tels ſont ceux où *eſtoient au vif painctes les Idées de Platon*, *les Atomes d'Epicurus*, & *Echo ſelon le naturel repréſentée.* Tel eſt *le grand tableau painct & tranſſumpt de l'ouvraige jadis faict à l'aguille par Philomela* &c. (conférez Liv. V. Chap. XL.)

Rabelais ajoute que Pantagruel *feit auſſi achapter trois beaulx jeunes Unicornes*: *Enſemble ung Tarande*, Animal qui entr'autres qualitez ici décrites, avoit celle de *changer de couleur ſelon la variété des lieux eſquels il paiſt & demoure*, comme font les Caméléons & bien des Courtiſans. Le grand BOCHART qui fait tant d'honneur à la Ville de *Rouen*, ſa Patrie & la mienne, a prouvé que la *Licorne* n'eſt point un Animal fabuleux : Mais les Savans du tems de Rabelais la regardoient comme auſſi fabuleuſe que la *Tarande* de Pantagruel.

§ Re-

§ Remarques *sur les Chap. V-VIII.*

DU *débat* de Panurge *avecques un Marchant de Taillebourg nommé, Dindenault*, & du malheur de ce Marchand que *Panurge fait en mer noyer* avec ſes moutons, auſſi-bien que *les aultres Bergiers & Montonniers*, on pouroit tirer cette Morale : Que dans l'Egliſe, les quérelles perſonnelles des Paſteurs entraînent ſouvent la ruïne des Troupeaux : *ames moutonnière*, animaux aſſez *ſots & ineptes*, pour *ſoi jetter & ſaulter à la file après le premier, quelcque part qu'il œille.*

Mais il ſe peut auſſi que Rabelais repréſente ici à la burleſque quelque avanture de MONTLUC. Nous avons déja obſervé (*a*) que cet Evêque de *Valence* étoit Proteſtant, aumoins par ſes ſentimens. Tout le monde le ſavoit : & ſon Frére *le Maréchal de Mont-luc*, n'en fait point un myſtére dans ſes *Mémoires*. L'Evêque fut chagriné plus d'une fois là deſſus, & particuliérement par le Doyen de *Valence*, dont nous avons auſſi déja parlé (*b*). Mais celui-ci eut à faire à trop forte partie : l'Evêque employa pour ſe vanger, toute ſon adreſſe & tout ſon crédit : Et il auroit pu dire après cela comme Panurge à Frére Jean, vers

(*a*) Voyez cette Bibliotheque : Tome. I. Partie I. page. 137.
(*b*) Là meme pag. 138.

vers la fin du Chapitre VIII : *Frére Jean eſcoute ici. Jamais homme ne me fait plaiſir ſans recompenſe, ou reconnoiſſance pour le moins. Je ne ſuis point ingrat & ne le feus, ne ſeray* : Mais auſſi, *jamais homme ne me fait deſplaiſir ſans repentance, ou en ce monde ou en l'aultre. Je ne ſuis poinct fat juſques-là.*

Dans le Chapitre VII. *Diudenault* jure *Par le digne voeu de Charroux.* C'eſt ainſi que le Peuple du *Poitou* appelloit une grande ſtatue de Bois, que des Moines tenoient dans un coin de leur Convent, & qui étoit en grande vénération. Elle avoit la figure d'un homme, & étoit couverte de plaques d'argent. Les Moines la montroient tous les ſept ans, & alors il y avoit un concours prodigieux pour la voir. On la baiſoit : mais cette faveur n'étoit accordée qu'aux hommes. Les Femmes ſe tenoient aux aguets pour ſurprendre quelcun de ceux à qui la vertu du Saint avoit été communiquée par cette cérémonie : elles lui ſautoient au collet : & pour avoir leur part de la vertu communicative, elles leur prenoient un baiſer. Une Dame eut un jour la témérité de baiſer la Sainte ſtatue, qui toute indignée ſe fit ſur le champ plus haute de cinq pieds : aumoins le Peuple le diſoit, & les moines le débitoient comme parole d'Evangile. Tout cela n'empêcha pourtant pas en 1562. le Sieur *Bougenet*, & quelques autres Meſſieurs de la Re-

Religion, de dépouiller le *digne Voeu* de ſes atours d'argent : ce qui les fit apeller *les Valets de Chambre du digne voeu de Charroux.*

Nous avons dans le même Chapitre un autre exemple de l'étrange ſuperſtition du commun Peuple de l'Egliſe Romaine, lorſque *Dindenault* dit de ſes moutons : *A propous. Par touts les champs eſquels ils piſſent, le bled y provient comme ſi Dieu y euſt piſſé.* C'eſt une phraſe proverbiale en *France* parmi tout le petit Peuple, qui croit bonnement la choſe, tout comme il croit que *Jeſus Chriſt*, apellé *Dieu* dans ce Proverbe dut fertiliſer par ſa ſalive l'endroit ſur lequel St. *Jean* nous dit qu'il cracha pour faire la boue dont il frotta les yeux de l'Aveugle. *Jean* IX. vſ. 6.

Je ſuprime, pour abreger, bien des remarques que le Lecteur pourra faire de lui même. Si je voulois tout dire, je deviendrois auſſi prolixe & auſſi voulumineux qu'un Commentateur Hollandois.

§ Remarques *ſur le Chapitre* IX.

PAR la deſcription de *l'Iſle* ENNASIN *& des etranges alliances* qui ſe font dans cette Ile, Rabelais ſe moque à la fois, & des mariages mal-aſſortis, & des ſottes poliſſoneries des gens groſſiers. *Ennaſin* ſignifie *qui n'a point de Nez :* & les Latins diſent *Cela n'a point de nez*, pour dire *Cela eſt plat*

plat ou insipide. Aussi Rabelais remarque-t-il d'abord que *les hommes & femmes* de l'Ile *ressemblent aux Poitevins*, qui ne passent pas pour être fort polis ni fort spirituels. J'avouë que les turlupinades des Compagnons de Pantagruel sur les *estranges alliances* des Habitans, sont autant de gloses qui ne valent guère mieux que le Texte. Ce sont de misérables Quolibets & de fades Rebus : Mais c'est là justement ce que nos gens de la Campagne admirent le plus : Je suis sûr qu'ils liront tout ce Chapitre (ou plutôt l'entendront lire) avec autant de plaisir, que j'ai eu de peine à en traduire la meilleure partie: Et il faut avouer aumoins que le dessein de l'Auteur étoit fort louable : Rien ne méritoit mieux sa censure, que tant de mariages inégaux qui se font sottement tous les jours; espèce de sottises qui ne sont ni moins ridicules, ni moins pitoyables que les mauvaises plaisanteries répandues dans ce Chapitre.

Nous présens, dit Rabelais, *feut faict ung joyeulx mariaige, d'une poire Femme bien guaillarde, comme nous sembloit, toutesfois ceulx qui en avoient tasté, disoient estre molasse, avecques ung jeune fromaige à poil follet ung peu rougeastre.* Ce mariage est moins contre nature que bien d'autres : Aussi en voit on plus d'un de cette sorte dans notre monde. Il n'y a que l'emblême de la poire & du fromage qui soit particulier à l'Ile.

A conſidérer la choſe en elle même, l'idée de ce mariage n'eſt rien moins que ſotte, quoiqu'il s'agiſſe du Pays des Sots. J'en dis autant du Mariage de *la Ville Botte graſſe avecques ung jeune & ſoupple Brodequin* : & de celui *d'ung jeune eſcafignon* avec *une vielle pantophle.* Ces mariages-là ſont en quelque ſorte la clé de tout le Chapitre.

§. Remarques *ſur les Chapitres* X. & XI.

DE l'Ile de ces *mal-plaiſans Allianciers avecques leurs nez de as de treufle*, Pantagruel paſſe dans celle CHELI, qu'on peut regarder comme l'Antipode de la prémiere à cauſe de la politeſſe des Habitans.

L'*Alphabet de l'Autheur François* fait venir *Cheli* de l'Hébreu SHALOM qui veut dire *pacifique.* J'aimerois mieux le tirer du Grec CHEILE, *les levres*, parce qu'il paroit que Rabelais a voulu décrire le ſéjour des *belles paroles* ou des *complimens.*

Dans cette Ile, dit-il, *regnoit le Roy Sainct Panigon. Lequel accompeigné de ſes Enfans, & Princes de ſa Court s'eſtoit tranſporté juſques près le havre pour recepvoir Pantagruel. Et le mena juſques en ſon chaſteau. Sus l'entrée du dongeon ſe offrit la Royne accompaignée de ſes filles & dames de Court.* Et *Panigon voulut qu'elle & toute ſa ſuite baiſaſſent Pantagruel & ſes gens. Telle eſtoit*, ajoute

te l'Auteur, *la courtoiſie & couſtume du Pays*. *Panigon*, dit-il encore, *vouloit en toute inſtance pour ceſtui jour & au lendemain retenir Pantagruel. Pantagruel fonda ſon excuſe ſur la ſérénité du temps*. Et ſi Panigon ſur *cette remonſtrance*, *donna congié* à ſes Voyageurs, ce ne fut qu'*après boyre*, voire *vingt-& cinq ou trente fois pour homme*. Voila ſans doute des complimens.

Frère Jean qui ayant diſparu lorſqu'on en étoit aux embraſſades & aux baiſers, avoit été chercher dans les cuiſines quelque viande moins creuſe, & plus propre pour un Moine, ne reparoît à la fin que pour ſe moquer des complimens qu'il a évitez. *Corpe de galline*, dit-il en parlant des Cuiſines, *j'en ſçay mieulx l'uſaige & cérimonies*, *que de tant chiabrener avecques des femmes*, magny, magna, chiabrena, *reverence*, *double*, *reprinſe*, *l'accolade*, *la freſſurade*, *baiſe la main de voſtre mercy*, *de voſtre majeſta*, *vous ſoyez*, *Tarabin*, *tarabas* . . . . *ceſte brenaſſerie de reverences me faſche plus qu'ung jeune diable. Je voulois dire ung jeuſne double*. Auſſi voyez vous que quoique l'Ile ſoit *grande*, *fertile*, *riche & populeuſe*, il n'y a que les cuiſines de l'Ile qui attirent ſon attention. Là il admire *le tranlement des broches*, *& l'armonie des contrebaſtiers*. Là il exerce ſa critique ſur *la poſition des lardons*, ſur *la temperature des potages*, ſur *les préparatifs du deſſert*, & ſur *l'ordre du ſervice du vin*.

Tout

Tout le Chapitre onziéme roule ſur cette inclination des Moines pour la Cuiſine.

§ Remarques *ſur les Chapitres* XII. XIII. XIV. XV. & XVI.

CES cinq Chapitres regardent le *paſſage* de Pantagruel par le Pays qu'il apelle PROCURATION, & ſont deſtinez à draper les Sergents ou autres Officiers ſubalternes de la Juſtice. *Ung de nos truchements*, eſt il dit vers le commencement du Chapitre XII. racomptoit à Pantagruel, *comment ce peuple gaignoit ſa vie en façon bien eſtrange: & en plain diametre contraire aux Rommicoles. A Romme gens infinis guaignent leur vie à empoiſonner, à battre, & à tuer. Les Chiquanous la guaignent à eſtre battus. De ſorte que ſi par long temps ils demouroient ſans eſtre battus, ils mourroient de male faim, eulx, leurs femmes, & enfans.* Si les ſergens n'avoient aujourd'hui que des baſtonades pour ſubſiſter, ils ſeroient bien-tôt morts de faim. Les tems ont changé. Mais ſous les règnes de *François I.* & de *Henri II.* cette Canaille n'avoit point de meilleur revenu. Les Nobles prenoient pour un ſi grand affront d'être citez ou arrêtez par cette maudite engeance, que pouſſant trop loin leur point d'honneur là-deſſus, ils s'en vangeoient ſouvent à grands coups de bâton ſur celui qui venoit les citer

ter. Les ſergens de leur côté ne demandoient pas mieux : & on les y expoſoit quelquefois par malice : parce que les coups de bâton leur valoient à la fin de bons dédommagemens. Rabelais ſe moque de l'abus qu'il y avoit des deux côtez : de l'infame friponerie des uns, & de la folle vanité des autres.

Panurge raconte une Hiſtoire du Seigneur de *Baſché*, qui pour ſe débaraſſer de *ces maraulx Chiquanoux*, trouva moyen de les faire battre à peu de fraix, mais *ſi bien* que quelques-uns en moururent. C'eſt dans cette hiſtoire qu'eſt enchaſſée le conte de *François Villon* qui ſut ſe revenger en toute ſureté du Frère *Tappecoue*. Le crime de ce dernier étoit de n'avoir pas voulu *preſter une chappe & eſtolle* pour une Maſcarade où on devoit jouer la *Paſſion*. On la joue encore tous les ans dans quelques endroits de l'Italie.

La fin de l'Hiſtoire du Seigneur *de Baſché*, eſt que *depuis feut ledict Seigneur en repos & les nopces de Baſché en proverbe commun*. Ce fut de même à-peu-près que le nom de ce *François* VILLON dont on vient de parler, fit naître le mot de *villoner*, qui a été long-tems en uſage comme ſynonime de *tromper* ou de *friponer* : parce que ce Poëte fameux par ſes Poëſies ſous *Louïs XI.* étoit plus fameux encore par ſes tours & par ſes friponeries. J'aurai occaſion dans

dans la ſuite d'en dire davantage ſur ſon ſujet (*a*).

Vers la fin du Chapitre XVI. les gens de Pantagruel rencontrent *deux vielles Chiquanourres* qui leur apprennent que l'*on avoit au gibbet baillé le Moine par le coul aulx deux des plus gens de bien qui fuſſent en tout Chiquanourrois*, & cela pour avoir *deſrobé les ferremens de la Meſſe*, & les avoir *muſſez ſoubs le manche de la Paræce.* Il faut que cela porte ſur quelque vol d'Egliſe connu du tems de Rabelais. Et nous pouvons obſerver en paſſant quel cas il faiſoit des *Chiquanous*, puiſqu'il met au gibbet les deux plus gens de bien qu'il y eût parmi eux.

Bailler le moine par le coul, comme il l'explique lui-même, c'eſt *pendre & eſtrangler.*

Sur cette façon de parler énigmatique, Frère Jean s'écrie : *Voire, voire, vous en parlez comme Sainct Jean de la Paliſſe.* Il eſt clair *la Paliſſe* eſt là pour l'*Apocalypſe.*

Par la *Manche* de la Paroiſſe, on pourroit entendre le Clocher de l'Egliſe.

§ Remarques *ſur le Chapitre* XVII.

DU Pays des *Chiquanous* Pantagruel *paſſa les deux Iſles de* TOHU *&* BOHU.

On

(*a*) Voyez ci-deſſous, les remarques ſur le dernier Chapitre de ce quatrième Livre.

On m'a dit que ces deux noms ſont Hébreux, & ſont les mêmes que l'Auteur de la *Geneſe* a employez pour décrire le *Chaos*: *La terre étoit vuide & ſans forme*: Il y a dans l'original, qu'elle étoit *Tohu* & *Bohu*. Cela peut fort bien s'appliquer à un Pays ruïné par la guerre. Il s'agit de deux Iles, *eſquelles*, dit Rabelais, *ne trouvaſmes que frire*. Cette idée aſſortit l'autre: La fureur des ſoldats & les exactions de leurs Chefs, ne laiſſent rien après eux.

Bringuenarilles le grand Géant eſt celui qui avoit ôté les moyens de *frire*, puiſqu'il *avoit toutes paelles, paellons, chaudrons, coquaſſes, lichefretes & marmites du Pays avallé, en faulte de moulins à vent, deſquelles ordinairement il ſe paiſſoit*. Et par ce Géant nous pouvons entendre en géneral les Armées, ces Corps giganteſques qui portent la déſolation dans un Pays: Nous pouvons entendre en particulier ces Maraudeurs, ces Coureurs de Parti, bruyans *Tbraſons*, Avaleurs de Charrettes ferrées, qui à l'ouverture d'une Campagne vivent en grands Seigneurs aux dépens du Laboureur qu'ils ruïnent, & après cela lui devorent en quelque ſorte juſqu'à la paille ſur laquelle il couche, lui avalent à leur manière ſes poëlons, ſes Chaudrons, ſes Léchefrités: gens plus rédoutables à leurs Hôtes qu'à l'Ennemi: *hoſpitibus tantum metuendi*, ſelon le mot de *Tacite*.

Rabelais conte que le bon *Bringuenarilles*

les mourut ESTRANGLE' *mangeant ung coing de beurre fraix à la gueule d'ung four chauld, par l'ordonnance des Médicins.* Et tel eſt ſouvent le ſort de ces Rodomons dont je parlois tout-à-l'heure. La guerre finie, ils deviennent ſouvent voleurs de grand chemin, ou prennent quelque train de vie équivalent dont la fin eſt qu'ils ſe font pendre & *étrangler:* ce qui leur arrive quelquefois pour des friponeries qui ne valent pas plus que le *coin de beurre* de *Bringuenarilles:* Ou bien ils ſe voyent réduits à mener une vie obſcure & languiſſante, ſinon *à la gueule d'un four*, du moins au coin de leur cheminée, à moitié morts de faim avec leur maigre pitance, uſez de débauche & de fatigue, auſſi mépriſez au reſte qu'ils étoient rédoutables lorſque par leurs brigandages ils vivoient dans la diſſolution & dans le luxe.

Là d'abundant, continue Rabelais, *nous feut dict que le Roi de Cullan de Bohu avoit deffait les Satrapes du Roi Mecbloth, & mis à ſac les fortereſſes de Belima.* Cette idée de ſiéges & de Batailles confirme ce que j'ai-dit, que l'Auteur en veut dans ce Chapitre aux gens de guerre.

§ Remarques *ſur le Chapitre* XVIII. *& ſur les ſix ſuivans.*

CES Chapitres contiennent la deſcription de la terrible tempête qu'eut à eſſuyer

la Flotte de Pantagruel, après avoir *rencontré l'Orque chargée de Moynes, Jacobins, Jéſuites, Capuſſins . . . Minimes & aultres S. S. religieux, leſquels alloient au Concile de* CHESIL *pour grabeler les articles de la foy contre les nouveaux hereticques.*

Ce Concile ne peut être que celui de *Trente*, qui ſe tenoit alors. Le mot Hébreu *Chelis*, qui par une ſeule tranſpoſition de lettres fera *Cheſil*, ſignifie *Trois* quand il eſt au ſingulier, & *trente* quand il prend la terminaiſon du plurier (*a*). Si vous conſervez le nombre de *Trois*, il entré dans le nom Latin de la Ville de Trente, *Tridentum.*

L'*Alphabet de l'Auteur François* donne une explication différente, ſuivant laquelle le même Concile aura été appellé *de Cheſil*, parce que c'étoit un *Concile de troubles, de tempête & d'inconſtance.* Mais cela me paroît tiré d'un peu loin.

Quoiqu'il en ſoit, il eſt fort vraiſemblable que le *Fortunal* où la Tempête dont ces Chapitres contiennent la deſcription, repréſente la cruelle perſécution qui s'éleva en France ſous le règne de *Henri II.*

Elle

(*a*) Ceux qui entendent l'Hebreu ſentiront d'abord que cette étymologie n'eſt pas expoſée exactement: mais ils ſuppléront ſans peine à ce défaut: Et ceux qui n'entendent pas l'Hébreu auroient peut-être été embaraſſez par une plus grande exactitude.

Elle commença en 1548. par une eſpèce d'Inquiſition qu'on établit pour faire le procès aux *Luthériens*. Voici les paroles de *du Tillet* là deſſus: *Il fut ordonné qu'une ſéance extraordinaire ſe feroit des Juges à Paris, pour connoiſtre particulierement du faict des hérétiques: En icelle quelques miſerables, furent punis de cruels ſupplices à toute rigueur* (*a*).

Durant cette tempête *Pantagruel* fait voir une grande fermeté & une conſtance héroïque: *Frère Jean* eſt intrepide & extrèmement actif: Tous les Compagnons de Pantagruel font de leur mieux pour ſauver ſon Vaiſſeau: Le ſeul *Panurge reſtoit de cul ſus le tillac plourant & lamentant.* Il ſe ſouhaite *dedans la Orque des bons & béats Pères Concilipètes* qu'on a rencontrez *le matin, tant dévots, tant gras, tant joyeulx, tant douillets & de bonne grace.* Un moment après il veut ſe confeſſer: & le voila dévot à l'excès, comme il arrive ſouvent en parail cas à ſes Confrères les Deïſtes. Il demande enſuite à faire *ung petit mot de teſtament ou Codicille pour le moins.* Enfin, rien n'eſt plus extravagant que les voeux, les ſouhaits, & les gemiſſemens de ce *grand veau plourart*, tant que le danger continue. Mais *la tempeſte finie*, il *faict le bon Compaignon*, travaille *comme quatre*, & ſe montre auſſi

(*a*) *Du Tillet*, Chron: Abreg: des Roys de France. An 1548.

auſſi déterminé qu'il venoit d'être poltron.

Il eſt dit que l'orage ſurvint après la rencontre des Moines, & on voit *tumber ung coup de fouldre* ſur un endroit du Vaiſſeau (*a*). Cela peut déſigner les cenſures Eccléſiaſtiques & les foudres du Vatican.

Enſuite lorsque le tems ſe remet au beau, Frère Jean dit (Chap. XXII.) *Nos Diables commencent eſcamper debinc.* Je ferai voir que par les Diables il faut entendre les Moines, les Convertiſſeurs, & les Perſécuteurs de l'Egliſes Romaine (*b*).

Panurge paroit bon Catholique au fort de la tempête. C'eſt ſon caractère : La perſécution lui fera faire toutes les ſimagrées qu'on voudra, quoiqu'il ſe moque, après la tempête, de ce même *Saint Nicolas* à qui il avoit addreſſé cette ſupplication pendant qu'on étoit en péril : *Sainct Nicolas à ceſte fois & jamais plus. Je vous fais icy bon vœu . . . que ſi ce coup m'eſtes aydant, j'entends que me mettez en terre hors ce dangier icy, je vous édifieray une belle grande petite chapelle ou deux entre Quande & Monſſoreau, & n'y paiſtra vache ne veau* (*c*). A peine *le Gualland* ſe croit en ſureté que voici

(*a*) Au Chapitre XX.

(*b*) Voyez ci-deſſous la note (*a*) pag. 165. ſur les remarques du Chapitre XLV.

(*c*) Au Chapitre XIX.

voici comme il s'explique, en jouant sur le mot de *Chapelle*, qui signifioit quelquefois un Alembic: *Escoutez, beaulx amis:* (*a*) *Je proteste devant la noble compaignie, que de la Chapelle vouée à Monsieur S. Nicolas entre Quande & Monssoreau, j'entends que sera une Chapelle d'eaüe Rose: en laquelle ne paistra vache ne veau. Car je la jetteray au fond de l'eaüe*: c'est-à-dire, sans doute au fond de la Rivière qui coule entre *Cande* & *Monssoreau*, & qui occupe tout l'entre-deux.

Pantagruel préallablement avoit imploré l'ayde du grand Dieu servateur, & faicte oraison publique en fervente devotion, par l'advis du Pilote tenoit l'arbre fort & ferme (*b*). Le but de cette particularité étoit d'insinuer à la Famille de *Navarre*, & particulièrement à *Antoine de Bourbon*, que comme il étoit le plus en état de protéger les Grands qui s'étoient embarquez avec lui dans l'affaire de la Réformation, il falloit qu'il s'y employât de tout son pouvoir. Aussi *du Tillet* ne parle-t-il que de *quelques Misérables* qui ayent eu beaucoup à souffrir de la *séance extraordinaire des Juges* en 1548.

Quelcun doutera peut-être que Rabelais ait eu personne en vue particulièrement. Mais tout le Monde avoura qu'il a aumoins bien représenté ce que sont la plupart des hom-

(*a*) Au Chapitre XXIV. vers la fin.
(*b*) Au Chapitre XIX.

hommes dans le danger & ſurtout en tems de Perſécution.

§ Remarques *ſur les Chapitres* XXV. XXVI. XXVII & XXVIII.

L'ISLE *des Macreons* où les voyageurs de Rabelais abordent, après la tempête, ſignifie une Ile *dont les Habitans vivent longtems :* & Rabelais donne à *leur Maiſtre eſchevin* le nom ou le tître de *Macrobe*, ce qui ramène la même idée. Le *bon Macrobe* dit que l'Ile eſt *ſubjecte au Dominateur de Bretaigne* (*a*). Or l'Angleterre ainſi déſignée, étoit effectivement alors, ſous le règne d'*Edouard* VI. un Port aſſuré contre la tempête de la Perſécution, & où l'on pouvoit dire que les hommes vivoient longtems parce que leur vie n'y étoit pas abregée par des Perſécuteurs.

Les *Vieulx temples ruinez* qui s'y trouvent (Chap. XXV.) marquent la décadence & la ruine du Papiſme, de ſes Temples, de ſes Idoles.

Les *Heroës* qui ont leur *Manoir* ou *Habitation* au milieu de ces débris, (*b*) ſont les vrais Chrétiens qui avoient ſecoué le joug de Rome, & établi la Réformation ſur les ruines du Papiſme.

Le

(*a*) Au Chapitre XXVI.
(*b*) Au meme.

Le bon Macrobe dit, en parlant de ces Héros, *Au treſpas d'ung chacun d'iceulx ordinairement oyons nous par la foreſt grandes & pitoyables lamentations . . . & en mer tempeſte & fortunal.* Il croit qu'il en eſt mort quelcun le jour précédent, *au treſpas du quel*, dit il, *ſoit excitée celle horrible tempeſte qu'avez pati* (*a*) Cela marque en général de quelle conſéquence pouvoit être la mort de certaines Perſones conſidérables, & en particulier peutêtre quelle perte les Reformez venoient de faire par la mort de *Marguerite de Valois*, (*b*) vers la fin de 1549. environ un an après le mariage de *Jeanne d'Albret*, Princeſſe de *Navarre*, avec *Antoine de Bourbon*, Duc de *Vendôme*, le *Pantagruel* de *Rabelais*.

§ Remarques *ſur les Chapitres* XXIX. XXX. XXXI. & XXXII.

DE l'Ile des *Macréons*, Pantagruel arrive à celle de TAPINOIS, *en la quelle regnoit* QUARESME-PRENANT, qui eſt mis ici pour le *Carême*, parce qu'il l'eſt effectivement pour une partie de l'Egliſe Romaine: je veux dire pour les Moines, dont le Jeûne commence pluſtôt que celui des autres,

(*a*) *Ibid.*

(*b*) Voyez le Tome premier de cette *Bibliothéque* premiere Partie, pages 155, & 165.

tres, & pour qui le Mardi gras eſt un jour d'humiliation, le véritable jour des cendres. Auſſi Rabelais oppoſe-t-il ſon *Quareſme-prenant* au *Mardi gras*. Je trouve dans le Livre intitulé l'*Héraclite François*, que le Cardinal de *Lorraine* ayant donné à trois Eccléſiaſtiques les Evêchez de *Metz*, de *Toul* & de *Verdun*, mais en ſe reſervant une partie ſi conſidérable du Revenu, qu'il ne leur reſtoit preſque que le tître ; on les appella *les Evêques de Carême prenant*, pour dire qu'ils avoient la mine auſſi maigre & auſſi affamée que s'ils euſſent fait le Carême pendant toute l'année. Je ne crois pourtant pas que Rabelais ait ici ce Cardinal en vue. Il ſemble plutôt que ſon deſſein ſoit de tourner en ridicule la Superſtition des Catholiques-Romains au Sujet du Carême. De-là le portrait groteſque & Monſtrueux qu'il fait de *Quareſme-prenant* dans les Chapitres XXX. XXXI. & XXXII. Ce qu'il y a de fou dans ce portrait, étoit pour faire prendre le change à ſes Ennemis, ou pour pouvoir dire en cas de beſoin que c'étoit un pur badinage : car il étoit dangéreux d'attaquer les Bigots ſur un point qu'ils regardoient comme eſſentiel.

Xenomanes, l'un des plus expérimentez Compagnons de Pantagruel, (*a*) lui déconſeilla d'aller dans *l'Iſle de Tapinois en la quelle regnoit Quareſme-prenant* & cela, *tant pour*

(*a*) Au Chapitre XXIX.

pour le grand deſtour du chemin (ils alloient à l'Oracle de la vérité) *que pour le maigre paſſe-temps qu'il diſt eſtre en toute l'Iſle & Court du Seigneur. Vous y verrez, diſoit il, pour tout potaige ung grand avalleur de pois gris . . . . . Conſolateur des Jobelyophages . . . . fouetteur de petits Enfans*, (parce qu'en Carême on fait pénitence & on ſe fuſtige) *calcineur de cendres* (alluſion au Mécredy des cendres) *foiſonnant en pardons, indulgences & ſtations :* Ce qui fait dire dans la ſuite (*a*) qu'*eſtant marié avec la Myquareſme, engendra ſeullement nombre de Adverbes locaulx*, par les quels j'entends les ſtations, les Egliſes, les Chapelles, les lieux où il faut que le Sot Peuple s'aprête pour gagner des indulgences. Xenomanes dit encore que Quareſme prenant *jamais ne ſe trouve aux nopces.* Mais comme il faut rendre juſtice à tout le Monde, fut-ce au Diable, *Vray eſt*, ajoute-t-il, *que c'eſt le plus induſtrieux faiſeur de Lardoires & brochettes qui ſoit en quarante Royaulmes* (*b*). C'eſt que les Bouchers n'ont alors preſque autre choſe à faire. *Il ha guerre ſempiternelle* contre les *Andouilles farfelues*, (*c*) parcequ'en Carême toute ſorte de chair, aumoins de chair morte, eſt défendue au Peuple.

Frère Jean qui eſt toujours entreprenant, &

(*a*) Au Chapitre XXX.
(*b*) Au Chapitre XXIX.
(*c*) *Ibid.*

& qui va vîte en beſogne, ſe déclare contre le Carême : *Sacmentons ce grand Villain*, dit il. Mais *Panurge* qui eſt toujours timide & circonſpect, nè penſe pas de même. *Combattre Quareſme-prenant*, dit il, *de par touts les diables ! Je ne ſuis pas ſi fol & hardy enſemble.*

L'ingénieux *Apologue* de *Phyſis* & d'*Antiphyſie*, ou de *Nature* & de ſa *partie adverſe*, (*a*) fait voir comment l'Egliſe Romaine en ordonnant des choſes contraires à la Nature, contredit les loix de Dieu même, & prétend cependant ſe juſtifier par de bonnes raiſons. Auſſi Rabelais dit il, qu'*Antiphyſie* (la Mère du Carême.) *engendra les Matagots, Cagots, & Papelars ... les Briffaulx, Capbars, Chatemites Canibales, & aultres monſtres difformes & contrefaits en deſpit de nature.*

§ Remarques *ſur les Chapitres* XXXIII. & XXXIV.

LE *grand & monſtreux Phyſeterre* (ſorte de Poiſſon) dont Pantagruel ſe deffait victorieuſement dans ces Chapitres, près de l'*Iſle Farouche en la quelle dominent les Andouilles farfelues ennemies mortelles* de *Quareſme-prenant*, (*b*) déſigne les proviſions de poiſ-

(*a*) Au Chapitre XXXII. vers la fin.
(*b*) Au Chapitre XXIX.

poiſſon ſalé, dont on vient à bout, ou dont on ſe débaraſſe, lorſque le tems revient de manger des andouilles & en général de la viande. Bien des gens triomfent alors : il y en a qui font aprêter des viandes dès la veille de Paques, & ſe jettent deſſus comme des Affamez dès qu'il a ſonné minuit. Par cette raiſon, le Poiſſon contre le quel Pantagruel combat, expire ſur les bords d'un Pays d'Andouilles & de Chair.

§ Remarques *ſur le Chapitre* XXXV. *& ſur les ſix ſuivants*

PANTAGRUEL *Deſcend en l'Iſle Farouche, pour ſeicher & refraiſchir aulcuns de ſes gens mouillez & ſouillez par le villain Pbyſeterre.* Il ne vouloit point aller chez *Quareſmeprenant*; mais il met volontiers pied à terre dans une Iſle, *manoir anticque des Andouilles :* Et là, *deſſoubs belles tentes feurent les cuiſines dreſſées, ſans eſpargne de bois. Chaſcun mué de veſtemens à ſon plaiſir, feut par Frère Jean la campanelle ſonnée. Au ſon d'icelle feurent les tables dreſſées & promptement ſervies : On voit enfin Pantagruel dipnant avecque ſes gens joyeuſement.* C'eſt une repreſentation de ce qui ſe paſſe après le Carême. Et nous pouvons en dire autant de ce *combat Martial* où *Riflandouille rifloit Andouilles*, où *Tailleboudin tailloit boudins* où *Pantagruel rompoit andouilles au genoil*, & où *Frère Jean*

à coups de bedaines les abbatoit menu comme mouſches, (*a*) combattant à la tête de ſes *preux Cuiſiniers* (*b*). Les Andouilles, Boudins, Sauciſſons & Cervelats, toutes viandes qui excitent à boire, viennent fort bien dans cette plaiſante Allégorie pour marquer comment les Obſervateurs du Carême s'en donnent à coeur joye quand ils ſont venus à bout de ces ſix ſemaines de mortification.

Dans le Chapitre XXXVII. le *notable diſcours ſur les noms propres des lieux & des perſonnes*, une raillerie de ceux qui ont prétendu, ou qui prétendent *prognoſtiquer par noms.*

Avant que la bataille ſe livrât, un des Compagnons de Pantagruel avoit dit aux Andouilles: *Voſtres, voſtres, voſtres ſommes treſtous, & à commandement. Touts tenons de Mardi-gras voſtre antique conféderé.* (*c*).

Mais il y avoit eu du mal-entendu, & de là la bataille. Un éclairciſſement à l'amiable changea les choſes. Pantagruel reconnu pour ce qu'il étoit, reçut les hommages de *Nipblezeth* la *Royne des Andouilles* &c. (*d*). Cela pourroit bien déſigner quelque meſintelligence entre les François & les Suiſſes ou Allemands qui avoient embraſſé la Réformation. *Xe-*

(*a*) Au Chapitre XLI.
(*b*) Voy. Chapitre XL.
(*c*) Chapitre XLI.
(*d*) Chapitre XLII.

Xenomanes parlant de la haine reciproque de Quareſme prenant & des Andouilles, *Il y ba, dit-il, environ quatre ans que paſſant par cy & Tapinois je me mis en debvoir de traicter paix entr'eulx* (*a*). Or le Concile de *Trente* ſe tenoit alors; & le Parti du Pape avoit conſenti à ſe relâcher ſur quelques articles en cas qu'il y eût apparence d'en venir à un accommodement.

Ce qui ſuit confirme ce commentaire : C'eſt que *depuis la denunciation du concile national de Cheſil, par laquelle elles feurent* (les Andouilles) *farfouillées, godelurées & intimées: par la quelle auſſi feut Quareſme-prenant*, (qu'on peut prendre ici pour les Suiſſes & Allemands de la Communion de Rome) *déclairé breneux, ballebrené & ſtocfiſé* (c'eſt à dire excommunié) *encas que avecques elles il feiſt alliance ou appoinctement aulcun, ſe ſont horrificquement aigris, envenimez, indignez, & obſtinez en leurs couraiges : & n'eſt poſſible y remedier.*

Les Andouilles demandoient que fuſſent chaſſez *ne ſçay quels pliants, villains, aſſuſſineurs & brigans* qui tenoient *le chaſteau de Sailouoir*. Ce peuvent être les Moines & autres Religieux.

Il y a plus. Lorſque Rabelais (*b*) parle du pouvoir & de l'ancienneté du Peuple An-

(*a*) Chapitre XXXV. vers la fin.
(*b*) Au Chapitre XXXVIII.

Andouillois, (*a*) *Les* SOUISSES dit il, *peuple maintenant hardy & belliqueux, que ſçavons nous ſi jadis eſtoient ſaulciſſes ? Je n'en vouldrois pas mettre le doigt au feu.* Bien des Suiſſes étoient alors & ſont encore *gens farouches*, comme ſont appellez ailleurs les *Guodivaulx* & les *Saulciſſons*, habitans de l'*Iſle Farouche* auſſi bien que les Andouillas, qui vont au combat avec un *fier marcher & faces aſſurées* (*b*).

Par la *Royne des Andouilles*, j'entendrois la Republique des Suiſſes : Et par les Andouilles que la Reyne envoye à *Gargantua*, (*c*) les Troupes que la Suiſſe fournit à la France. *Le noble Gargantua*, dit notre Auteur, *en feit préſent & les envoya au grand Roy de Paris. Mais au changement de l'aer, auſſi par faulte de mouſtarde, (Beaulme naturel & reſtaurant d'andouilles) moururent preſque toutes.* La Moutarde des Suiſſes c'eſt l'argent.

Xenomanes dit qu'*Andouilles ſont Andouilles, touſjours doubles & traiſtreſſes* (*d*). Cela convient aux Suiſſes d'alors qui ſe rangeoient tantôt du côté de l'Empereur, & tantôt du côté de la France.

Au Chapitre XLI. *Gymnaſte* aſſailli par *ung*

(*a*) C'eſt l'expreſſion de Rabelais au Chapitre XXXVI.

(*b*) Au Chapitre XXXVI.

(*c*) Au Chapitre XLII.

(*d*) Au Chapitre XXXVI.

ung gros Cervelat ſoulvaige & farfelu,) ſacque ſon eſpee à deux mains ; & trenche le cervelat en deux pièces. Puis l'Auteur ſe recriant ſur la graiſſe qu'il en vit ſortir, *Il me ſoubvint*, dit il, *du gros Taureau de Berne, qui feut à Marignan tué à la deffaicte des Souiſſes. Croyez qu'il n'avoit guieres moins de quatre doigts de lard ſus le ventre.* Voila encore les Suiſſes, & même un trait de leur Hiſtoire. *Paul Jove* dans la relation qu'il donne de la Bataille de *Marignan*, fait mention de *Pontiner*, fameux Capitaine des Suiſſes, homme d'une taille giganteſque, & extrêmement gras, qui fut tué dans la Bataille ; & à qui enſuite quelques Allemands du Parti des François, vinrent enfoncer leurs piques ou leurs Lances, dans ſa groſſe Bedaine ; pour ſe vanger d'autant mieux des *Suiſſes*, qui en d'autres occaſions les avoient trop mal menez.

§ Remarques ſur les Chapitres XLIII. & XLIV.

L'ILE de *Ruach*, où les gens *ne vivent que de vent*, ſignifie, ſelon le ſens du mot Hebreu, *l'Ile du vent* : c'eſt à dire ici *l'Ile de la vanité* : Emblême de la Cour, qui eſt en quelque ſorte un Pays dont les habitans ſe repaiſſent & font commerce de vent, ou ce qui revient au même, de

complimens, de flatteries, de promeſſes, & d'eſperances creuſes. Cette denrée a par tout aſſez de débit: mais à la Cour plus qu'ailleurs.

Les Habitans de l'Ile *Ruach*, *n'ont maiſons que de gyrouettes.* Il en eſt à-peu-près de même des Courtiſans. La Cour étant toujours où eſt le Prince, on peut dire que leur demeure qui change avec la ſienne tourne comme une Gyrouette, & tourne au tour d'un certain centre. De plus, leurs Maiſons dépendent en quelque ſorte du ſouffle du Prince, comme la Gyrouette dépend de l'Air au quel elle eſt expoſée. Tantôt c'eſt une bouraſque qui tout-à-coup vient la mettre dans une violente agitation.

Dans l'Ile du Vent, *le Peuple commun pour ſoy alimenter, uſe de eſvantoirs de plumes, de papiers, de toile, ſelon leur faculté & puiſſance.* A la Cour auſſi les conditions ne ſont pas égales: mais dans les moindres conditions on ſe nourrit de chimères.

Les *Moulins à Vent* dont *les Riches vivent*, ſont les Rois & les Princes du tems de Rabelais; Diſtributeurs libéraux de la viande creuſe dont les Courtiſans ſe repaiſſent: mais ſujets eux-mêmes, comme les Gyrouettes, à n'aller qu'au gré du vent. Rabelais avoit devant les yeux, des exemples frapans de l'inconſtance de la faveur des Princes: *Jacques de* BAUNE, Seigneur de *Semblançay*, l'Amiral CHABOT, & le Grand-

Grand-Connétable *de* BOURBON, qui après avoir été chéris de *François I.* devinrent les objets & les victimes de sa haine.

Le premier fut pendu à *Montfaucon* pour un crime dont Louïse de *Savoye*, Mère du Roy, étoit seule coupable.

Le second, condamné sans raison à perdre la tête, ne fut déclaré innocent que sur l'échaffaut : Et cet étrange procédé fit sur lui ce que le Bourreau alloit faire.

Le troisième, par la jalousie de son Maître, perdit le Gouvernement du *Milanès*, l'Epée de Connétable, & les grands Biens de la Maison de *Bourbon*, qui lui appartenoient par droit d'héritage comme à l'Aîné de cette Branche de la Famille Royale.

§ Remarques *sur le Chapitre* XLV.

PAR les PAPEFIGUES j'entends ceux qui suivoient la Reformation de *Luther* ou de *Calvin*, mais surtout les Allemands & les François. *Jadis les nommoit-on* GUAILLARDETS, principalement les premiers, parce qu'on les avoit trouvez *gaillards*, comme lorsque les *Lansquenets*, qui en général étoient Protestans, pillèrent la ville de Rome en 1527. Car ils menèrent plusieurs Evêques & Cardinaux par les rues, dans leurs habits de cérémonie, montez sur des Anes ou sur des Mules, & le visage tourné vers la queue. Ils jettèrent par

les rues, des hosties, des Reliques, des Images de Saints; & forcèrent le Pape à acheter la paix au prix de 400000. Ducats, & à demeurer prisonier jusqu'au payement de la somme, après avoir été presque affamé dans le Chateau *St. Ange*, où il invita les Cardinaux à un Repas de chair d'Ane, comme si c'eût été quelque chose de fort délicat. Jouer de pareils tours, c'est ce que notre Auteur appelle *faire la figue*; *qui est*, dit-il lui-même, *signe de contemnement & dérision manifeste.* Et en parlant de cet homme de *Papefiguière*, qui avoit *fait la figue au portraict papal*, il fait venir fort à-propos l'Histoire des *Milanois* qui avoient chassé de leur ville l'Imperatrice, femme de Frederic Barberousse, après l'avoir *ignominieusement montée sur une vielle mule à chevauchons de rebours:* ce qui approche aussi d'un usage de l'Inquisition, où on traitte de la sorte les Protestans.

Lorsque ceux-ci eurent bien souffert en Allemagne de la part de *Charles-quint*, & qu'en France ils eurent été persécutez par *François I.* & par *Henri II.* on pouvoit dire qu'ils *estoient paovres*, *malheureux*, *& subjects aux Papimanes.* Ils furent alors appellez *Papefigues*, non-seulement pour avoir fait la figue au Pape, mais parceque le Pape à son tour leur faisoit la figue. *Touts les ans avoient gresle*, *tempeste*, *famine*, *& tout malheur comme éternelle punition du péché de leurs ancestres & Parens:* C'est une ima-

image de la Perſécution. Les Diables *ſouvent y alloient paſſer le tems :* Ce ſont les Moines : l'Auteur lui-même l'inſinue ailleurs (*a*) lorſqu'il met ces paroles dans la bouche d'un jeune Diable : *Je voys tenter les eſcholiers de Trebizonde, laiſſer peres & meres, renoncer à la police commune, ſoy emenciper des edicts de leur Roy, vivre en liberté ſouſterraine, meſpriſer ung chaſcun, de touts ſe mocquer, & prenant le beau & joyeulx petit beguin d'innocence Poëticque, ſoy touts rendre* Farfadets *gentils* (*b*).

Par le Laboureur qui s'eſt ſauvé dans un *Benoiſtier*, & qu'on y voit *veſtu d'eſtoles, & tout dedans l'eaue caché comme ung canard au plonge, excepté ung peu de nez pour reſpirer*, crainte de tomber entre les *griffes* du *petit Diable* qui le tourmentoit ; il faut entendre les Proteſtans qui pour ſe ſouſtraire aux perſécutions des *Farfadets* Catholiques ſe *plongeoient* dans un culte ſuperſtitieux, prenoient de l'*eau bénite* à pleines mains, ſe revêtoient même de l'*Etole* ; Tel étoit extérieurement Prêtre, Moine, Evêque, ou Cardinal, qui dans le fonds du cœur étoit Proteſtant. Témoin BRISSONNET Evêque de *Meaux*. Il avoit dans tout ſon Diocèſe défendu la Chaire aux Prédica-

(*a*) C'eſt là aparemment ce que Monſieur *le Motteux* avoit en vue ci-deſſus dans une remarque ſur le Chap. XXII. Voy. la nôte (*b*) pag. 150.

(*b*) A la fin du Chapitre XLVI.

cateurs Franciscains, & nommé *Jaques le Fèvre* d'*Estaple*, *Girard Ruffi*, *Michel Arande*, & *Martial*, pour prêcher contre les erreurs de l'Eglise Romaine : mais il se démentit quand il se vit sommé de rendre compte de sa conduite.

Ruffi l'imita : & de Prédicateur *Luthérien*, devint Evêque *Catholique*.

Martial en fit autant. Après avoir été Disciple de *Brisonnet*, il fut Pénitencier à Paris.

L'Evêque de *Valence*, le *Panurge* de Rabelais, étoit aussi un de ces Protestans déguisez : & même le Cardinal de *Chatillon* à qui ce Livre de Rabelais est dédié.

§ Remarques *sur le Chapitre* XLVI.

Le *chaulme* & les *feuilles de Raves* qui sont tout le partage des *Diableteaulx* pendant que le Laboureur garde les Raves & le Bled, signifient que les prétendus Papistes dont je viens de parler ne donnoient que l'extérieur à l'Eglise Romaine.

La hardiesse de Rabelais dans ce Chapitre & dans le suivant, est remarquable. Il fait dire au jeune Diable, que *Monsieur Lucifer se paist à touts ses repas de Farfadets pour entrée de table : Et se souloit desjeuner d'Escholiers. Mais las !* ajoute-t-il, *ne sçay par quel malheur depuis certaines années ils ont avecques leurs estudes adjoinct les Sainctes Bibles. Pour ceste cause plus n'en povons au dia-*

diable l'ung tirer. Et croy que ſi les Capbars ne nous y aydent, leur bouſtans par menaces, injures, force, violence, & bruſlemens leur Sainct Paul d'entre les mains, plus à-bas n'en grignoterons.

Les *nourriſſons* de Lucifer, ſes *vivandiers*, *charbonniers & chaircuitiers*, qu'on avoit *oultraigé villainement*, *és contrées Boréales*, ſont auſſi-bien que les *Farfadets* & les *Capbars* dont il s'agiſſoit tout-à-l'heure, les Moines & les Prêtres, qu'on avoit proſcrits dans des Pays ſeptentrionaux, & particulièrement en Angleterre.

Par les *eſcholiers de Trebizonde* Rabelais entend ceux qui étudioient dans les Univerſitez Papiſtes : où l'on pouvoit dire qu'ils étoient *tentez*, ſavoir par leurs Profeſſeurs, par les Prêtres & par les Moines, de *laiſſer peres & méres*, *renoncer à la police commune*, *ſoy enuenciper des edicts de leur Roy*, *vivre en liberté ſoubterraine*, *meſpriſer ung chaſcun*, *de touts ſe mocquer*, *& prenans le beau & joyeulx petit beguin de licenſe poëticque*, *ſoy touts rendre Farfadets gentils*. Par le *Béguin de licenſe* entendez le *Capuchon* des Moines, ou la Chauſſe des *Licentiez*. Le mot de *Poétique* n'eſt ajouté que pour déguiſer la choſe.

§ Remarque *ſur le Chapitre* XLVII.

LE *Diable trompé par une vieille de Papefiguière*, repréſente ces Prêtres & ces Moi-

nes dont l'ignorance étoit ſi groſſière que des Femmes ſuffiſoient pour les mettre *à quia.*

§ Remarques *ſur le Chapitre* XLVIII. *& ſur les cinq ſuivans.*

L'Ile des PAPIMANES, eſt l'Ile de ceux dont le zèle pour le *Pape* va juſqu'à la *manie.*

Les quatre ordres de Papimanes, ou *quatre eſtats de l'Iſle*, qui *dans un eſquif* ſe préſentent d'abord à nos voyageurs, ſignifient que le Pape a des Miſſionaires de toutes les conditions. *L'ung en moine enfrocqué*, repréſente les gens d'Egliſe: *L'aultre en faulconnier avecques un leurre & guand d'oizeau*, repréſente la Nobleſſe: *L'aultre en Solliciteur de proces*, repréſente les gens de Robe: *L'aultre en vignerons d'Orléans*, repréſente les Villageois & la Roture.

En parlant du Pape ils l'appellent *l'unicque, cellui qui eſt*, & *le Dieu en terre.* Tout le monde ſçait que les Flatteurs du Pape lui ont prodigué de pareils tîtres, & les lui prodiguoient en particuliers du tems de Rabelais. *Optimus, maximus in terris Deus:* ce fut un tître donné à *Paul III.* Et c'eſt à un Pape que fut addreſſé ce Diſtique:

Enſe potens gemino, mundi moderaris habenas,
Et merito in terris diceris eſſe Deus.

Le

Le zèle frénétique des *Papimanes* les porte non-seulement à adorer le Pape, mais à se prosterner devant ceux qui ont eu le bonheur de le voir. Panurge leur disant qu'il en a vu trois, *à la vue desquels* cependant il ajoute qu'il n'a *guieres profité*, voilà aussi-tôt les bons Papimanes qui s'écrient: *O gens trois & quatre fois heureux, vous soyez les bien & plus que très-bien venus! Adoncques*, continue Rabelais, *s'agenoillarent devant nous, & nous vouloient baiser les pieds.* Et il paroît quelques lignes plus bas qu'ils étoient prêts à baiser bien autre chose au *Pere Sainct.* Quand les voyageurs sont descendus dans l'Ile, *tout le Peuple*, vient au devant d'eux *comme en procession, hommes, femmes, petits enfans . . . s'agenoillans devant* eux, *levans les mains joinctes au ciel, & crians: O gens heureux! O bienheureux!* Et *tant grandes feurent leurs exclamations, que Homenaz y accourut (ainsi appellent-ils leur Evesque) sus une mule desbridée, caparassonée de verd, accompaigné de ses appousts (comme ils disoient) de ses suppousts aussi, portants croix, banieres, gonfalons, baldachins, torches, benoistiers. Et nous vouloit*, dit l'Auteur, *pareillement les pieds baiser à toute force.* Là dessus on va à l'Eglise, où il n'est dit mot de Dieu, ni de Jesus Christ, ni de l'Evangile: Mais en revanche on y parle beaucoup des *sacres Décrétales* qu'on y conserve précieusement, *escriptes de la main d'ung Ange Cherubin.*

Après quoi l'Evêque dit une Messe *basse & seiche*: Et *la Messe paracbevée*, il conduit ses voyageurs *en beau cabaret*, où l'on dépense à *repaissaille copieuse & beuuettes numereuses*, l'argent que *trois manillers de l'Ecclise, obascun tenant ung grand bassin en main*, ont recueilli *parmy le Peuple, disans à haulte voix: N'oubliez les gens heureux qui l'ont vu en face.* On ne va pourtant pas au Cabaret sans avoir vu l'*Archetype d'ung Pape, image paincte assez mal*, mais où on ne laissoit pas de reconnoître *la ressemblance d'ung Pape, à la tiare, à l'aumusse, au rochet, à la pantophle.* Cela fournit une reflexion à Panurge. *Il me semble*, dit-il, *que ce pourtraict fault en nos derniers Papes. Car je les ay veu non aumusse, ains armet en teste porter, tymbré d'une tiare Persicque. Et tout l'Empire Chrisstian estant en paix & silence, eux seuls guerre faire felonne & très-cruelle.* Mais Homenaz répond en bon Papimane. *C'estoit doncques*, dit-il, *contre les rebelles, Heretiques, Protestans, desesperez, non obeïssans à la saincteté de ce bon Dieu en terre. Cela luy est non seullement permis & licite: mais commandé par les sacres Decretales: & doibt à feu incontinent Empereurs, Roys, Ducs, Princes, Republiques, & à sang mettre, qu'ils transgresseront ung iota de ses mandemens: les spolier de leurs biens, les deposseder de leurs Royaulmes, les proscripre, les anathematiser, & non seullement leurs corps, & de leurs enfans & parens occire, mais aussi*

leurs

leurs ames damner au parfond de la plus ardente chaudiere qui ſoit en enfer.

Rien n'eſt plus beau que le dîner dont Homenaz regale ſes Etrangers, & leurs *menus devis durant le dîner.* (Chap. LI.) On ne ceſſa de faire en l'honneur des *dives Decretales*, ce que faiſoit *Beltbazar* en l'honneur de ſes Dieux d'or & d'argent: c'eſt-à-dire qu'on avala force razades de bon vin. *Tout le ſert & deſſert feut porté par les filles pucelles mariables du lieu, belles, je vous affie, ſaffrettes, blondettes, doucettes & de bonne grace.* Il y en a une ſurtout qui ſe fait remarquer: c'eſt celle qui ſert Homenaz quand il dit, CLERICE, *eſclaire icy.* Frère Jean *les reguardoit de couſté, comme ung chien qui emporte ung plumail.* Il aimeroit mieux (Chap. LIV.) *deux ou trois Chartées de ces filles*, que les *poires de bon Chriſtian* dont l'Evêque *donne grand nombre* à ſes Convives. Mais malheureuſement le Prélat eſt du même goût. Des poires, tant qu'on voudra:

Hæc porcis hodie comedenda relinques.

HORACE.

Mais pour des filles: *Vray-bis*, dit-il, *non ferons, car vous leur feriez la folie aux guarçons: je vous cognois à voſtre nez, & ſi ne vous avois oncques veu. Halas, Halas, que vous eſtes bon fils! Vouldriez-vous bien damner voſtre ame? Nos Décretales le defendent. Je vouldrois que les ſceuſſiez bien.*

En

En un mot la deſcription de tout ce repas, eſt un portrait où notre Peintre ſatirique a tracé de main de Maître, la vie voluptueuſe & efféminée des Papimanes; les ſuperſtitions par leſquelles leur luxe & leur fainéantiſe s'entretiennent; leur doctrine impie qui encourage les ſujets à tuer leurs légitimes Souverains; leurs principes ſur le maſſacre de quiconque ne ſe ſoumettra pas aveuglement au Pape; & le culte idolatre dont les Papes peuvent être regardez comme les Inventeurs: à la faveur duquel on tiroit *par chaſcun an de France en Romme quatre-cens-mille ducats, & d'advantaige.* (Chap. LIII. vers le commencement.) L'Angleterre n'en étoit pas quitte à ſi bon marché avant qu'elle eût ſecoué le joug du Pape. Rabelais étoit au fait de tous ces abus: Auſſi faut-il avouer que jamais homme ne les a dépeints plus au naturel. Les plus zèlez Proteſtans ne l'ont pas égalé ſur ce ſujet, avec quelque ſoin qu'ils ayent traité la matière, & quelque intérêt qu'ils euſſent à la bien traiter. On ne ſçait ici ce qu'il faut le plus admirer: ou la hardieſſe de Rabelais à publier un pareil ouvrage pendant que les Buchers s'allumoient de toutes parts en France pour bruler les *Lutbériens:* où le bonheur qu'il a eu d'échapper à ces mêmes flammes au milieu deſquelles il écrivoit ſi hardiment, & auxquelles on condamnoit tous les jours des gens qui devoient paroître moins coupables que lui. § Re-

§ Remarques *sur les Chapitres* LV. & LVI.

LES *parolles desgelées* qui se font entendre sur le Vaisseau de nos Voyageurs lorsqu'ils sont partis de *Papimanie*, marquent qu'ils parlèrent alors en toute liberté de l'Ignorance, du zèle aveugle, de la vie licentieuse, & des principes encore plus condamnables, qui règnoient dans cette Ile superstitieuse; mais contre lesquels il paroît qu'ils n'avoient ôsé s'expliquer bien ouvertement sur le lieu même, où les paroles en quelque sorte leur gêloient à la bouche. Parmi celles qui dégellèrent il s'en trouva de *sanglantes*, d'*horrificques*, & de *mal-plaisantes*. Elles convenoient au sujet. Il y avoit cependant des *mots de gueulle*, c'est-à-dire des plaisanteries: mais aussi étoit ce matière à plaisanter que le caractère du bon Evêque *Homenaz* avec les Mignones qui le servoient.

On peut encore par les *paroles dégellées*, entendre les Livres de controverse qui se publioient en Pays Protestant. Les *paroles sanglantes* n'y manquoient pas: Et cela étoit assez naturel. En suivant cette idée, les *mots barbares* désigneront les livres mal écrits: & les *mots de gueulle*, les ouvrages plaisants, tels par exemple que certaines petites pièces de *Clément Marot*.

§ Re-

§ Remarques *sur les Chapitres* LVII. - LXII.

Nous voyons au Chapitre LVII. *comment Pantagruel descendit ou manoir de messere Gaster premier maistre és arts du monde.* Ce grand maître ès arts, suivant *la sentence du satyricque*, c'est le Ventre.

Magister artis, ingenique largitor
Venter . . . . . Perse.

Les *Engastrimythes* dont il est parlé au Chapitre LVIII. gens qui parlent du ventre, ou qui semblent en parler, ou du ventre desquels un Démon qui les possède, se fait entendre, représentent les *Parasites*, qui tirent en quelque sorte de leur ventre toutes leurs paroles, puisqu'on peut dire que c'est lui qui les leur dicte.

La ridicule statue appellée Manduce au Chapitre LIX., *ayant les œilz plus grands que le ventre, & la teste plus grosse que tout le reste du corps, avecques amples, larges, & horrificques machoüeres bien endentelées*, est une imitation du *Manducus* des Anciens, imaginée pour faire rire aux dépens des gourmands ou des gloutons. La diversité des mets qu'on *sacrifie* à cette idole, marque que la Gloutonerie règne parmi toutes sortes de gens, & que le ventre s'accommode de tout en cas de besoin.

La

La chère qu'on lui fait *és jours maigres entrelardez*, (*a*) fait reconoître en lui un bon *Papimane*.

§ Remarques *sur les Chapitres* LXIII. & LXIV.

COME *Chaneph* en Hébreu veut dire *Hypocrisie*. L'Ile de Chaneph est l'Ile des Hypocrites. Aussi Rabelais dit-il (*b*) de ceux qui *hantent en ceste belle Isle de chien*, que *touts sont Hypocrites, Hydropicques, Patenostriers, Chattemittes, Santorons, Cagots, Hermites*. Mais ce qu'il ajoute fait voir qu'il en veut particulierement aux Moines Mendians : *Touts paovres gens*, dit-il, *vivans (comme l'hermite de Lormont, entre Blaye & Bourdeaulx) des aulmosnes que les Voyagiers leur donnent*. La pauvreté rend cette sorte de Religieux doublement Hypocrites, parce qu'elle les oblige à faire montre de sainteté pour intéresser en leur faveur une charité dont ils ne peuvent se passer.

Il est dit (*c*) qu'en cette Ile *abourder ne peut la nauf de Pantagruel: parce que le vent . . . . faillit, & feut calme en mer. Nous ne voguions*, continue l'Auteur, *que par les Valentianes, changeans de tribort en babort, & de*

(*a*) Au Chapitre LX.
(*b*) Au Chapitre LXIV.
(*c*) Au Chapitre LXIII.

de babord en tribort; *quoyqu'on euſt és voiles adjoinct les bonnettes trainnereſſes*. Il inſinue par là que les Hypocrites ſubalternes qu'il a en vue, arrêtoient le progrés de la Réformation & de la découverte de la vérité en général, comme lui-même l'avoit éprouvé de la part des Cordeliers de *Fontenay-le-Comte*, parce qu'ils lui voyoient étudier le Grec. Mais il veut inſinuer auſſi que s'ils arrêtent le progrès de la Réformation c'eſt tout ce qu'ils peuvent faire: Ils ôtent le vent aux Voyageurs, mais ils ne ſçauroient exciter la tempête, comme les *gras Concilipetes de Chéſil* (*a*). Auſſi ne paroît-il pas que Pantagruel & ſes Compagnons fuſſent fort inquiets ni fort allarmez. Rabelais dit bien qu'ils reſtoient *touts penſifs, matagraboliſez, ſeſolfiez, & faſchez*: Mais avec tout cela Pantagruel *ſommeilloit*, Frère Jean *s'eſtoit en la cuiſine tranſporté*, Panurge *parmy un tuyau de Pantagruellion faiſoit des bulles & gargoulles*, chacun à ſa manière s'amuſoit aſſez tranquillement: Et tout enfin alla fort bien après que Pantagruel envoyant *Gymnaſte* aux Habitans de Chaneph, leur eut envoyé avec lui ſon *aulmoſne*, qui étoit de *ſoixante & dix-huict mille beaulx petits demy eſcuz à la lanterne*. C'eſt ainſi qu'on appaiſe le zèle des Religieux Mandians. Celui des Jeſuites, Dominicains, Au-

(*a*) Conférez le Chap. LXIV. avec ce qui a été remarqué plus haut ſur le Chap. XVIII. pag. 148.

Auguſtins, & tels autres, ne ſe ménage pas ſi facilement. Le Pere *Rapin*, dont nous eſtimons avec juſtice les vers & la critique, a porté un jugement un peu trop ſévère ſur le livre de Rabelais. Mais le Pere *Rapin* étoit Jeſuite, & ſa Societé eſt attaquée dans l'ouvrage qu'il cenſure. Il avoue cependant que c'eſt une ſatire très ingénieuſe (*a*).

Panurge demande ſi parmi *ces Hypocrites, Hermites, Marmiteux*, de l'Ile de Chaneph, il y a *du féminin genre*; & ſi on en *tireroit hypocriticquement le petit traict hypocriticque*? A quoi Xenomanes répond: *Ouy dea. Là ſont belles & joyeuſes Hypocriteſſes, chattemiteſſes, hermiteſſes, femmes de grande religion. Et y ha copie de petits hypocritillons, chattemittillons, hermitillons.* (*b*) Cela eſt vrai en plus d'un ſens. Il y a tel lieu qui ſeroit aſſez mal peuplé ſi les Hypocrites n'y travailloient par eux-mêmes à la propagation de leur eſpèce. Mais par les *Chattemitillons* & *Hypocritillons*, notre Auteur ſemble avoir ſurtout entendu ces enfans qui naiſſent dans les Couvents de filles par la vertu des Peres Confeſſeurs: car ceux de ces Enfans dont on ne prévient pas la naiſſance, ou qui ne meurent pas trop tôt après être nez, ſont nourris en qualité de pauvres Parens du bon *Pere* ou de la *Sœur*, juſ-

(*a*) Dans ſes Reflexions ſur la Poétique.
(*b*) Au Chapitre LXIV.

juſqu'à ce qu'on les mette en cage avec leur Pere ou Mere pour chanter vêpres ou matines, & augmenter cette race d'Hypocrites qui doit croître & ſe multiplier *in ſecula ſeculorum.*

§ Remarques *ſur le Chapitre* LXVI.

L'ILE *de* GANABIN emprunte ſon nom de l'Hébreu *Ganab* qui ſignifie un *Voleur.* Xénomanes dit des Habitans qu'ils ſont *touts voleurs & larrons*: & approuve Pantagruel qui ne veut point y deſcendre.

Frère Jean conſeille à Pantagruel de faire tirer le Canon. *Ce ſera*, dit il, *pour ſaluer les Muſes de ceſtui mons Antiparnaſſe.* Peut-être que Rabelais a voulu par là donner une touche à la plupart des Ecrivains de ſon tems, qui en qualité de Plagiaires méritoient une place dans l'Ile des Voleurs, & dont le *Parnaſſe*, s'ils en avoient un, devoit être cenſé l'Antipode du véritable.

L'Auteur y met toutefois *la plus belle Fontaine du monde*, comme pour inſinuer à d'habiles Ecrivains qui tiroient toute leur gloire de la traduction de quelques ſots Romans, qu'il ne tenoit qu'à eux de puiſer dans une plus belle ſource. Peut-être encore que par cette *belle Fontaine* il a voulu déſigner la Langue Françoiſe, qu'il exalte ſi fort dans le Prologue du cinquiéme Livre, & en termes qui font voir qu'il en vouloit en même tems aux Plagiaires.

Je

Je prouveray, dit il, *en barbe de je ne ſçay quels centonificques botteleurs de matieres cent & cent fois grabelées, rappetaſſeurs de vieilles ferrailles Latines, revendeurs de vieulx mots Latins moiſis & incertains, que noſtre Langue vulgaire n'eſt tant vile, tant inepte, tant indigente & à meſpriſer qu'ils l'eſtiment.* (*a*). Il excitoit ainſi les François à ſuivre ſon exemple, à étudier leur Langue, & à tirer quelque choſe de leur fonds, ou à ne pas puiſer toujours dans des *Sources* étrangères pendant qu'ils pouvoient puiſer dans leurs propres Sources : Et il n'eſt pas dit pour cela qu'il décriât les traductions des bons ouvrages de l'Antiquité, ni l'uſage qu'il faiſoit lui même de la lecture des Anciens.

Auteur de la Fontaine il nous repréſente *une bien grande foreſt* : Par où il peut avoir entendu l'amas d'une infinité d'écrits barbares, obſcurs, embrouillez, & volumineux. J'ai déja dit pourquoi le *baulrochier à deux-crouppes* eſt appellé *Antiparnaſſe* : Et il y a plus d'un rapport entre le ſéjour des Poëtes & celui des Voleurs. Les uns & les autres ſont ſouvent (pour parler Rabelais) Enfans de *la bonne Dame Pénie*,

(*a*) Il avoit un peu plus haut fait mention avec éloge de pluſieurs Ecrits & de pluſieurs Ecrivains *en langue Galliaque*.

nie, autrement dicte Souffreté, mère des neuf Muses (*a*).

Panurge avoit grand peur qu'on ne mit pied à terre dans l'Ile de *Ganabin*. Et entr'autres discours que lui dicte sa poltronerie, *N'y descendez pas*, dit il, *de grace. Mieulx vous seroit en Averne descendre. Escoutez. Je y oy par Dieu le tocquesing horrifique, tel que jadis souloient les Guascons en Bourdelois faire contre les gnabelles & commissaires. Ou bien les aureilles me cornent.* C'est une allusion au soulèvement d'Angoulême & de Bourdeaux, dont j'ai parlé dans les remarques sur le prologue.

Rabelais semble avoir décrit une partie de cette guerre dans son deuxième Livre, lorsqu'il fait partir Pantagruel de Paris pour repousser les *Dipsodes* qui avoient assiégé la grande Ville des *Amaurotes* (*b*). Car quoique j'aye prouvé par l'Histoire, que ce qui est dit des Dipsodes, se rapporte raisonnablement à la Guerre de *Picardie* (*c*), il ne faut pas oublier que notre habile Auteur, comme je l'ai aussi fait voir, (*d*) décrit quelquefois deux choses d'un seul trait: de sorte que ceci peut regarder deux dif-

(*a*) Au Chapitre LVII.
(*b*) Livre II. Chapitre XXIII.
(*c*) Voyez le Volume précédent de ce Journal, p. 255.
(*d*) Voyez *ibid* p. 241.

différentes actions de la même personne:
Cette Rebellion d'Angoulême & de Bourdeaux arriva environ le tems auquel *Antoine de Bourbon* (notre Pantagruel) épousa la fille de la Reine de Navarre. Or *François I.* Frère de cette Reine, & *Charles d'Orleans* leur Pere, avoient été Comtes d'*Angoulême*; ce qui fait dire à notre Auteur dans le deuxiême Livre que la femme de *Gargantua* étoit fille du Roi des *Amaurotes*: (*a*) Nom qui suivant sa signification d'*être évanouï* ou *d'avoir disparu*, convenoit alors au titre de *Comte d'Angoulême* effacé par celui de *Roi de France*. La *barque pleine de sel* que Pantagruel portoit *à sa ceinture*, & le sel dont il *remplit tout le goufier* de ces *paovres baires*, (*b*) ont un rapport sensible avec le sujet du soulevement d'Angoulême & de Bourdeaux. Plusieurs des Mutins furent pendus: Et peut-être le furent ils par l'avis d'*Antoine de Bourbon*, qui sous le nom de Pantagruel est représenté comme *Inventeur* du *Pantagruelion* ou du chanvre: *Je ne dy pas quant à la plante, mais quant à ung certain usaige, lequel plus abborré & haï des Larrons: plus leur est contraire & ennemy, que n'est la teigne & Cuscute au Lin: que le Rouseau à la Fougère: que la Presle aux Faulcheurs: . . . que le Nenufar & Nymphea Heraclia aux ribaulx moines: que*

(*a*) Livre II. Chapitre II.
(*b*) Livre II. Chapitre XXVIII.

que n'eſt la ferule & le Boullas aux Ecoliers . . . la ſemence de ſaule, aux Nonnains vicieuſes . . . . la ciguë aux Oiſons &c. (*a*)

A la vérité je ne ſaurois prouver qu'Antoine de Bourbon ſoit venu à Bourdeaux pour aſſiſter ſon Beau-Père le Roi de Navarre, alors Gouverneur de Guienne pour *Henri II.* (*b*) Mais comme le Connêtable de *Montmorency*, qui cette année avoit commandé en Picardie, avec *Antoine de Bourbon*, vint à *Xaintonge* pour punir les Rebelles; il eſt aſſez vraiſemblable qu'Antoine de Bourbon l'y accompagna. Les Hiſtoriens n'en auront rien dit, parcequ'il n'y alla qu'en qualité de volontaire, & que le cas n'étoit pas aſſez important pour exiger qu'on y eût employé à la fois un Roi de Navarre, un grand Connêtable de France, & un Prince de la Famille Royale. Mais cela même peut avoir déterminé notre Auteur Satirique à parler de cette expédition pour la tourner en ridicule: car il n'y avoit certainement aucun honneur pour Antoine de Bourbon à y avoir part, & cela encore ſous le commandement d'autrui, quand bien même il y auroit conſenti par une pure complaiſance de nouveau-marié pour la Princeſſe de Navarre, & pour les Parens de cette Princeſſe, qu'il n'avoit épouſſée que depuis peu. Re-

(*a*) Livre III. Chap. XLIX.

(*b*) Voyez ci-deſſus les Remarques ſur le Prologue, pag. 131.

§ Remarques *sur le Chapitre* LXVII.

LA PEUR de Panurge, accrue par le *tonnoirre* des *canonnades*, le rend fou pour quelques momens. On le voit paroître *comme un boucq eſtourdi, en chemiſe., aiant ſeullement ung demy bas de chauſſes en jambe: . . . tenant en main ung grand ſoubelin attaché à l'aultre demy bas de ſes chauſſes:* & *égratigné de gryphes* de ce *celèbre chat*, appellé *Rodilardus*, le quel il prend pour *ung diableteau à poil follet* qu'il avoit *n'aguières*, dit il *cappiettement happé en Tapinois à belles mouſles d'ung bas de chauſſes, dedans la grande buſche d'enfer.* Le nom de *Rodilardus*, équivalent à celui de *Croquelardon*, pouroit bien déſigner quelque Paraſite: & peut-être que tout ce paſſage fait alluſion à quelque avanture de *Montluc* qui n'eſt plus connue. Le mélange de poltronerie & d'impudence qu'on trouve ici dans Panurge, ſemble imaginé exprès pour repréſenter le caractère de cet Evêque de *Valence*, dont la hardieſſe & la timidité ſont également remarquables dans l'hiſtoire que j'ai déja raportée, du ſermon qu'il prononça devant la Reine *Catherine de Médicis*. Il eut aſſez de courage pour prêcher en manteau, & la tête couverte, comme un Miniſtre de Genève: mais deux mots du Connêtable de *Montmorency* déconcertêrent ſi bien le Prédicateur au milieu de ſon Ser-

mon qu'il lui fut impoſſible de l'achever, malgré la Reine qui l'encourageoit & dont la préſence aumoins le mettoit à couvert de toute inſulte.

A l'occaſion de la peur de Panurge, Rabelais fait un conte ſur lequel j'aurois pu ne pas m'arrêter, non plus que ſur bien d'autres choſes qui ne ſont pas moins odieuſes. Mais il y a des gens de Lettres qui croyent un Livre *mutilé* par une obmiſſion. Il s'agit du Conte qu'on fait d'*Edouard V.* Roi d'Angleterre, & de *François Villon*, ce Fripon dont j'ai déja parlé & qui avoit tant d'eſprit. N'en déplaiſe à Rabelais, le Conte eſt auſſi faux que vilain. On ne ſauroit s'imaginer qu'un homme comme lui ait été aſſez peu verſé dans l'Hiſtoire pour ignorer qu'*Edouard V.* mourut Enfant, & ne pouvoit pas par conſequent avoir été *conſtipé ſur ſes vieulx jours.*

Dira-t-on qu'il y a ici une faute d'impreſſion ? J'avoue qu'il y en a une infinité, dans les Editions même les plus correctes que j'aye vues de cet Ouvrage. Mais on n'en ſauroit rien conclure, dans le cas préſent, en faveur de Rabelais.

Si on ſuppoſe qu'il a voulu dire *Edouard IV.* Je répons que ce Prince, non plus que ſon Succeſſeur, ne parvint point à ſes *vieulx jours*, & que d'ailleurs il n'y avoit pas lieu de le railler ſur un défaut de courage. Quoi qu'il ne fût pas une des meilleures têtes,

il

NCHE.

Extrait de

Geometrique de

IKENRIDGE.

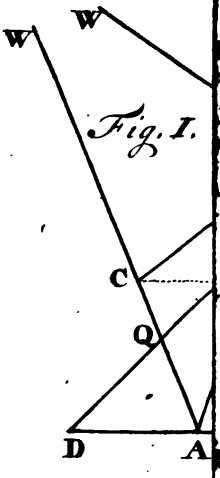

Fig. I.

il étoit un des plus braves guerriers de ſon tems. Il donna neuf batailles rangées, la plupart à pied, & vainquit glorieuſement tous ſes Ennemis.

Au reſte *Paſquier* rapporte les vers de *Villon* un peu autrement que *Rabelais*. Les voici tels qu'on les trouve dans le premier.

Je ſuis François dont ce me poiſe,
Né de Paris, pres de Pontoiſe,
Or d'une corde d'une toiſe,
Sçaura mon col que mon cul poiſe.

(On donnera dans le Journal ſuivant les remarques ſur le Livre V.)

ARTICLE VII.

Exercitatio Geometrica de Deſcriptione Linearum Curvarum: Auctore GULIELMO BRAIKENRIDGE, Eccleſiæ Anglicanæ Presbytero. C'eſt-à-dire, *Eſſay géometrique ſur la deſcription des Lignes Courbes. Par Mr.* Guillaume Braikenridge, *Prêtre de l'Egliſe Anglicane*; A Londres, chez J. Nourſe, à l'Agneau, proche de *Temple-bar*, 1733, 4to, pag. 78.

TOus ceux, qui s'attachent à l'étude de la Phyſique, ſavent quelle

eſt l'utilité des Lignes courbes, même de celles, qui ſont d'un genre fort élevé, pour la ſolution des problémes les plus difficiles : La Géométrie des Anciens étoit à cet égard très bornée, & très imparfaite; ils ne connoiſſoient guéres que les Sections Coniques, la Ciſſoïde, la Conchoïde, & quelques Courbes méchaniques, comme la Spirale & la Quadratrice ; mais, dit Mr. Braikenridge, ils n'ont jamais penſé à conſiderer les Courbes d'une maniére univerſelle : ce ſont les Modernes, qui les ont très utilement reduites à divers genres, ſelon leurs differens rapports à des lignes droites, par des Equations algébraïques. Des Cartes eſt le premier, qui ait ouvert ce chemin, & mérite à cauſe de cela la reconnoiſſance de tous les Mathematiciens.

Cependant il manquoit encore une choſe eſſentielle à la perfection de la Théorie des Courbes; c'étoit une méthode generale & facile de les tracer ſur un plan, afin de conſtruire par leur moyen les Problémes Géométriques. Pluſieurs Mathematiciens ont travaillé ſur ce ſujet, & ont donné des méthodes aſſez aiſées, pour décrire quelques Courbes particuliéres: Mr. Newton eſt le premier, qui ait donné une méthode générale pour décrire les Courbes par le mouvement de deux Angles donnez autour de leur ſommet. (Dans ſon Traité des Lignes

gnes du troiſiéme genre (*a*), Article VI, il poſe ces deux Propoſitions; 1. *Si deux angles donnez tournent autour de leur ſommet, de maniére que l'interſection de deux de leurs côtez parcoure une ligne droite, l'interſection des deux autres côtez décrira une ſection Conique.* 2. *Si l'interſection de deux côtez parcourt une Section Conique, l'interſection des deux autres cotez décrira une Courbe du ſecond genre*, excepté dans un cas particulier, où la Courbe décrite ſera une Section Conique. Mr. Newton n'a point donné la Démonſtration de ces Théorémes dans ſon Traité des lignes du troiſiéme genre, mais on trouve le premier exprimé d'une autre maniére & démontré dans ſes Principes (*b*), & la démonſtration du ſecond peut ſe découvrir par une analyſe aſſez aiſée.)

Mr. Braikenridge nous dit, qu'après avoir longtems médité ſur la méthode de Mr. Newton, il en a trouvé une autre, qui lui paroit plus ſimple, que celle de ce fameux Mathematicien, & qu'il croit qu'on trouvera nouvelle.

Il ſuit dans ſes Démonſtrations la méthode analytique, par laquelle il les a trouvées lui même, & il nous dit, qu'il s'eſt attaché a tirer plus de Corollaires de ſa premie-

(*a*) Imprimé en 1704. à la fin de ſon Optique, & en 1711. avec quelques autres piéces, dans un Vol. in 4to.

(*b*) Lib. I. Lemma XXI.

miere Proposition que des suivantes, parce qu'ils servent de fondement à tout son Livre ; & afin d'abréger son ouvrage, il suppose, que ses Lecteurs sont instruits, de ce que Mr. Le Marquis de l'Hospital a écrit sur les Lieux Géométriques : Il suppose aussi comme une chose connue & démontrée, que *deux lignes, de quelque genre qu'elles soient, peuvent se couper en autant de points, qu'il y a d'unitez, dans le produit de leurs exposans* : & il nous apprend en passant, que Mr. George Campbel, outre plusieurs découvertes curieuses, qu'il a faites, en mathematique, a trouvé une très belle demonstration de ce Théoréme, qu'on espére qu'il publiera bien-tôt.

Notre Auteur nous dit ensuite en quel tems il a découvert les Propositions, qu'il nous donne, ce qui n'interresse pas beaucoup le public, quoyque cela puisse servir à asseurer à l'Auteur la gloire de l'invention, car nous avons appris, qu'on la lui dispute déja. Enfin il promet, que si le public reçoit favorablement cet ouvrage, il publiera dans peu des decouvertes peut-être plus considerables encore, que celle, qu'il nous donne ici : & nous osons l'asseurer, que si cela est, il peut s'attendre d'avance à l'approbation de ceux, qui aiment ce genre d'étude.

Son Ouvrage est partagé en trois Sections. Dans la premiere il donne une Methode generale de décrire les Courbes du pre-

premier genre par le mouvement de trois lignes droites, autour d'autant de points fixes. Afin qu'on puisse se former une Idée de la méthode de notre Auteur, nous traduirons ici son premier Théoréme, avec un des principaux Corrollaires, qui s'en déduisent; nous y joindrons un Probléme avec sa solution; on sera par là en état de comparer la méthode de Mr. Braikenridge avec celle de Mr. Newton.

Si trois lignes droites (*a*) ASN, BSO, CON *tournent sur un plan autour de trois points fixes* A, B, C, *de maniére qu'elles se coupent en trois points* S, N, O, *& que deux des points d'Interfection* S, *&* N, *gliſſent le long de deux Lignes droites données de poſition* DSK, RKN, *le troiſiéme point d'Interfection* O *décrira une Section Conique.*

Soit menée par les points A & B la ligne droite DABR, & par les points A & C, la ligne droite AQC, qui se coupent au point A, & dont la premiére rencontre les droites données de position DK, KR aux points D & R, & la seconde AC les coupe en Q & W. (Les droites DK, RK, données de position, se coupent en K): des points O, S, N, K soient menées les lignes OP, SL, NE, KG, paralléles à AC; & du point C soit menée la ligne CH paralléle à DR, & qui coupe les lignes OP. NE en M, & H.

Les

(*a*) Fig. I.

Les Lignes AB, AR, AD, KG, CA=MP=HE ſont données; Soit AB a, AR b, AD d, CA c, AE u, AL z; OP l'Ordonnée de la Courbe y, la Coupée AP x. Cela poſé,

Puiſque les cotez des Triangles KGR, & DKG ſont donnez, ſoit GR, GK :: a, g; & DG, GK :: a, k. Le Triangle KGR eſt ſemblable au Triangle NER; & le Triangle DKG, au Triangle DSL; ce qui donne, a, g :: RE (b-u), NE; &, a, k :: DL (d+z), LS; par conſequent $NE = \frac{gb-gu}{a}$; & $SL = \frac{dk+kz}{a}$.

A cauſe des Triangles ſemblables AEN, ALS, on aura, AE (u), AL (z) :: EN $\left(\frac{gb-ug}{a}\right)$, SL $\left(\frac{dk+zk}{a}\right)$: d'où reſulte cette Equation, $u \times \overline{dk+zk} = z \times \overline{gb-gu}$, & $z = \frac{ukd}{gb-gu-ku}$.

Les Triangles ſemblables BPO, BLS donneront BP (a-x), BL (a-z) :: PO (y), LS $\left(\frac{dk+zk}{a}\right)$; & par conſequent, $a^2y - ayz = dk \times \overline{a-x} + kz \times \overline{a-x}$; & $z = \frac{a^2y - akd + dkx}{ay + ak - kx}$; & en comparant cette valeur de z avec celle le que nous avons déja trouvée, on a $\frac{ukd}{gb-gu-ku} = \frac{a^2y - akd + dkx}{ay + ak - kx}$, d'où l'on dé-

déduit $u = \frac{gba^2y - gbakd + gbkdx}{kayd + ga^2y - gadk + gxdk + ka^2y}$.

De plus les Triangles ſemblables CMO, CHN donneront CM, MO :: CH, HN ; & puiſque CH & AB ſont paralléles, on aura AP (x), OP—CA (y—c), :: AE (u), NE—CA $\left(\frac{bg - gu - ca}{a}\right)$; d'où l'on tire $u = \frac{bgx - acx}{ay - ca + gx}$, & en comparant les deux valeurs de u qu'on vient de trouver, on parvient, après avoir oté les Fractions, à cette Equation,

$$a^2bgyy \left.\begin{matrix} + \overline{dc - bg} \times ka \\ + \overline{g + k} \times a^2c \end{matrix}\right\} \times yx - gba \times \overline{ac + kd} \times y + cdgkx^2 - kdg \times \overline{bc + ac} \times x + abcdgk = 0;$$

où les Coupées x & les Ordonnées y ne paſſent pas le ſecond degré, ce qui fait voir, que la Courbe décrite par le mouvement du point O eſt une Section Conique.

Il eſt clair (*b*), qu'il y a cinq points de la Courbe, qui ſont donnez, ſavoir K, B, R, C, Q; Car 1°. L'Interſection K des ſignes RKN, DSK eſt un point de la Courbe, puiſque lorſque le point N eſt parvenu en K les points S & O coïncident là avec lui. 2°. La Courbe paſſera par B & R; car lorſque le point O ſera parvenu à

(*a*) Corol. I.

à la ligne D A R, l'Ordonnée O P (y) s'évanouira, & l'Equation de la Courbe deviendra $x^2 = \left.\begin{matrix} a \\ b \end{matrix}\right\} x + ab = o$, dont les racines sont + a, & + b, c'eſt-à-dire, A B & A R. 3°. Enfin la Courbe paſſera par les points C & Q ; Car lorſque l'Ordonnée O P (y) paſſera par le Pole A, la Coupée A P (x) ſera nulle, & l'Equation de la Courbe deviendra $y^2 - \frac{ca + kd}{a} x - y + \frac{kdc}{a} = o$, dont les racines ſont + c, & + $\frac{kd}{a}$, c'eſt-à-dire, + A C, & + A Q, car A Q = $\frac{kd}{a}$, parce que, a, k : : D G, G K : : D A (d), A Q = $\frac{k\ d}{a}$.

Selon la differente ſituation des Poles A, B, C, & des lignes D S K, R K N données de poſition, on voit naitre la Parabole, l'Hyperbole, ou l'Ellypſe, & dans certains cas la ligne droite.

Dans la ſeconde Propoſition on donne diverſes méthodes, pour décrire chacune des Sections Coniques, le Paramétre, le Diamétre, & l'Angle, qu'il fait avec les Ordonnées étant donnez.

La troiſiéme Propoſition contient une mé-

méthode generale pour tracer une Section Conique, qui passe par cinq points donnez; voici cette méthode, qui nous paroit pour le moins aussi aisée, que celle de Mr. Newton (*a*). Soient (*b*) les points donnez C, Q, K, R, B; menez les lignes QK, RK, qui se coupent en K; & par les points C, Q, & R, B, menez les lignes QC, RB, qui se couperont en A: cela posé, prenez les points A, B, C pour les Poles, autour desquels se meuvent les lignes ASN, CON, BSO, qui se coupent aux points S, N, O, & faites glisser le point S (intersection des Lignes ASN, BSO) le long de la ligne KQ, (& non pas le long de la ligne KR, du point R de laquelle on a mené la ligne RBA) & le point N (intersection des lignes ASN, CON) le long de la ligne RK (& non pas le long de la ligne KQ, du point Q de laquelle on a mené la ligne QCA) je dis que le point O (intersection des lignes CON, BSO) décrira une Section Conique, qui passera par les cinq points donnez C, Q, K, R, B; cela se démontre par le Corollaire, qu'on a rapporté.

La seconde Section traite de la description des lignes de quelque genre que ce soit,

(*a*) Tractat. de Lineis tertii Ord. post Theorem. III.

(*b*) Fig. I I.

ſoit, par le moyen des lignes d'un genre inférieur.

On y démontre d'abord ce Théoréme general (*a*) : *Si trois lignes droites tournent chacune autour d'un point fixe, de maniére qu'un de leurs points d'interſection ſe mouvant le long d'une ligne droite, le ſecond coule le long d'une ligne du genre* n, *le troiſiéme décrira une ligne du genre* 2 n. Mais *ſi la ligne du genre* n *paſſe par un des Poles, la ligne décrite ſera du genre* 2 n - 1 (*b*) ; ce qui fait voir comment on peut décrire des lignes du 3, 5, 7, &c. genre.

Si au lieu de ſuppoſer qu'un des points d'interſection coule le long d'une ligne droite, *on ſuppoſe que c'eſt le long d'une ligne du genre* m, *la ligne décrite par le troiſiéme point d'interſection ſera du genre* 2 n m (*c*).

Ces Propoſitions generales ſont enſuite differemment modifiées, par la differente ſituation des Poles, dont un ou deux peuvent ſe trouver dans une ou même dans les deux Courbes, ſur leſquelles ſe meuvent les points d'interſection, & auſſi parce que ces Courbes (que nous pouvons nommer *directrices*, quoique l'Auteur ne leur donne pas ce nom) peuvent avoir pluſieurs points (de reflexion, ou de rebrouſ-

(*a*) C'eſt la IV. Propoſition de tout l'Ouvrage.
(*b*) Prop. VI.
(*c*) Prop. V.

brouſſement) dans l'un ou dans l'autre des Poles, autour deſquels les lignes droites tournent. Tous ces differens cas, avec les Courbes, qui en reſultent, ſont expliquez & démontrez, dans la Propoſition ſixiéme & les onze ſuivantes.

Les XVIII & XIX ſont une eſpèce d'exception à ce qui a été établi dans les Propoſitions IV & V; on démontre dans celles-là, que *ſi les Poles, autour deſquels les Lignes droites ſe meuvent, ſont dans la même ligne, & qu'un des points d'interſection parcourant une ligne droite, le ſecond parcoure une ligne du genre* n, *la ligne décrite par le troiſiéme point d'interſection ſera auſſi du genre* n. Ou, *ſi les deux Lignes* (que nous avons nommées *directrices*) *ſont l'une du genre* n, *& l'autre du genre* m, *la ligne décrite ſera du genre* n m.

Dans la troiſiéme & derniére Section M. Braikenridge démontre, que *ſi pluſieurs lignes droites ſe meuvent chacune autour d'un point fixe, de maniére qu'un certain nombre donné de leurs points d'interſection parcourent des lignes droites, données de poſition, chacun des autres points d'interſection décrira une Section Conique.* Après avoir démontré cette Propoſition dans quelques cas particuliers, notre Auteur finit en démontrant ce Théoréme general. *Soit un nombre quelconque* n *de lignes droites données, qui ſe meuvent autour d'autant de Poles ou points fixes, & dont les points d'interſection ſeront tout au plus au*

nombre de $\frac{n^2 - n}{2}$; *ſi un nombre* $n - 1$ *de leurs points d'interſection coule le long d'autant de lignes droites, les autres* $\frac{n^2 - 3n + 2}{2}$ *décriront des Sections Coniques.*

Ce petit Ouvrage eſt certainement curieux & utile, & il eſt à ſouhaiter, que l'Auteur trouve aſſez d'encouragement pour l'engager à publier les autres découvertes, qu'il a faites.

ARTICLE VIII.

REVELATION EXAMINED WITH CANDOUR, Or A fair Enquiry into the Senſe and Uſe of the ſeveral Revelations expreſly declared or ſufficiently implied to be given to Mankind from the Creation, as they are found in the Bible. By a profeſs'd Friend to an honeſt Freedom of Thoughts in Religious Enquiries. Vol. II. Containing Diſſertations upon the following Subjects, viz. I. Of the Grant of Animal Food made to Noah after the Flood. II. Of the Building of Babel. III. Of the Predictions relating to Ishmael. IV. Of Circumciſion

sion. V. Of the Destruction of Sodom and Gomorrha. VI. Of the Command given to Abraham to sacrifice his Son. C'est-à-dire, *Examen desinteressé de la Revélation, &c. Tom. II. qui contient des Dissertations sur les Sujets suivans, savoir, I. Sur la permission accordée à Noé après le Déluge, de manger la chair des Animaux. II. Sur la Construction de la Tour de Babel. III. Sur les Prédictions, qui regardent Ismael. IV. Sur la Circoncision. V. Sur la Destruction de Sodome & de Gomorrhe. VI. Sur le Sacrifice d'Abraham.* Seconde Edition, à Londres, chez C. Rivington, près de S. Paul, 1733. 8vo. pp. 365*.

LA Préface, que Mr. Delauny a mise à la tête de ce Volume, n'est pas la partie la moins curieuse de son Ouvrage: Il y examine, quelles sont les causes du mauvais gôut, qui régne dans ce Siécle. „ La cause prochaine & immediate du „ mauvais goût, c'est, *dit-il*, le peu de „ cas, que l'on fait des Auteurs Grecs & „ La-

* On peut voir l'Extrait du Premier Volume Dans le Tom. II. de cette Bibli. 1. Part. p. 171.

„ Latins, & le mépris étonnant, dans le-
„ quel l'Ecriture Sainte eſt tombée. On
„ doit certainement attribuer ce mépris
„ de tout ce qu'il y a de plus excellent
„ dans l'Antiquité en partie à l'accroiſſe-
„ ment & aux progrez de l'Irréligion, mais
„ il y a auſſi d'autres cauſes, qui ont beau-
„ coup contribué à répandre ce goût dé-
„ pravé.

„ Les Mathematiques ont été avec rai-
„ ſon dans une grande eſtime parmi nous
„ depuis pluſieurs années; elles ont pro-
„ curé une grande Réputation à quelques
„ perſonnes, qui ſeront toujours la Gloi-
„ re de leur Siécle & de leur païs. Mais
„ le malheur eſt, qu'il y en a, qui ont
„ fait un mauvais uſage de leur Talens, &
„ qui ont porté dans la Chaire cette ma-
„ niére froide & ſéche de raiſonner, qui
„ devroit être renfermée dans les murs
„ de l'Ecole. Bien plus; ce qui pourroit
„ être d'un excellent uſage dans l'Ecole,
„ a produit un très mauvais effet dans l'E-
„ gliſe; on s'eſt accoutumé à regarder la
„ Réligion uniquement comme un ſujet
„ ſpéculatif, on l'a examinée, comme
„ toutes les autres Véritez, avec une froi-
„ de indifférence, qui n'intereſſoit per-
„ ſonne en ſa faveur. Il eſt vray qu'on a
„ expliqué divers paſſages obſcurs, éclair-
„ ci des difficultez, & prouvé quelques
„ points de Doctrine; cependant le cœur
„ n'a point été touché, ni la conſcience

„ alar-

„ alarmée: Le Prédicateur a agi, non com-
„ me ayant à faire à des hommes corrom-
„ pus & obſtinez, mais comme s'il eut
„ eû ſeulement à convaincre des Intelli-
„ ligences pures & immatérielles, dont
„ toute la félicité & tous les devoirs con-
„ ſiſtent dans la ſeule connoiſſance de la
„ vérité: Par là l'Auditoire eſt devenu en
„ apparence très éclairé, mais en effet
„ très indolent ſur la Réligion: Leur con-
„ noiſſance n'a point ſervi de frein à leurs
„ vices; & quoiqu'on ait prouvé clairement
„ la turpitude morale de ces malheureuſes
„ habitudes, il n'a point été queſtion ni
„ de leurs effets funeſtes & contagieux,
„ ni de la terrible punition qui doit les
„ ſuivre. *La Frayeur du Seigneur* étoit
„ une choſe inouïe, l'Enfer n'étoit pas
„ ſeulement nommé, ou s'il l'étoit pour
„ le mépriſer, on nioit, qu'il fut local,
„ on l'aneantiſſoit par de vaines diſtinc-
„ tions. Emblémes, exemples, alluſions,
„ motifs, empruntez des Poëtes, des O-
„ rateurs, des Hiſtoriens, des Moraliſtes
„ des Prophètes, des Apotres, des Evan-
„ geliſtes, tirez de l'Ecriture Sainte ou de
„ la Nature, tout cela étoit regardé com-
„ me autant de minuties vaines & hors de
„ ſaiſon: De là l'Indifference pour l'Elo-
„ quence Gréque & Romaine; de là le
„ mépris dans lequel Tite-Live & Thuci-
„ dide ſont tombez, de même que Moyſe
„ & les Prophétes. De là la ruine entié-

„ re du véritable ſavoir, & de la vraye
„ Religion; de là enfin le Triomphe de
„ l'ignorance, de l'irreligion & du vice.

On doit accorder à Mr. Delauny, que la Méthode des Mathematiciens ne convient guére à un Diſcours Oratoire, dans lequel on ſe propoſe de toucher & d'émouvoir le peuple; mais on trouvera peut-être, qu'il y a un peu d'exagération dans les terribles effets, que notre Auteur attribue à cette Méthode. Il nous ſemble même qu'il y a des occaſions, où elle eſt préférable à toute autre: Lorſqu'un Miniſtre prêche devant un Auditoire ſavant & éclairé, & que la tache, qui lui eſt preſcrite, conſiſte à prouver la vérité de la Religion naturelle & revelée, de lever les difficultés des Athées & des Déiſtes, & de répondre à leurs objections, pourquoy n'emploieroit il pas la Methode des Mathematiciens, puiſque c'eſt celle, qui eſt la moins expoſée aux chicanes des adverſaires, & qu'on n'a pas lieu de craindre, qu'un homme, qui ſuit cette méthode, cache la foibleſſe de ſes raiſonnemens, ſous les fleurs de l'Eloquence? Le Traité du Docteur Clarke ſur la vérité de la Réligion naturelle & revelée eſt il dangereux? Favoriſe-t-il le Déiſme ou le vice? C'étoient pourtant des Sermons, dans leſquels l'Auteur a ſuivi la méthode des Mathématiciens, autant que ſon ſujet pouvoit le permettre.

Mr. De-

Mr. Delauny remarque enſuite, que ces Prédicateurs dont il a parlé, s'étant rendus fameux, non ſeulement par leur habileté dans les Mathematiques, mais auſſi par leurs opinions particuliéres en matiére de Réligion, ils ont fait encore par là beaucoup de tort ou Chriſtianiſme. „ Les „ hommes, dit il, voyant avec quelle li„ berté ces gens là traitoient des Dog„ mes, qui juſqu'alors avoient paſſé pour „ fondamentaux, appercevant auſſi, que „ ſoit dans la Chaire, ſoit hors de la Chai„ re, ils n'avoient rien du véritable eſprit „ Evangelique; que leur coeur étoit auſſi „ éloigné de la piété, de la bienveillance, „ & de la Charité Chrétienne, que leur „ ſtile l'étoit de l'intereſſant, du perſuaſif, „ du pathetique, & du ſublime, en vin„ rent bien-tot juſqu'à mépriſer une Réli„ gion ſi infructueuſe. Il étoit naturel de „ penſer, que puiſque les Miniſtres même „ de la Réligion paroiſſoient l'avoir ſi peu „ à cœur, le commun des hommes pou„ voit bien prendre un peu plus de liberté, „ & s'en mettre encore moins en peine.

„ Ce n'eſt pas tout. Non ſeulement le „ peu d'onction & de zèle, qui paroit dans „ les Predications & dans la conduite des „ Miniſtres de la Réligion a detourné les „ hommes de l'étudier, on a de plus ta„ ché de les perſuader, que cette étude „ eſt infructueuſe, difficile, & même dan„ gereuſe: Ce paradoxe a été ſoutenu dans

„ une piéce travaillée avec ſoin, & dans „ laquelle on s'efforce avec tout le ſe„ rieux poſſible de décourager les Chré„ tiens de l'Etude de l'Ecriture Sainte, en „ leur mettant devant les yeux deux exem„ ples bien connus (*a*); cette piéce, qui „ a été ſouvent réimprimée eſt attribuée „ à une perſonne, qui poſſede un poſte „ éminent dans l'Égliſe ". Nous ajouterons, que cette Perſonne eſt le Docteur HARE, Evêque de Chicheſter, qui pourtant n'a jamais avoué, que nous ſachions; qu'il ſoit l'Auteur de la Lettre, qu'on lui attribue; bien loin de là, dans la Diſpute, qu'il a euë avec le Docteur HOADLY, Evêque de Salisbury (*b*), il a ſoutenu des principes bien différens de ceux, que l'auteur de la Lettre en queſtion paroit admettre.

Mr. Delauny trouve fort mauvais, qu'on ait ainſi étalé les difficultez & les obſtacles, qui accompagnent l'étude de l'Ecriture Sainte: „ Un Auteur auſſi habile *dit*„ *il*,

(*a*) Ceux de Mrs. Whiſton & Clarke qu'on ne, nomme pourtant pas, mais qu'on déſigne ſi bien qu'il eſt impoſſible de les méconnoitre. On peut voir un long extrait de cette Piéce, dans La Bibl. Angl. de Mr. de la Roche, Tom. I. l'art. I. pag. 204. &c.

(*b*) Il l'étoit alors de Bangor; & rien n'eſt plus celébre en Angleterre, que *la diſpute Bangoriéne.*

„ *il*, que celui *des difficultez &c.* mais d'un „ autre tour d'eſprit, auroit taché d'inſpi- „ rer au Clergé une noble émulation, & „ l'auroit excité à vaincre ces difficultez, „ en lui propoſant l'exemple de tant de „ grands hommes, qui lui ont frayé le „ chemin, dans une carriére ſi épineuſe, „ & plûtot que de décourager les Eccle- „ ſiaſtiques, par le mauvais ſuccès de deux „ d'entre eux, il les auroit excité par „ l'heureuſe réuſſite d'un millier : Au lieu „ que la conduite, que cet Auteur a te- „ nue, n'eſt guére moins extravagante, „ que le ſeroit celle d'un Prédicateur, qui „ travailleroit à détourner ſes Auditeurs „ de faire tous leurs efforts pour aller „ au Ciel, *parce que Lucifer en eſt tombé* ". L'Exemple nous paroit un peu odieux; mais il faut le pardonner au Zèle de notre Auteur.

„ Où trouver du remede à ces maux! „ s'écrie-t-il. Helas! ſi on ne doit l'eſpé- „ rer que du rétabliſſement du bon goût, „ qu'il y a lieu de craindre, que le remé- „ de ne ſoit encore bien éloigné! Un hom- „ me, qui ſait penſer & écrire avec juſ- „ teſſe & ſolidité, peut il s'attendre à „ réuſſir dans ce ſiécle? Peut on eſperer, „ que des moyens humains ayent un heu- „ reux ſuccès, lorſque l'Inſpiration même „ a échoué? Un homme de bon goût peut „ il ſe flatter, que ſes ouvrages ſoient „ eſtimez, là où les Prophétes & les E-

„ van-

„ vangeliſtes ſont tombez dans le mépris ? „ Là où l'on préfére T. . . à Salomon, „ & C. . . à Jeſus Chriſt (*a*) ?

Le reſte de la préface eſt preſque tout dans le même ſtile : L'Auteur y déclame vivement contre l'incrédulité du ſiécle, & le mauvais goût de ceux, qui ne ſont pas encore entiérement abandonnez à l'irréligion. „ Rien n'eſt plus ordinaire, dit il, „ que de voir des gens aller à l'Egliſe, „ non pour ſervir Dieu, pour s'inſtruire, „ pour confeſſer leurs péchez, pour ſe repentir, pour ſe convertir, mais, comme ils vont à d'autres aſſemblées publiques pour paſſer le tems agreablement; „ il ne faut donc pas s'étonner, ſi quelques, Predicateurs ne cherchent qu'à „ rendre leurs diſcours auſſi agréables, „ qu'il eſt poſſible, & perdent de vue leur „ veritable gloire, & le grand but de leur „ vocation. Pourvû qu'ils puiſſent prêcher *joliment*, ou tout au plus faire un „ bon diſcours de morale, c'eſt tout ce „ qu'ils ſouhaitent, & tout ce que leurs „ Auditeurs demandent ".

On s'adreſſe enſuite à ces Predicateurs mondains, & on leur fait une vive exortation, pour les engager à ſe ſouvenir du but de leur Miniſtére. On leur repréſente, que quoyque la Morale, ſoit une partie eſſen-

(*a*) Il y apparence, que notre Auteur veut parler ici de Tindal, & de Collins.

eſſentielle de la Réligion, ce n'eſt pourtant pas la ſeule. „ Quoy, dit on, un Auditoire Chrétien n'entendra-t-il jamais „ parler de l'amour & de la crainte de „ Dieu, de l'indignité de l'homme, de la „ dépravation de la nature humaine, de la „ Redemption du Monde, du mérite & „ de l'interceſſion de Jeſus Chriſt, de l'immortalité de l'ame, de la reſurrection, „ du jugement à venir, de l'importance „ de la priére, du Culte particulier & public, de la néceſſité & de l'efficace des „ Cerémonies chrétiennes, de l'obligation „ où nous ſommes de participer humblement & avec aſſiduité à la Sainte Céne, „ des recompenſes de la vertu, & de la „ punition du crime, des horreurs, qui accompagnent le vice même en ce monde, & des tourmens éternels, qui doivent le ſuivre? Ne ſont-ce pas là les motifs les plus efficaces, qu'on puiſſe employer pour porter les hommes à la pratique des vertus morales? " A juger des Predicateurs Anglois par ce Diſcours, on croiroit, que la plupart ne parlent jamais dans leurs Sermons des differens Articles, dont notre Auteur fait ici l'énumération; mais il faut ſe ſouvenir, que Mr. Delauny parle ici en Orateur, & par conſequent on doit rabattre quelque choſe de ce qu'il ſemble inſinuer.

On doit ſurtout uſer de cette precaution, en liſant ce qui ſuit. „ Ce n'eſt pas là, „ ajou-

„ ajoute-t-il, le plus grand ſujet de plain-
„ te, qu'on ait contre le Clergé. Qui
„ ſont ceux, qu'on dit être les principaux
„ ſoutiens de l'incredulité? Qui ſont ceux,
„ qui l'encouragent par leur ſilence, & la fa-
„ voriſent par leur froideur? Qui ſont ceux,
„ qu'on accuſe de faire l'éloge des Lumiè-
„ res naturelles aux depens de l'Evangile?
„ Qui ſont ceux, dont les Sermons repen-
„ dent l'irréligion, & dont les principes
„ ſont tels, que l'irreligion en eſt une
„ conſequence néceſſaire. . . . ? *Pudet hæc*
„ *opprobria nobis* . . . ! " Il faut eſpérer, que le Zèle de notre Auteur un peu trop emporté lors qu'il a écrit ce qu'on vient de lire, & que le Clergé, de ce païs ne mérite pas tout à fait les reproches qu'on luï fait ici. Quoiqu'il en ſoit, Mr. Delauny paroit pénétré de douleur à la vuë des progrez de l'irréligion, & fort zèlé pour les arrêter; il ſeroit ſeulement à ſouhaiter, que ſon zèle ne lui eut pas fait lâcher quelque traits peut-être un peu trop vifs contre des Eccleſiaſtiques d'un mérite reconnu; car quoyqu'il ne nomme perſonne, il n'eſt pas difficile de connoitre à qui il en veut. Au reſte ſi on eſt ſurpris, que nous nous ſoyons arrêté ſi long-tems à cette Préface, nous pouvons dire pour notre juſtification, que l'Auteur lui même l'a cruë ſi importante, qu'il en a fait tirer pluſieurs exemplaires, qu'on a vendus ſéparément, afin qu'elle pût ſe repandre avec plus de facilité

lité dans le public, & tomber entre les mains de ceux, pour qui elle eſt principalement deſtinée.

Le ſecond Volume de cet Ouvrage contient huit diſſertations.

I. II. Les deux premiéres roulent ſur la permiſſion accordée à Noé de manger la chair des Animaux, & ſur la défenſe de manger du ſang ; nous ne nous y arrêterons pas ici, parce que nous aurons occaſion d'en parler ailleurs, en donnant l'extrait d'une réponſe qu'on y a faite.

III. La troiſiéme Diſſertation traite de la Tour de Babel, & de la Confuſion des Langues, que notre Auteur croit être arrivée miraculeuſement. Comme nous avons eu occaſion de parler de ce ſujet dans l'extrait de la diſpute de Mrs. Middleton & Waterland, & qu'on ne trouve rien de nouveau, ni de fort curieux ici, il eſt inutile d'entrer dans aucun détail.

IV. Dans la quatriéme Diſſertation on examine les Prophéties, qui regardent Iſmaël. Notre Auteur nous dit, que comme un ſavant Théologien du ſiécle paſſé (*a*) avoit traité ce ſujet fort amplement & avec beaucoup d'Erudition, il avoit d'abord deſſein de le paſſer ; mais ayant enſuite conſideré, que l'ouvrage de ce Doc-

(*a*) Le Docteur Thomas Jackſon, du Collége *du Corps de Chriſt* à Oxford ; ſes Oeuvres ont été imprimées à Londres en 1653.

Docteur eſt rare, qu'on pouvoit ajouter quelque choſe à ſes remarques, & que ſi on ne traitoit pas ici ce ſujet, les incredules pourroient s'imaginer, que c'eſt parce que la narration de Moyſe touchant Iſmaël eſt inſoutenable, il s'eſt déterminé à nous donner une eſpéce d'extrait dela Diſſertation du Docteur Jackſon, avec quelques additions de ſa façon.

Il rapporte d'abord les paſſages du XVI & XVII. Chap. de la Genéſe, qui regardent Iſmaël. *L'Angle de l'Eternel dit* (*a*) à Agar, *Je multiplieray beaucoup ta poſtérité, tellement qu'elle ne ſe pourra nombrer, tant elle ſera grande . . . Voici tu as conçu, & tu enfanteras un fils, que tu appelleras Iſmaël, car l'Eternel a ouï ton affliction : Et ce ſera* un homme farouche, comme *un Ane ſauvage; ſa main ſera contre tous, & la main de tous contre lui; & il habitera à la vuë de tous ſes freres.* Dieu dit à Abraham (*b*), *Je t'ay exaucé touchant Iſmaël, je l'ay béni, & je le feray croitre & multiplier très abondamment; il engendrera douze Princes, & je le feray devenir une grande Nation.*

Notre Auteur remarque d'abord, que ce qui eſt dit d'Iſmaël, doit s'entendre auſſi de ſa poſtérité; ce qu'il prouve par cette raiſon ſans replique, qu'un ſeul homme ne peut pas devenir une grande nation : Et puiſ-

(*a*) Gen. XVI, 10-12.
(*b*) Gen. XVII, 20.

puiſqu'une partie de la Prediction regarde la poſtérité d'Iſmaël, tout le reſte doit s'entendre de même, quoyqu'on puiſſe auſſi l'appliquer plus immediatement à Iſmaël en particulier.

Cela poſé; ce qui eſt dit d'Iſmaël, qu'il eſt *un homme farouche*, ou *un Ane ſauvage*, doit s'appliquer auſſi à ſes deſcendans, qui devoient former une nation d'hommes farouches, ſans quoy il n'y auroit point d'analogie dans la prophétie: on ne ſauroit au moins rejetter cette explication, ſi on trouve dans la poſterité d'Iſmaël ce caractére marqué dans la prédiction. De plus, ces paroles, *ſa main ſera contre tous, & la main de tous contre lui*, ne ſauroient s'entendre que de la poſtérité d'Iſmaël, car il eſt clair, qu'un homme ne ſauroit ſe maintenir ſeul, s'il eſt en guerre avec tout le monde, & il eſt impoſſible, que la main d'un ſeul homme ſoit réellement & à la lettre contre tous.

Il habitera à la vuë, ou, en la préſence de ſes frères. Cette partie de l'Oracle a été accomplie dans le ſens le plus propre & le plus literal en la perſonne d'Iſmaël, qui a été environné de ſes plus proches parens, les Iſraëlites, les Enfans d'Abraham par Kéturah, les Moabites, les Ammonites, & les Iduméens. Mais comme tous les hommes ſont frères du coté d'Adam, & qu'Iſmaël devoit toujours ſubſiſter, quoyqu'en guerre ouverte avec le

reſte du genre humain, les paroles, qu'on vient de rapporter peuvent encore ſignifier, ſelon notre Auteur, que les deſcendans d'Iſmaël, malgré l'inimitié, qu'il y auroit entre eux & le reſte des mortels, ſubſiſteroient cependant en préſence de tous les hommes; car ces mots, *tous ſes frères*, ne ſauroient déſigner moins que tout le genre humain.

Et afin qu'on ne pût pas douter de l'accompliſſement de cette prophétie, ni méconnoître les deſcendans d'Iſmaël, ils ont été diſtinguez depuis ce tems-là juſqu'à préſent d'une façon ſinguliere, par la marque, qu'ils portent de leur pére & de leur mére. Iſmaël fut circoncis à l'âge de treize ans; tous ſes fils, & même ſes filles (*a*) l'ont été depuis lui, juſqu'à l'établiſſement du Mahométiſme, & pluſieurs le ſont encore aujourd'hui, quoique cette opération ſe faſſe indifféremment en quelque année que ce ſoit, depuis l'âge de huit ans, juſqu'à celui de treize: mais tous reconnoiſſent, qu'ils ont reçu cette pratique de leur pére Iſmaël.

Iſmaël fut *un Tireur d'arc au deſert* (*b*): Ses fils, les Arabes ont été les plus fameux. Ar-

(*a*) Voy. Heideg. Hiſt. Patriarch. T. II. Exercit. 7. Sect. 29. p. 241. Reland, De Relig. Moham. Ludolf, Hiſt. Æthiop.

(*b*) Gen. XXI. 20.

Archers du Monde, & le sont encore jusqu'à ce jour; ils habitent les deserts, où, selon notre Auteur, l'on ne sait ce que c'est, que de cultiver la terre: Et quoique quelques voyageurs parlent de certains Arabes vagabonds, qui portent le mousquet, cependant Thevenot, & d'autres Voyageurs nous assurent, que la plûpart des Arabes ignorent encore l'usage des armes à feu.

La Mére d'Ismaël étoit une concubine, une femme à gages, qui le conçut en un endroit, & peut-être le mit au monde dans un autre, car Abraham habitoit alors sous des tentes, & étoit voyageur: Ammian Marcellin nous apprend, que les Arabes ont des femmes mercenaires, qu'ils louent pour un tems, qui se marient dans un endroit, enfantent dans un autre, & élévent leurs enfans dans un troisiéme. Et malgré l'usage du divorce, qui s'est introduit chez eux, cette ancienne coutume n'est pas fort changée; au moins est-elle à tous égards la même, chez les Arabes, qui vivent dans les deserts. Thevenot dit, que lors qu'un mariage a été contracté, tout parent peut le rompre, s'il veut, en payant au mari l'argent, qu'il a donné pour sa femme, & le chameau, qu'il a tué pour les nôces. Or, dit Mr. Delauny, une femme, qu'on achette, & qu'on peut renvoyer à son gré, ressemble plus à une

femme de louage, & à une concubine, qu'à une véritable épouse.

Notre Auteur fait voir ensuite l'accomplissement des autres parties de l'oracle, qui regarde la postérité d'Ismaël.

I. *Je multiplierai grandement ta postérité, tellement qu'elle ne se pourra nombrer tant elle sera grande.* On suppose ici, que personne ne doute, que les Hagaréniens ne soient descendus d'Agar, & que les Arabes ne soient en fort grand nombre & descendus d'Ismaël, de même, que les Sarrazins; & si quelcun n'en est pas convaincu, on le renvoye au Docteur Jackson, à ceux qui ont écrit la vie de Mahomet, aux Voyageurs, & aux Rélations de leurs voyages. On ajoute, que ce Peuple a une preuve incontestable de son origine, & de la pureté de son sang, qui est sans mélange; c'est qu'ils ne se marient que dans leur Nation, se croyant les plus nobles de tous les hommes, ils regardent comme une chose au dessous d'eux, de contracter alliance avec des étrangers. Je ne crois pas, ajoute notre Auteur, qu'il y ait aucune exception à ce que je viens de dire.

II. On n'a pas de peine à montrer, comment le caractère de *Sauvages* convient aux Arabes; il est si aisé de s'imaginer, ce que notre Auteur peut dire sur ce sujet, que nous ne nous y arrêterons pas.

III. Il s'attache ensuite à expliquer, com-

comment *la main* des Arabes *a été contre tous* les hommes, *& celle de tous* les hommes *contre eux*: On entre ici dans un grand détail sur les guerres, qu'ils ont eu à soutenir, & on montre, qu'ils n'ont pû se maintenir comme ils ont fait, que par une protection particulière de la Providence.

IV. Enfin on remarque, que si ce qui regarde les douze fils d'Ismaël étoit accompli avant le tems de Moyse, cependant cet Historien n'auroit jamais pû prévoir naturellement la multiplication étonnante des Ismaëlites, qui n'est arrivée que long-tems après lui: D'où il faut conclure, que Moyse étoit divinement inspiré, ou du moins, que la promesse faite à Abraham & à Agar vient de Dieu.

V. Dans la cinquiéme Dissertation il s'agit de la Circoncision. Ce sujet ayant été amplement traité dans la Dispute de Mrs. Middleton & Waterland, dont nous avons rendu compte, il est inutile d'en parler ici fort au long; nous nous contenterons de rapporter deux remarques de notre Auteur. La premiére est sur cette question: Pourquoi Dieu a voulu qu'on circoncît les enfans précisément huit jours après leur naissance. La Sagesse de ce commandement, dit Mr. Delauny, paroit suffisamment par une observation d'Aristote, qui nous dit, au septiéme Livre de son Histoire des animaux, que *la plû-*

part des enfans, qui meurent, meurent avant le ſeptiéme jour; & que c'eſt pourquoi les hommes ont coutume de ne leur impoſer des noms, que ce jour-là, parce qu'alors on a lieu d'eſperer, qu'ils vivront. Si Dieu avoit ordonné, qu'on circoncît les enfans avant le ſeptiéme jour, on auroit pû attribuer leur mort à la circonciſion, quoique ſouvent elle eût été cauſée par les accidens, auxquels les enfans ſont ordinairement ſujets dans les premiers jours de leur vie: & s'il eût ordonné, qu'on les circoncît plus tard, l'amour naturel des parens les auroit ſouvent portez à différer plus long-tems encore, & peut-être enfin à négliger entierement cette cérémonie. Le Lecteur jugera de la ſolidité de cette remarque.

Voici la ſeconde, que nous avons promis de rapporter. Notre Auteur après avoir prouvé, qu'Abraham ne prit point la Circonciſion des Egyptiens, dit „ qu'il „ y a beaucoup d'apparence que cette cé„ rémonie n'étoit point encore en uſage „ en Egypte du tems de Moyſe „. La preuve qu'il en donne eſt tirée de la conduite & des expreſſions de la Fille de Pharaon, lorſqu'elle eut trouvé Moyſe dans un coffret ſur le bord de l'eau: L'Hiſtorien ſacré dit, que la Fille de Pharaon *vit le coffret au milieu des roſeaux & que l'ayant ouvert, elle vit l'enfant, & voici l'enfant pleuroit, & elle en fut touchée de compaſ-*

passion & dit, c'est un des enfans de ces Hébreux (a). „ On croira peut-être, qu'elle soupçonna qu'il étoit Hébreux, à cause de l'endroit même, où elle l'avoit trouvé. „ Son Pere ayant ordonné, qu'on jetta tous les enfans des Hébreux dans la riviere. „ Mais, *dit notre Auteur*, je ne „ sens point la force de ce raisonnement. „ Quoi! Parce que Pharaon avoit ordonné, qu'on noyât tous les enfans mâles „ des Israëlites, la Fille de ce Prince „ conclura, qu'un enfant à l'égard duquel „ on a pris toutes les précautions possibles pour lui sauver la vie, est un des „ enfans des Hébreux? Non. Mais si l'on „ fait attention au langage, que tient la „ Fille de Pharaon, & à *la curiosité si naturelle au sexe*, curiosité, qu'on ne manque jamais de satisfaire dans l'occasion, „ il faudra en conclure, que la Fille de „ Pharaon connut que Moyse étoit un enfant Hébreu, au signe de la circoncision, „ qui le distinguoit des Egyptiens.

VI. La sixiéme Dissertation roule sur la destruction de Sodome & de Gomorrhe. L'Auteur examine d'abord, quelles ont été les vuës, que Dieu s'est proposées, en voulant que cette histoire parvint à la postérité, ensuite il rapporte les preuves ti-

(a). Exod. II. 5. 6.

tirées de l'Antiquité, qui confirment la narration de Moyſe.

Sans doute, dit-il, qu'une des vuës de la Divinité, étoit de mettre le caractere d'Abraham dans un ſi beau jour, que tout homme de bon ſens pût aiſément connoître tout ce qu'il y avoit d'aimable & d'excellent dans ce Saint Patriarche. Ce que Moyſe avoit dit auparavant faiſoit voir la pieté, la prudence, la modération d'Abraham; & ici il dépeint ſon hoſpitalité, ſa temperance, ſon humanité, ſon humilité, & ſa noble hardieſſe. Pour mettre ces vertus du Patriarche dans tout leur jour, notre Auteur s'étend ſur toutes les circonſtances de ce point d'hiſtoire, & fait des reflexions fort judicieuſes ſur l'entretien de Dieu avec Abraham. Ce morceau eſt très vif & très animé, on en pourroit faire un excellent ſermon; mais il eſt trop long pour le rapporter ici, & nous ne ſaurions l'abréger ſans le gâter.

Une autre vuë, que Dieu s'eſt propoſée, en voulant que ſa converſation avec Abraham fut couchée par écrit, étoit de convaincre les hommes, qu'il ne ſe contente pas de gouverner le monde par une Providence generale, & ſelon l'ordre une-fois établi dans l'Univers, mais qu'il exerce une Providence particuliére, & qu'il s'intereſſe immédiatement aux affaires du genre humain, qu'il exerce ſa miſe-

ſericorde & ſa juſtice envers eux même en ce monde, & que lorſqu'il punit il ne veut point confondre les innocens avec les coupables.

Dieu ſe propoſoit auſſi de faire connoître aux hommes, combien étoit abominable le crime, qui attira ſa vengeance ſur les habitans de Sodome. Mr. Delauny applique au ſiecle où nous vivons les Reflexions, qu'il fait ſur ce ſujet, & lance en paſſant un trait fort vif contre l'Auteur des *Droits de l'Egliſe Chrétienne*, qui a ôſé dire (*a*), que la ſeule raiſon, pour laquelle l'action dont il s'agit eſt moralement mauvaiſe, c'eſt qu'elle eſt contraire à la Propagation du genre humain.

L'Auteur paſſe enſuite aux témoignages de l'Antiquité, qui confirment la narration de Moyſe. Ces témoignages étant aſſez connus nous ne les rapporterons pas. On les peut voir avec pluſieurs autres dans la Diſſertation de Mr. Le Clerc ſur Sodome & les villes voiſines (*b*).

Notre Auteur parle après cela de la femme de Lot, qu'il croit avoir été réellement changée en une ſtatue de ſel, ſans ſe donner la peine de réfuter les raiſons, que Mr. Le Clerc a alleguées contre cette

(*a*) Page 264.
(*b*) A la fin de ſon Commentaire ſur la Geneſe, p. 317. &c.

te opinion commune. Cette ſtatue, nous dit-on, s'eſt conſervée durant pluſieurs ſiecles, & au moins juſqu'à ce qu'une nouvelle Révélation, celle de Jeſus Chriſt, rendit ce monument moins néceſſaire, & afin que ce changement d'une femme en une ſtatue de ſel paroiſſe plus probable, on cite l'Autorité d'Aventin, hiſtorien d'un grand ſavoir, & très digne de foi; il nous apprend (*a*), que durant un grand tremblement de terre, qui arriva en 1348, cinquante bouviers avec tous leurs troupeaux furent changez en autant de ſtatues de ſel dans un Village de Baviére: Aventin rapporte ce fait ſur le témoignage de Conrad, celébre Medecin & Mathématicien, qui en avoit été témoin oculaire avec le Chancelier d'Autriche. Voilà ſans doute un fait, qui doit confondre ceux, qui oſeroient douter, que la Femme de Lot ait été réellement changée en une ſtatue de ſel.

VII. VIII. Les deux dernières Diſſertations de notre Auteur traitent du Sacrifice d'Abraham. On s'attache ici à prouver ces trois Propoſitions; 1. Que le commandement de ſacrifier Iſaac, tel qu'on le trouve dans l'Ecriture-Sainte, n'eſt point incompatible avec la juſtice & la bonté de Dieu. 2. Que l'obéiſſance d'Abraham étoit tel-

(*a*) Annal. Boior. p. 633. Ed. Baſil.

telle, qu'il convenoit à un homme ſage & vertueux de rendre à ſon Créateur. 3. Que les objections, qu'on fait ſur ce ſujet, naiſſent d'une ignorance groſſiére, & d'un genie borné.

La premiére propoſition ſe prouve par le Droit que Dieu avoit ſur Abraham, & ſur ſon Fils; on combat ici ce qu'un écrivain celèbre a oſé avancer, Que *ſi Abraham eut réellement ſacrifié ſon Fils, l'action en elle-même auroit été abominable aux yeux de Dieu & des hommes* (*a*). Si cette propoſition eſt véritable, dit notre Auteur, c'eſt parce qu'on ne ſauroit concevoir aucun cas, dans lequel Dieu puiſſe donner un tel commandement ſans renoncer à ſa ſageſſe, à ſa juſtice, & à ſa bonté. „Mais, ajoute-t-il, „ quand même il me ſeroit im„poſſible de me repréſenter un tel cas, „ je me garderois bien de prononcer, que „ mes connoiſſances bornées ſont la regle „ de la conduite de Dieu. Mais je con„çois clairement, qu'il y a une infinité de „ cas, dans leſquels un tel commande„ment s'accorde parfaitement avec les „ Attributs de Dieu; comme par exem„ple lorſqu'il s'agit de punir quelque crime „ caché, ou de prévenir quelque malheur, „ que l'homme ne ſauroit prévoir, &c.

„ De

(*a*) Mr. Chubb, Supplement to the Previous Queſtion &c. p. 22.

„ De ſorte que je me regarderois comme „ l'homme le plus témeraire, le plus pré„ ſomptueux, le plus impie, ſi j'oſois „ nommer abominable, une action, que „ Dieu a commandée ; non que le com„ mandement de Dieu change la nature „ des choſes, mais parce que lors qu'il „ commande une choſe, cela ſeul ſuppo„ ſe, que la choſe eſt ſage, juſte, & bon„ ne, quoiqu'elle ne le paroiſſe pas tou„ jours à un aveugle & miſerable ver de „ terre, tel que je ſuis „.

Notre Auteur allégue une autre raiſon, pour juſtifier la ſageſſe du commandement que Dieu fit à Abraham : C'eſt qu'il ſe propoſoit de faire éclater la Foi du Patriarche. „ Une vertu éminente, dit Mr. „ Delauny, a droit d'être rendue illuſtre ; „ c'eſt affoiblir un mérite héroïque, que „ de lui ôter les occaſions de paroître ; „ refuſer le combat, c'eſt refuſer la Gloi„ re. Tant s'en faut donc, que la juſtice „ de Dieu ſoit intereſſée à garantir un „ grand cœur des tentations, qu'au con„ traire, elle eſt intereſſée à l'y expo„ ſer. . . . . Les Angoiſſes, qui ac„ compagnent la vertu, ſont des aſſaiſon„ nemens, qui en rehauſſent le prix & le „ merite, comme le jeune fait trouver „ plus de goût dans les alimens. Etre exemt „ de meaux eſt le plus grand bonheur que „ nous connoiſſions ; mais lorſque les maux „ ſont ſuivis d'un bien réel, nous le gou-

„ tons

„ tons au ſouverain degré. S'il n'y avoit „ point de maladies, la ſanté perdroit la „ moitié de ſon prix „.

Après avoir ainſi juſtifié la conduite de Dieu, notre Auteur paſſe à la juſtification d'Abraham. Il la fonde ſur cette maxime; un homme ſage & vertueux ne ſauroit ignorer, que la ſoumiſſion aux ordres de Dieu, doit être le principe dominant de toute ſa conduite, & que plus l'obéiſſance eſt difficile, plus il y a de gloire à faire ſon devoir. Abraham ſavoit ſans doute, qu'un Dieu infiniment ſage & bon, ne peut rien commander, qui ſe termine au malheur de celui, qui lui obéit dans l'intégrité de ſon cœur. Le Patriarche n'avoit donc d'autre parti à prendre que celui de l'obéiſſance, abandonnant l'événement à la ſageſſe & à la bonté de Dieu, qui exigeoit de lui cette preuve de ſon dévouëment. On fait voir ici, qu'Abraham avoit de très bonnes raiſons de ſe confier ainſi en la bonté de Dieu, puiſqu'il en avoit déja reçu tant de faveurs ſignalées.

Notre Auteur vient enſuite aux objections, qu'on fait contre le Sacrifice d'Abraham. Une des plus conſidérables & des plus fortes eſt celle-ci. Comment Abraham a-t-il pû connoître, qu'un ordre en apparence ſi cruel, ſi oppoſé à toutes les Idées de bonté & de juſtice, ſi peu conforme aux promeſſes de Dieu, ve-

venoit pourtant de lui ? Ne devoit-il pas soupçonner ici de l'illusion de la part de quelque malin Esprit ? On répond, qu'il n'est pas impossible à Dieu, de se reveler si clairement aux hommes, qu'ils ne puissent avoir aucun doute sur l'origine de cette Révélation ; Et d'ailleurs, Dieu s'étoit si souvent communiqué à Abraham, que ce Saint homme avoit des raisons suffisantes de se persuader, que l'ordre de sacrifier son Fils venoit du même Dieu, avec qui il s'étoit tant de fois entretenu. On étale à cette occasion les diverses Révélations, que Dieu avoit accordées à Abraham, mais tout cela est trop connu, pour nous y arrêter.

On répond aussi à plusieurs autres objections des incrédules contre la conduite d'Abraham ; mais elles sont si peu considerables, qu'elles ne valent pas la peine d'être rapportées ici. Ce Volume finit par une courte récapitulation des quatre dernières Dissertations, qu'il contient.

ARTICLE IX.

STATICAL ESSAYS : containing Vegetable Statiks ; or an account of some Statical Experiments on the Sap of Vegetables : being an Essay towards a Natural History of Vegetation of use

to

to those who are curious in the culture and improvement of Gardening &c. . . . . Also a specimen of an attempt to analyse the air, by a great Variety of Chimico-Statical Experiments, which were read at several Meetings before the Royal Society. Vol. 1. by Steph. Hales, B. D. F. R. S. C'est-à-dire, *Recueil d'Expériences Statiques sur la Séve des Végétaux pour servir de Commencement à une Histoire naturelle de la Végétation; avec un Essay pour parvenir à faire l'Analize de l'Air, par des Expériences Chimiques & Statiques en grand nombre, & très variées, qui ont été lües en plusieurs Assemblées de la Societé Royale. Par Mr. Etienne Hales, Bachelier en Théologie, & Membre de la Societé Royale. Seconde Edition.*

Quid est in his, in quo non Naturæ ratio intelligentis appareat? Tul. de nat. Deor. . . . Etenim Experimentorum longè major est subtilitas, quam sensus ipsius . . . itaque eò rem deducimus, ut sensus tantùm de Experimento, Experimentum de se judicet. Tr. de Verul. instauratio magna.

gna. *A Londres*, 8°. 1731. *Vol.* I. *pp.* 376. Troiſiéme Extrait.

L'AUTEUR nous annonce par le titre de ſon Ouvrage, que le but qu'il s'eſt propoſé en faiſant avec tant de ſoin & d'aſſiduité un ſi grand nombre d'expériences & d'obſervations, n'a été que de contribuer à perfectionner l'hiſtoire de la Végétation, en vûe d'être utile à ceux qui s'appliquent au jardinage & à l'Agriculture. Pour remplir ſon deſſein, il finit ce premier Volume par une Diſſertation ſur la Végétation, ſur laquelle il n'avance rien qui ne ſoit fondé ou ſur les expériences nouvelles qui ſe trouvent dans ce Traité ici, ou ſur quelques-unes de celles dont il a été parlé dans un de ceux qui ont précédé, & dont nous avons rendu compte.

L'Analyſe Chymique des Plantes nous fait connoître que leur ſubſtance eſt compoſée de Soulphre, de Sel volatil, d'Eau, & de Terre; tous ces Principes ſont doüés d'un pouvoir par lequel ils s'attirent reciproquement; les Plantes contiennent de plus une grande quantité d'Air, qui, comme nous avons vû, a cette admirable proprieté d'attirer fortement lorſqu'il eſt dans un état fixe, ou de repouſſer de même dans ſon état élaſtique; & c'eſt par les combinaiſons infinies, l'action & la réaction

tion de ces Principes que toutes les opérations s'exécutent dans les Animaux auſſi-bien que dans les Vegetaux. Tant qu'ils vivent & ſe nourriſſent la ſomme du pouveir attractif de ces Principes agiſſants les uns ſur les autres, l'emporte ſur celle de leur pouvoir repulſif, cet excès avance peu à peu l'ouvrage de la nutrition, en uniſſant de plus en plus ces Principes, juſques à ce qu'ils ſoient parvenus à ce degré de ductilité, qui eſt propre à former toutes les parties des Vegetaux, & enſuite tôt ou tard par l'évaporation des parties aqueuſes qui leur ſervoient de vehicule, ces Principes forment des corps plus ou moins durs ſuivant leur degré de cohéſion. Mais quand ces particules aqueuſes s'inſinuent entre ces Principes & les deſuniſſent, leur pouvoir repulſif l'emporte alors ſur leur pouvoir attractif, & l'union des parties des Vegetaux eſt tellement détruite, que cet état de putréfaction les rend propres à reſſuſciter dans de nouvelles productions vegetables, ce qui fait que les fonds de la Nature ne ſont jamais épuiſés.

Mais quoique tous les Principes des Vegetaux dans une juſte proportion ſoient néceſſaires pour leur production & leur perfection, on trouve géneralement une plus grande quantité d'huile, & par conſéquent de ſoulphre & d'air, dans les parties des Plantes les plus travaillées & les plus exaltées, telles que ſont les ſemences & les

fleurs; car il falloit que les semences qui contiennent le germe de la Plante, fussent abondamment fournies d'un Principe capable de les défendre de la pourriture, & d'en procurer la Vegetation par son activité. Ce qui nous fait voir que la Nature, en conduisant les Végetaux à leur perfection, travaille principalement à unir & à combiner dans une juste proportion les plus nobles & les plus actifs des Principes quelle employe, qui sont le Soulphre & l'Air, elle ne les purifie cependant jamais de maniere qu'ils ne contiennent un peu de terre & de sel.

Les feuilles ne servent pas seulement à la transpiration des Plantes, & à attirer la sève, comme l'Auteur l'a prouvé au long dans la premiere partie de cet ouvrage; il croit de plus qu'elles tiennent lieu de Poulmons aux Vegetaux, que par elles les parties acides & sulphureuses de l'air entrent dans la substance des Plantes, & il juge que l'air est une vehicule bien plus propre à porter ces principes actifs qu'une sève aqueuse & grossiere. Nous sommes obligés de passer les observations sur lesquelles Mr. Hales établit ce sentiment qui n'est pas nouveau à la verité; les autres ont soupçonné que cela pouvoit être, mais lui il l'établit de maniere à ne laisser aucun doute: il prouve ensuite que les feuilles & les tiges des plantes attirent aussi de l'air élastique.

Après

Après avoir traité des Principes des Vegetaux, l'Auteur explique comment ſe fait leur accroiſſement. Il rapporte d'abord une expérience par où il prouve que les jeunes jets ne s'allongent pas uniformement dans toute leur longueur, mais que la partie la plus éloignée de la Tige eſt celle qui croit le plus, & les autres moins à proportion qu'elles en ſont proches. Enſuite il obſerve que la Nature pour fournir abondamment à ces rejettons la matiere de leur nourriture, a placé pluſieurs feuilles proche les unes des autres dans toute leur longueur, & elles attirent avec force la grande quantité de ſeve dont ils ont beſoin alors.

Un jeune Jet ne croit que par la dilatation graduelle de toutes ſes parties, ſes nœuds ſont fort proche les unes des autres dans le bourgeon, la premiere diviſion ne croit gueres en comparaiſon des autres; la raiſon en eſt, que lors qu'elle commence à pouſſer, ſes feuilles étant fort petites & la ſaiſon encore froide, il n'eſt porté que peu de ſeve juſques à elle, ainſi elle s'étend lentement, & ſes fibres ſe durciſſent avant qu'elle ait pû s'alonger beaucoup. Au lieu que la ſaiſon s'avançant, les feuilles deviennent plus grandes & fourniſſent plus de nourriture à la ſeconde diviſion, & ainſi de ſuite.

Plus la ſaiſon eſt humide plus les Vegetaux pouſſent de nouveaux jets & plus ces

jets croiſſent, parce qu'alors leurs fibres reſtent plus long-tems molles & ductiles: au lieu que dans un tems ſec elle ſe durciſſent bien vite & empêchent le jet de croître davantage; & c'eſt aparemment pourquoi les deux ou trois dernieres diviſions de chaque rejetton ſont d'ordinaire plus courtes que celles du milieu.

Le rejetton encore tendre s'étend comme une cire molle par la dilatation de l'humeur renfermée dans la moelle ſpongieuſe; indépendemment même des Valvules les particules d'eau qui ſont attirées avec force par les fibres de cette moelle, n'en ſont pas aiſément détachées, la chaleur du Soleil les dilate un peu avant que de les ſéparer de ces fibres, ſoit en les enlevant en forme de vapeur, ou en les faiſant retourner en arriere; ainſi la maſſe des fibres ſpongieuſes doit être dilatée; mais afin qu'elle puiſſe ſervir plus efficacement à l'accroiſſement du nouveau jet, la Nature a placé à chaque nœud une forte cloiſon, qui ſert comme de point d'appui à la moelle, & qui empêche la ſeve rarefiée de ſe retirer trop aiſément. Pluſieurs autres cloiſons outre celles des nœuds, placées à de petites diſtances les unes des autres déterminent le rejetton à pouſſer en long, en s'oppoſant à la dilatation laterale de la moelle; on obſerve la même méchanique dans la maniere dont croiſſent les plumes des Oiſeaux; l'Auteur ajoute à ce ſujet quel-

quelques conjectures & une expérience, d'où il conclud qu'on peut dire que par rapport à l'accroiſſement les Animaux vegetent comme les plantes, & que l'accroiſſement ſe fait par les mêmes moyens dans les uns & les autres ; & comme dans les Plantes les fibres qui ſont parvenus à un certain point de dureté, ne peuvent plus s'étendre, de même dans les Animaux les fibres oſſeuſes diminuent plûtôt qu'elles n'augmentent, & les os ne croiſſent que par leurs parties molles & ſpongieuſes, c'eſt-à-dire qu'ils ceſſent de croitre par le milieu, tandis qu'ils continuent encore de le faire vers les articulations, où l'on ſait qu'ils ſont plus ſpongieux & plus humectés qu'ailleurs ; nous paſſons ce que l'Auteur ajoute ſur la maniere dont ſe forment chaque année les nouveaux anneaux de bois, ſur les ſegretions des Plantes, & la conformité des moyens par leſquels elles ſe font avec ceux que la Nature employe dans les Animaux pour la même fin, ſur la maniere dont les feuilles croiſſent, & la force qu'exerce la chaleur du Soleil ſuffiſante pour dilater & mettre en mouvement l'air & les liqueurs contenues dans les veſicules, d'où s'enſuit tout l'ouvrage de la Vegetation. Ce dernier article eſt un des plus curieux & des plus inſtructifs de ce Traité.

Mr. Hales explique enſuite toute la Ve-

gétation d'un arbre depuis ſon premier état lorſqu'il eſt encore contenu dans ſa ſemence, juſques à ſa perfection & la production de ſes fruits & de ſes ſemences. Nous allons tâcher de le ſuivre dans un ſujet ſi intéreſſant. Il remarque dabord la prodigieuſe quantité de principes actifs dont la Nature a fourni les ſemences des Plantes, & le juſte degré de cohéſion avec lequel ils ſont unis, enſorte qu'ils ſe conſervent juſques au tems propre à leur germination, & cedent alors aux cauſes naturelles qui agiſſent ſur eux. Lors qu'une ſemence eſt miſe en terre, en peu de jours elle eſt pénétrée d'aſſez d'humidité pour s'enfler avec beaucoup de force: cette expenſion forcée des lobes de la ſemence pouſſe apparemment des vaiſſeaux capillaires de ces lobes dans la racine les liqueurs propres à la faire croitre, & lorſqu'elle a acquis un certain volume elle tire elle même de la terre la nourriture, & s'y enfonçant de plus en plus, à meſure qu'elle s'étend & ſe fortifie, il faut néceſſairement qu'elle tourne enhaut les lobes de la ſemence, elle fournit la nourriture à la Plume qui s'enfle & ſépare les lobes, & ſort de terre avec eux; ceux-ci ſe changent en feuilles vertes, qui ſont ſi néceſſaires à la Plume qu'elle périt ou ne profite gueres ſi on les arrache en tout ou en partie; d'où il eſt aiſé de conjecturer que

ces

ces lobes ſont à l'égard de la Plume ce que les feuilles ſont à l'égard des fruits, c'eſt-à-dire qu'ils attirent la ſeve & la mettent à leur portée. Mais lorſque la Plume eſt crue juſques à avoir des branches & des feuilles capables d'attirer ſa nourriture ces lobes deviennent inutiles & periſſent, non-ſeulement parce que les feuilles de la Plante les ombragent, enſorte que leur tranſpiration en eſt fort empêchée, & qu'ils manquent par conſequent de force pour attirer la ſeve; mais auſſi parce que ces feuilles leur dérobent la ſeve qu'elles attirent avec bien plus de force qu'eux. A meſure que l'Arbre croit le premier, le ſecond & le troiſiéme rang des branches laterales pouſſent, chaque ordre inférieur étant plus long que celui qui eſt au-deſſus de lui, & parce qu'il eſt plus vieux, & parce qu'il ſort du tronc plus proche des racines, & qu'ainſi il a l'avantage d'en pouvoir tirer plus de nourriture, & c'eſt pourquoi les arbres prennent naturellement cette agréable forme parabolique. Mais lors qu'ils ſont placés fort proche les uns des autres & que les branches laterales ſont fort ombragées, comme dans les Forêts, leur forme ſe change, & les branches du ſommet deviennent les plus longues & les plus belles, tandis que les inférieures ſont foibles & périſſent faute de tranſpiration. C'eſt par la même raiſon

que les branches inférieures des arbres qui pouſſent en liberté, ſont denuées de feuilles & de petits rejettons, dans toute leur longueur, toute la nourriture étant attirée vers l'extrêmité de ces branches bien garnies de feuilles, ſur leſquelles le Soleil & l'air agiſſent librement, ce qui fait qu'elles s'étendent beaucoup, & que l'arbre ne s'éleve gueres.

Les feuilles étant ſi néceſſaires pour l'accroiſſement des arbres, la Nature a placé de petites feuilles très minces autour & proche des Bourgeons & de la baſe des pedicules des feuilles, pour y attirer les ſucs propres à leur production & à celles des fruits & des nouveaux jets. Ces premieres feuilles ne ſervent & ne durent que juſques à ce que les veritables feuilles ſoient en état de remplir la même fonction, ce qu'elles font plus abondamment à meſure que ces nouvelles productions augmentent, & qu'elles ont beſoin par conſequent d'une nourriture plus abondante.

Nous trouvons un appareil beaucoup plus beau & plus travaillé, quoique pour le même but, dans l'admirable diſpoſition des Petales des fleurs, deſtinez par la Providence non-ſeulement à deffendre le fruit encore *en Embrion*, mais auſſi à lui fournir la nourriture qui lui eſt propre dans cet état. Mais ſitôt que le Calice eſt changé en un petit fruit qui a reçeu le princi-

pe

pe d'un nouvel arbre, la fleur tombe, & laisse ce fruit fecondé tirer par lui-même les sucs dont il a besoin, & qui sont mis à sa portée par l'action des feuilles voisines. On peut regarder ce fruit alors comme le véritable œuf de la plante, qui la contient en Embrion, & qui a comme les œufs des Animaux, son placenta & ses membranes.

L'Auteur termine cette histoire de la Vegetation par une conjecture sur l'usage de cette poussiere que les Botanistes appellent *Farina fœcundans*. N'est-il pas fort probable, dit-il, qu'elle sert à attirer & à joindre en elle-même des particules actives & élastiques? cette poussiere est sulphureuse, & les expériences prouvent que le soulphre attire puissamment l'air & la fixe. Et si l'on suppose que quelques particules de lumiere se joignent à ce soulphre & cet air combinés ensemble, le mêlange de ces trois principes les plus actifs de la Nature, ne sera-t-il pas comme le *Punctum saliens* qui donne la vie & la force à la plante seminale?

Enfin Mr. Hales finit son ouvrage par une courte récapitulation des principales vérités & des plus utiles auxquelles ses expériences l'ont conduit, & il donne quelques ouvertures sur l'application que l'on en peut faire pour le Jardinage & l'Agriculture, mais il ne les propose qu'avec

beaucoup de reſerve & de modeſtie, perſuadé que nous ne devons attendre que d'une longue expérience des regles ſures de Pratique, quoiqu'on ne doive pas oublier que le moyen de faire les obſervations les plus judicieuſes, & de nous mettre en état de perfectionner quelque art que ce ſoit, c'eſt de tâcher de bien connoitre la nature & les proprietés des choſes qui en ſont l'objet.

Nous rendrons compte dans un Journal ſuivant des expériences du même Auteur ſur le ſang & les vaiſſeaux ſanguins des Animaux

CATALOGUE DES LIVRES

qui se trouvent à la Haye chez

PIERRE DE HONDT.

HISTOIRE Métallique des XVII. Provinces des Païs-Bas par Mr. Ger. van Loon. 3. vol. fol.

- - - - Tom. 4. & 5. sous presse.

Jo. Harduini Opera varia, cum Tabulis æneis, & Indicibus. fol.

Examen du Pyrrhonisme ancien & moderne, par Mr. de Crousaz; fol. NB. cet Ouvrage est imprimé sur le même format du Dictionaire & des Oeuvres de Bayle.

H. Cannegieter Dissertatio de Brittenburgo, Matribus Brittis, Herba Brittannica, & antiquissimis Brittannorum per Galliam & Germaniam Sedibus. 4°. fig.

Histoire du seizième Siecle, par Monsr. Durand, 4. vol. 12°.

Les cent Nouvelles Nouvelles, par Mad. Gomez, 4. vol. 12.

Les Dons des Enfans de Latone, ou la Chasse du Cerf, avec un Dictionaire des Termes de la Chasse, de la Musique, & des belles Figures. 2. vol. 8°.

Les Principes de l'Architecture par Felibien. fig. 4°.

L'Art de monter a cheval, avec les figures de Picart. fol.

Butkens trophées du Braband, 4. vol. fol. fig. en grand & en petit papier.

- - - - Le ſupplement apart.

Hiſtoire d'Angleterre par Monſieur de Rapin Thoiras. 10. vol. 4°.

- - - - Tom. XI. & XII. ſous preſſe.

Sallengre Novus Theſaurus Antiquitatum Romanarum. 3. vol. fig. fol.

- - - - Idem ch. maj.

Quinte Curce, Latin & François, avec des Cartes Géographiques. 8.

Diſcours Hiſtoriques, Critiques, Théologiques, & Moraux ſur les Evénemens les plus mémorables du vieux & du nouveau Teſtament, 2. vol., fol. avec les belles Figures de Hoet, Houbraken & Picart.

- - - - Le troiſiéme & le quatriéme Volumes ſont ſous preſſe & paroitront dans peu.

- - - - On vend auſſi les Figures ſéparement, pour les inſerer dans la Bible.

Le Grand Dictionaire Géographique & Critique par Mr. Bruzen la Martiniere, 4 Tomes 6 vol. fol.

- - - - On publiera dans peu de jours un nouveau Volume.

Etat Militaire de l'Empire Ottoman, 2. vol. fol. fig.

Theatrum Civitatum & Urbium Sabaudiæ & Pedemontii, 2. vol. cum fig. Charta Imperiali.

Hiſtoire Univerſelle par une Societé de Gens de Lettres à Londres. 4°.

Scacchi Sacrorum Eleochriſmaton Myrothecia, ſive Theſaurus Unguentorum &c. quorum in S. Scriptura fit mentio. fol. fig.

Junius de Pictura Veterum. fol.

Teſtelin Maniere de Deſſiner, fol. fig.

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SAVANS DE LA

GRANDE-BRETAGNE.

Pour les Mois de

JUILLET, AOUT ET SEPTEMBRE.

M. DCC. XXXIV.

TOME TROISIEME,

SECOND PARTIE.

A LA HAYE,

Chez PIERRE DE HONDT.

M. DCC. XXXIV.

TABLE DES ARTICLES.

ART. I. MR. THORNHAGH GURDON, *Hiſtoire de la Grande Cour du* Parlement, *de ſon Antiquité, de ſa dignité & de ſon Pouvoir; avec l'Hiſtoire des* Cours Foncieres. Second Extrait. Pag. 235.

II. *Mr.* MIDLETON; Troiſieme Extrait de ſa *Diſpute avec le Dr.* Pearce *& autres à l'occaſion* de la *Lettre adreſſée au Dr,* Waterland, &c. 254.

III. *Mr. l'Evêque* BURNET; *ſes Mémoires, contenant l'Hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé de ſon tems depuis la Révolution en Angleterre, juſqu'à la concluſion du Traité d'Utrecht; avec la vie de l'Auteur.* 288.

IV. *Mr.* SAMUEL CHANDLER; *Sa Traduction en Anglois de l'Hiſtoire de l'Inquiſition par Lim-*

Limborch; *précédée d'une ample Introduction touchant l'Origine de la Persécution, ses progrès, & ses causes réelles ou prétendues.* 309.

ART. V. *Mr.* GEORGE SALE, le Koran, appellé *communément* l'Alcoran de Mahomet, *traduit en Anglois sur l'Original Arabe; avec des Notes tirées des meilleurs Commentateurs. On a mis à la tête un Discours préliminaire.* 340.

VI. *Mr.* JAQUES FOSTER; *Ses Sermons sur divers Textes.* Second Extrait. 365.

VII. *Mr.* GEORGE CHEYNE; *La Maladie Angloise, ou Traité des Maladies des Nerfs de toute espece* &c. Seconde partie, *de la Cure des Maladies des Nerfs.* Second Extrait. 400

VIII. *Eloge de Mr.* SAMUEL CLARKE. 414.

IX. *Nouvelles Litteraires.* 451.

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SAVANS DE LA

GRANDE BRETAGNE.

POUR LES MOIS DE JUILLET, AOUT, ET SEPTEMBRE MDCCXXXIV.

ARTICLE PREMIER.

The Hiſtory of the High Court of Parliament, &c.

C'eſt-à-dire,

Hiſtoire de la grande Cour du Parlement, &c. Second Extrait (*a*).

Dans

(*a*) Le premier ſe trouve dans le Tome III. de cette Biblioth. Part. I. pag. 1.

DAns notre premier Extrait nous avons ſuivi cette Hiſtoire juſqu'à la Conquête des Normans ; & nous avons vû, qui étoient ceux, qui juſqu'à ce tems là compoſoient le grand Conſeil de la Nation. Notre Auteur recherche enſuite qui étoient ceux, qui y furent admis dans la ſuite. Guillaume I. étant monté ſur le Throne envoya des Commiſſaires dans les principales Provinces d'Angleterre, pour s'informer des Loix, qui avoient été faites ſous Edouard le Confeſſeur : à leur retour ils firent leur rapport dans le Conſeil des Barons, *in Conſilio Baronum*; & la Charte de Guillaume, par laquelle il ſéparoit la Juridiction ſpirituelle de la temporelle fut faite de l'avis & avec le conſentement des Archevêques, Evêques, Abbez, Prieurs, & Barons du Royaume.

Les Seigneurs Normans, qui avoient ſuivi le Prince, exigérent, que ſelon leurs conventions, il leur cédât les terres & les biens des Saxons, à proportion de la dépenſe, qu'ils avoient faite, & de la ſuite, qu'ils menoient avec eux : Ainſi Roger de Montgomery, Guillaume Fitz Osborn, Guillaume de Warren, Roger Bigod, & quelques autres, qui avoient équippé des Vaiſſeaux à leurs propres fraix, & paſſé la mer avec un grand nombre de leurs Vaſſaux, s'emparérent d'une grande partie des terres des Saxons avec l'agrément du Prin-

Prince. Celui à qui le Roi avoit ainſi accordé des Terres, s'appelloit l'homme du Roi, Poſſeſſeur de Franc-alleu, Baron ou Tenancier en chef du Roi, ce qui l'obligeoit en redevance à ſuivre le Roi à la Guerre, lors qu'il y étoit appellé.

Les Barons du Roi étoient ceux qui avoient des poſtes d'honneur à la Cour, où dans les Provinces, & qui tiroient leurs titres des Comtez, Chateaux, Bourgs, &c. qui étoient commis à leurs ſoins, & dont ils avoient la garde; c'étoient là les Grands Barons du Roiaume.

Il y en avoit d'autres, qui ne poſſédoient pas de ſi grands biens, ni les mêmes honeurs, que les premiers, mais qui tenant pourtant leurs terres immédiatement du Roi, avoient droit de venir au Parlement, ou à la Cour *de More* pourvû qu'ils euſſent ſeize cens Arpens de Terre (*a*). Ceux qui ne poſſedoient pas ce bien n'étoient point admis au Parlement ni dans la Cour *de More* du tems de Guillaume I.

Les Grands Barons ou Tenanciers en chef l'étoient en vertu de leurs Franc-fiefs, & n'étoient pas créez par le Roi.

Les Seigneurs ſeuls ont le droit de ſe faire repréſenter en Parlement par Procureur;

(*a*) Mr. Gurdon dit quarante *Hydes*, un *Hyde* eſt environ quarante Arpens, meſure de France.

reur ; & le premier exemple, qu'on en trouve, ſe voit dans le Parlement de Carliſle ſous Edouard I; mais anciennement les Seigneurs n'étoient pas obligez de ſe faire repréſenter ſeulement par des Barons, comme ils le ſont à préſent; car les Evêques & les Abbez, qui avoient droit de ſéance au Parlement, avoient coutume d'envoyer à leur place des Chanoines, & mêmes de ſimples Prêtres, à qui ils donnoient leur procuration: mais il paroit par les Journaux du Parlement, que depuis la premiére année de Henry VIII. il n'y a eu que des Barons, qui aient repreſenté les Seigneurs abſens.

Les Grands Barons, qui étoient faits Comtes des Provinces, avoient le tiers des profits, qui provenoient des Amandes, Confiſcations, &c. Les deux autres tiers étoient pour le Roi.

Comme il n'y avoit que les Tenanciers en chef qui fuſſent membres du Parlement, & que les fiefs étoient fort conſiderables & par conſequent en petit nombre, le Parlement n'étoit pas nombreux, juſqu'à ce que le Roi Etienne, durant la Guerre des Barons & de l'Imperatrice Mathilde eut partagé entre ſes amis & ſes partiſans les grandes Baronies, qui lui étoient échues ſoit par confiſcation, ſoit parce que les poſſeſſeurs de ces Baronies n'avoient point laiſſé d'heritiers. Ce partage des grandes Baronies produiſit la diſtinction des fiefs

de

de l'ancienne & de la nouvelle inféodation.

Ces nouveaux Barons augmentant conſiderablement le nombre des membres du Conſeil national, les Grands Barons obtinrent du Roi Jean, qu'aucun des nouveaux n'auroit droit de venir au Parlement à moins qu'il n'y fut appellé expreſſément par un ordre du Roi (*a*); de ſorte qu'il y eut alors deux eſpéces de Barons, les uns l'étoient par Lettres d'inveſtitures & par les franc-fiefs qu'ils poſſedoient; & les autres l'étoient ſeulement par l'ordre, que le Roi leur envoyoit de venir au Parlement; ces derniers n'y étoient appellez que ſelon le bon plaiſir du Roi; on les nomma *Barones minores*, leur dignité n'étoit que perſonnelle, & n'annobliſſoit pas leurs enfans, qui n'avoient point droit de ſéance au Parlement, à moins que le Roi ne les y appellât, comme il avoit fait leurs Peres; notre auteur en allégue pluſieurs exemples, auxquels il n'eſt pas neceſſaire de nous arrêter.

Sous le Règne des Princes Saxons tous les Evêques étoient membres du Witenagemote, & leurs terres étoient exemtes de toute redevance (*b*) mais Guillaume le Con-

(*a*) By a ſpecial Writ.

(*b*) Their Poſſeſſions were *Franc-almain*.

Conquerant les aſſujettit à la même redevance, que les autres Baronies, & ce fut en qualité de Barons, qu'ils eurent alors ſéance au Parlement, auſſi bien que vingt ſix Abbez, & deux Prieurs, qui tenoient des Fiefs du Roi. Mr. Gurdon allegue quelques exemples d'Abbez, qui avoient préſenté des requêtes au Roi ou au Parlement, pour être effacez de la liſte des Barons, ſoit parce que leurs terres étoient de *Franc-alleu*, ſoit parce que leurs Abbayes ayant été fondées par des particuliers, elles ne relevoient pas immediatement du Roi.

Nous ſouhaiterions de pouvoir ſuivre notre Auteur dans toutes les remarques curieuſes, qu'il fait ſur l'ancienne Nobleſſe d'Angleterre; mais nous ne ſaurions en donner une Idée diſtincte ſans traduire preſque tout ce chapitre; nous ajouterons ſeulement ici, ce qu'il dit ſur les Femmes du tems des Saxons. Les Dames de naiſſance & de qualité avoient ſéance dans le grand Conſeil de la Nation, & ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt qu'une Abbeſſe, nommée Hilda, préſida dans une aſſemblée eccleſiaſtique: c'eſt du vénerable Bede, que notre Auteur a tiré ces particularitez (*a*). Dans le Grand Conſeil, que Wigh-

(*a*) Lib. III. Cap. 25. p. 135. &, Lib. IV. Cap. 23, 24.

Wightred tint à Baconceld en 694, les Abbeſſes eurent ſéance & deliberérent avec le Roi, les Evêques & les Nobles, & cinq d'entr'elles ſouſcrivirent aux réſolutions de cette aſſemblée : On trouve d'autres exemples ſemblables avant la Conquête ; & depuis Guillaume le Conquerant on voit que ſous Henry III. & Edouard I. quatre Abbeſſes furent appellées au Parlement ; ſous Edouard III. pluſieurs Comteſſes furent ſommées de venir au Parlement par Procureur, privilége, qui eſt particulier aux Pairs du Royaume : l'Ordre du Roi adreſſé à ces Dames portoit, que c'étoit *ad colloquium & tractatum*, „ pour „ déliberer & conclure ". On pourroit croire, que puiſque ſous Edouard III. les Dames de qualité n'ont paru en Parlement que par Procureur, il en étoit de même auparavant ; mais on ſe tromperoit, car il paroit clairement, par les exemples, que notre Auteur allégue, que les Dames ont ſouſcrit aux réſolutions priſes dans le grand Conſeil de la Nation, d'où il y a lieu de conclure, qu'elles y ont aſſiſté en perſonne.

Mr. Gurdon ayant traité fort au long de la Nobleſſe dans le Chapitre troiſieme, examine dans le ſuivant ce qui regarde le Peuple ou les Communes.

Le premier Conſeil national, dans lequel il ſemble que les Communes ayent eu quelcun pour les repréſenter, eſt celui qui ſe

tint en 811. ſous Kenwolf (*a*) Roi de Mercie : Ce Prince ſigna une Charte, dans laquelle il eſt fait mention des perſonnes, qui aſſiſtérent à ce Conſeil ; le Roi y nomme *Merciorum Optimates*, *Epiſcopos*, *Principes*, *Comites*, PROCURATORES, *meoſque Propinquos*. C'eſt à dire, " Les Grands de „ Mercie, les Evêques, les Comtes, *les* „ *Procureurs*, & mes Parens ". On croiroit peut-être, que les *Procureurs*, dont il eſt ici parlé, ſont ou des Députez des Communes, ou du moins des Perſonnes, qui les repréſentoient ; mais Mr. Gurdon ſoutient, qu'il s'agit là des Procureurs ou Repréſentans des Nobles abſens ; & la raiſon, qu'il en donne, c'eſt qu'il ſont placez avant les proches parens du Roi ; au lieu que s'ils euſſent été les Repréſentans des Communes, on les auroit probablement nommez les derniers ; car dans ces tems là on avoit grand ſoin de conſerver à chacun ſon rang ſelon ſa qualité.

Le ſecond Parlement, ou il ſemble qu'il ſoit fait mention des Communes, eſt celui, qui ſe tint ſous Ethelwolf, & dans lequel on accorda les Dixmes au Clergé : La Charte du Roi porte, ſelon Ingulphe (*b*), *Præſentibus & ſubſcribentibus Archiepiſcopis & Epiſcopis Angliæ univerſis, nec non Beorredo Rege Merciæ, Edmundo Eaſt-Anglorum Rege, Abba-*

(*a*) Mr. De Rapin le nomme *Cenulphe*.
(*b*) Savil. Edit. Ingulph. 863.

Abbatum & Abbatiſſarum, Ducum, Comitum, Procerumque totius terræ, aliorumque fidelium infinita multitudine, qui omnes Regium Cbirographum laudaverunt, Dignitates vero ſua nomina ſubſcripſerunt. C'eſt-à-dire, " Etoient préſens & on ſouſcrit les „ Archevêques & Evêques de toute l'An„ gleterre, Beorred (*a*) Roi de Mercie, „ Edmund Roi des Anglois Orientaux, „ avec une multitude innombrable d'Ab„ bez, & d'Abbeſſes, de Ducs, de Com„ tes, de Nobes de tout le païs, & d'au„ tres fideles qui tous ont approuvé la „ Charte du Roi, & les Nobles y ont „ ſouſcrit leur noms ". Mais il paroit clairement par ces paroles mêmes, que le Roi & les Nobles furent les ſeuls, qui eurent une autorité légiſlative, & que le peuple n'y eut aucune part, ſe contentant d'approuver ce que le Roi & les Seigneurs avoient fait ; car il n'y eut que les Nobles (*Dignitates*) qui ſignérent la Charte. Nous dirons en paſſant, que Mr. De Rapin ſemble douter de l'Autenticité de cette Charte ; on peut voir ſes raiſons dans l'endroit cité ci-deſſus (*b*).

Canut la cinquiéme année tint un Witenagemote compoſé de ſes Archevêques, Evêques, Ducs, Comtes, Abbez, *cum quam plurimis gregariis militibus, ac cum populi multitu-*

(*a*) Mr. De Rapin le nomme *Beorred.*
(*b*) Hiſt. d'Anglet. T. I. p. 170.

titudine copiosa: Par cette *multitude de peuple*, dit Mr. Gurdon, on doit entendre la même chose, que dans le passage précedent; je veux dire une foule de Spectateurs, qui n'étant pas fort occupez dans les fêtes solemnelles, auxquelles la Cour se tenoit ordinairement, s'y rendoient de toute part, pour voir le Roi dans sa magnificence, lorsqu'il paroissoit à la tête de ses Nobles, revêtu de ses habits royaux, & la Couronne sur la tête: Le peuple étoit alors témoin de ce qui se passoit dans le Conseil de la Nation, mais n'avoit encore aucune part à ses Délibérations.

Quelques auteurs ont crû trouver les Chevaliers, Citoyens, & Bourgeois en Parlement sous Guillaume I. Mais Mr. Gurdon fait voir, que dans les paroles, qu'on cite de la Charte de ce Prince, pour la confirmation des Libertez & Priviléges de l'Eglise de Westminster, il ne s'agit que d'Ecclesiastiques, qui furent convoquez en Sinode.

Matthieu Paris dit, qu'Henry I. assembla à son Couronnement *Clerum Angliæ & Populum universum.* „ Le Clergé d'Angleterre, „ & tout le Peuple, " d'où Polidore Virgile prétend conclure, que les Communes faisoient alors partie du Parlement. Mais notre Auteur remarque fort bien, que les Loix de Henry I. ne faisoient aucune mention des Communes, mais seulement des Barons, les termes *Populus universus*, „ tout „ le Peuple, " ne sauroient s'entendre des Députez des Communes. Ce

Ce n'eſt que ſous Henry III. qu'on trouve leur véritable origine ; dans le Parlement, que ce Prince aſſembla à Oxford en 1258 la trente deuxiéme année de ſon Regne, on convint de choiſir douze perſonnes, pour repréſenter les Communes en Parlement ; cependant les perſonnes choiſies par le Peuple étoient encore des Evêques, de Grands Barons, & des Tenaciers en chef.

L'Année ſuivante ce Prince envoya des Lettres circulaires dans toutes les Provinces, notifiant le deſſein qu'il avoit, de prendre l'avis de ſon Parlement : ces Lettres exprimoient, qui étoient ceux, qui devoient y aſſiſter. *Vobis omnibus notum facimus*, diſoit le Roi, *quod volumus & concedimus ut, quod Conſiliarii noſtri, ſive major pars eorum, qui fuerint* electi a nobis, & a gentis plebe &c. Les *Electi a nobis* „ choiſis par nous “ ſont les Barons, à qui le Roi adreſſoit des Lettres particulieres, pour les appeller au Parlement, & les *electi a gentis plebe*, „ choiſis par le peuple “ ſont ceux, que les Cherifs déclaroient avoir été choiſis ; ceux-ci étoient du nombre des petits ou nouveaux Barons, dont nous avons parlé deſſus.

La quarante neuviéme année de ſon Régne Henry III. envoya ordre aux Cherifs des Provinces, de faire élire deux Chevaliers pour chaque Comté, deux Citoyens pour chaque Cité, & deux Bourgeois pour chaque Bourg. C'eſt là le premier Parlement, qui fut compoſé des Seigneurs Spirituels & Tem-

Temporels, & des Chevaliers, Citoyens, & Bourgeois. Cependant dès que les Affaires de Henry III. qui étoient alors en très mauvais état, eurent pris une meilleure face, il négligea entierement les Communes, & n'appella plus au Parlement, que les Seigneurs Spirituels & Temporels, avec les grands Tenaciers en chef; ces derniers avoient été les seuls Représentans des Communes, jusqu'à la quarante neuviéme année de Henry III.

Edouard I. rétablit en la vingt troisiéme année de son Régne la coutume d'assembler les Chevaliers, Citoyens, & Bourgeois, coutume, qui s'est toujours conservée depuis. Notre Auteur ajoute en finissant ce Chapitre, que les Députez du Clergé ont quelquefois été admis dans le Parlement en qualité d'Assistans Spirituels, pour dire leur avis, & donner leur consentement, mais qu'ils n'y ont jamais eu voix décisive.

Le cinquiéme Chapitre traite des Bourgs, de leur Origine & antiquité, & du tems auquel ils ont commencé d'envoyer des Députez au Parlement. Comme ce chapitre n'est pas des plus interessans, nous n'en tirerons qu'un petit nombre de Remarques.

Mr. Gurdon nous apprend, qu'anciennement les membres, qu'on choisissoit, pour représenter les Bourgs en Parlement, devoient être habitans du Bourg, pour lequel ils étoient élûs. On ne choisissoit pas alors, comme à présent des Gentilshommes de la cam-

campagne, des Miniſtres d'Etat, où de riches Marchands de Londres, ſouvent inconnus dans l'endroit même, qu'ils doivent repréſenter. En la premiére année de Henry V. le Parlement ordonna, à la requête des Communes, que ceux, qui ſeroient choiſis pour des Bourgs, fuſſent non ſeulement habitans, mais même Bourgeois de ce Bourg.

Les Cherifs avoient un grand pouvoir dans l'Election des membres de Parlement: c'étoient eux qui comptoient les voix, qu'il y avoit pour les prétendans, & qui déclaroient, qui étoit celui, qui avoit la pluralité des ſuffrages. Lors qu'il leur arrivoit de n'en déclarer aucun élu pour un Bourg qui étoit pauvre, ou dans lequel il n'y avoit perſonne, qui fût qualifié pour être choiſi, le Parlement ne les blamoit pas; mais lorſque gagnez par quelque Grand Seigneur, ou dans quelque vûë d'intérêt, ils ne faiſoient aucune déclaration, ou en faiſoient une fauſſe, on les accuſoit devant le Parlement, ou bien on préſentoit requête au Roi contre eux. Notre Auteur en aliégue quelques exemples, particuliérement celui de St. Alban, dont l'Abbé, pour quelque mauvais deſſein, avoit empêché le Cherif de déclarer les membres élus pour le Parlement de la huitiéme année d'Edouard II. Les Bourgeois repréſentérent là-deſſus, qu'ils étoient habitans d'un Bourg ancien & libre, qui étoit en état d'envoyer des Députez au Parlement, & de leur payer leurs appointemens;

mens ; car autrefois les Députez étoient payez par ceux, qui les envoyoient, comme on le verra dans la ſuite de cet Extrait. Il y a apparence que les habitans de St. Alban obtinrent ce qu'ils demandoient, puiſqu'il y a fort longtems, qu'ils envoyent des Députez au Parlement.

Autrefois la Ville de Cheſter avoit ſon Parlement particulier, qui étoit tenu par le Comte Palatin de cette Province, juſqu'à ce qu'elle fut dévolue à la Couronne par la mort de Simon Monfort, Comte de Leiceſter & de Cheſter, qui fut tué à la Bataille d'Evesham ſous Henry III. Mais ni la Province ni la Ville de Cheſter n'ont envoyé des Députez au Parlement juſqu'à la premiére année d'Edouard VI. ce privilège ne leur ayant été accordé que vers la fin du Regne de Henry VII.

En la premiere année de Jaques I. l'Univerſité de Cambridge obtint par une Charte le Droit de députer au Parlement.

Nous remarquerons ici, qu'il y a pluſieurs Villes ou Bourgs en Angleterre, qui ayant eu autrefois le droit de députer au Parlement, l'avoient perdu, parce qu'elles n'étoient pas en état de payer les appointemens de leurs Députez ; mais elles ont recouvré ce droit dans la ſuite. Notre Auteur nous apprend, qu'en 1546. la derniére année de Henry VIII. il n'y avoit que cent vingt ſix Bourgs, qui députaſſent au Parlement, & puiſqu'il y en a à préſent beaucoup

coup plus, il faut en conclure, que les uns ont recouvré leur ancien droit, & que les autres l'ont acquis depuis le Regne de ce Prince.

Le ſixieme Chapitre, qui eſt le dernier du premier Volume, traite de l'Orateur de la Chambre baſſe. Les Rois Saxons, dit Mr. Gurdon, & Guillaume I, auſſi bien que ſes deux Fils & ſucceſſeurs, préſidoient eux mêmes dans leur Cour *de more*, & dans leurs Parlemens; & ce ſeroit en vain qu'on chercheroit un Orateur de la Chambre ou du Parlement ſous leurs Régnes. Il eſt vray que quelques autres, qui prétendent, que la Chambre des Communes eſt plus ancienne, qu'elle n'eſt réellement, croient trouver dans l'antiquité des Orateurs de cette Chambre, mais on fait voir ici clairement, qu'ils ſe trompent.

On nous dit enſuite, que les Députez des Communes, choiſis ſous Henry III, & dont nous avons déja parlé, s'aſſemblérent dans la chambre même des Seigneurs, & ne faiſoient pas encor un Corps diſtinct; de ſorte que l'Orateur ou le Préſident de tout le Parlement, étoit le même, que celui des Seigneurs.

La dixhuitiéme année d'Edouard I. Les Seigneurs & les Communes s'aſſemblérent dans la même Chambre, afin d'entendre les raiſons pour leſquelles le Parlement étoit aſſemblé; après cela les Seigneurs & les Communes ſe ſeparérent, pour délibérer cha-

chacun de leur côté, sur les affaires, qui leur avoient été proposées; & alors il y a apparence, que les Communes choisirent un Orateur ou Président, pour régler leurs deliberations, & faire rapport de leurs résolutions au Roi & aux Seigneurs. Mais on ne trouve le nom d'aucun Orateur sur les Regîtres, ou dans les Archives, avant le Régne d'Edouard III, & il est probable, que jusqu'alors ils n'y eut point d'Orateur choisi pour tout le tems de la séance du Parlement, mais que les Communes choisissoient tantôt une Personne, tantot une autre pour présider à leurs déliberations: Le premier Orateur dont on trouve le nom dans les Regîtres, est Thomas Hungerford; en la quinziéme année d'Edouard III.

Lors qu'un Orateur est choisi par la Chambre, il a coutume de s'excuser d'accepter cet employ; anciennement l'excuse étoit quelquefois admise, mais il semble qu'à présent elle ne se faise plus que pour la forme.

Les Orateurs de la Chambre basse avoient aussi coutume de demander au Roi au nom des Communes, qu'il leur fut permis de parler avec liberté; de se plaindre de ce qu'il y auroit de mauvais dans le Gouvernement de l'Etat; qu'ils eussent accès au Throne, qu'ils eussent le Privilege de n'être point arrêtez; & enfin que les fautes, que l'Orateur pourroit commettre, ne portassent aucun préjudice à la Chambre; Mr. Gurdon rapporte divers exemples de chacun

cun de ces Articles en particulier, par lesquels il paroit surtout, que la liberté de parler est une chose, que les Communes ont toujours regardée comme un privilége essentiel.

Le septiéme & dernier Chapitre de cette Histoire est fort long, puis qu'il contient 158 pages; ce qui est plus, que le premier Volume n'en renferme. Ce Chapitre est intitulé. „ Du stile Royal dans les Actes „ de Parlement; de la Prérogative du Roi „ dans ce qui regarde les affaires de cet Auguste Corps; & des Priviléges des Seigneurs & des Communes assemblez en „ Parlement ". Quoyque ce Chapitre soit fort long, nous ne nous y arrêterons pas beaucoup, parce qu'il ne renferme guéres qu'un abrége de l'Histoire d'Angleterre, jusqu'à la mort de Charles I; nous n'en rapporterons que quelques observations détachées.

Notre auteur est bien éloigné de croire que le Despotisme soit de Droit Divin; il nous dit, que lors que les Saxons se furent rendus maitres de l'Angleterre, ils obligèrent leur Chef ou Roy à jurer, qu'il prendroit leurs avis, & suivroit leurs conseils dans le Gouvernement de l'Etat; qu'il n'introduiroit aucune Loy nouvelle sans leur consentement; qu'il rendroit la justice avec impartialité; qu'il se soumettroit lui-même aux Loix & les observeroit; & de leur côté ils déclarerent au Roy, qu'en consideration de l'engagement où il entroit avec

eux, ils lui donnoient ſolemnellement leur Foy, ils lui promettoient de le défendre contre tous ſes ennemis, & contre tout Uſurpateur. Cette conféderation du Roy & des Nobles, ajoute Mr. Gurdon, eſt le contract original des Saxons, & le vray modéle du ſerment, que les Roys prennent aujourd'hui à leur ſacre.

Il remarque ailleurs (a) que quoyque le Roy eut le droit de nommer les Evêques, il falloit cependant, pour l'ordinaire, que ſa nomination fut confirmée par la Cour *de more*, ou par le Parlement. Ceci peut donner lieu à des Reflexions, qu'il ne nous eſt pas permis de faire nous mêmes, mais que ceux, qui connoiſſent la conſtitution de la Chambre haute feront aiſément.

Sous le Régne d'Edouard III. il arriva une choſe, qui mérite, qu'on y faſſe attention. Le Roy ayant demandé de l'argent au Parlement, les Seigneurs lui accordérent la dixiéme partie de tout le bled de leurs terres, & de toute la laine de leurs troupeaux: mais les Députez des Communes répondirent, qu'ils ſavoient quels étoient les beſoins du Roy, qu'ils y étoient très ſenſibles, & étoient prêts à le ſecourir; mais qu'ils n'oſoient pas donner leur conſentement au nouveau projet, qu'on propoſoit, ſans avoir conferé avec ceux, qui les avoient *députez*; que par cette raiſon, ils demandoient du tems ce qui leur

(a) Pag. 266.

leur fut accordé. Ce qui fait voir, ajoute Mr. Gurdon, qu'une telle Conference des Députez avec ceux, qu'ils representent, est justifiable par les loix & les usages du Parlement.

Il paroit par divers exemples, que notre auteur allégue, que les Communes n'avoient pas d'abord le pouvoir de faire des Loix, mais seulement celui de recevoir ou de rejetter celles, qui leur étoient proposées par les Seigneurs: sous le régne d'Edouard III. la Chambre des Communes protesta, qu'elle ne se soumettroit à aucune Loy faite sans son consentement.

Mr. Gurdon se plait à faire l'opposition des bons & des mauvais Princes, qui ont régné en Angleterre; les reflexions, qu'il fait sur leur conduite sont très judicieuses, mais nous ne saurions nous y arrêter, sans rendre cet article extrêmement long; nous nous contenterons de remarquer, qu'il n'y a qu'un Parlement gagné & mercenaire, qui puisse faire perdre la Liberté aux Anglois, & qu'un Prince sera toujours très puissant & maitre de son Parlement, lorsqu'il voudra gouverner selon les Loix de l'Etat, sans entreprendre de pousser sa Prérogative au delà de ses justes bornes.

Notre Auteur parle ensuite des appointemens, que recevoient les Membres des Communes; ces appointemens se levoient sur les Comtez ou Provinces, en vertu d'un ordre du Roy par écrit, adressé aux Cherifs;

on levoit quatre Chelins par jour pour chaque Chevallier (*a*), & deux Chelins pour chaque Citoyen & Bourgeois député au Parlement; mais cette ſomme leur étoit payée ſeulement durant la Séance du Parlement. Sous Richard II. Le Parlement paſſa un Acte pour lever la ſomme neceſſaire pour les appointemens des Députez, mais la maniére de lever cette ſomme ne fut point changée. Mr. Gurdon ne nous apprend point ſi cet Acte a jamais été revoqué, mais on ſait aſſez, que les Députez au Parlement ne ſont plus payez par ceux qui les ont choiſis, & qu'ils repréſentent.

Ce Chapitre n'étant comme nous l'avons dit, qu'une eſpece d'abregé de l'Hiſtoire d'Angleterre, nous ne nous y arrêterons pas davantage: Nous paſſons auſſi ſous ſilence le traité des *Cours Foncières*, parce que le ſujet en eſt aſſez ſec; & quelque intéreſſant, qu'il puiſſe être pour les Anglois, il l'eſt fort peu pour les étrangers.

ARTICLE II.

Troiſiéme & dernier Extrait de la Diſpute entre Mrs. *Midleton*, *Pearce*, & autres, à l'occaſion de *la Lettre adreſſée au Dr. Waterland*, &c. On a vu le pre-

(*a*) Ou Député des Comtez.

premier dans la seconde Partie du Tom. I. de cette Bibliotheque. Art. III. p. 320. & le second dans la I. Part. du Tom. II. Art. IX. p. 195.)

UN passage de *Josephe* cité par Mr. *Midleton* dans sa Lettre au Dr. *Waterland*, & accompagnée de reflexions un peu hardies sur l'inspiration de *Moïse* & celle des Ecrivains sacrés en general, a donné lieu à une dispute des plus échaufées sur cette matiere. Mr. *Pearce*, comme on l'a vû dans nôtre premier Extrait, a hautement accusé Mr. *Midleton* d'avoir falsifié ce passage à dessein de rendre tout au moins douteuse la mission divine du Legislateur des Juifs, & par là de trahir lâchement la cause du Christianisme en faisant semblant de la défendre. Mais celui-ci ne neglige rien pour se justifier d'une si grave accusation. Il dit d'abord qu'il n'a pas prétendu donner une traduction exacte & litterale du passage de *Josephe* dont il s'agit, mais seulement rapporter en peu de mots, & à sa maniere, la pensée de cet Auteur; ce qu'il soutient avoir fait avec toute la fidelité possible. Et pour le prouver, il traduit tout au long ce fameux passage, & tâche de faire voir en détail que le sens qu'il renferme est précisément tel qu'il l'avoit representé. Nous allons donner ici sa traduction mot pour mot, afin que ceux qui sont en état d'en

juger voient si elle est juste; & si elle favorise ce que Mr. *Midleton* avoit d'abord avancé.

„ Ses Inventions (de Moïse) étant si louables, & ses actions si grandes, il eut juste sujet de croire qu'il avoit Dieu pour Guide & pour Conseiller: Et s'étant premierement persuadé que tout ce qu'il faisoit, ou qu'il projettoit, étoit conforme à la volonté de Dieu, il jugea qu'il étoit necessaire sur toutes choses d'inspirer la même opinion au peuple; parce que ceux qui sont persuadés que Dieu prend garde à leur conduite & à leurs actions, ne s'exposeront pas à faire quoique ce soit d'illegitime ou de criminel. Tel fut notre Legislateur, & non pas un Magicien ou un Imposteur, comme certaines gens l'en accusent injustement; mais un homme semblable à *Minos* parmi les Grecs, & aux autres Legislateurs qui sont venus après lui, dont ils se glorifient: Car quelques uns d'entre eux prétendoient que leurs Loix . . . . . Mais *Minos* soutenoit que les siennes étoient émanées d'Apollon & de l'Oracle de Delphes; soit qu'ils le crussent réellement ainsi, ou qu'ils s'imaginassent d'engager par là plus aisément le peuple à s'y soumettre. Mais l'on peut juger par la comparaison de ces Loix, considerées en elles mêmes, lesquels (de Moïse, ou des Legislateurs Grecs) ont formé le plus excellent syf-

tème

„ tème de Loix, & lesquels avoient le plus
„ de raison de se persuader que Dieu les di-
„ rigeoit (ou bien, lesquels étoient venus
„ à bout de se faire les meilleures & les plus
„ justes idées d'un Dieu). Il est tems main-
„ tenant de parler des unes & des autres de
„ ces Loix. Je remarque donc qu'il y a
„ dans le monde une infinie varieté de cou-
„ tumes & de loix particulieres, qu'on peut
„ pourtant reduire à ces Chefs generaux.
„ Les uns ont donné à leur gouvernement
„ public la forme d'une Monarchie; les au-
„ tres d'une Aristocratie, ou d'une Oligar-
„ chie; & d'autres enfin d'une Democra-
„ tie: Mais notre Legislateur, sans avoir
„ égard à aucune de ces formes de gou-
„ vernement, en établit une à laquelle on
„ peut donner le nom de *Théocratie*, s'il est
„ permis de se servir d'une expression si for-
„ cée." (*a*).

Après avoir ainsi traduit ce passage de *Josephe*, Mr. *Midleton* soutient qu'il n'y a pas un seul mot en faveur de la Mission divine, ou de l'Inspiration de Moïse, dans le sens, au moins, qu'on l'entend communément, rien qui ne puisse également se dire de tout homme de bien qui seroit dans les mêmes circonstances. „ Un Ma-
„ gistrat convaincu de l'existence d'un
„ Dieu, & d'une Providence, & persuadé
„ que tous ses desseins tendent à la gloire
„ de

(*a*) Joseph. cont. Apion. Lib. 2. c. 16.

„ de l'Etre ſuprême, & au bien du peu-
„ ple qu'il gouverne, ne ſauroit, dit-il,
„ s'empêcher de croire qu'il agit ſous une
„ direction particuliére de la Divinité.
„ Cela ſuit de la nature même des cho-
„ ſes, & ne peut-être autrement. Il eſt
„ auſſi certain que Dieu doit favoriſer un
„ tel homme, qu'il eſt certain que Dieu
„ exiſte, & il ne l'eſt guère moins que
„ tout homme de ce caractère doit être
„ convaincu en lui même que Dieu le fa-
„ voriſe ainſi. C'eſt tout ce que *Joſephe*
„ a voulu dire, puiſqu'il fonde la perſua-
„ ſion où *Moïſe* étoit *qu'il avoit Dieu pour*
„ *Guide & pour Conſeiller*, non ſur aucune
„ revelation immédiate, ou inſpiration di-
„ vine, mais ſur le ſentiment de ſa pro-
„ pre integrité, ſur la droiture de ſes in-
„ tentions ſoutenuës du ſuccez merveil-
„ leux qu'elles avoient &c. " L'Auteur
ajoûte que le ſens qu'il donne à ce paſſa-
ge paroitra encore plus juſte, ſi l'on fait
attention à ces mots, *Et s'étant premiére-*
ment perſuadé que tout ce qu'il faiſoit étoit
conforme à la volonté de Dieu, il jugea qu'il
étoit neceſſaire ſur toutes choſes d'inſpirer la
même opinion au peuple. „ Car, dit il, ſi
„ tout ce que l'Ecriture nous rapporte de
„ l'inſpiration de *Moïſe* doit être pris à la
„ lettre, & dans toute l'étenduë des ter-
„ mes, quel beſoin avoit ce St. homme
„ de travailler à en perſuader le peuple?
„ Les miracles continuels qu'il faiſoit, de-
„ voient

„ voient naturellement & neceſſairement
„ convaincre les Juifs *qu'il avoit Dieu pour*
„ *Guide & pour Conſeiller*, ſans qu'il ſe fit
„ une affaire capitale de les en convain-
„ cre lui même. Ainſi la maniére dont
„ *Joſephe* s'exprime dans cet endroit, fait
„ voir que c'eſt uniquement à l'habileté &
„ à la politique de ce Legiſlateur qu'il at-
„ tribuë l'établiſſement de ſes Loix, &
„ non à aucune inſpiration ou autorité di-
„ vine dont il fut revêtu. "

C'eſt ce que Mr. *Midleton* confirme par l'examen du reſte de ce paſſage. *Moïſe* y eſt comparé à *Minos*, & aux autres Legiſlateurs qui attribuoient aux Dieux l'origine de leurs Loix, quoi que ce ne fut qu'une fiction pour engager plus efficacement les peuples à s'y ſoumettre. A la verité *Joſephe* met une grande différence entre ces Legiſlateurs & *Moïſe*; mais ſur quoi fonde-t-il cette différence? Eſt ce ſur l'inſpiration réelle de ce dernier, oppoſée a l'inſpiration imaginaire des autres? Non, c'eſt uniquement ſur l'excellence ſupérieure de ſes Loix, qui lui donnoit auſſi plus de droit de perſuader au peuple qu'elles venoient de Dieu. De ſorte que ſon raiſonnement, ſuivant l'Auteur, revient à ceci, *Moïſe n'étoit ni un Magicien, ni un Impoſteur, mais un homme tel que Minos & les autres Legiſlateurs Grecs: Ceux-ci attribuoient à la Divinité l'origine de leurs Loix, comme Moïſe l'avoit fait avant eux; mais Moïſe*

avoit plus de raiſon de le faire, parce que ſes Loix étoient beaucoup plus excellentes que les leurs. Joſephe lui même juſtifie cette explication quand il ajoute que „ Moïſe „ dans l'établiſſement de ſa Republique „ n'eut aucun égard aux diverſes formes „ de Gouvernement qui ſubſiſtoient alors „ dans le monde, mais en établit une toute particuliére, à laquelle on donne le „ nom de *Théocratie* ". Mais, dit notre Auteur; eſt il au pouvoir d'aucun mortel d'établir une *Théocratie* de ſon chef, c'eſt à dire d'engager Dieu à ſe charger de la conduite immediate, & pour ainſi dire *perſonnelle*, des affaires particuliéres d'un Etat, ou d'une Nation? Ainſi ſelon lui, tout ce que Joſephe a voulu nous apprendre dans cet endroit, c'eſt que *Moïſe* ménagea les choſes de maniére qu'il perſuada au peuple que tout ce qui ſe faiſoit ou s'ordonnoit par autorité publique, étoit l'effet d'une direction immediate de Dieu: Et c'eſt ce que Mr. *Midleton* tâche d'illuſter par un exemple particulier, ſavoir celui de la conſtruction du Tabernacle. „ Si „ *Moïſe*, dit il, eut été un Monarque il „ auroit fait venir les Architectes les plus „ experimentés, leur auroit fait dreſſer un „ plan ſelon ſes vuës, & en auroit ordonné l'execution: S'il eut été le premier „ Magiſtrat d'une Republique, il auroit „ fait la même choſe, par l'autorité du „ Senat ou du peuple. Mais le gouver-

„ ne-

„ nement qu'il avoit établi étant *Théocratique*, c'étoit à Dieu à nommer les Architectes; aussi lisons-nous qu'il en choisit deux, les plus fameux, sans doute, qu'il y eut en Israël. Car *Josephe* dit que „ *Dieu choisit précisément les mêmes personnes que le peuple auroit choisies, si la chose eut été laissée à sa disposition* (a). „ Et que font ces Architectes, après avoir „ été nommés pour la construction du Tabernacle? Dans tout autre Gouvernement, ils auroient sous la direction du „ Prince ou du Magistrat, formé un plan „ du Batiment, & dressé des modèles de „ tous les utenciles & de toutes les pièces qui devoient y entrer: Mais dans „ celui-ci, ils n'osent rien projetter, rien „ inventer d'eux mêmes, non pas même „ se hazarder à faire une table ou un chandelier; il faut qu'ils se conforment à cet „ égard à l'ordre immédiat de Dieu, & „ qu'ils suivent de point en point le modèle que *Moïse* dit avoir reçu du „ Ciel.

L'Auteur ajoute à cet exemple quelques reflexions, qui font assez comprendre qu'il n'est pas plus d'humeur que *Josephe* d'accorder au Legislateur Juif une Inspiration absolue, telle qu'on l'entend communément, supposé que *Josephe* ait véritablement été dans les sentimens qu'il lui attribue.

Non

(a) Antiq. L. 3. c. 6.

Non content même de ſe couvrir de l'autorité de cet Hiſtorien, il y joint celle de *Philon*, dont il rapporte un paſſage, d'après *Euſebe*, qu'il traduit ainſi: „ Pour „ ce qui eſt de l'homme, quel qu'il ſoit, „ qui leur a donné leurs loix, ils l'avoient „ en ſi grande vénération, que tout ce qu'il „ approuvoit, ils l'approuvoient auſſi. Quel„ que choſe, donc, qu'il leur préſcrivit, ſoit „ qu'il l'eut imaginé ou inventé lui même, ou „ qu'il l'eut reçu de la divinité, ils l'impu„ toient entiérement à Dieu (*a*)". ſans faire aucune reflexion ſur ce paſſage, Mr. *Midleton* laiſſe à juger s'il n'eſt pas plus raiſonnable d'accorder, avec ces anciens & judicieux Apologiſtes de la Religion Judaïque, *quelque liberté de penſer*, par rapport à l'inſpiration de *Moïſe*, que de calomnier & de perſecuter à toute outrance, avec *nos Zèlateurs modernes*, ceux qui ſont dans des ſentimens differens des leurs ſur des queſtions qui renferment tant de difficultés & d'incertitude. Et pour ne rien omettre de tout ce qui pouvoit favoriſer ſa penſée, il remarque enſuite que ſelon tous les Peres Grecs, le divin *Platon* avoit fort étudié les livres de *Moïſe*, & s'en étoit bien ſervi pour compoſer les ſiens, juſques là qu'ils l'ont appellé *le Moïſe des Grecs*

(*a*) Euſeb. Præp. Evang. l. 8. ex Philone de exitu ab Ægypto.

* *Grecs* (*a*). Cependant il paroit avoir eu, ſelon lui, les mêmes idées de cet ancien Legiſlateur que *Joſephe* & *Philon*, car en parlant des qualités d'un bon Legiſlateur, il ſoutient, " qu'il n'y a rien à quoi il „ doive faire plus d'attention, qu'à in„ ſpirer au peuple les idées qui peuvent „ leur être le plus utiles (*b*) ". Et ailleurs, " qu'il trouvera ſouvent neceſſaire „ pour le bien de ſes ſujets, d'inventer „ certaines fables, fictions, ou menſon„ ges politiques, & de les répandre par„ mi eux (*c*)". Or l'Auteur prétend que *Platon* avoit tiré ces principes des Ecrits de *Moïſe*, & que c'eſt ſur la conduite & l'exemple de ce St. homme, qu'il s'étoit formé l'idée d'un bon Legiſlateur. Pour le prouver, il allegue *Clement d'Alexandrie*, & *Euſebe*, qui ſi on l'en croit, ont ſoutenu à peu près la même choſe. Le premier parlant de l'art de gouverner, dit que *pour parvenir aux fins du gouvernement, il faut emploier la perſuaſion ou la force, la juſtice ou l'injuſtice, le menſonge ou la verité, ſelon les différentes circonſtances. Les Grecs, ajoute-t-il, ont emprunté de Moïſe, avec beaucoup de ſuccez des exemples de toutes ces diverſes methodes*

* *Moſes Atticus.*

(*a*) Clem. Alex. Strom. L. I. c. 22. Edit. Potter.

(*b*) De leg. 2. p. 664.

(*c*) De Rep. l. 3. p. 414, & alibi.

des, & la maniére de s'en servir à propos (*a*). *Eusebe*, après avoir expliqué l'opinion de *Platon* sur la necessité d'inventer des fables & des fictions propres à avancer le bien du peuple, déclare que ça été là précisement le cas des Juifs, & *que dans les livres de Moïse, on voit une infinité d'exemples de cette espèce de fictions controuvées pour l'avantage de la multitude* (*b*).

„ Mais est ce donc, s'écrie Mr. *Middleton*, sans doute pour prévenir le scandale que ne pouvoient manquer de donner ses reflexions; Est ce que l'origine di„ vine de la Loi, & l'inspiration de *Moïse* „ doivent être mises au rang des *fictions*, „ des *fables*, ou des *mensonges politiques*? „ A Dieu ne plaise que je pense, ou que „ je dise rien de semblable! Mais l'on pour„ roit peut-être supposer qu'il est necessai„ re, pour resoudre les difficultés qui se „ rencontrent dans les Ecrits de *Moïse*; „ d'y admettre quelque dégré de fiction, „ sans que cela nuise à leur autorité, ou „ favorise en aucune maniére le Déïsme. „ Cette supposition doit paroître d'autant „ moins surprenante, que nous voions „ que les meilleurs & les plus zèlés Apo„ logistes de la Religion Judaïque ne se „ sont fait aucun scrupule de s'en servir en „ certains cas, & lors même qu'ils avoient „ pris

(*a*) Strom. I. p. 417. Edit. Potter.
(*b*) Præp. Evang. p. 356. Edit. R. Steph.

„ pris à tâche d'expliquer & faire connoî-
„ tre cette religion aux Etrangers, & que
„ par conſequent ils ne pouvoient avoir
„ aucun deſſein d'en affoiblir l'autorité,
„ mais plûtôt d'en donner au monde la
„ meilleure idée qu'il étoit poſſible, en
„ montrant que *Moïſe* ſon fondateur avoit
„ été un homme ſemblable à ces autres
„ Legiſlateurs & fondateurs des Etats,
„ pour leſquels les Nations les plus polies
„ avoient toujours eu une extrême véné-
„ ration ".

Il eſt tems de voir ce que Mr. *Pearce* répond à tout cet Article. Il avouë que *Joſephe* dans ſes deux livres contre *Apion*, a évité de parler des miracles de *Moïſe*, parce que cela auroit été inutile, & même dangereux, ayant à diſputer contre des gens prévenus, & dans des circonſtances qui ne lui permettoient pas de dire librement ſa penſée: Mais il ſoutient que cet Hiſtorien a ſuffiſament établi dans le paſſage en queſtion, l'autorité divine du Legiſlateur Juif, prémiérement par la grandeur & le deſintereſſement de ſes actions, & puis par l'excellence particuliére de ſes Loix qui l'emportoient de beaucoup ſur celles de *Minos*, & des autres Legiſlateurs Païens: D'où il a tiré cette concluſion expreſſe, que *Moïſe n'étoit point un Impoſteur*, mais un homme *qui croioit avec raiſon, qu'il avoit Dieu pour Guide & pour Conſeiller.* Le mot συμβουλος, quand il s'agit de Superieurs, emporte tou-

toujours une communication de deſſeins ou de volonté; ainſi dans cet endroit il marque aſſez clairement l'inſpiration divine. De plus, *Joſephe* dit de *Moïſe*, *qu'il etoit perſuadé qu'il agiſſoit & dirigeoit toutes choſes par la volonté de Dieu*; car voilà comme Mr. *Pearce* ſoutient qu'il faut traduire, deſorte que l'expreſſion de l'Original emporte manifeſtement l'idée d'une revelation donnée à *Moïſe*. Mais quand il eſt queſtion de *Minos* & des autres Legiſlateurs, cet Hiſtoiren eſt ſi éloigné de parler affirmativement de leur autorité divine, qu'il s'exprime de maniére à la rendre douteuſe, *ſoit qu'ils cruſſent*, dit il, *réellement* d'avoir reçu leurs Loix des Dieux, *ſoit qu'ils s'imaginaſſent d'engager par là plus aiſément le peuple à s'y ſoumettre*. Ces remarques ſuffiſent pour renverſer ce que Mr. *Midleton* affirme que „ Joſephe, dans cet endroit „ n'attribuë aucune autorité divine à *Moï-* „ *ſe*, mais le met dans le même rang que „ *Minos* & les autres Legiſlateurs ".

Pour donner encore plus de force à ces remarques, Mr. *Pearce* obſerve très bien que *Joſephe* dans ſes Livres mêmes contre *Apion*, & dans ſes autres Ouvrages ſoutient hautement & ſouvent l'inſpiration de *Moïſe*, & l'origine divine de la Loi; deſorte que c'eſt le faire tomber en contradiction avec lui même, que de lui attribuer d'autres ſentimens. Par exemple il dit que *lors que les Prophetes, qui ſont les ſeuls Auteurs des Livres*

vres ſacrés ont écrit l'hiſtoire des anciens tems, ils ont appris par inſpiration divine ce qu'ils nous en rapportent (*a*). Ailleurs il aſſure *que les vingt & deux Livres*, qui compoſent le Canon des Juifs, *étoient regardés à juſte titre comme des Livres divins*; & que *Dieu avoit rendu témoignage à la vertu & à l'autorité de Moïſe.* (*b*). Et ſur la fin de ſa Diſpute contre *Apion*, il s'exprime ainſi; *Nous honorons notre Legiſlateur, & nous croions que les choſes qu'il a prophetiſées, ou annoncées, viennent de Dieu* (*c*). Mais c'eſt ſur tout dans ſes *Antiquités* que *Joſephe* ſe déclare pour l'inſpiration de *Moïſe*, & pour l'autorité divine de la Loi. On cite là deſſus pluſieurs paſſages auxquels nous renvoions nos Lecteurs (*d*).

Mr. *Pearce* examine enſuite le paſſage de *Philon*, allegué par ſon Antagoniſte, & fait voir qu'il ne prouve rien en ſa faveur. Il remarque que *Philon* défendant les *Juifs* contre ceux qui les calomnioient, commence par dire à ces derniers, *nous conſidérerons, ſi vous voulés, Moïſe comme ne différant en rien des autres hommes*, ou comme n'ayant aucune part à l'inſpiration (*e*). C'eſt ſur

(*a*) Cont. Api. LI. cap. 7.
(*b*) Ibid. cap. 8.
(*c*) Lib. II.
(*d*) Voyez Antiq. lib. 8. c. 5. Sect 2, 4, 8. lib. 3. cap. 8. Sect. 8. lib. 4. cap. 8. Sect. 2, &c.
(*e*) Euſeb. Præp. Evang. lib. 8. cap. 6.

ques, pour tenir les peuples plus religieusement attachés à l'observation des Loix, & qu'il conclut de ses paroles que *Platon* avoit tiré cette opinion des Livres de *Moïse*. Le passage d'*Eusebe* ne lui est pas plus favorable, suivant Mr. *Pearce*, puisque les exemples mêmes, que cet Auteur cite d'abord après pour expliquer sa pensée, font voir qu'il n'avoit rien moins dans l'esprit que ce qu'on lui prête dans cet endroit. Ces exemples sont tirés des expressions de l'Ecriture qui representent Dieu comme étant *jaloux*, *en colère*, ou animé de quelque autre *passion humaine* (*a*). Et quel rapport y a-t-il entre des expressions figurées, & des mensonges ou fictions politiques?

A tout cela Mr. *Midleton* replique que le sens qu'il a donné au passage de *Josephe* est conforme aux termes & à la liaison de tout son discours, & il insiste fortement, en particulier, sur cette expression θεοκρατίαν ἀπέδειξε *il établit une theocratie*; car c'est ainsi qu'il soutient, qu'il faut traduire, & non comme le croit Mr. *Pearce*, qui suit l'Interprête latin, *il déclara* que son gouvernement étoit *une Théocratie*, *il le fit connoître* sous l'idée d'une *Théocratie*. Selon lui, ce que l'Historien assûre immédiatement auparavant, que Moïse *n'eut aucun égard aux différentes formes de gouvernement qui subsistoient alors dans le monde*, exige necessairement

(*a*) Euseb. Præp. Evang. lib. 12. cap. 31.

ment cette interpretation; il eſt clair que la maniére dont il s'exprime repreſente ce Legiſlateur comme un homme qui aiant deſſein d'établir une forme de gouvernement, regarde de tous côtés, ne trouve rien qui lui convienne chez les autres peuples, & ſe détermine enfin pour un plan tout différent, & de ſa propre invention. Mr. *Midleton* ajoute que le mot grec ἀποδείξει ſignifie proprement & ordinairement, *faire*, *établir*, *conſtituer*, *créer*, comme il le prouve par pluſieurs exemples tirés de *Platon*, de *Xenophon*, &c. qu'on peut voir dans le Dictionaire de *Henri Etienne*. *Joſephe* lui-même lui en fournit un qui paroit déciſif, lorſque rapportant le conſeil que *Jethro* donna à *Moiſe* d'établir des Juges ou des Gouverneurs ſur le peuple, il emploie la même expreſſion ἄρχοντας ἀποδείξεις c'eſt à dire manifeſtement tu *feras* ou tu *établiras des chefs* (*a*). Enfin, l'Auteur en appelle à Mrs. *Hudſon* & *Havercamp*, ſavans Editeurs de *Joſephe*, qui ont traduit comme lui cet endroit du paſſage en queſtion.

Mais quelque avantage qu'il puiſſe avoir à cét égard ſur ſon Antagoniſte, le ſilence qu'il garde ſur les citations que celui-ci lui a oppoſées, & par leſquelles il paroit clairement que *Joſephe* étoit perſuadé de l'inſpiration de *Moiſe*, témoigne aſſez qu'il a eu tort de ſoutenir le contraire. Il remar-

(*a*) Joſeph. Antiq. lib. 3. 4.

marque ſeulement, ce que perſonne ne lui niera, que malgré les déclarations fréquentes de cet Hiſtorien en faveur de l'origine divine de la Loi, il n'a pas laiſſé de lâcher dans ſes *Antiquités* divers traits qui ſemblent tendre à affoiblir ou à rendre douteuſe cette vérité fondamentale; comme lorſqu'il dit à la fin de la plûpart des Hiſtoires miraculeuſes qu'il rapporte, *le lecteur en croira ce qu'il voudra*, ou *ſi quelcun a du penchant à en juger autrement, je ne le blamerai pas pour cela.* La queſtion ſeroit de ſavoir s'il ſuit de là qu'il ne croioit pas *Moïſe* inſpiré; c'eſt ce qu'on ne ſauroit ſoûtenir en bonne Logique. La crainte de déplaire aux Romains & aux Grecs, ou plûtôt le deſir de leur plaire, a pu le porter à adoucir par ces ſortes de traits ce qu'il y avoit de plus merveilleux dans ſes narrations, & qui pouvoit le plus revolter des eſprits prévenus en faveur de leur propre religion: On ne ſauroit même douter que ce n'ait été là ſa ſituation, ſi l'on fait attention aux circonſtances où il ſe trouvoit lorſqu'il a écrit ſon Hiſtoire.

Pour ce qui eſt des paſſages de *Clément d'Alexandrie*, & d'*Euſèbe*, Mr. *Midleton* ſe moque de la critique de ſon Antagoniſte, & ſoutient qu'ils les a cités fidelement. Il dit que quand il ſeroit vrai que le premier de ces Péres auroit voulu parler de l'art de la guerre, & non de l'art de gouverner les peuples, il n'en auroit pas moins autoriſé

risé l'usage des mensonges ou fictions politiques: Car pourquoi ne seroit il pas permis de s'en servir en tems de paix, comme en tems de guerre? Ou pourquoi les stratagèmes seroient ils innocens dans le dernier cas, & criminels dans le premier? Ne déroge-t-on pas autant à l'autorité divine de *Moïse*, en disant qu'il avoit besoin de recourir à la fiction en tems de guerre, qu'en supposant que la même chose lui étoit necessaire en tems de paix? N'étoit-il pas également inspiré, & revêtu du pouvoir des miracles, dans un tems comme dans l'autre? Mais il y a plus, suivant l'Auteur; car quoique le mot στρατηγειν signifie proprement dans les anciens Classiques, *conduire ou commander une armée*, cependant du tems de *Clement d'Alexandrie*, il avoit perdu cette signification primitive, & servoit à désigner *la fonction d'un Magistrat Civil* ou d'un *Chef du peuple*. C'est dans ce sens que *Josephe* appelle *Moïse* στρατηγὸς en plusieurs endroits de ses *Antiquités* (*a*). C'est le titre qu'il donne à *Joseph*, lorsqu'il gouvernoit en *Egypte*, quoi qu'il n'y eut assurément aucun emploi militaire (*b*). Ainsi Mr. *Midleton* croit qu'il a non seulement pû, mais même dû attacher au terme dont il s'agit l'idée de *gouvernement civil*. A l'égard d'*Eusebe*, il remarque qu'il commence son douziéme

(*a*) Voi. lib. 3. 4. lib. 4. 4 §. 7, &c.
(*b*) Ibid. Lib. 2. 6.

zième Livre d'où eſt tiré le paſſage en queſtion, par dire que le but qu'il s'y propoſe eſt *de montrer la conformité particuliere qu'il y a entre Platon & les Oracles des Juifs, laquelle eſt toute ſemblable à l'harmonie d'une Lyre qui eſt d'accord, &c.* Après quoi il donne dans chaque Chapitre de ce Livre un exemple particulier de cette conformité ou harmonie. Voici les titres de quelques uns.

Que les Enfans doivent être inſtruits par des fables.

Que Platon allegorize l'hiſtoire du Paradis, préciſement comme Moïſe.

Qu'il eſt quelquefois neceſſaire de ſe ſervir d'un menſonge, au lieu de remede, pour le bien de ceux qui en ont beſoin.

C'eſt ſous ce dernier titre que ſe trouve le paſſage conteſté, & tout le chapitre conduit, ſelon Mr. *Midleton*, à y attacher le ſens qu'il lui a donné, ſavoir *qu'il y a un très grand nombre de cette eſpèce de fictions dans les livres des Hebreux.* Du reſte, il ne prétend pas garantir ce que les Péres dont on vient de parler ont avancé ou inſinué, que *Platon* avoit puiſé dans les Ecrits de *Moïſe* ſa doctrine des menſonges politiques pour le bien du peuple: Il lui ſuffit qu'ils l'aient dit, leur autorité doit, à ſon avis, le mettre à couvert de tout ſoupçon d'incrédulité, d'autant plus qu'il n'a fait que ſuppoſer ce qu'ils ont poſitivement affirmé.

Pour appuier ſa penſée, que *Moïſe* a emprunté des Egyptiens pluſieurs ceremonies

&

& coutumes religieuſes, il avoit allegué ce que dit *St. Etienne* que ce Legiſlateur *fut inſtruit dans toutes les ſciences des Egyptiens* (*a*). Mais Mr. *Pearce* lui aiant ſoutenu que ces paroles ne prouvent rien, parce qu'elles ne ſont fondées que ſur une tradition communément reçuë dans ce tems-là, il le refute ici avec chaleur & d'une maniére qui mérite d'être rapportée. „ Choſe étrange lui „ dit-il qu'un ſi zélé défenſeur du Chriſ„ tianiſme en renverſe juſqu'aux fondemens, „ pour ſe débaraſſer d'une petite difficulté! „ Car eſt-il poſſible qu'une perſonne inſpi„ rée de Dieu, remplie du St. Eſprit, & „ parlant par ſa vertu & ſa direction actuel„ le comme faiſoit dans cette occaſion *St. Etienne*, ſoit obſedée par des erreurs ou „ des préjugés populaires, juſqu'à avan„ cer un fait faux? Supposer que cela ſe „ puiſſe, & ſoit même arrivé, n'eſt ce pas „ détruire le fondement de toute Revela„ tion? Quelle impreſſion pourroient faire „ les verités du Chriſtianiſme, ſi quoique „ revelées de Dieu, il étoit poſſible qu'el„ les fuſſent fauſſes? C'eſt ainſi que tandis „ que votre zèle pour des ſyſtèmes inſen„ ſés vous pouſſe à me maltraiter parce que „ je veux ſeulement modifier les idées ex„ travagantes de quelques uns de nos Theo„ logiens populaires, & demolir les foibles „ dehors qui rendent la défenſe du Chriſ„ tianiſme

(*a*) Act. VII. 22.

„ tianisme plus difficile, vous trahissés la
„ citadelle même, & la livrés à l'Enne-
„ mi..... Ainsi donc, nous som-
„ mes aussi obligés de croire sur le simple
„ témoignage de *St. Etienne rempli du St.*
„ *Esprit*, que les sciences florissoient en
„ Egypte *avant Moïse*, & que ce Legislateur
„ *y a été* instruit, que nous le sommes de croi-
„ re que le Christianisme est véritable &c".

A ce témoignage autentique, Mr. *Middleton* joint un passage du I. Livre des *Rois IV.* 30. où il est dit que *la sagesse de Salomon surpassoit toute la sagesse des Egyptiens*: Car il paroit clairement par là, que l'Egypte étoit déja renommée pour les sciences, avant le tems de *Salomon*; au lieu que Mr. *Pearse* a soutenu, sur l'autorité de Mr. *Newton*, que l'usage des lettres n'y fut pas même connu jusqu'au règne de ce Prince. L'histoire profane se trouve à cet égard parfaitement d'accord avec l'Ecriture; elle nous apprend que les Egyptiens sont de tous les peuples du monde ceux qui ont eu les monumens les plus anciens, & les preuves les plus autentiques de leur savoir & de leur antiquité. L'Auteur cite là-dessus *Herodote*, *Diodore de Sicile*, *Philon Juif*, *Josephe*, *Clement d'Alexandrie*, & *Eusebe*, qui tous sont formels sur la vérité de ce fait, desorte qu'à cet égard il a tout l'avantage qu'il pouvoit desirer. † Cependant il examine en peu de mots

† Voyez l'*Histoire Universelle*, traduite de l'Anglois. Liv. I. Chap. 3. Sect. 2.

mots l'hypothèſe de Mr. *Newton*, dont le Docteur *Pearce* s'eſt ſervi contre lui, & il ſoutient qu'elle n'eſt fondée que ſur une pure conjecture, ſavoir qu'*Oſiris*, *Bacchus*, & *Seſoſtris*, qui les premiers ont élevé des colomnes avec des inſcriptions, ſont une ſeule & même perſonne qui ne peut être que le *Seſac* dont parle l'Écriture (*a*). „ Mr. „ *Newton*, dit l'Auteur, auroit auſſi bien pû „ ſoutenir qu'ils doivent tous trois être „ *Alexandre le grand*, puiſque les mêmes „ actions, à peu près, lui ſont auſſi attri„ buées ". Il remarque enſuite, qu'il n'eſt nullement probable qu'un auſſi grand Roiaume que l'Egypte qui, comme nous l'apprenons de l'Ecriture, étoit déja dans un état floriſſant, environ mille ans avant *Seſac*, ait ignoré durant tout ce periode l'uſage des lettres, & même la plupart des autres arts utiles à la vie, tandis que la petite République des Juifs, qui en étoit voiſine, en avoit la connoiſſance. Dans le livre de *Job* que pluſieurs Savans ſuppoſent être anterieur à Moïſe lui même, l'écriture eſt repreſentée comme une invention d'ancienne date (*b*). Et lorſque les Iſraëlites ſortirent d'Egypte, n'étoient ils pas en poſſeſſion de cet art, & des ſciences les plus utiles, comme il paroit par les deux tables de la Loi, & par la conſtruction du Tabernacle?

(*a*) Chron. de Newton.
(*b*) Job VIII. 8. XIX. 23.

nacle? Mais où eſt ce qu'ils avoient appris tout cela ? ſeroit-ce dans le deſert? La choſe étoit impoſſible. *Moïſe* en auroit il été l'inventeur ? Il n'y a pas la moindre apparence : Car eſt-il croiable que l'Ecriture qui rapporte avec tant de ſoin tout ce qui peut ſervir à relever la gloire de ce grand homme, eut gardé le ſilence ſur une invention qui devoit naturellement lui faire tant d'honneur ? Il faut donc qu'il ait appris les arts & les ſciences chez les Egyptiens, & par conſequent que ce peuple en fut en poſſeſſion avant ſon tems.

Voici ce que Mr. *Pearce* repond à cela. „ Puiſque je n'y entens rien, ſelon vous, „ Monſieur, je conſens que vous vous meſu- „ riés avec des gens plus ſavans que moi. „ Si je ſuis bien informé, le feu Docteur „ *Woodward* a laiſſé en Manuſcrit une Diſ- „ ſertation dans laquelle il prouve que les „ Egyptiens ont emprunté toutes leurs „ ſciences des Hebreux, & que Moïſe leur „ Legiſlateur a eu une miſſion & une au- „ torité divines. Cette Piéce verra peut- „ être bien-tôt le jour, & alors vous pour- „ rés y repondre avec toute cette force „ de raiſonnement, cette exactitude dans „ les citations, & cette bienſéance dans „ le ſtile, dont vous ſavés ſi bien faire „ uſage : Et je vous conſeille d'autant plus „ de le choiſir pour votre Antagoniſte, que „ vous devés, je penſe, reconnoitre que „ ça été un homme d'un grand genie, d'un „ pro-

„ profond ſavoir, & d'une capacité, en „ un mot, telle qu'il la faut, pour exami- „ ner & traiter à fond cette matiére ". Ailleurs, il dit deux mots du paſſage de *St. Etienne*, & convient de la remarque generale que ſon adverſaire a faite à cette occaſion, ſavoir qu'un homme qui eſt actuellement rempli du St. Eſprit, doit être par là même infaillible. Il en excepte ſeulement certains faits dont l'Ecriture ne parle point, & qui n'ont aucun rapport avec la doctrine de celui qui eſt inſpiré de Dieu; prétendant que c'étoit là le cas de *St. Etienne*. Mais comme il a bien prévu que cette exception ne feroit que nuire à ſa cauſe, il aime mieux l'abandonner, & tirer parti de l'aveu de Mr. *Midleton*, pour le convaincre par le témoignage même de St. *Etienne*, de l'inſpiration de *Moïſe* & de l'autorité divine de la Loi, dans le ſens le plus abſolu. Il lui cite pluſieurs endroits du diſcours de ce premier Martyr de l'Evangile, qui prouvent inconteſtablement l'une & l'autre de ces verités. Il y joint pluſieurs autres paſſages du N. Teſtament dont les Auteurs ont partout ſuppoſé, ou expreſſément enſeigné la divinité du Pentateuque. *Jeſus Chriſt* lui même en appelle plus d'une fois aux Prophéties de *Moïſe*; & ce qui eſt encore plus remarquable dans le cas dont il s'agit, il fonde ſur l'Hiſtoire que ce St. homme a laiſſée par écrit, un argument en faveur de la reſurrection des morts

morts preuve manifeſte que ſes livres doivent être regardés comme étant inſpirés dans toutes leurs parties.

Mr. *Midleton* ſe ſentant preſſé ſur cet Article, & n'aiant rien de bon à repliquer, a jugé à propos de faire là deſſus une eſpèce de confeſſion de foy, qui revient à ceci ; qu'il croit en general que les Livres du Vieux & du Nouveau Teſtament ont une origine divine, & que *Moïſe* en particulier eſt un grand Prophete, & un grand Legiſlateur qui a été inſpiré, & aſſiſté de Dieu d'une maniére extraordinaire & miraculeuſe. Mais comme s'il craignoit d'en avoir trop dit, il ajoute qu'il y a pourtant des exceptions à faire, & qu'on ne doit pas ſoutenir opiniatrement, comme font certains Théologiens, que chaque mot, ſentence, narration, hiſtoire ni même chaque Livre que nous appellons *canonique*, ſoit en effet dicté ou inſpiré de Dieu. Pour établir cette thèſe, qu'il a bien ſenti qu'on ne lui paſſeroit pas facilement, il ſe couvre d'abord de l'autorité du fameux *Tillotſon*, dont il rapporte un long paſſage tiré de ſes ſermons poſthumes (*a*), & de celle de *Grotius*, qui a dit quelque choſe de fort approchant (*b*). Enſuite il allegue quelques paſſages & quelques faits d'où il prétend conclurre que l'Ecri-

(*a*) Vol. 3. fol. pag. 449.
(*b*) Vot. pro pace. Artic. de Canonicis ſcripturis.

l'Ecriture Ste. n'eſt pas d'une inſpiration abſoluë & univerſelle.

Le premier, & celui ſur lequel il inſiſte le plus, eſt tiré du chap. XVIII. de l'*Exode*, où il eſt dit que *Jetbro*, beau-pére de *Moïſe*, l'étant venu voir dans le deſert, & s'appercevant que les affaires publiques dont il portoit tout le poids, commençoient à l'accabler, lui conſeilla de choiſir d'entre le peuple des hommes d'une probité reconnuë, & d'une capacité ſuffiſante, pour juger les cauſes ordinaires, & de moindre importance, dont ils ſeroient cependant obligés de lui rendre compte. Le conſeil plût ſi fort au Legiſlateur Juif, qu'il le ſuivit de point en point, car il eſt expreſſément remarqué que *Moïſe obéit à la parole de ſon beau-pére, & fit tout ce qu'il lui avoit dit* (*a*), & même qu'il eut le conſentement & l'approbation du peuple pour cela (*b*). " Or, dit „ Mr. Midleton, il paroit clairement par „ là que Moïſe ne fut point inſpiré dans „ une Inſtitution qui étoit pourtant de „ grande importance pour tout le peuple, „ pour le bon ordre & le gouvernement „ de la République, mais que la premiére „ idée & le deſſein entier lui en avoient „ été fournis par un homme prudent & „ ſage, dont nous ne ſavons autre choſe „ ſi.

(*a*) Verſ. 24.
(*b*) Deut. I. 13. 14.

„ ſinon qu'il étoit Prêtre de *Madian*.
„ Que s'il n'y eut point d'inſpiration dans
„ la choſe elle même, pourquoi voudroit
„ on qu'il y en eut dans le recit que l'Hiſ-
„ torien en fait? Par conſequent Moïſe n'a-
„ pas été conſtamment & uniformément
„ inſpiré de Dieu, ſoit par rapport aux In-
„ ſtitutions dont il eſt l'auteur, ou aux
„ hiſtoires qu'il a laiſſées par écrit".

Quoique cet exemple paroiſſe d'abord favoriſer beaucoup l'opinion de Mr. Midleton, il n'eſt pas difficile de faire voir qu'il ne prouve rien de ſemblable; & nous croirions manquer à notre devoir ſi nous ne rapportions pas ici en peu de mots ce que Mr. *Berriman* Docteur en Théologie dit là deſſus dans une Préface qu'il a mis à la tête des Sermons qu'il a prononcés pour la *Fondation de Boyle*, & qu'il vient de publier en deux Volumes *in* 8°. Cette Préface, particuliérement deſtinée à refuter la derniére *Reponſe* de Mr. Midleton à Mr. Pearce, contient une longue explication du paſſage en queſtion, dont voici le précis. 1°. Si *Jethro* conſeille à *Moïſe* d'établir des Juges pour règler les affaires ordinaires & de moindre conſequence, ce n'eſt qu'avec cette reſtriction expreſſe, que Dieu lui même l'approuve & l'ordonne ainſi. *Si tu fais cela*, lui dit il, & QUE DIEU TE LE COMMANDE, *tu pourras ſubſiſter* (a). N'étoit-ce pas là, après tout, ren-

(a) Exod. XVIII. 23.

renvoier Moïse à la décision de l'Etre suprême; & ce conseil de Jethro n'étoit il pas d'autant plus naturel, & d'autant plus innocent que Dieu n'avoit encore rien déterminé sur la forme de gouvernement qu'il faudroit suivre ? Quand donc, il est dit ensuite que *Moïse prêta l'oreille à la proposition de son beaupére, & fit tout ce qu'il lui avoit dit*, il faut necessairement sousentendre qu'il consulta auparavant l'Eternel là dessus. C'est ainsi que l'expliquent de savans Interprètes, & entre autres *Patrick*, dans ses Commentaires. Mais 2. on peut dire que ces dernieres paroles sont ici placées par anticipation, & marquent un fait qui n'arriva que quelque tems après. Mr. *Berriman* insiste fort au long sur cette derniére solution, & l'établit par des argumens qui nous paroissent sans replique.

Il observe que la publication de la Loi suivit de près le conseil de *Jethro*, & cependant on ne trouve ni dans la partie politique de cette Loi, ni dans ce qui arriva en l'absence de *Moïse*, ni dans l'ordre & le plan de la construction du Tabernacle aucune trace de l'établissement proposé par ce venerable Vieillard. Il est bien parlé des *Chefs des Tribus* (*a*), & des *Anciens d'Israël* (*b*): Mais ce sont sans contredit les mêmes que ceux qui avant la venuë de Je-

(*a*) Nomb. I. 4. 44. VII. 2.
(*b*) Exod. XXIV. 1, 9.

Jethro, & après que Moïse fut descendu de la montagne, sont nommés *Principaux de l'Assemblée* (*a*). On ne sauroit bien déterminer quelle étoit originairement leur autorité : Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils l'avoient tout à fait perduë dans le tems de la sortie d'Egypte ; autrement Jethro n'auroit pas pû dire que Moïse portoit tout le poids des affaires, ni lui conseiller de s'en décharger en partie sur d'autres. Une preuve que ce ne pouvoient pas être des Juges ou des Magistrats choisis en conséquence de ce conseil, c'est que nous voions qu'*Aaron* & *Hur* furent seuls chargés de la conduite du peuple, & du soin des affaires publiques, en l'absence de Moïse (*b*), ce qui n'auroit point été s'il y eut eu dès lors des personnes établies pour l'administration de la justice.

Ce fut seulement quatorze mois après la sortie d'Egypte, & lorsque les Israelites furent venus au desert de Paran, que cet établissement eut lieu, & que Moïse suivit le conseil de Jethro par l'ordre exprès de Dieu même, comme on le voit au chap. XI. des *Nombres*. Ainsi ce qu'on en lit dans l'*Exode*, est manifestement anticipé, & n'a été placé dans cet endroit là que pour donner cette histoire tout d'une suite, & ne pas tenir le Lecteur en suspens ; en ren-

(*a*) Exod. XVI. 22. XXIV. 31.
(*b*) Ibid. XXIV. 14.

renvoiant le dénouëment au lieu où il appartient proprement. C'eſt ce que confirme le I. Chap. du *Deuteronome*, où Moïſe fait au peuple le recit de toute cette affaire; car on y trouve la même diſtinction de *Chefs ſur milliers, ſur centaines, ſur cinquantaines, & ſur dixaines*, que dans le XVIII. de l'*Exode*, & le même but de leur établiſſement enoncé, ſavoir de *juger les cauſes de moindre importance*. D'où il paroît que ce qui eſt rapporté au chap. XI. des Nombres, a une liaiſon immediate avec le conſeil de Jethro. Cela eſt ſi ſenſible que la plupart des Interprètes Juifs & Chrétiens ont cru qu'il y avoit ici un déplacement de faits, & que l'Auteur du *Pentateuque Samaritain* ne s'eſt fait aucune peine d'inſerer cette partie du I. Chap. du *Deuteronome* dans le XVIII. de l'Exode, comme appartenant manifeſtement à la même hiſtoire. Il n'eſt donc pas vrai que Moïſe ne fut point inſpiré dans l'établiſſement des Juges ou Magiſtrats inferieurs, puiſqu'il s'y détermina, non par le conſeil de Jethro, mais par l'ordre exprès de Dieu qui approuva ce conſeil.

Pour prouver que l'Ecriture Ste. n'eſt pas univerſellement inſpirée, Mr. Midleton allegue encore les varietés, ou contradictions qu'on remarque dans les Evangiles; le parfait accord qu'il y a, juſques dans les moindres circonſtances, & les expreſſions mêmes, entre St. *Matthieu* & St.

Marc, ce qui donne juſte ſujet de penſer que le dernier n'eſt que le Copiſte & l'Abbreviateur du premier (*a*); les déclarations des Evangeliſtes eux mêmes, qui loin de fonder la verité des faits ſur leur Inſpiration univerſelle, ou leur Infaillibilité abſoluë, la fondent uniquement ſur le témoignage de leurs propres ſens, ou ſur celui d'autres perſonnes dignes de foi (*b*); enfin ce que St. Paul dit en plus d'une occaſion, qu'il parle de ſon chef, comme un ſimple homme, & non comme un homme inſpiré (*c*).

L'Auteur finit par une recapitulation des principaux Chefs de toute cette Diſpute, qu'il reduit à ces quatre propoſitions, auxquelles il ſoutient qu'on n'a rien oppoſé de ſatisfaiſant, I. Que les Juifs ont emprunté des Egyptiens quelques unes de leurs cérémonies & de leurs coutumes religieuſes. 2. Que les Egyptiens étoient en poſſeſſion des Arts & des Sciences du tems de Moïſe. 3. Que les Auteurs Chrétiens des premiers Siécles ont crû qu'il étoit neceſſaire pour défendre l'Ecriture Ste. contre les objections des Incredules, de recourir dans de cer-

(*a*) L'Auteur cite St. Auguſtin, Eraſme, & Grotius, qui ont été dans ce ſentiment.

(*b*) Luc. I. 1, 2. Jean XIX. 35. XXI. 24. I. Jean. I. 1, 2, 3.

(*c*) I. Cor. VII. Gal. III. 15. &c.

certains cas à l'allegorie. 4. Que tout ce que renferment les Livres ſacrés du Vieux & du Nouveau Teſtament n'eſt pas inſpiré de Dieu.

Il y avoit plus d'un an que cette derniere Réponſe de Mr. Midleton paroiſſoit, lorſqu'un Anonyme s'eſt aviſé de publier une petite Brochure, ſous ce titre, *Some obſervations &c.* c'eſt à dire, *Remarques adreſſées à l'Auteur de la Lettre au Dr. Waterland &c. dans leſquelles on prouve clairement par les propres parôles & les propres raiſonnemens dont il s'eſt ſervi contre l'Auteur du Chriſtianiſme* auſſi ancien que le monde, *que ſa* Lettre, *ſa* Défenſe, *& ſes* Remarques *doivent être brûlées, & lui même banni.* Ex ore tuo . . . . . *Chez J. Roberts*, 1733. 8°. p. 46. Mr. Midleton a auſſi-tôt repondu dans une Brochure de même grandeur, où il n'épargne pas à ſon Antagoniſte les injures que celui-ci lui a prodiguées. On ne s'attend pas ſans doute que nous donnions un précis de Piéces ſi peu édifiantes, & où d'ailleurs, il n'y a rien de nouveau ſur le ſujet en diſpute. Il vaut mieux finir ici cet Extrait qui n'eſt peut-être déja que trop long.

ARTICLE III.

BISHOP BURNET's Hiſtory of his own time Vol. II. from the Revolution to

the Conclusion of the Treaty of Peace at Utrecht; in the reign of Queen Anne. To which is added, The Author's Life, by the Editor. C'eſt-à-dire, *Memoires de l'Evêque Burnet; contenant l'Hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé de ſon temps depuis la Révolution en Angleterre, juſqu'à la concluſion du Traité d'Utrecht.* L'Editeur y a ajouté la vie de l'Auteur. Second volume. A Londres 1734. Fol. pag. 727.

LE prémier volume de ces *Mémoires* parût il y a dix ans. Tout le monde ſçait comment il fut reçû du Public; loué des uns, blamé des autres, & cependant lû de tous avec empreſſement. Il en ſera vraiſemblablement de même de celui-ci. Avant que d'en parler, nous croions devoir commencer par rendre compte au Public de la vie de l'Auteur, quoiqu'elle ſe trouve à la fin de cet Ouvrage. L'Evêque avoit eu deſſein de l'écrire lui même. On en a trouvé le plan, & la plûpart des matériaux parmi ſes Papiers. Mais la mort l'ayant prévenu, ſon fils, à qui le Public doit l'Edition de ces Mémoires a rempli ce deſſein, & ſuivi le même plan. Il nous aſſure qu'il n'avance aucun fait, qu'il n'en puiſſe donner des preuves.

Gilbert Burnet naquit à *Edimbourg*, le 28 Sep-

Septembre 1643. Son Pere étoit cadet d'une famille considerable par son ancienneté & par son crédit dans la Comté d'*Aberdeen*. Il étoit Avocat de profession. Son extrême modestie nuisit à sa capacité & l'empêcha de briller au Barreau. Ce qui le distinguoit de ses Confrères, c'étoit son désintéressement. Il plaidoit toujours *gratis* pour les pauvres, & pour les Gens d'Eglise, & dépensoit la moitié de ce qu'il gagnoit d'ailleurs en œuvres de charité. Le malheur des Guerres Civiles, lui fit quiter les affaires pour se retirer à la Campagne. Cette retraite fut utile à son fils. Le Pere eut un soin particulier de son éducation, & il en profita si bien, qu'à l'âge de dix ans il possedoit parfaitement la langue Latine. On l'envoia alors au Collège d'Aberdeen, où il fut fait Maitre ès Arts avant l'âge de quatorze ans. Il s'appliqua pendant quelque temps à la *Jurisprudence*, au grand regret de son Pere, qui l'avoit destiné au Ministère. Cependant il changea de résolution au bout d'un an, & se dévoua entiérement à la *Théologie*. Il s'attacha à l'étude avec une grande application. Il lût les meilleurs *Commentaires* sur le *Vieux* & *Nouveau Testament*, les Livres de Controverses, entre autres *Bellarmin* & *Chamier*. Il voulut lire quelques *Systémes* de *Theologie*. Mais la subtilité *Scholastique*, dont ils sont remplis, l'en dégouta bientôt. Il la trouvoit plus propre à éterniser les disputes, qu'à rendre les hom-

mes plus ſages & meilleurs. Ses heures de recréation étoient deſtinées à la lecture de l'*Hiſtoire*. Il donna tous les jours à ſes Etudes pour le moins quatorze heures. De cette manière, il étoit déja très ſavant à l'age de 18 ans. Il fut alors reçu *Propoſant*. Après la mort de ſon Pere, qui arriva l'an 1661, les Parens de ſa mere voulurent l'engager à reprendre le parti du Barreau. Il rejetta la propoſition, & fut confirmé dans ſon deſſein par Mr. *Nairn*, Miniſtre Ecoſſois, que Mr. *Burnet* ſe propoſa pour modèle. C'eſt de lui qu'il apprit à prêcher par méditation, & voici la méthode, dont il ſe ſervit pour aquérir cette facilité! Tous les jours il méditoit pendant pluſieurs heures quelque matière de *Theologie*, & enſuite il exprimoit ſes penſées à haute voix, s'attachant ſurtout à la clarté de l'expreſſion. Cette méthode lui réuſſit ſi heureuſement, qu'il ſe mit en état de prêcher ſur le champ ſur toutes ſortes de ſujets. Il lui étoit même impoſſible de faire autrement. Un jour ayant à prêcher en préſence de la Reine *Anne* dans l'Egliſe de St. *Paul* à *Londres*, il prit la peine d'écrire ſon Sermon, & de l'apprendre par cœur. Cet eſſai lui réuſſit mal, & il demeura court pendant plus d'une minute.

L'An 1669 il fit un Voiage en *Hollande*, il prenoit plaiſir à s'entretenir avec des gens de toutes les différentes Sectes. Il diſoit ſouvent, qu'il avoit trouvé des hommes de ſi grand mérite parmi eux, que cela lui avoit

avoit inſpiré les ſentimens de Tolérance à l'égard de ceux, qui penſoient autrement que lui ſur la Religion.

De *Hollande*. Il paſſa en *France*, où il fit connoiſſance avec Meſſieurs *Daillé* & *Morus*. Il fut d'abord ébloui de l'éloquence du dernier; mais voulant refléchir ſur les choſes, qu'il avoit entenduës, il trouva qu'il avoit été ſurpris, & revint de ſon admiration.

De retour en Ecoſſe il fut choiſi Miniſtre à *Saltoun* du conſentement unanime de tous les membres de la Paroiſſe. Pendant cinq ans qu'il y fut il s'aquita avec exactitude de tous les devoirs du Miniſtere. Il prêchoit deux fois tous les Dimanches, & une fois dans la Semaine. Enfin il ne negligea rien pour inſtruire ſes Paroiſſiens.

Durant ſon ſéjour dans cette Ville, il ſe brouilla avec les Evêques d'*Ecoſſe*, en publiant un Mémoire contre eux. Cet écrit les irrita, & ils cherchèrent à lui nuire. Pour détourner les effets de leur reſſentiment, & en même temps pour faire voir, que ce n'étoit pas par ambition, ni dans la vuë de ſe rendre populaire, qu'il avoit fait une démarche ſi hardie, il prit la réſolution de vivre d'une maniere plus retirée, qu'il n'avoit fait juſqu'alors. Il ſe donna tout entier à l'étude, & aux devoirs de ſa Profeſſion. Mais l'ardeur avec laquelle il s'appliqua, corrompit ſi fort la maſſe de ſon ſang, qu'il en penſa perdre la vie.

L'An 1669. il fut fait Profeſſeur à *Glasgow*. La peine qu'il prit pour inſtruire les Etudians, eſt étonnante. Tous les Lundis il leur faiſoit expliquer en *Latin*, chacun à ſon tour, quelque point de *Théologie*, & leur en faiſoit tirer quelques *Théſes*, qu'ils étoient obligez de défendre contre les objections des autres Ecoliers. Le Profeſſeur finiſſoit l'exercice par un Diſcours Latin, où il décidoit les Sujets de la Diſpute. Les Mardis il leur donnoit des Leçons de *Théologie*. Les Mécredis il leur expliquoit l'*Evangile* ſelon *St. Matthieu*. Tous les Jeudis alternativement, ou il leur expliquoit un Pſeaume *Hébreu*, le comparant avec les *Septante*, la *Vulgate*, & la verſion *Angloiſe*; ou il leur expoſoit une partie de la Conſtitution de l'Egliſe Primitive.

Les Vendredis il faiſoit propoſer les Etudians ſur des textes, qu'il leur avoit donnez, & faiſoit enſuite ſes remarques.

C'étoit là l'occupation des Matinées. Pour les ſoirs après la Prière il leur liſoit quelques endroits de l'Ecriture Sainte, ſur leſquels il leur faiſoit de courtes Diſſertations. Enſuite il examinoit les progrès, qu'ils avoit faits, les encourageoit à lui propoſer leurs difficultez &c. Il ſe levoit tous les matins à quatre heures, étudioit juſqu'à dix, & le reſte du jour il l'emploioit à l'inſtruction de ſes Diſciples, & s'occupoit des affaires Eccleſiaſtiques.

Ses occupations ne l'empécherent par de

ſe

se marier. Il épousa la fille du Comte de *Cassiles*. Comme elle étoit Riche & plus âgée que lui, pour faire voir que c'étoit un Mariage d'inclination & non d'interêt, il renonça par contract à son bien, qui étoit considerable.

L'An 1673. Il fut obligé d'abandonner son *Professorat*, parce qu'il s'étoit brouillé avec le Duc de *Lauderdale*. Il se retira a Londres, & après avoir refusé plusieurs Bénéfices, il se laissa gagner par le Chevalier *Grimston*, *Maître des Rolles*, & fut fait Ministre de la Chapelle des *Rolles*. Il fut choisi aussi Predicateur du soir à l'Eglise de St. Clément, où il fut extrêmement suivi. On ne trouvoit pas à la vérité dans ses Sermons des phrases étudiées, ni des tours élegans; mais la force de ses raisonnemens, sa vivacité, la beauté de son extérieur & les agrémens de sa personne, attiroient l'attention de l'Auditoire, & comme il étoit touché lui-même, il ne manquoit pas de toucher les autres.

La crainte des progrès du Papisme engageoit alors les plus habiles Ecclesiastiques à se signaler dans la *Controverse*. Mr. *Burnet* s'y distingua, & rien ne fut mieux reçu du Public, que la Relation, d'une Conference, qu'il eut lui & le Dr. *Stillingfleet* avec *Coleman* & avec les principaux Prêtres Catholiques. L'Histoire de la Réformation, qu'il donna ensuite, accrût sa réputation. Les deux Chambres du *Parlement* l'en firent

rent remercier, honneur, qu'elles n'avoient accordé à aucun Ecrivain, & qu'elles n'ont point accordé depuis.

Le Comte de *Rochester*, fameux par ſon libertinage & ſes Poëſies licentieuſes, fut redevable de ſa converſion à Mr. *Burnet*. Ils eurent l'occaſion de ſe voir ſouvent & de s'entretenir pendant tout un *Hiver* & le Docteur le convainquit ſi clairement de la vérité de la Religion Chrétienne, qu'après avoir éclairé ſon eſprit, il ne lui fut pas difficile de corriger ſon cœur. Il donna lui même l'Hiſtoire de cette fameuſe converſion l'an 1681.

Du temps de la Conſpiration des *Papiſtes*, le Roi *Charles* le conſultoit ſouvent ſur l'état de la Nation. Il lui offrit même l'Evêché de *Chichester*, en cas qu'il voulût entrer dans ſes intérêts. Le Docteur répondit avec fermeté, qu'il ſavoit les ſermens, qu'un Evêque eſt obligé de faire, qu'il les garderoit Réligieuſement, ſi le Roi vouloit l'elever à ce poſte d'honneur ; mais qu'il n'entreroit jamais dans aucun engagement, qui fût contraire à ſon devoir.

Pour faire connoitre davantage le caractère du Docteur Burnet, l'Editeur communique au Public une lettre, qu'il eut la hardieſſe d'écrire au Roi *Charles*. Elle nous paroit trop curieuſe, pour n'en point faire part aux Lecteurs.

Let-

Lettre du Docteur Burnet au Roi Charles.

Le 29 Janvier $16\frac{72}{73}$

„ Je n'ai pas osé me présenter devant „ Vôtre Majesté depuis quelques mois, ne „ voulant pas vous faire perdre un temps „ précieux. A présent je prens la har- „ diesse de vous écrire cette Lettre, & je „ choisis plus volontiers cette voye, que „ le respect infini que je vous dois, m'au- „ roit empêché de vous parler avec liberté. „ Je vais donner des avis à vôtre Majesté „ & je le fais en présence de ce Dieu, à „ à qui je dois rendre compte un jour de „ mes actions. Et je vous supplie, Sire, „ de ne pas prendre en mauvaise part la „ fidélité & le zèle de vôtre humble sujet, „ qui n'a en vuë, que vôtre bien, & la „ décharge de sa conscience.

„ D'abord je dois assurer Vôtre Majesté, „ que parmi tous ceux, que je fréquente, „ je n'ai jamais découvert aucun dessein for- „ mé de Rebellion; mais je dirai aussi, que „ presque tout le peuple est aigri, qu'il „ est très mécontent de vous, & qu'il se „ défie de vous. Autrefois vos Ministres, „ ou son *Alteſſe Royale* vôtre frère, por- „ toient le blame des choses, qui étoient „ désagréables à la Nation, mais à présent „ il tombe sur vous même, & le temps, „ qui guérit d'ordinaire les autres maux, ne

„ fait

„ fait qu'empirer celui-ci. Vôtre dernière
„ Harangue donne lieu à pluſieurs de croire,
„ qu'il ſeroit très facile d'engager toutes
„ les Villes du Royaume à vous préſenter
„ des *Adreſſes* pour reformer les abus, qui
„ ſe commettent. On ne s'eſt pas déter-
„ miné tout à fait, mais de la maniere,
„ que les eſprits ſont diſpoſez, on en vien-
„ dra là. Si Vôtre Majeſté aſſemble un
„ nouveau Parlement, on croit que ceux,
„ qui auront pouſſé l'affaire des *Adreſſes*,
„ ſeront généralement élus, le peuple ſe
„ déterminant d'ordinaire en faveur de ceux,
„ qui ſe conduiſent de cette maniere. Les
„ plus modérez d'entre ceux, qui ne ſont
„ pas ſatisfaits de vôtre conduite, comp-
„ tent que l'état de vos affaires, au delà
„ de la Mer, & de vôtre *Echiquier* ici,
„ vous réduira à la néceſſité de recourir à
„ vôtre *Parlement*; & qu'alors on rectifiera
„ les abus. Cette eſpérance les porte à
„ demeurer tranquilles. Si Vôtre Majeſté
„ aſſemble le *Parlement* au mois d'*Avril* pour
„ demander des ſubſides afin d'aſſiſter vos
„ Alliez; pluſieurs ſeront d'avis, que l'ar-
„ gent néceſſaire pour maintenir vos *Al-*
„ *liances*, ſoit remis entre les mains de *Com-*
„ *miſſaires*, de maniere qu'ils puiſſent en ré-
„ pondre aux deux *Chambres*. Ces Com-
„ miſſaires ſelon toutes les apparences ſe-
„ ront des perſonnes, qui ne vous ſont
„ pas agréables; mais comme ils ſeront
„ les Dépoſitaires de l'argent, ils forme-

ront

„ ront une espéce de *Conseil d'Etat*, pour
„ contrecarrer tous vos Conseils. Pour
„ ce qui regarde l'état de vôtre *Echiquier*,
„ je ne trouve pas, qu'on s'embaraſſe de
„ vous voir dans la néceſſité. Les Diſpo-
„ ſitions pourroient changer, ſi vous accor-
„ diez de certaines choſes à vôtre *Peuple*.
„ Mais ce qu'on exigera de vous, vous pa-
„ roîtra ſans doute de trop dure digeſ-
„ tion, peut-être même ne ſeroit-il pas
„ de vôtre honneur de l'accorder. Ainſi
„ dans le deſordre, où ſont les affaires, il
„ eſt aiſé de trouver des obſtacles, & très
„ difficile d'imaginer des reſſources.

„ Tous les honnêtes gens conviennent
„ pourtant, qu'il vous reſte une voye, &
„ peut-être la ſeule de vous tirer d'emba-
„ ras; ce n'eſt par le changement du Mi-
„ niſtère, ni du *Conſeil d'Etat*, ce n'eſt pas
„ un nouveau *Parlement*, mais (ſouffrez,
„ Sire, que je vous parle ſi fortement) c'eſt
„ le changement de vôtre cœur, & de vôtre
„ conduite. A préſent, Sire, ſi vous ne
„ rejettez pas avec indignation cette lettre,
„ permettez moi, d'ajouter avec toute l'hu-
„ milité d'un ſujet proſterné à vos piéds,
„ qu'il faut attribuer la défiance, où le Peu-
„ ple eſt à vôtre égard, la néceſſité qui
„ vous preſſe, la colère de Dieu, qui pa-
„ roît manifeſtement par le renverſement de
„ tous vos projets, qu'il faut attribuer tout
„ cela à cette ſeule cauſe, c'eſt que vous
„ n'avez par la crainte de Dieu, & n'ai-

„ mez

„ mez que les plaiſirs & la volupté. Vôtre „ Majeſté s'imagine peut-être avec raiſon, „ que pluſieurs, qui s'oppoſent à vos deſ„ ſeins, ne le font pas pour l'amour de la „ Religion: Cependant vôtre Peuple a plus „ d'égard pour elle, que vous ne penſez. Ce „ n'eſt pas que je vous conſeille de re„ vetir les apparences de la Dévotion, com„ me le faiſoit autrefois *Henri III.* Roi de „ *France*, pour éviter l'orage, qui le mena„ çoit. Non, on découvriroit bientôt l'im„ poſture, & vous ne feriez par-là qu'aug„ menter vôtre crime. Il faut que votre „ Dévotion ſoit réelle, & que vous en don„ niez des marques non ſuſpectes. Eloignez „ tous les objets de tentation, ſurtout ces „ femmes, qui vous obſèdent; Reformez „ vôtre Cour. Si vous vous tournez ſincé„ rement du côté de la Religion, vous gou„ terez bientôt une joye plus pure, que „ celle, qui nait de la jouïſſance des plai„ ſirs groſſiers. Dieu dirigera, & bénira „ tous vos Conſeils. Vous gagnerez les „ cœurs des plus honnêtes gens du Roiau„ me. Les mal-intentionnez ſeront confus. „ Leur parti ſera affoibli, ſi non détruit. Je „ le ſçai de ſcience certaine, il n'y a rien, „ qui ait ſi fort aliené les eſprits de vôtre „ Peuple, que ce qu'il entend dire de la „ vie que vous menez, & c'eſt ce qui „ les diſpoſe à croire tous les bruits ſcan„ daleux qui courent ſur vôtre compte.

„ Sire, le Conſeil, que je vous donne,

„ im-

„ importe également au bien de vos affai-
„ res, & au salut de vôtre ame; & quoi-
„ que vous aiez hautement offencé ce Dieu,
„ qui a été si misericordieux à vôtre égard,
„ en vous préservant à la Bataille de *Wor-*
„ *cester*, & durant vôtre long exil, & qui
„ vous a rétabli sur le Throne d'une ma-
„ nière si miraculeuse. Cependant il est tou-
„ jours bon. Si vous vous repentez sé-
„ rieusement, & que vous reformiez vôtre
„ conduite, il vous pardonnera tous vos
„ péchez, & vous recevra de nouveau en
„ sa faveur. Que seroit-ce, si vous mou-
„ riez au milieu de vos déréglemens. Au
„ Tribunal, où vous devez comparoitre, on
„ n'aura nul égard à la Couronne que vous
„ portez: elle ne servira qu'à aggraver la
„ sentence qu'on prononcera contre vous.
„ Car je me persuade, Sire, que vous croiez,
„ qu'il y a un Dieu, qu'il y aura une autre
„ vie, & que le péché ne sera point im-
„ puni.

„ Je ne suis Enthousiaste, ni par princi-
„ pes, ni par tempérament, cependant mon
„ cœur m'a si fort pressé de vous adresser
„ cette exhortation, que je n'ai eû aucun
„ repos, que je ne l'aie fait. J'espère que
„ Vôtre Majesté ne sera pas offencée de
„ ma hardiesse. Je ne me propose que vô-
„ tre bien; car ce n'est pas là le moyen
„ d'avancer mes intérêts. Je me jette donc
„ à vos pieds, & je vous conjure au nom
„ de Dieu d'avoir égard à ce que je vous

„ dis, & de ne pas mépriser la petitesse de
„ celui, qui vous parle. Attachez vous sé-
„ rieusement à la Religion, & j'ose vous
„ promettre toutes sortes de bénédictions,
„ temporelles & spirituelles dans cete vie,
„ & une gloire éternelle dans celle qui est
„ à venir. Mais si vous persistez dans vos
„ péchez, les jugemens de Dieu vous
„ poursuivront tellement dès cette vie, que
„ vous servirez d'exemple aux Siècles à ve-
„ nir, & moi vôtre pauvre sujet, je témoi-
„ gnerai contre vous au grand jour, que je
„ vous ai donné ce fidèle & sincère avis.
„ Sire, il n'y a personne, qui sache ce que
„ je vous mande, & je choisis exprès ce
„ soir, enfin que la solemnité du jour de
„ demain vous dispose à peser meurement
„ ce que je vous écris (a).

Les Lecteurs remarqueront, que le Docteur *Burnet* envoya cette Lettre la veille du jour, où l'on célébre en Angleterre l'anniversaire du Martire de *Charles I.*

Quoique Mr. Burnet ne fut pas content du Gouvernement, il refusa constamment d'entrer dans aucune Conspiration. Ses amis, qui connoissoient ses sentimens, ne le pressoient pas là-dessus.

Après la mort de Charles second, il quita l'Angleterre, & se retira en Hollande. Le Roi

(a) Il est parlé de cette lettre & de la manière dont le Roi la reçut, dans la prémier Volume de ces Mémoires.

Roi Jaques fit tous ſes efforts pour engager les Etats à le lui livrer, ou du moins à le bannir des Provinces. Les Etats refuſèrent l'un & l'autre. Il reçut avis, que le Roi avoit promis trois mille Livres Sterling à quiconque l'aſſaſſineroit. Cet avis l'obligea à ſe tenir ſur ſes gardes.

Il épouſa en Hollande en ſecondes Nopces Mademoiſelle *Marie Scott*, Riche & de famille. Il eut beaucoup de part aux affaires de la *Révolution*, comme on le voit dans le premier Volume de ces *Mémoires*, & cela nous diſpenſe d'en parler. Le Roi Guillaume, qui l'avoit fait Evêque, l'engagea à propoſer dans la *Chambre Haute*, de règler la ſucceſſion à la Couronne, & de nommer la Princeſſe Sophie la plus proche Héritière, en cas que la Princeſſe de Danemarck vint à mourir ſans enfans. Ce projet ne réuſſit pas alors. Ce ne fut qu'en l'an 1701. & voici la lettre, que la Princeſſe Sophie lui écrivit pour le remercier de ſes ſoins.

Lettre de l'Electrice Sophie à l'Evêque Burnet.

Herrenhauſen 22 *Juin* 1701.

„ Vous avez bien de la bonté, Monſieur,
„ de prendre part à tout ce qui regarde
„ la grandeur de la Maiſon, où je ſuis entrée;
„ Et je dois vous remercier en particulier

„ de l'affection, que vous m'avez témoi-
„ gnée dans l'affaire de la Succeſſion, qui
„ exclut en même temps tous les Héréti-
„ ques Catholiques, qui ont toujours cauſé
„ tant de deſordres en *Angleterre*. Je ſuis
„ par malheur trop vieille, pour pouvoir
„ jamais être utile à la Nation, &, à mes
„ amis, ce qui me feroit pourtant aimer
„ beaucoup la vie. Cependant je ſouhai-
„ terois, que ceux qui viennent après moi,
„ ſe rendiſſent dignes de l'honneur, qu'ils
„ auront: & que je puiſſe au moins trou-
„ ver lieu de vous témoigner, par des ſer-
„ vices, l'eſtime que j'ai de votre mérite.
„ SOPHIE ELECTRICE.

Nous avons vû Mr. Burnet, *Paſteur, Profeſſeur*. Il faut dire un mot de la manière, dont il ſe conduiſit comme *Evêque*. Il avoit ſi peu recherché cet honneur, que lorsque l'Evêché de *Salisbury* vint à vaquer, il le demanda pour ſon ami le Docteur *Lloyd*. Le Roi Guillaume lui répondit froidement, qu'il avoit quelque autre en vuë, & le lendemain il le nomma lui même. Ne voulant pas imiter ſes *Prédéceſſeurs*, qui ſe contentoient de viſiter leur *Dioceſe* tous les ans, il en fit la viſite tous les Etez pendant ſix ſemaines, ou deux mois, prêchant & confirmant d'Egliſe en Egliſe. Il aſſembloit ſouvent le Clergé pour conferer ſur des points de Théologie, afin de le tenir en haleine.

Sur tout il prenoit grand ſoin d'examiner

lui

lui même, ceux qui se présentoient pour avoir les *Ordres*, & ne s'en remettoit à ses Chapelains, que pour ce qui regardoit les *Langues*. S'il les trouvoit trop ignorans, il les renvoioit avec douceur, les exhortant à s'attacher avec plus d'ardeur à l'Etude.

Pour procurer à l'Eglise des Pasteurs bien instruits, il faisoit étudier à *Salisbury* à ses propres fraix dix Ecoliers, auxquels il donnoit trente Livres Sterling par an. Pendant sa résidence, il les examinoit lui même tous les jours, & leur donnoit une Leçon, qui duroit une heure. Le savant Docteur *Whitby* prenoit sa place pendant son absence. Par ce moyen l'Evêque forma plusieurs jeunes Ecclésiastiques, qui firent honneur à l'Eglise. Malheureusement cette petite Académie ne subsista pas longtemps, parce qu'on fit courir le bruit, que l'Evêque vouloit par cette Fondation faire tort à l'Université d'*Oxford*.

Il se déclaroit ouvertement contre la pluralité des Bénéfices, quand les deux Paroisses étoient trop éloignées, pour être desservies par un même Pasteur. Il citoit sur ce sujet l'exemple de Saint Bernard, qui étant consulté par quelqu'un, s'il pouvoit accepter deux *Bénéfices*, lui demanda, *Etes vous en état de les desservir tous deux.* Le Prêtre repartit, *J'ai dessein de mettre un Curé en ma place*; *Et vôtre Curé sera-t-il aussi damné en vôtre place*; s'écria le Saint: *Croiez-*

moi, vous pouvez faire remplir vôtre Eglise par Procureur, mais il faut, que vous soiez damné en personne.

L'An 1698. il fut fait Précepteur du Duc de Gloceſter, fils de la Princeſſe de Danemark. Il accepta cette charge à regret, parce qu'il venoit de perdre ſa femme, qu'il aimoit tendrement.

Il ſe remaria pourtant peu de tems après, & épouſa en troiſième nopoes Me. Berkeley diſtinguée par ſon ſavoir, par ſa pieté & ſes vertus.

Il mourût l'an 1715. n. ſ. agé de 72 ans, le 17 de Mars.

Le Marquis de Hallifax, connû par la beauté & la délicateſſe de ſon génie, a fait le caractère de Mr. *Burnet*. Ce Morceau, qui n'a jamais été imprimé auparavant, nous paroit aſſez intéreſſant pour en donner ici la Traduction.

„ Le Docteur *Burnet* a cela de commun „ avec les grands hommes, qu'il en faut „ dire beaucoup de bien, où beaucoup de „ mal. Jamais il n'y eut imagination auſſi „ vive que la ſienne. Mais la nature le „ voulant favoriſer, lui a été trop prodi- „ gue. Ses idées ſe ſuivent les unes les „ autres avec tant de rapidité, que quel- „ quefois elles le font aller trop loin, „ ſemblable à ces vaſes, qui au moindre „ mouvement répandent la liqueur, qu'ils „ contiennent, parce qu'ils ſont trop rem- „ plis. Il ne digère pas aſſez ſes penſées,

„ &

„ & cela ne vient pas d'un défaut de gé-
„ nie, mais de l'abondance de ſon imagi-
„ nation. Ses amis l'aiment trop, pour
„ voir en lui de petits défauts, où s'ils
„ les apperçoivent, ils croient que ſes
„ grands Talens lui donnent le privilège
„ de s'écarter des régles d'une exactitude
„ ſcrupuleuſe, & le mettent au-deſſus de
„ la *Critique*. Il compoſe avec tant de fa-
„ cilité, qu'on doit admirer ce qu'il y a
„ de bon dans ſes Ouvrages, & excuſer ce
„ qui n'eſt pas exact. Ceux qui l'exami-
„ nent à la rigueur, ne le connoiſſent pas,
„ où ne lui rendent pas juſtice. Il n'eſt
„ pas plus prompt à découvrir les fautes
„ des autres, qu'à les pardonner, & pour
„ ce qui regarde les ſiennes, il eſt ſi prêt
„ à les avouer, & le fait de ſi bonne grace,
„ que de taches qu'elles étoient, elles ſem-
„ blent ſe changer en agrémens. Les mau-
„ vais offices que lui ont rendu ſes enne-
„ mis, n'ont ſervi qu'à mettre ſa douceur
„ dans un plus beau jour, car ſon reſſen-
„ timent n'alla jamais plus loin qu'à en
„ avoir pitié. Il avoit les paſſions vives,
„ mais cette vivacité, qui dans la plûpart
„ excite l'emportement & l'animoſité, l'é-
„ chaufoit ſeulement pour ſes amis, & ani-
„ moit ſa compaſſion pour les malheureux.
„ Les petits eſprits découvrent facile-
„ ment les défauts des génies ſupérieurs.
„ Et c'eſt ce qui eſt arrivé à ſes ennemis.
„ Ils ne lui ont pas paſſé le moindre défaut.

„ Redevables de leur discernement à leur
„ Sterilité, ils se déchainent contre les pe-
„ tites erreurs, qui viennent de la fécondi-
„ té de son génie, & par une mépriſe
„ où les jette leur malice, ils voient le fé-
„ tu qui eſt dans son œil, & n'apperçoi-
„ vent point la poutre qui eſt dans le leur.
„ Sa vivacité lui rendoit la compoſition ſi
„ facile, qu'elle n'épuiſoit ni n'aigriſſoit ja-
„ mais les eſprits. Il reſſemble à ces terres
„ fertiles où tout croit avec facilité, & pro-
„ duit ſans efforts. Ceux, qui ont le goût
„ bon, diſtinguent autant ſes Ouvrages de
„ ceux qui ſentent le travail, qu'un pa-
„ lais délicat diſtingue des fruits crus dans
„ un terroire fécond, d'avec ceux qui ſe
„ reſſentent de l'effort qui les a produits.
„ Sa vie réglée lui a attiré beaucoup d'en-
„ nemis. Son mépris pour la grandeur &
„ l'opulence, la manière dont il ſemble
„ ſe dégrader en s'aquitant avec tant d'ex-
„ actitude des devoirs de ſa profeſſion,
„ ſont des qualitez ſi rares parmi les Pré-
„ lats, qu'on le regarde comme un Hérétique, quoiqu'il ſoit Orthodoxe à tout autre égard. Les vertus de cette trempe ſont comme autant d'Héréſies, au jugement de ces Eccleſiaſtiques qui ont adouci la rigueur primitive des Devoirs des Paſteurs, & les accommodent à la fragilité préſente du genre humain. Il ne faut pas s'étonner après cela, s'ils ſont irritez contre lui. C'eſt pour leur propre gloire

„ qu'ils

„ qu'ils font bien de vouloir abaiſſer un „ homme, dont les talens & la conduite les „ deshonorent également.

Malgré ſes occupations, malgré la part que Mr. *Burnet* eut aux affaires publiques, il trouva du temps pour compoſer un grand nombre d'Ouvrages. En voici la liſte. Elle juſtifie l'éloge que Mylord Hallifax fait de la fécondité de ſon génie.

Liſte des Ouvrages de L'Evéque *Burnet*.

Dialogue entre un Conformiſte & un Nonconformiſte 1669.
Défenſe de la Conſtitution de l'Egliſe & de l'Etat d'*Ecoſſe*. 1672.
Le Myſtère d'iniquité dévoilé 1673.
Examen des Sentimens de T. *Ken* Jéſuite, touchant la vérité de la Religion 1674.
Mémoire des Ducs de *Hamilton*, fol. 1676.
Rélation d'une conference avec *Coleman* &c. 1676.
L'Hiſtoire de la Reformation fol. 1. vol. 1679.
2. vol. 1681.
3. vol. 1715.
Abregé de l'Hiſtoire de la Reformation 1682.
Relation de la mort du Comte de *Rochester* 1681.
La vie du Chevalier *Matthieu Hale* 1682.

Examen de la méthode de convertir par le Clerge de *France* 1682.
Hiſtoire de la *Régale* 1682.
Traduction de l'Utopie de *Morus* 1683.
La vie de l'Evêque Bedell 1685.
Traduction du Traité de *Lactance*, *intitulé*, *Morts des Perſecuteurs* 1687.
Voyage du Dr. *Burnet* en Italie & ailleurs 1687.
Devoirs d'un Paſteur 1692.
Quatre Diſcours adreſſez au Clergé de ſon Diocèſe 1694.
Eſſai ſur le Caractère de la Reine *Marie* 1695.
Apologie de l'Archevêque *Tillotſon* 1696.
Explication des trente neuf articles, fol. 1700.
Ses Sermons, & autres Brochures en 3. vol. Quarto, depuis 1678. juſqu'en 1706.
Explication du Catéchiſme de l'Egliſe 1710.
Sermons ſur différens Sujets 1713.
Memoires de l'Auteur fol. 2. vol. Ouvrage Poſthume.

ARTICLE IV.

The *Hiſtory* of the *Inquiſition* by *Philippus à Limborch*, Profeſſor of Divinity amongſt the Remonſtrants, tranſlated into *English* by *Samuel Chandler*: To

To which is prefixed a large *Introduction* concerning the rise and progres of *persecution*, and the real & pretended causes of it. London, sold by John Gray, 1731. C'est à dire, l'*Histoire de l'Inquisition par Limborch, traduite en Anglois par Mr. Samuel Chandler, & precedee d'une ample Introduction touchant l'origine de la Persecution, ses progrès, & ses causes réelles, ou pretendues.* à Londres, chez Gray, 1731. in 4°. pages 125. pour l'*Introduction.*

CE fut en 1692. que *Limborch* fit imprimer son *Histoire de l'Inquisition* qu'il avoit composée en Latin. On n'a pas pu faire plus d'honneur à cet Ouvrage que de le traduire dans la langue d'un païs, où on connoit tout le prix de *la liberté.* C'est ce que *Mr. Chandler* a fait avec beaucoup de succès. D'ailleurs une *Préface* de sa façon qui, dans la disposition du Volume, suit *l'Epitre Dedicatoire à la Reine*, nous apprend que la *traduction* est plus ample que l'original. L'auteur y fit des *additions* après l'avoir publié, & un de ses parens, *du même nom*, les a fournies au Traducteur qui a eu soin de les inserer, à leur place, entre deux *crochets.* Celui-ci a, de plus, mis

mis au bas des pages, un petit nombre de *remarques* ou de *citations*, pour illustrer ou pour confirmer quelques endroits de l'Histoire: Et à la tête, il a cru devoir ajouter une *Introduction* fort étendue, qu'il a aussi intitulée, *Histoire de la Persecution*, comme on le voit aprés la préface. Nous allons rendre compte de cette partie nouvelle du volume; l'autre etant si connue depuis longtems, qu'on ne s'attend apparemment pas d'en voir ici un extrait.

Outre plusieurs discussions Theologiques où M. Chandler a eu occasion d'entrer, & diverses remarques où il improuve les Confessions de foi, il est naturel de penser que l'ouvrage est parsemé en general de faits curieux par rapport au but que son auteur s'est proposé. C'est bien une Histoire de la persecution qu'il donne à ses Lecteurs; mais qui n'est pourtant destinée qu'à servir d'introduction. Et par consequent qui n'est pas complette Elle retrace neanmoins la pluspart des persecutions que les *partis dominans* ont fait essuier aux autres, & tout ce qu'il plait à Mr. Chandler d'appeller du nom odieux de *persecution*. Ceci même a répandu dans son ouvrage, si on l'ôse dire, des torrens de bile & de fiel. On se seroit peut-être attendu à tout autre chose d'un *Prédicateur*, qui semble n'avoir d'autre *lieu commun* que la moderation & la charité. Nous aurions été portez nous mêmes à passer cela sous silen-

silence ; mais Mr. *Berriman*, *Dr. en Theologie*, qui vient de publier ſes *Sermons* (*a*). pour la *lecture de Boyle*, a cru devoir les accompagner d'un *Avertiſſement*, où il emploie pluſieurs pages à ramaſſer une partie des invectives de M. Chandler.

Au reſte, il y a eu deux Auteurs qui ont attaqué le notre. L'un *Anonyme*, dans une *Lettre à un Ami* (*b*) où on paroit s'être formé les plus juſtes idées qu'on puiſſe avoir de la *Tolerance*, & dont on trouve la plus grande partie traduite dans la *Bibliothéque raiſonnée*. L'autre eſt Mr. *Berriman* dans une brochure qui a pour titre (*c*) *Remarques ſur l'introduction de Mr. Chandler, autant qu'elle ſe rapporte à la cauſe de l'Arianiſme &c.* Mr. Chandler s'eſt defendu (*d*).

Mr. Berri-

(*a*) On en renvoie le *titre* aux *Nouvelles Litteraires*

(*b*) A Letter to a friend occaſioned by Mr. Chandler's hiſtory of perſecution &c. Lond. Brotherton & Dod. 1733.

(*c*) Some brief remarks on Mr. Chandler's introduction to the hiſtory of the inquiſition, ſo far as it relates to the cauſe of Arianiſm & the 2. firſt general Councils, &c. 1733.

(*d*) An anſwer to the brief remarks of William Berriman DD. in a Letter to the Dr. by Sam. Chandler 1733. On la citera ſous le titre de 1. Lettre.

Mr. Berriman a repliqué (*a*) celui là dupliqué (*b*); Et tout dans la même année: mais celui-ci n'aiant opposé qu'un *avertissement* de 16. pages in 8°, il semble que la dispute tire à sa fin. Nous avons cru qu'il ne seroit pas desagreable, même a bien des gens qui sont sur les lieux, de leur indiquer en gros, ou quelquefois de donner au long, ce que ces Messieurs ont dit de part & d'autre. Il faudra pourtant écarter ce qui seroit trop abstrait, ou qu'on ne pourroit pas bien faire entendre sans des discussions épineuses qui fatiguent souvent plus qu'elles n'instruisent.

L'Auteur débute par les avantages de la liberté de penser en matiere de religion. Et c'est ce qui lui sert de prélude pour dire à ceux qui s'en rapportent à leurs Pasteurs, que leur religion est le *Sacrifice des fous*. „ Il ne veut pourtant par nier qu'il „ ne soit de la bienseance & de l'ordre „ dans le service public d'une Société re„ ligieuse, d'établir certaines personnes „ pour ce culte exterieur, & qu'il ne fail„ le avoir pour cela des *réglemens* conve„ nables " (*c*) Mais il n'entend pas que ces gens là " soient les *directeurs* gene„ raux de la conscience & de la foi des „ au-

(*a*) A Review of the remarks &c. by Will. Berriman, 1733.

(*b*) A 2. Letter to Will. Berriman DD. 1733.

(*c*) Introd. page 3.

„ autres, ou que l'on doive se soumettre „ à leurs *décisions* ". Il s'agiroit de sçavoir si l'auteur a quelque idée fixe là dessus, ou comment il combine les idées qui naissent de ces divers termes? C'est sur quoi l'anonyme l'a poussé (a) Et il semble qu'il ne l'a pas fait sans raison. Car si les *réglemens*, que Mr. Chandler veut admettre, obligent; voilà des *décisions*: & s'ils n'obligent pas, ce ne sont pas même des *réglemens*. C'est donc entreprendre beaucoup que d'oser penetrer dans *l'intention secrete de tous les Directeurs Spirituels*, tandis que les auteurs de ces *réglemens*, ou *décisions*, paroissent être des *Directeurs* de ce genre. Et s'ils sont *tous* livrez à leur envie de *dominer*, que faudra-t'il qu'on pense de tout homme qui voudra établir quelque discipline dans l'Eglise? Mais sans se mettre en peine de cette difficulté, M. Chandler crie à *l'imposture*, à la *séduction* à *l'impudence*: & nous exhorte ensuite fort gravement, en qualité de *nation Libre*, de nous garder de ces Directeurs. Cependant il leur permet de faire du bien dans leur vocation: mais il leur retranche *toute autorité spirituelle*, parce qu'*ils en ont toujours usé avec insolence dans l'Eglise Chrétienne*. Il conclut que ce sont les *Paiens*, qui ont les premiers donné le mauvais exemple des *persécutions pour cause de religion*.

I. C'est

(a) Lettre à un ami; page 14. & 16.

I. C'eſt dequoi il fait d'abord remonter le récit juſqu'à *Nimrod* qui mit Abraham en priſon : mais il redeſcend tout d'un coup aux perſecuteurs de *Socrate*. La réponſe généreuſe qu'il fit à ſes Juges ; (a) *j'obeirai pluſtoſt à Dieu qu'à vous*, a beaucoup de rapport à celle des Apotres au Sanhédrin. Il ſemble même, ſi on en croit notre auteur qu'il y avoit *quelque portion de l'Eſprit Saint* qui les animoit. C'eſt rencherir ſur Eraſme qui fut tenté de charger ſa Litanie d'un *Sancte Socrates, ora pro nobis*. Mr. Chandler pour rendre, dit-il, *juſtice aux Laïques*, ajoute que les Juges, & les accuſateurs de Socrate, n'étoient par des *Prêtres*. Melitus étoit *Poëte* ; Anytus, *Artiſan* ; Lycon, *Orateur*. Il n'y avoit point d'*acte de Tolerance* pour ceux qui ne vouloient pas ſe *conformer* parmi les Atheniens : mais une *Loi contre le Schiſme* y avoit même interdit aux Philoſophes le droit d'enſeigner dans les *Ecoles*, ſous peine de mort. Auſſi Socrate n'eſt pas le ſeul qu'on ait perſecuté à Athenes. On nous en nomme cinq autres, *Anaxagore*, *Stilpon*, *Diagoras*, *Protagoras*, & *Theodore* dit l'*Athée*, auquel on infligea le dernier ſupplice. Les habitans de Lacedémone n'etoient pas beaucoup plus tolerans que leurs voiſins, ſi on en juge par leur attention à éloigner ce qui auroit pu alterer leurs Loix. Les Scythes même, qu'on

(a) πείθομαι τῷ θεῷ μᾶλλον ἢ ὑμῖν, coll. 5. 29.

qu'on n'auroit pas cru ſi délicats ſur le *rituel*, firent mourir *Anacharſis* le Philoſophe, & trancher la tête à *Scylès* un de leurs Rois, pour s'être trop attachez à la religion des Grècs (*a*). Les Perſans ont auſſi perſecuté pour la religion: Et les Egyptiens ſe ſont mangez les uns les autres, à prendre les termes au pied de la lettre (*b*).

Mais que n'eurent point à ſouffrir les Juifs de la part d'un Antiochus *Epiphanès*? L'auteur, après avoir dit que c'eſt *ce qui rendra execrable & infame le nom & la memoire de ce Tyran illuſtre*, rapporte ſur l'autorité d'*Athenée*, qu'Antiochus avoit banni les Philoſophes de ſon Roiaume, parce qu'*ils corrompoient la jeuneſſe*; c'eſt-à-dire, ſelon l'interpretation de M. Chandler qu'*ils s'eloignoient des opinions orthodoxes, etablies par les Loix civiles.* Le Tyran ordonna tout à la fois qu'on fit pendre tous les jeunes gens qui entretiendroient commerce avec eux.

Delà l'auteur paſſe aux *dix perſecutions* ſous les Empereurs Païens. Et ceci eſt fort bien narré, mais trop commun pour mériter un extrait. La conſéquence qu'il en tire ne doit cependant pas être oubliée; c'eſt qu'il paroit qu'au fond *ce ſont les Laïques qui ont été les premiers & les plus grands perſecuteurs.* C'eſt à eux pourtant que l'Auteur affecte de faire ſa cour en plus d'un en-

(*a*) Herodote, Livre 4.
(*b*) Juvenal. Sat. 15.

endroit. En tout cas, il a grande raiſon de réprimer ceux qui imputent à la religion les violences de ceux qui la profeſſent. Seroit-il juſte de décrier la Philoſophie, parce que *Ciceron avoit adopté les principes de la perſecution*? ou à cauſe qu'*Antonin le Philoſophe a autoriſé* par ſes Edits *toutes les cruautez que la perſecution entraine neceſſairement* après elle? Il n'eſt pas queſtion de ce qu'un Philoſophe en particulier a pu dire, ou faire; mais de ce que la ſaine *Philoſophie*, & le veritable *Chriſtianiſme* enſeignent réellement. Ces obſervations ſont fort judicieuſes.

II. Deſormais une Scéne plus choquante va s'ouvrir. Des Chretiens ſe perſecuteront les uns les autres. L'Auteur penſe que ſi on pouvoit charger leur religion de leur crime, il *n'y a point d'homme ſage qui ne la mépriſât*. Ne diroit-on pas que cela ſeul devroit anéantir toutes les preuves qu'on a de la verité du Chriſtianiſme? Mais ce n'eſt pas dequoi il s'agit. Les premiers Predicateurs de l'Evangile ont été infiniment éloignez d'une conduite barbare. Il eſt vrai qu'on voit de leur tems un *Diotrephe* qui affecte la prééminence. On voit de grandes diviſions à Corinthe: Cependant l'eſprit dominant, alors, c'étoit celui de la charité. Lorſque St. Jean n'eut plus la force de prêcher, il avoit coutume de repéter à chaque aſſemblée, *Mes petis enfans, aimez vous les uns les autres* (*a*).

Ce

(*a*) S. Jerome ſur les Galates.

Ce fut dans le 2. Siécle que l'on commença de faire Schiſme, à l'occaſion du tems où il falloit célébrer la Fête de Pâque. On ſçait le reſte. Mais on eſt peut-être moins inſtruit d'une particularité qu'à coup ſeur l'auteur croit des plus remarquables, ſçavoir que *Victor*, qui excommunia les *Égliſes d'Aſie*, pour le different ſur la Pâque, excommunia auſſi *Theodote* (*a*) pour cauſe d'*heterodoxie* ſur le dogme de la Trinité (*b*).

Tout alla de mal en pis dans la ſuite; Il n'y a qu'à ſe tranſporter au tems de *Conſtantin*. Cet Empereur ſe donna la peine d'informer l'Evêque de Rome des animoſitez qui regnoient à Carthage au ſujet de Cecilien. Il fallut même pour cela que le Prince aſſemblât un Concile à Arles. Sa liberalité envers les Miniſtres de la Religion devint la ſource d'un déluge de maux. Et le Paganiſme fut ſupprimé par divers Edits.

L'Affaire de l'*Arianiſme* en particulier occupa beaucoup ce regne. A cette occaſion l'auteur a cru devoir nommer ceux qui s'étoient déja éloignez du ſentiment commun ſur la *Divinité de Jeſus Chriſt*. Et il faut avouer qu'il n'en a pas trop groſſi la Liſte. Elle ſe réduit à cinq perſonnes. Le correcteur

(*a*) Il y a dans l'Anglois *Theodoſius*, qu'on croit être une faute d'impreſſion.

(*b*) Euſebe H. Ec. V. 28.

roieur *Theodote*, dont on a parlé, vivoit ſous Commode; & *Artemon* dogmatiſa ſous Severe. Leurs opinions revenoient à ce qu'on apelle *Socinianiſme*. Sous Gordien, un Evêque Arabe, nommé *Berylle*, fut dans des ſentimens fort approchans, juſqu'à ce qu'Origene l'eut redreſſé. Pour *Sabellius*. Et enſuite *Paul de Samoſate*, leurs noms ſont plus celebres. Touchant le premier, l'auteur dit (*a*) " qu'il aida à " repandre à peu près la même doctrine que " les précédens; en niant auſſi la perſona- " lité réelle du Saint Eſprit ". C'eſt ce qu'il appuie à la *marge* d'une citation *d'Euſebe* (*b*) qui ne dit rien qui y reſſemble. A coup ſeur il y a une erreur de chiffre: mais il faut auſſi que l'on ait écrit de mémoire ou ſans aller à la ſource. Les connoiſſeurs le ſentiront bien; en comparant les deux paſſages d'Euſebe, où il parle de *Sabellius*. A l'egard de *Paul de Samoſate*, il eſt certain qu'une aſſemblée très nombreuſe d'Evêques l'excommunia: mais il ne s'enſuit point qu'elle uſurpa l'*empire ſur la conſcience*. Comme cette *marotte* de l'Auteur revient ſouvent, il faudra peutêtre qu'on en diſe un mot, avant que de quitter ſon *Introduction*. En attendant on ſe tiendra au point fixe qu'il fournit lui-même dans un beau mot de Denis Evêque d'Alexandrie; qu'*il faut ſouf-*

(*a*) Introd. page 21.
(*b*) L. 7. c. 27. Liſez 26. & conf. 6.

souffrir tout au monde, plutôt que de diviser l'Eglise de Dieu.

M. Chandler s'étend fort au long sur le narré des différens entre *Arius*, & son *Evêque*. Il s'étonne que tout le monde Chrétien ait pris parti, avec tant de chaleur, dans une dispute si *metaphysique*, & si *abstruse*. Il expose les opinions qu'ils s'attribuoient en vertu des *conséquences* de leur doctrine, & conclut que si on pouvoit s'assurer que c'en est une fidelle représentation, ils étoient tous deux dignes de *censure*: Mais qu'il y a bien apparence qu'ils ont exagéré de part & d'autre. L'Empereur de son côté ne s'épargna point pour étouffer la dispute dès sa naissance. Il écrivit à l'Evêque & à Arius ensemble pour les porter à se réconcilier. L'une des considerations par où il les y engage, c'est qu'après tout, leur dispute ne rouloit sur aucun dogme essentiel de l'Evangile, ni n'introduisoit aucune nouvelle hérésie touchant le culte de Dieu (*a*).

Mr. Berriman croit voir ici un Prince très-peu instruit, à qui un Evêque de Cour, ami d'Arius, avoit dicté la lettre (*b*). Cette remarque a choqué M. Chandler (*c*) & a amené quelques incidens qui tombent dans la minutie. Celui-ci concluoit d'un mot Grec (*d*) que Con-

(*a*) Euſ. vie de Conſt. L. II. Cap. 63. &c.
(*b*) Remarques, *ubi ſupra*, pag. 16.
(*c*) 1. Lettre, pag. 17.
(*d*) διαλογιζόμενος. Euſ. u. ſ. 68.

Constantin avoit *examiné diligemment* l'affaire, Selon Mr. Berriman *il y avoit fait attention*. A toute rigueur, l'un ne vaut pas l'autre, quoi qu'en dise Mr. Chandler, & il est vrai que Mr. Berriman paroit affoiblir la signification du mot qu'on croit bien exprimé, par *accuratius cogitare*, dans *de Valois*. Mr. Chandler pretend que la *lettre* en question ne pouvoit pas être d'Eusebe de *Nicomedie* parce que l'Empereur en étoit *parti pour l'Orient*, & que c'est ce qu'il témoigne lui même dans cette lettre. Mr. Berriman n'en convient pas. Et il faut avouer que le sens qu'il donne au Grec, d'après de Valois, paroit le plus naturel. „ Je me hâtois vers „ l'orient, *d'intention*, (*a*) dit l'Empereur: „ Mais comme je m'empressois à aller vous „ joindre, & que *par la principale partie* „ (de moi-même) (*b*) j'étois avec vous; la „ nouvelle de vos divisions m'a fait changer „ d'avis, pour ne pas voir ce que je ne „ croiois pas même pouvoir entendre. Ou„ vrez moi donc par votre réunion *le che„ min de l'Orient* que vous m'avez fermé „ par vos disputes. " Ce qui est là apellé *la principale partie*, l'un l'entend du *cœur & de l'affection*; ce que l'autre rejette comme une *interpretation mystique* (*c*). Elle est pourtant fondée sur ce qui precede: mais, après tout, il importe peu pour le fond; A moins qu'on

(*a*) τῇ γνώμῃ.
(*b*) τῷ πλείονι μέρει.
(*c*) 2. Lettre

qu'on ne voulut reconnoitre l'Empereur pour juge ſuprême des controverſes. Et c'eſt à quoi on ne penſe ni de part ni d'autre.

Ce qu'il y a de ſeur, c'eſt que ſa lettre faiſant peu d'effet il penſa à convoquer un Concile, à Nicée, l'an 325. On compta, dans cette aſſemblée, juſqu'à 318. Evêques, ſans les Prêtres, les Diacres, les Acolythes, &c.

Mais quelles gens penſe-t-on que fuſſent les Prélats du premier Concile Ecumenique, avec leur ſuite ſi nombreuſe? " Les uns y vinrent attirez par l'eſpoir du lucre, ou ce fut par curioſité pour voir l'Empereur. (a) Pluſieurs s'y rendirent pour negotier leurs propres affaires, ou pour ſe faire relever des torts & des injures dont ils portoient plainte (b). Quelques-uns, ſi vous en croiez les Hiſtoriens Eccleſiaſtiques, ſe diſtinguoient par leur gravité, leur patience, leur modeſtie, leur integrité, leur éloquence, & autres vertus ſemblables? Mais tous les Hiſtoriens s'accordent pourtant à dire, qu'il y en avoit d'un caractére fort different. *Euſébe* les taxe d'être venus au Concile dans les vues mondaines du gain. Et *Theodoret* (c) les repreſente comme des gens ſubtils & ruſez, d'une humeur querelleuſe, & maligne

(a) Euſeb. u. s. lib. 3. cap. 6.
(b) Sozom. L. 1. cap. 17.
(c) H. E. Liv. 1. c. 7. & 11.

„ ligne, animez d'un esprit de vengeance. „ Lorsqu'ils furent assemblez, l'Empereur „ les exhorta fortement à l'union & à la „ paix: Mais à peine eut il achevé son ex- „ hortation, qu'ils s'entr'accuserent en sa „ presence. Au reste comme *Sabinus*, l'he- „ retique, leur a reproché d'avoir été, pour „ la plusparт, de vrais ignorans, sans intel- „ ligence, aussi bien que sans sçavoir; *So- „ crate*, l'Historien Ecclesiastique, dit (*a*) „ qu'ils avoient été illuminez de l'Esprit „ Saint, & qu'ainsi ils n'avoient pas pu „ s'écarter de la verité. " Cela s'apelle *les tirer d'affaire*, dit en se moquant notre au- teur (*b*).

Son Antagoniste n'entend pas raillerie là- dessus (*c*). Il reproche à Mr. Chandler d'avoir supprimé ce qu'Eusebe (*d*) même a dit à l'avantage des Peres du Concile. Et il n'é- toit pas leur Partisan, comme Mr. Chandler l'a reconnu. Cependant, à notre avis, Eusebe en a presque trop dit, dans son long *panegy- rique*, pour qu'on y prenne à la lettre, tout ce qu'il debite sur leur sujet. Mr. Chandler (*e*) s'est même récrié en s'addressant à Mr. Ber- riman, qui fait valoir ce *panegyrique*. „ Vous „ me fatiguez à force de prôner leurs louan- „ ges;

(*a*) Lib. 1. cap. 9.
(*b*) Introd. page 26.
(*c*) Remarques page 19. &c.
(*d*) Vie de Const.
(*e*) 2de Lettre

„ ges; c'étoit un *Concile de perſecuteurs*; ce „ qui abſorbe tout ce que, d'ailleurs, ils „ auroient pu avoir de mérite. " Mais ce qu'il fait dire à *Euſebe*, que c'étoit *l'eſpoir du lucre*, & *les vues mondaines du gain*, qui avoit amené là les Evêques; c'eſt un trait extrêmement hazardé. Déja *les vues mondaines* ſont de Mr. Chandler, & ce qu'il lui plû d'interpréter par *lucre & gain*, c'eſt dans le Grec ἐγκράτειαν, qui par le fil du diſcours, auſſi bien que ſelon l'uſage du terme (*a*) ſignifie un *tems de proſperité*. Après avoir tant ſouffert ſous *Diocletien*, ils pouvoient bien ſe flatter agréablement dans la penſée d'une heureuſe révolution des affaires ſous *Conſtantin*. Auſſi Euſebe ajoute immediatement, *l'occaſion preſente de la paix*. Voila le tems heureux, ce ſont là *les biens*; & tout cela enſemble ſe réunit dans la même idée d'une proſperité univerſelle que l'on s'attendoit à voir déſormais établie. On ne peut guéres ſuppoſer là autre choſe, ſans bleſſer au moins la charité. Que des Eccleſiaſtiques aient pris ce tems, cette occaſion, pour ſe faire rendre juſtice par l'Empereur; quand c'auroit été, ſi on veut, le plus grand nombre, qui l'eut fait, même par écrit; ce qu'on ne croit pas: on pouſſe les choſes trop loin en inſinuant qu'ils étoient là pour conteſter. *Sozomene*, a dit *comme pour conteſter*, & il l'a pu dire innocemment. Il

(*a*) Voiez par ex. Eccl. 39. 40. coll. 42. 26.

Il ne ſeroit pas juſte de lui prêter du venin. Pour *Theodoret*, il éleve juſqu'aux nues les Evêques orthodoxes de Nicée. Ce ſont les héterodoxes ſeuls qu'il traite mal. Mr. Berriman ſoutient auſſi que tout ce qu'on peut apeller la *contention* des Evêques, qui ne regardoit point la doctrine, fut antérieur à l'exhortation de Conſtantin, par laquelle il fit l'ouverture du Concile. C'eſt un fait dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, qu'alors tout débat finit pour le *temporel*. Il n'y en eut que par raport à l'*Arianiſme*. Et ce n'eſt pas dequoi il s'agit, quand on parle ici de *contention*; A moins que l'on ne veuille *équivoquer*, ce qui ne ſeroit pas honnête. Enfin, à la Satyre de *Sabinus*, Socrate même, qui la rapporte, oppoſe formellement la narration d'Euſebe, & trace tout à la fois de ce Sabinus un *portrait* qui eſt, ſelon Mr. Berriman, celui de Mr. Chandler, ſçavoir „ de ſupprimer certains faits, d'en alterer „ d'autres, & de faire venir tout à ſon but. " Au reſte, il paroit aſſez que Socrate a raiſonné par *ſuppoſition*; voulant dire que, „ quand même les Péres du Concile auroient été auſſi ignorans qu'on les faiſoit, „ ils avoient eu une aſſiſtance ſurnaturelle. " Cette reflexion n'eſt ſeurement pas d'une juſteſſe *mathématique*: Mais dans un ſyſtème que d'habiles gens ont fait valoir, elle n'a rien qui ne ſoit dans l'ordre d'une verité *morale*.

On doit bien s'attendre que Mr. Chandler aura

aura répondu. Et d'abord, ſans ſe relâcher, en quoique ce ſoit, de la mauvaiſe opinion qu'il a des Péres de Nicée, il dit (*a*) " qu'il „ a prouvé par divers auteurs, ceux-même „ qui en parlent le plus favorablement; „ *Euſébe*, *Théodoret*, *Socrate*, *Sozoméne*; que „ quelques-uns furent attirez au Concile par „ l'eſperance τῶν ἀγαθῶν. Et j'inſiſte, dit-il „ à Mr. Berriman, ſur le ſens que j'ai donné à „ ce terme. Mais je veux pourtant bien vous „ permettre de le rendre par ceux de *bons* „ *jours*, s'il vous plait; pourvu que vous „ me permettiez de dire, ce que je puis „ prouver par mille exemples, que le *Cler-* „ *gé* en general compte que les meilleurs jours „ ſont ceux où il obtient le plus grand pou- „ voir & les plus grandes richeſſes. " Le *Docteur* a gardé là-deſſus un profond ſilence. Il auroit cependant pu dire, que ni *Socrate*, ni *Sozoméne*, ni *Théodoret*, n'ont pas dit un mot de ce que Mr. Chandler affirme, qu'*il a prouvé par ces auteurs*, & qu'il ne les a même pas alleguez pour cela, dans ſon *Introduction*. D'ailleurs, *Euſébe* aiant mis ἀγαθῶν ſans l'article, ce n'étoit pas à Mr. Chandler de l'y fourrer, comme pour limiter le ſens du mot; ce qu'on ne peut point faire dans cet endroit où, comme on l'a vu, Euſebe fait l'éloge des Evêques. Ainſi, avec tous les airs de confiance que ſe donne Mr. Chandler, ſa reponſe ſe reduit à une raillerie que Mr. Berriman n'a pas cru devoir relever.

Dans

(*a*) Ire Lettre page 23.

Dans ce qui suit, il n'y a pas moins d'alteration. Sozomene dit, selon Mr. Berriman, dans l'endroit qu'avoit cité M. Chandler que plusieurs des Prêtres vinrent *comme* pour contester. Si cette particule n'a nulle emphase, & n'est mise là que pour déguiser l'affaire, falloit-il l'écarter de la citation, aussi bien que de la traduction. Mr. Chandler ne daigne pas s'excuser là-dessus : mais il soutient d'une grande force, que le *comme* s'entend en une infinité de passages de la maniére qu'il l'a entendu ici. Et pour prouver que c'est la veritable maniere dans cet endroit, il allegue, qu'ils presentoient *chaque jour* des memoires les uns contre les autres. (*a*) Le Grec qu'il cite dit que c'étoit (*b*) *presque* tous les jours : mais apparemment, il ne croit pas devoir plus d'égard à une particule qu'à l'autre. Du reste il se passa quelques semaines depuis l'arrivée de l'Empereur jusqu'au Concile. Les Evêques, qui avoient quelque requête à remettre au Prince, prirent, pour cela, le tems propre, en cet intervalle qui ne leur fut pas même donné tout entier. A l'égard du nombre, on pourroit croire d'après Socrate que *le gros* fut de ceux qui s'entr'accuserent, (*c*) & que *plusieurs d'eux* presenterent des requêtes ; ce qui semble reduire ceux-

(*a*) 2de Lettre pag. 22.

(*b*) Εὐχερῶς.

(*c*) οἱ πλείονες πολλοί τε ἐξ αὐτῶν, &c. lib. 1, c. 8.

ceux-ci au petit nombre de Mr. Berriman; mais au fond, n'étoit l'égard qu'on doit avoir pour l'exacte verité des faits, tout cela seroit bien mince.

Sur les passages de *Theodoret*, Mr. Chandler paroit consentir qu'il y en ait un qu'on doive entendre des Ariens: mais il s'aheurte à soutenir que l'autre s'entend des orthodoxes. Et il en donne cette raison, *que les uns n'ont pas mieux valu que les autres.* Il y a plus même; le *parti dominant a alteré le Symbole & maltraité l'autre parti.* Est-ce là se tenir à la question qui rouloit uniquement sur un passage *cité a faux*? M. Berriman n'est pas moins surpris du ton que prend Mr. Chandler au sujet de la *contention* des Evêques, dans *Eusebe.* Fut elle antérieure, ou postérieure à l'exhortation solemnelle de Constantin? Antérieure, comme on l'a vu, selon M. Berriman & postérieure, selon Mr. Chandler, qui s'écrie *j'ai honte de vous le dire, & vous m'y forcez.* Mais quel acharnement à confondre les contestations touchant la doctrine, avec les differens personels? Mr. Chandler aura peine à se tirer de cette affaire. On convient que l'Empereur fit l'ouverture du Concile par une exhortation à la paix. Cette exhortation fut suivie d'une dispute entre les Péres du Concile; c'est ce qui est certain encore. Et à suivre le récit d'Eusebe, l'issue fut la concorde par raport aux décrets & aux canons que fit l'assemblée. Qui pourroit s'imaginer là rien de personel?

nel? ou qui ne regarde préciſément la doctrine & la diſcipline? Supposé qu'on put le faire, les autres hiſtoriens diroient qu'on ſe trompe. Car ils reſtraignent en propres termes, la *diſpute* dont il s'agit à la *doctrine* (*a*). Il eſt vrai qu'ils en rapportent une autre, avant que le Concile ſe tint, laquelle Conſtantin termina en jettant au feu toutes les piéces du procès en preſence des Parties.

Par raport à *Sabinus*, Mr. Chandler ſomme la conſcience de M. Berriman, & lui demande *s'il ne pouvoit pas y avoir quelque ignorant à Nicée*? Et pour la réflexion de Socrate, il dit qu'elle fait aſſez ſentir que les Prélats n'étoient pas ſurchargez de ſcience. A coup ſeur, ce n'étoit pas ce qu'on appelle des Litterateurs & des Philoſophes; mais que fait cela à l'affaire? car il faut eſpérer qu'ils ſçavoient au moins leur Catechiſme. On ne diſcute, point avec lui, ſi l'inſpiration ne fait que ſuppléer à l'ignorance (*b*) de ſorte que d'habiles gens n'en ont que faire: mais ce n'eſt pas là du moins ce qu'on en penſe generalement.

Après les débats entre les deux partis à Nicée, enfin, ſelon l'Auteur, tous le Concile ſouſcrivit le Symbole, ſi on en excepte *cinq Evêques*, à qui ſe mot de *conſubſtantiel* déplut. M. Berriman répond qu'il n'y en eut que *trois*

(*a*) Socr. I. 8. Sozom. I. 20. Theodoret. I. 7.
(*b*) 2 Lettre pag. 24.

trois tout au plus, qui réfuſerent de ſouſcrire; les deux autres, ſçavoir Euſebe de Nicomedie, & Theognis de Nicée, aiant ſouſcrit, en rejettant l'Anathéme. Mr. Chandler repouſſe cela avec beaucoup de hauteur, & s'en tient à ſon nombre de cinq exactement. Mr. Berriman replique, qu'*au fond il n'y en eut que deux.* Et que ceci paroit en conférant bien Socrate avec Sozomene. Celui-là parlant de la ſouſcription en general, a pu égarer M. Chandler; mais Sozomène en donne préciſément le détail, & rectifie par cela meme la narration trop vague de l'autre. L'antagoniſte du Docteur voudroit bien pouvoir s'en tenir à Socrate: mais c'eſt en avouant que *Theonas* & *Secundus* tinrent ferme contre la doctrine & l'Anathéme tout enſemble, pendant que les autres rejetterent l'Anathéme après avoir conſenti à la doctrine. (*a*).

Il fut donc queſtion de congédier les Peres du Concile. Ce que l'Empereur fit, ſelon Mr. Chandler, en *rempliſſant leurs poches*. Expreſſion baſſe, ſelon M. Berriman, à laquelle il oppoſe celle d'*Euſebe* " Qu'il les honnora „ magnifiquement, en faiſant des preſens à „ chacun d'eux, d'une maniére ſortable à „ leur mérite, & proportionnée à leur „ dignité. "

Le ſecond point de controverſe entre Meſſieurs Chandler & Berriman regarde *Athanaſe*; Hom-

(*b*) Là-même 26.

Homme *fameux* en quelque ſens qu'on prenne ce titre, & à qui on pourroit donner pour deviſe, *Per convitia & laudes.* M. Chandler le pouſſe à toute outrance, & M. Berriman l'a ſoutenu avec beaucoup de chaleur. Qui croire? Il eſt des gens ſelon qui Athanaſe étoit un franc ſcelerat: mais, ſelon d'autres, quiconque dit S. Athanaſe, à tout dit, pour exprimer un modelle de perfection. Ne ſe ſeroit-on point jetté dans des extremitez de part & d'autre? Athanaſe étoit un grand Evêque: mais c'étoit un homme. Et d'ailleurs on ne doit croire, aveuglément, ſur ſon ſujet, ni ſes amis, ni ſes ennemis. Au reſte il y a cette difference entre nos deux Auteurs, que l'un faiſant *l'apologie* des Peres, & l'autre étant leur *accuſateur*, celui-ci doit être bien plus exact & plus précis dans ſes preuves, & ne pas donner pour hiſtoire les conſequences qu'il croit pouvoir en tirer. Quoiqu'il en ſoit, un amas confus de cenſures ou d'éloges ne feroit rien au caractére de ce Patriarche d'Alexandrie. Il faudroit au moins quelque choſe de bien net pour fonder un jugement équitable. Et encore ne ſeroit-ce pas la diſcuſſion d'un fait ſeul qui ſuffiroit pour cela; s'agiſſant de faits tous plus embrouillez les uns que les autres. Cependant il eſt juſte d'en donner une idée à nos Lecteurs, en tenant, autant qu'il ſe pourra, la balance égale.

Voici comme parle M. Chandler (*a*) L'Em-

pe-

(a) Introd. pag. 34.

„ pereur relégua Athanase en France, en
„ conséquence d'une accusation de plusieurs
„ Evêques, sur la foi desquels Socrate don-
„ ne à entendre qu'on pouvoit compter. Ils
„ accusoient Athanase d'avoir dit qu'il ar-
„ rêteroit le transport des bleds que l'on
„ envoioit tous les ans d'Alexandrie à Con-
„ stantinople. Tel étoit l'orgueil du Pré-
„ lat qu'il se vantoit insolemment de saisir
„ les revenus de l'Empire.

„ Telle est, répond Mr. Berriman (*a*) la ma-
„ lice de cet Auteur, & telle est son envie
„ de calomnier, qu'il ne manque point de
„ ramasser les traits les plus envenimez
„ qu'on ait lancé contre Athanase, quel-
„ que absurdes & quelque incroiables qu'ils
„ soient. C'étoit dit-il, une accusation
„ d'Evêques. Et c'est bien d'Evêques, ni
„ de ce qu'ils peuvent témoigner, qu'un
„ homme, tel que Mr. Chandler s'embarrasse;
„ à moins qu'ils ne se déclarent eux mêmes
„ pour le parti qu'il approuve. Probable-
„ ment ils étoient de la faction de Meli-
„ tus, ennemis jurez d'Athanase. Mais,
„ dit-on, Socrate insinue qu'ils étoient di-
„ gnes de foi. Mais, n'ajoute-t-il point
„ immediatement après, que par ce moien
„ l'Empereur *fut surpris*, ou *entrainé*. Ce
„ qui montre que l'historien ne croioit
„ pas la verité de l'accusation, & que le
„ crédit qu'il attribue aux accusateurs n'é-
„ toit

(*a*) Remarques, pag. 59.

„ toit que celui que leur donnoit leur rang
„ & leur dignité dans l'esprit de gens sans
„ réflexion. Au reste il ne paroit pas mê-
„ me que les quatre Evêques dont il est
„ parlé dans ce passage, aient jamais dépo-
„ sé ce qu'on leur fait dire. Seulement
„ Eusébe de Nicomedie & ses adhérens
„ oserent bien assurer que ces 4. Evêques
„ l'avoient oui dire à Athanase. Sur un
„ rapport si vague, celui-ci objecta avec
„ beaucoup de raison, qu'il n'y avoit pas
„ d'apparence qu'un homme d'aussi basse
„ condition, & aussi denué que lui des
„ biens de la fortune, eut entrepris des
„ choses d'une pareille conséquence. A
„ quoi Eusebe repliqua, avec serment,
„ qu'Athanase ne manquoit ni de richesses
„ ni de pouvoir pour accomplir l'effet de
„ ses menaces. Après tout, comme il pa-
„ roit que les Historiens n'ont pas ajouté
„ foi à ce conte, nous avons vu qu'on
„ peut justement douter si l'Empereur mê-
„ me le crut, quoique la situation dans la-
„ quelle il voioit alors les affaires, l'obligeât
„ à bannir Athanase.

La substance de ce que Mr. Chandler (*a*) a cru devoir repartir revient à ce qu'on va lire, que l'accusation n'est *point incroiable ni absurde*; qu'elle étoit *faite par des Evêques*, qui pouvoient très-bien être *de la faction orthodoxe*; que Socrate dit, qu'on pouvoit *se fier*

(a) Voiez 1re. Lettre, pag. 43.

fier à ces Prétats : & qu'il ne dit point que l'Empereur *fut ſurpris* : mais qu'il fut *emporté avec violence & mis en colere* ; qu'au reſte le credit attribué aux accuſateurs ne doit pas être reſtraint *à leur rang* : mais que c'étoit auſſi celui que leur donnoit *leur probité*, qui dut faire d'autant plus d'impreſſion ſur l'Empereur, qu'il connoiſſoit l'autre pour un *homme d'une humeur turbulente & ſeditieuſe*.

Mr. Berriman replique (*a*) qu'il n'eſt pas queſtion de la *probité* des Accuſateurs, puiſque Socrate a rapporté que Conſtantin *fut ſurpris* (*b*) que le mot emploié par Socrate repond à un autre (*c*) emploié par Theodoret ſur ce ſujet même, pour exprimer que l'Empereur *avoit été ſeduit* ; que, dans un autre paſſage, Socrate ſe ſert encore du ſubſtantif (*d*) pour deſigner ce qu'on appelle *fraude & ſupercherie*. Que Conſtantin s'eſt ſervi lui-même d'un terme *analogue* (*e*) lorſqu'il ſe plaint de la tromperie que lui avoit fait, dans une autre occaſion, l'Euſebe dont il s'agit, que l'Hiſtorien donne à l'accuſation le titre de diabolé, c'eſt-à-dire *calomnie*, le vrai caractere du *diable* ; & qu'en effet, quelle qu'elle eut

(*a*) Voiez revue, page 59.
(*b*) συναρπαγὶς.
(*c*) ἐξαπατηθὶς I. 33.
(*d*) συναρπαγη. II. 17.
(*e*) ὑφ' ἁρπασι. Theod. I. 20.

eut été dans son origine, on y avoit apporté du changement, comme les Evêques l'attesterent, en plein Concile, à Alexandrie.

Mr. Chandler revenant à la charge dit (*a*) que le mot grèc pris en soi, ne signifie pas seulement *circonvenu* : mais qu'il emporte quelque *violence*; qu'à le prendre avec la suite, on peut traduire que l'Empereur fut transporté & poussé à se mettre en colére, où les derniers mots expliquent le premier: Et dans une seule phrase le tout veut dire, l'Empereur *entra en un transport de colere*; Que pour le passage de Theodoret, où il s'agit d'Eusebe de Nicomedie, on doit en exprimer le sens, non en employant des termes qui marquent qu'il en imposa au Prince : mais bien qu'il *prévalut sur lui par la force d'une importunité secrete.* Et qu'à l'egard du *credit*, des accusateurs, il est clair que l'Empereur les en croioit dignes, puisqu'il bannit Athanase.

Enfin Mr. Berriman a repondu (*b*) qu'il n'est pas question si le terme en grec comporte quelque maniere de *violence* : mais s'il ne renferme pas dans son idée quelque *fraude* & quelque *imposture*; & qu'en un mot la justice de l'Empereur fut surprise par Eusébe & Theognis. C'est ce qu'insinuent les autres circonstances de cette histoire.

Il faut revenir à l'*Introduction* de Mr. Chandler

(*a*) 2de. Lettre, page 40.
(*b*) Avertissement &c.

ler qui parle du *Concile* assemblé par *Constance* Fils de Constantin. Ce Concile anathématisa ceux qui recevoient la foi de Nicée, ou qui desormais feroient profession de croire autrement qu'on ne venoit de le déclarer à *Antioche*. „ Desorte qu'alors, „ dit l'auteur (*a*), tout le monde Chrétien „ etoit sous une malediction Synodale; „ puisque des Conciles opposez s'etoient „ damnez les uns les autres, & quiconque differoit d'avec eux. Or, ajoute t'il, „ si les Conciles, comme tels, ont quelque autorité d'anathématiser tous ceux „ qui ne veulent par se soumettre à eux, „ cette autorité appartient également à „ chaque Concile. Par conséquent ce que „ les Ariens firent dans cette occasion „ n'étoit qu'un effet naturel d'un mouvement de vengeance. Le Concile de Nicée les avoit tous envoiez au Diable: Et „ Les Ariens, à leur tour, prirent les „ Orthodoxes avec eux, pour leur tenir „ compagnie ". Il y a du vrai, & quelque chose de frappant, dans cette réflexion de Mr. Chandler; mais on doute que ces expressions dures & outrées soient du goût de ceux qui se piquent de moderation. *Julien* fut de ce nombre, dui qu'on nomme vulgairement l'*Apostat*. A la fin pourtant il se dément it, en ajoutant même l'insulte à la cruauté! Lorsque les Chrétiens se plai-

(*a*) Introl. page 35.

plaignirent à lui, des mauvais traitemens qu'on leur faisoit par tout l'Empire, il les renvoia en disant, *Votre Dieu vous a commandé de souffrir persecution.* *Jovien*, qui succeda à l'Empire, déclara hautement qu'*il ne vouloit faire de peine à personne pour cause de religion: mais qu'il favoriseroit & estimeroit ceux qui tacheroient de rétablir la paix de l'Eglise.* Sous *Valentinien* & *Valens*, les divers partis se firent tout le mal qu'ils purent. Le Privilége accordé, par *Gratien*, à toutes les Sectes, d'avoir le libre exercice de leur religion, excluoit toutes fois les *Ennomiens*, les *Photiniens*, & les *Manichéens*.

Theodose, à qui comme à Constantin on a donné le nom de *Grand*, assembla le Concile qui passe pour le *second Ecumenique*, où se trouverent trente six Evêques du parti de Macedonius. Comme il se tint à Constantinople, sous les yeux du Souverain, Mr. Chandler l'en fait dépendant. Ce n'est pas une conséquence. La foi de Nicée, que l'on y ratifia, n'etoit pas plus celle du Prince, que celle des sujets. Du reste cet evenement appartient à l'année 381. Cependant l'Auteur le place en 383. Et comme son Antagoniste l'en reprend avec un air de maître, il dit que *tout novice qu'il est, il a taillé assez de besogne au Docteur*; & conclut, que comme les Savans different sur la date de ce Concile, *il lui étoit libre de suivre son propre* jugement dans cette affaire.

„ *Libre*, repart Mr. Berriman, oui ſans „ doute : Et s'il plait à Mr. Chandler „ de placer ce Concile en 1733, je ne „ vois pas bien comment l'empêcher : mais „ je crois qu'on ſera aſſez ſage pour ne „ le ſuivre point en cela ". Tout bien conſideré, l'autre a cru pouvoir ſe munir de l'autorité des *Centuriateurs de Magdebourg* qui citent la *Chronique de Proſper*; outre que l'Hiſtorien de ce Concile reconnoit qu'on n'eſt pas d'accord ſur la date. Mais le Docteur pretend que les *Centuriateurs* ne ſont pas une autorité ſuffiſante après les découvertes qu'on a faites depuis : Et pour la *Chronique*, elle place le Concile immediatement audeſſus du Conſulat de Siagrius & Eucherius, qui tombe en 381.

Pour ce qui regarde les *Donatiſtes*, on en eſt generalement aſſez inſtruit; auſſi bien que des diſputes entre le Patriarche d'Alexandrie, & celui de Conſtantinople. On comprend bien que Mr. Chandler n'eſt pas homme à épargner là tant de gens qui lui donnent priſe : Et il a beau jeu; il faut l'avouer. Cependant il n'y a encore eu que le *Magiſtrat* qui ait emploié les voies de fait. L'*Evêque de Rome* va s'en mêler; *Innocent* y fit fermer les Egliſes des Novatiens qui furent eux mêmes dépouillez de leurs biens dans la ſuite.

Nous en ſommes au regne de *Theodoſe le jeune*. Pendant que les Vandales, qui etoient Ariens, faiſoient main baſſe ſur les

Orthodoxes, en Afrique & en Espagne; tout l'Empire etoit en feu, au sujet du *Nestorianisme*; ce qui donna occasion au 3me. Concile general, assemblé à Ephese, l'an 434. Cyrille d'Alexandrie y présida, & Nestorius de Constantinople y fut déposé. S'il n'etoit pas orthodoxe ce Nestorius, il paroissoit au moins grand Zélateur; s'il est vrai qu'après sa consecration, il ait dit à l'Empereur, " purgez moi la terre d'here-„ tiques, & je vous donnerai le roiaume „ du Ciel: Conquérez avec moi les Here-„ tiques, & je subjuguerai avec vous les „ Persans ".

Sous *Marcien* en 454, le 4me. Concile general fut convoqué à Calcedoine, & l'Empereur l'honnora de sa presence. Après quoi il publia un Edit qui ne dénonçoit pas seulement des peines severes contre les *Eutichiens*: mais qui defendoit les disputes publiques de religion, tant aux Ecclesiastiques qu'aux Laïques, sous peine de bannissement &c. *Justinien*, en 551, assembla le 5me. Concile. Le pretexte en etoit bien les Livres d'*Origene* qu'on disoit etre remplis d'erreurs: mais on mit d'abord en question, *Si les morts devoient être anathématisez?* Surquoi un nommé *Eutyches* remontra gravement aux S.S. Peres, „ que Josias avoit bien-fait deterrer les „ cadavres des Sacrificateurs idolatres ". C'étoit une raison *peremptoire*, il fallut s'y rendre: Et l'Empereur se crut obligé à regaler

galer l'habile homme du Patriarchat de Constantinople. Le Concile, à son tour, régala le grand Empereur du titre de *Roi très-Chrétien*.

L'Auteur passe très-légérement sur la relation de *Procope* touchant ces Orthodoxes Africains qu'il avoit ouï parler distinctement, à Constantinople, après que les Ariens leur eurent fait couper la langue, dans leur patrie. Mr. Chandler n'est pas homme à croire cela; & peut-être qu'il n'a pas tout-à-fait tort. A la vérité, on a connu un des beaux genies de notre tems, qui se seroit fort récrié là dessus; ou plustôt, c'est surquoi il s'est récrié dans son dernier Ouvrage (*a*). Ce qu'il en dit paroit pressant, & sur tout admirablement bien tourné. Toutes fois ceux qui aiment à voir le pour & le contre sur une question, s'ils entendent assez l'Anglois; pourront se satisfaire par le moien des livres indiquez au bas de la page (*b*).

17. Le VI. Concile general fut convoqué sous Constantin fils de Constance, l'an 681, On y condamna au feu les livres des Here-

(*a*) Voiez l'ouverture des sept seaux par le Dr. Abbadie, tome 3. page 255. &c.

(*b*) Dr. Berriman's Sermons at Lady Moyer's Lecture. 1729.

An Enquiry into the Miracle &c. In a Letter to a Friend, occasioned by Dr. Berriman's Sermons at Lady Moyer's Lecture. 1730.

retiques, & on decreta que les Evêques les Prêtres, & les Moines, convaincus d'hereſie, ſeroient bannis; & que les biens des Laïques ſeroient confiſquez en pareil cas. Après vint la *controverſe des Images*, qui eut des ſuites terribles: mais tout cela eſt connu; Et comme notre Auteur paſſe immediatement après au *Siécle de la Réformation*, les Lecteurs ne ſeront pas fâchez de s'arrêter ici avec nous. Le reſte, qui fait la moitié de l'Ouvrage, ne peut que fournir un Extrait fort intereſſant.

ARTICLE V.

The KORAN, commonly called, the ALCORAN of Mohammed, tranſlated into English immediately from the Original Arabic; with explanatory Notes, taken from the moſt approved Commentators; To which is prefixed a Preliminary Diſcourſe. By GEORGE SALE, Gent. C'eſt-à-dire. *Le* Koran, *appellé communément* l'Alcoran, de Mahomet, *traduit en Anglois ſur l'Original Arabe*; *avec des Notes tirées des meilleurs Commentateurs. On a mis à la tête un Diſcours Preliminaire. Par* Mr. George Sale. *Nulla falſa doctrina eſt, quæ non aliquid veri permiſceat.*

ceat. Auguſt. Queſt. Evang. Lib. 2. cap. 40. A Londres, chez J. Wilcox, *dans le Strand.* 1734. 4. pp. 187. pour le Diſcours Preliminaire, & 508. pour la Traduction.

S'Il eſt agréable & utile de connoitre la Religion & les Loix Civiles & Eccleſiaſtiques des Nations étrangéres, il doit l'être ſur toute par rapport à celles de Mahomet, le Prophéte & le Legiſlateur des Arabes, & le Fondateur d'un Empire, qui en moins d'un Siécle s'eſt étendu ſur une plus grande partie de la Terre, que les Romains n'en ont jamais poſſedé. Il y a ſans doute, quelque choſe de bien ſurprenant dans l'établiſſement de cette fauſſe Religion: Car on ſe trompe beaucoup lors qu'on s'imagine, qu'elle ne s'eſt établie que par la force; elle a été reçue par des peuples, que les Arabes n'ont jamais ſubjuguez, & même par des Nations, qui les ont depouillez de leurs conquêtes, & détruit l'empire des Califes. On doit donc naturellement ſouhaiter de connoitre une Religion, qui a eu un ſuccès ſi prodigieux; & on ne peut qu'être redevable à Mr. Sale, de la peine qu'il a priſe, pour nous donner une bonne Traduction de l'Alcoran; comme il entend très bien l'Arabe, on ne ſauroit douter, que ſa Traduction ne ſoit fidéle.

Il nous dit dans ſa Préface, qu'une nouvel-

velle Verſion de l'Alcoran étoit néceſſaire, non ſeulement pour ſatisfaire la curioſité du Public, mais auſſi pour déſabuſer ceux, qui ayant lû des Verſions ou fautives ou infidelles, avoient une trop bonne opinion de l'Alcoran, & pour mettre les Chrétiens en état d'en prouver ſolidement l'impoſture: Car, ajoûte notre Auteur, aucun de ceux, qui ont entrepris cette tâche, ſans en excepter Mr. Prideaux, n'y ont réuſſi, faute d'avoir bien ſû, quel eſt l'état de la diſpute entre les Mahometans & nous. Les Catholiques Romains en particulier ont été ſi éloignez de rendre ſervice à la bonne cauſe, par leurs Réfutations de l'Alcoran, qu'au contraire, en voulant défendre leur Idolatrie, & leurs ſuperſtitions, ils n'ont fait qu'augmenter l'averſion des Mahométans pour la Religion Chrétienne, & leur ont donné des grands avantages ſur eux dans cette diſpute. Il n'y a, ſelon Mr. Sale, que les Proteſtans, qui puiſſent combattre l'Alcoran avec ſuccès, & il ſe perſuade, que Dieu leur reſerve la gloire de détruire le Mahometiſme. Dans cette eſperance il nous donne les Régles, qu'il croit, qu'on doit ſuivre en diſputant contre les Mahometans: Ces Régles ſont les mêmes, que l'Evêque Kidder vouloit qu'on ſuivit à l'égard des Juifs (*a*). Comme tous nos Lecteurs ne pourront pas conſulter l'Ouvrage de l'Evêque,

(*a*) Demonſtrat. of the Meſſias, Part. III. Ch. 2.

que, nous croyons devoir marquer ici quelles sont ces Régles, qu'il préscrit, & que Mr. Sale adopte.

I. *N'user jamais de contrainte*; Régle assez inutile à present, mais que Mr. Sale espére, que les Chrétiens voudront bien observer, s'il est jamais en leur pouvoir de la violer à l'égard des Mahometans.

II. *N'enseigner jamais aucune Doctrine, qui soit opposée au bon sens.* Cette Régle est très raisonnable, mais l'application n'en est pas aisée.

III. *N'employer ni Argumens foibles ou peu concluans, ni paroles injurieuses ou satiriques.*

IV. *Ne céder aucun Article de la Foy Chrétienne pour gagner les Mahometans.* C'est la Marotte des Sociniens, dit notre Auteur, qu'en suivant leurs principes, on convertira plus aisément les disciples de Mahomet; mais l'evenement a fait voir, qu'ils se trompent. Cependant on ne trouve point ici ces évenemens, ou ces faits, qui prouvent, que les Sociniens se trompent; & Mr. Sale lui même ajoute immédiatement après, que nous ne devons point entreprendre d'amener les Mahometans à un Système de Dogmes, mais à la Foy ancienne & primitive.

Il vient ensuite aux Traductions de l'Alcoran; il n'y en a qu'une, dit-il, qui soit passable, & comme elle est en Latin, il étoit à propos d'en faire une pour ceux, qui n'entendent pas cette Langue.

Bibliander publia un Ouvrage en Latin, qu'il

qu'il donna pour une Traduction de l'Alcoran, faite en 1143. par un Anglois nommé Robert Retenenſis, avec l'aſſiſtance d'Herman Dalmata, à la prière de Pierre Abbé de Clugny, qui les paya graſſement l'un & l'autre de leurs peines : Mais cet Ouvrage ne mérite guéres le nom de Traduction, à cauſe des grandes libertez que les prétendus Traducteurs ſe ſont données, & des fautes ſans nombre, qu'ils ont commiſes.

Ce fut ſur cette Traduction qu'André Arrivabene fit ſa Verſion Italienne, (quoique dans ſon Epitre dedicatoire il prétende l'avoir faite ſur l'Original) de ſorte qu'il ne faut pas s'étonner, que cette ſeconde Traduction ſoit encor pire, que la Verſion Latine.

Vers la fin du quinziéme Siécle Jean André (*a*) traduiſit l'Alcoran de l'Arabe en Aragonnois : „ Je ne ſais, dit Mr. Sale, " ſi „ cette Traduction a jamais été imprimée; il „ y a lieu de croire qu'elle étoit aſſez bonne, „ l'Auteur ayant été élevé dans la Religion, „ & dans les Sciences des Mahometans ; „ quoique ſa Réfutation du Mahometiſme, „ qui a ſouvent été imprimée, ne nous don„ ne pas une grande idée de ſa capacité. " Ce jugement de notre Auteur eſt bien différent de celui qu'on trouve dans Bayle (*b*), où l'on voit, que ce livre a été trouvé aſſez bon,

(*a*) V. Son Article dans le Diction. de Bayle.
(*b*) Ibid, Rem. (B).

bon, & que tous ceux, qui écrivent contre les Mahometans le citent beaucoup.

On s'attend, sans doute, à voir ici le jugement, de notre Auteur sur la Traduction de Du Ryer. „ Quoiqu'elle soit, dit-il, „ incomparablement meilleure, que celle „ de Retenensis, il s'en faut pourtant de „ beaucoup, qu'elle ne soit exacte; outre „ les transpositions, les omissions, & les additions, qui y abondent, il y a des fautes considerables à chaque page; & ce „ qui rend cet ouvrage encore plus défectueux, c'est qu'on n'y trouve point de „ Notes: elles sont pourtant absolument nécessaires, pour expliquer divers passages „ difficiles, ou qui seroient entiérement inintelligibles, quelque bien qu'ils fussent „ traduits, s'ils n'étoient éclaircis par les faits „ ou les coutumes, à quoi ils font allusion: „ Du Ryer l'a si bien senti, qu'il renvoye „ souvent ses Lecteurs aux Commentateurs „ Arabes. "

Il y a une Version Angloise, faite sur celle de Du Ryer par Alexandre Ross, qui n'entendoit point l'Arabe, & ne savoit le François que très imparfaitement; on peut juger par là, quel cas on doit faire de sa Version.

La Traduction Latine de Louis Maracci, qui avoit été Confesseur d'Innocent XI., fut publiée à Padoue en 1698. avec l'Original, & accompagnée de notes, & d'une Refutation. Cette Traduction generale-

ment

ment parlant, eſt aſſez exacte; mais ſi littérale, qu'elle ne peut guére être entendue que de ceux, qui ſont verſez dans la Literature des Mahometans: Les Notes en ſont fort utiles: mais pour la Refutation, qui groſſit conſiderablement l'ouvrage, elle ne peut être preſque d'aucun uſage, ſelon Mr. Sale, parce que, dit-il, les raiſons de Maracci ſont ſouvent peu ſatisfaiſantes, & ſes réponſes quelquefois abſurdes ou ridicules. Cependant, ajoute notre Auteur, cet Ouvrage, malgré tous ſes défauts, eſt très eſtimable, & je ſerois ingrat, ſi je ne reconnoiſſois pas qu'il m'a été fort utile.

Mr. Sale nous parle enſuite avec beaucoup de modeſtie de ſa Traduction, qu'il a taché de rendre auſſi conforme, à l'Original, que la difference des langues à pû le permettre; & il nous paroit qu'ayant à traduire un livre, qui paſſe chez les Mahometans pour la *Parole de Dieu*, il s'eſt crû obligé d'imiter le ſtile des Traducteurs de la Bible, quoyque d'une maniere auſſi elegante, que ſon ſujet le comportoit.

Notre Auteur n'ayant pas pû conſulter les Bibliotheques publiques, les Manuſcrits, dont il s'eſt ſervi, ſont, dit-il, ceux qu'il a dans ſon Cabinet, excepté ſeulement deux, qui ſont le Commentaire de Beidâwi, & l'Evangile de S. Barnabé. Le prémier lui a été communiqué par Mr. Bolten, Miniſtre de l'Egliſe Hollandoiſe de Londres; & le ſecond par Mr. Holme

Curé

Curé de Hedley dans la Province de Hamp. A cette occasion notre Auteur nous fait connoître ce dernier Manuscrit, qu'il n'a pû voir, que lorsque ce qu'il dit de l'Evangile de S. Barnabé dans son discours préliminaire étoit déja imprimé.

Ce Manuscrit est en Espagnol, écrit d'une maniére très lisible: il contient 222 Chapitres, & 420. pages *in quarto*. On y lit au commencement, que cet Evangile a été traduit de l'Italien par un Musulman Aragonnois, nommé Mostafa de Aranda. On voit ensuite une Préface, où celui qui trouva ce Manuscrit, & qui étoit un Moine Chrétien appellé Fra-Marino, nous apprend, qu'ayant vû par hazard un Ecrit de S. Irenée, où ce Pére parlant contre S. Paul, se sert de l'autorité de l'Evangile de S. Barnabé, cela lui donna un extrême desir de voir cet Evangile: Que Dieu dans sa grande Misericorde lui ayant procuré les bonnes graces du Pape Sixte V., un jour, qu'il étoit dans la Bibliotheque du Pape, le S. Pére s'endormit; durant ce temps Marino cherchant quelque livre pour s'amuser, le premier, sur lequel il mit la main, se trouva être précisément cet Evangile, qu'il cherchoit. Rempli de joye à cette découverte, il ne se fit par un scrupule de le cacher dans sa manche, & dez que le Pape fut éveillé, il prit congé de lui, & emporta ce Tréfor celeste, dont la lecture le rendit bientôt Mahometan.

Cet Evangile renferme l'Histoire de Jesus-Christ depuis sa naissance jusqu'à son ascension, & contient la plûpart des circonstances, que nous trouvons dans nos quatre Evangiles, mais changées, & quelquefois avec assez d'art, de maniere qu'elles favorisent le Mahometisme. Notre Auteur ne doute nullement que cet Ouvrage ne soit supposé, il allégue même une raison, qui prouve, qu'il a été composé par quelque Chrétien renégat, qui n'étoit pas encore bien instruit des Principes de sa nouvelle Religion; car il donne souvent à Mahomet le titre de Messie; qui, au lieu, que les Arabes écrivent *al Masih*, n'est donné dans l'Alcoran & par les Mahométans qu'à Jesus, & jamais à Mahomet. Au reste, Mr. Sale observe, que les passages, que Mr. de la Monoye a produits du Manuscrit Italien, se trouvent presque mot à mot dans cette Version d'Espagnole.

Après la Préface de notre Auteur, on trouve son Discours Préliminaire, qui est partagé en huit Sections, que nous allons parcourir.

La premiére traite des Arabes avant Mahomet, ou, comme ils ont coûtume de s'exprimer, durant le temps de leur ignorance. On trouve d'abord dans cette Section une description Géographique de l'Arabie, & plus particulierement des environs de Médine où Mahomet est enterré. Surquoi Mr. Sale remarque dans une Note, que

que quoiqu'il y ait long-tems, qu'on a refuté l'imagination de ceux, qui prétendent, que cet Imposteur est enterré à la Mecque, cependant plusieurs écrivains modernes sont tombez dans cette erreur. On n'en nomme ici que deux; l'un est Mr. Smith; qui ayant demeuré quelque tems en Turquie, semble être excusable: Dans ses Lettres *De moribus & institutis Turcorum* il fait mention jusqu'à trois fois de la visite, que les Mahometans font au Tombeau de leur Prophète à la Mecque, & il parle de Mahomet comme enterré à Médine; (a) il falloit dire tout le contraire. L'autre est le dernier Editeur des Voyages de Mandeville; sur ce que celui-ci dit (b) que le Tombeau de Mahomet est à *Methone* (*Medina*) l'Editeur voulut corriger ce nom, qui est mal Orthographié, met au bas de la page *Meca* (la Mecque). Mr. L'Abbé Vertot semble aussi avoir confondu ces deux Villes (c). Quoiqu'il en soit, il se trompe certainement, lorsqu'il dit qu'un Article de la Religion des Mahometans, aussi bien que de celle des Chretiens, étoit de visiter au moins une fois en leur vie, le Tombeau de l'Auteur de leur Religion. „ Quel qu'ait été là-dessus le sentiment des Chrétiens, je suis bien

(a) V. Ep. 1. p. 22. Ep. 2. p. 63, 64.
(b) Pag. 50.
(c) Hist. des Chev. de Malthe, T. 1. p. 410. Ed. 8.

„ bien asſeuré, dit Mr. Sale, que les Ma-
„ hometans ne ſe croient point obligez à
„ viſiter le ſepulcre de leur Prophéte. "

Après la deſcription Géographique de l'Arabie, nôtre Auteur nous parle des différentes Tribus, dans leſquelles les Arabes étoient diviſez avant Mahomet. Mais ce ſujet eſt un peu ſec; & d'ailleurs les noms ſont ſi durs & ſi barbares pour des oreilles Françoiſes, que nous ne ſaurions nous reſoudre à ſuivre nôtre Auteur dans le détail où il entre, quoique ce détail ait ſans doute ſon utilité. Il le finit en remarquant, que les Arabes ont ſçu conſerver leur liberté, ſans preſque aucune interruption, depuis le déluge: Les Aſſyriens ni les Medes ne purent jamais pénétrer dans leur païs (a); les Perſes n'ont jamais pû les rendre tributaires (b); & tant s'en faut, qu'ils ayent été leurs Maitres, qu'au contraire, lorſque Cambiſe voulut paſſer en Egypte, il fut obligé de demander aux Arabes la permiſſion de traverſer leur païs (c).

Lors qu'Alexandre eut ſubjugué les Perſes, les ſeuls habitans de l'Arabie ne lui envoyerent point d'Ambaſſadeurs, ce qui, avec le deſir qu'avoit ce Prince de ſe rendre maître d'un ſi riche païs, lui fit former le deſſein de les attaquer; mais ſi la mort ne l'eut pas

(a) Diodor. Sic. Lib. II. p. 131.
(b) Id. Ibid.
(c) Herodot. L. III. c. 8, & 98.

pas empêché de l'exécuter (*a*); les Arabes lui auroient peut-être fait voir, qu'il n'étoit pas invincible. Les Romains mêmes n'ont pas pû conquerir l'Arabie proprement dite; car la Province de l'Arabie, que Trajan ajouta à l'Empire, s'étendoit à peine jusqu'à l'Arabie petrée: & lorsque ce Prince voulut attaquer les Agareniens, qui s'étoient revoltez, ils le reçurent d'une maniére, qui l'obligea bien-tôt à s'en retourner (*b*).

Mr. Sale nous apprend après cela quelle étoit la Religion des Arabes avant Mahomet; durant ce temps, qu'ils appellent l'état d'ignorance par opposition à la connoissance du véritable Culte de Dieu, qui leur a été enseigné par leur Prophéte.

Auparavant ils étoient Idolatres, presque toute leur Nation étant de la Religion des Sabéens. Si on souhaite de savoir quelle a été l'origine de cette Religion, on le trouvera dans l'Ouvrage de Mr. Prideaux, (*c*) auquel notre Auteur nous renvoye, se contentant de nous apprendre quels sont les principaux Dogmes de la Religion des Sabéens, & en quoi consiste leur Culte.

Non seulement ils ne croient qu'un seul Dieu, mais même ils alléguent plusieurs bonnes raisons en faveur de ce Dogme. Ce-

(*a*) Strabo, L. 16. p. 1076, & 1132.
(*b*) Xiphil. p. 254.
(*c*) Hist. du V. & du N. T. Part. I.

Cependant ils rendent un Culte Religieux aux Etoiles, ou aux Anges ou Intelligences, qu'ils supposent y résider, & gouverner de là le Monde, sous la direction de la Divinité suprême. Ils travaillent à se perfectionner dans les *quatre vertus intellectuelles*, & croyent que les Ames des méchans seront punies durant neuf mille siécles, mais qu'après ce tems-là Dieu les recevra en grace. Ils sont obligez de prier trois fois le jour (*a*); Ils jeunent trois fois par an: Le premier jeune dure trente jours, le second dix, & le troisième sept. Ils offrent plusieurs sacrifices, dont ils ne se reservent rien, brulant toute la Victime. Ils s'abstiennent des Féves, de l'Ail, & de plusieurs autres légumes & herbages. Ils vont en pelerinage à un lieu proche de Caran dans la Mesopotamie, où il y a quantité de gens de leur Secte. Ils ont aussi une grande veneration pour le Temple de la Mecque, de même que pour les Pyramides d'Egypte; ils prétendent que celles-ci sont les Sépulcres de Seth, & de ses deux fils Enoch & Sabi, qu'ils regardent comme les premiers fondateurs de leur Religion; ils sacrifient un Coq & une Vache noire, & offrent de l'encens auprès de ces prétendus Sépulcres. Outre le Livre des Pseaumes, qui est le seul qu'ils admettent de

(*b*) D'autres disent, sept fois, V. d'Herbelot, p. 726. & Hyde, *Rel. Pers. Vet.* p. 528.

de toute l'Ecriture sainte, il ont d'autres Livres, qu'ils croient également sacrez; il y en a un écrit en Chaldéen, qu'ils appellent le *Livre de Seth*, & qui est rempli de discours moraux.

Il y a des Auteurs, qui croyent que cette Secte a pris son nom de Sabi, le prétendu fils de Seth, dont nous venons de parler; mais selon Mr. Sale, il y a plus d'apparence, que le nom de Sabéens vient de צבא *Saba*, (a) c'est-à-dire, *l'Armée des Cieux*, qu'ils adorent. Les Voyageurs les appellent ordinairement *Chrétiens de S. Jean Baptiste*; & il est vray, qu'ils prétendent maintenant être ses disciples, & qu'ils ont une espéce de baptême, mais c'est-là la plus grande, & peut-être l'unique marque de leur Christianisme. Cette Secte est une de celles, que Mahomet a bien voulu tolérer, à condition qu'elle payat un certain Tribut; & les Sabéens sont compris au nombre de ceux, que l'Alcoran désigne souvent par cette expression, *Ceux à qui les Ecritures ont été données*, ou à la lettre, *Le peuple du Livre*.

L'Idolatrie des Arabes, en tant qu'ils étoient Sabéens, consistoit donc principalement dans le Culte, qu'ils rendoient aux Etoiles fixes, aux Planétes, aux Anges, & à leurs Images, qu'ils honoroient comme des Divinitez inferieures, & dont ils im-

(a) Potock, *Spec. Hist. Arab.* p. 138.

implorioient l'intercession, les regardant comme des Médiateurs envers Dieu ; car d'ailleurs ils ne reconnoissoient qu'un Dieu suprême, le Créateur, & le Maître de l'Univers ; ils le nommoient *Allah Taala* le Dieu souverainement élevé. Ils appelloient leurs autres Divinitez, qu'ils lui croyoient subordonnées, simplement *al Ilaha* les Déesses. Les Grecs, qui n'entendoient pas ces mots, & qui rapportoient la Religion de tous les autres peuples à la leur, ont prétendu, que les Arabes n'adoroient que deux Divinitez, *Ourotalt* ; & *Alilat* ; qu'ils ont prises pour Bachus & Uranie (*b*), se fondant à l'égard de Bachus, sur ce qu'il étoit une de leurs plus grandes Divinitez ; & qu'il avoit été élevé dans l'Arabie, & par rapport à Uranie, sur la veneration, que les Arabes avoient pour les Etoiles.

Pour prouver, que les Arabes n'admettoient qu'un seul Dieu souverain, notre Auteur allégue un formulaire, dont ils se servoient en s'adressant à lui : „ O Dieu, „ disoient ils, je me dédie à ton service ; „ O Dieu tu n'as point de Compagnon, „ excepté ton Compagnon, de qui tu es „ le maître absolu, & de tout ce qui est „ à lui ". Il paroit par là, dit Mr. Sale, qu'ils ne croyoient pas que leurs Divinitez inférieures fussent indépendantes, quoiqu'ils

(*b*) V. Herodot. Lib. III. cap. 1. p. 162. Edit. Gronovii.

qu'ils leur offriſſent des Sacrifices & des Oblations, auſſi bien qu'à Dieu, qui même avoit ſouvent la plus mauvaiſe part, comme Mahomet le leur reproche.

C'eſt de cette Idolatrie, de ce Culte des Divinitez inferieures, ou des Compagnons de Dieu, comme les appellent encore les Arabes, que Mahomet détourna ſes Compatriotes, établiſſant chez eux le Culte du ſeul vray Dieu: De ſorte, ajoute notre Auteur, que quelques blamables, que les Mahometans ſoient à d'autres égards, ils ſont bien éloignez d'être Idolatres, comme l'ont pretendu quelques écrivains prevenus ou ignorans.

Outre le Sabeiſme la Religion des Mages avoit auſſi pluſieurs Sectateurs parmi les Arabes long-tems avant Mahomet, qui en a emprunté diverſes choſes. Notre Auteur n'entre dans aucun détail ſur cette Religion; il ſe contente de nous renvoyer à ce que Mr. Hyde en a écrit (*a*), ou à l'Abregé, que Mr. Prideaux en a fait (*b*).

Le Judaiſme & le Chriſtianiſme ont auſſi été établis en Arabie; ce que Mr. Salé attribue à la diſperſion des Juifs après la priſe de Jeruſalem par les Romains, & aux perſécutions, que les Chrétiens ſe ſont faites les uns aux autres, & qui obligérent les plus foibles à chercher un Aſile chez les

(*a*) Rel. Vet. Perſ.

(*b*) Hiſt. du V. & du N. T. Part. I. Liv. I.

les Etrangers, & particuliérement chez les Arabes. On ne manque pourtant pas d'Historiens, qui attribuent la conversion de plusieurs Arabes, & même de quelques Tribus entiéres à des Miracles: Notre Auteur les rapporte, sans faire connoître s'il les croit vrais ou supposez; ce qui est un effet de son impartialité; car il a déclaré d'avance, qu'il ne prétend pas garantir la verité de tout ce que ses Auteurs lui fournissent.

Avant Mahomet les Arabes étoient partagez, comme ils le sont encore à présent, en deux Classes; les uns habitoient dans des Villes ou Villages, les autres à la Campagne sous des tentes. Les premiers cultivoient la terre, nourrissoient des Bestiaux, exerçoient toute sorte de métiers, & s'appliquoient sur tout au Négoce. Pour ce qui regarde la maniére de vivre des autres, on nous renvoye à Mr. La Roque, qui l'a très bien décrite dans son voyage de la Palestine (*a*).

On nous parle ensuite de la Langue des Arabes, qui certainement est une des plus anciennes, & de ses differens Dialectes; de leurs Lettres ou caractéres, &c. Sur quoi nous renvoyons les curieux au Livre même.

Les Choses, dont les Arabes se glorifioient le plus anciennement, étoient l'E-

lo-

(*a*) Pag. 109, &c.

loquence, une connoissance parfaite de leur Langue, l'Art de se bien servir de leurs armes, & de bien manier un cheval, & l'hospitalité.

Ils s'exerçoient à l'Eloquence en composant des harangues ou des Poëmes, & s'attachoient à y exceller. Celui, qui dans les assemblées publiques étoit capable d'inspirer au peuple quelque grand dessein, ou de le détourner de quelque dangereuse entreprise, ou en general de lui persuader quelque chose d'utile, étoit recompensé par le glorieux titre de *Khâteb*, ou d'Orateur, titre, qu'on donne à present aux Prédicateurs Mahometans.

La Méthode des Arabes étoit bien differente de celle des Orateurs Grecs & Romains: Leurs discours n'étoient point composez de raisonnemens suivis, mais de sentences détachées, sans aucune liaison; de sorte, qu'ils persuadoient leurs auditeurs, moins par la force de leurs raisons, que par leurs périodes pleines & ronflantes, par la cadence & l'élégance de leurs expressions, & par la subtilité de leurs sentences proverbiales: Et ils étoient si persuadez, que c'est en cela que consiste la véritable Eloquence, qu'ils ne vouloient pas convenir, qu'aucune Nation entendit l'art de parler en public, excepté eux & les Perses, qui à cet égard leur étoient pourtant inferieurs.

La Poësie étoit si estimée chez les Arabes, que la facilité de pouvoir s'exprimer sur

ſur le champ en vers avec élegance, étoit regardée comme une très grande perfection, & en quelque ſorte comme une preuve de Nobleſſe. Ce n'étoit que dans leurs poëmes, qu'étoit conſervée la mémoire des grandes actions de leurs ancêtres, leurs Généalogies, & la diſtinction de leurs Tribus; de ſorte que la gloire, qu'un Poëte acquerroit, rejailliſſoit ſur toute ſa Tribu; & dès qu'un Poëte commençoit à ſe diſtinguer, les autres Tribus envoyoient feliciter publiquement celle de ce Poëte, dans laquelle on ne manquoit pas non plus de témoigner ſa joye par des Fêtes & des repas, auxquels les Femmes aſſiſtoient dans leurs habits de Nôces, chantant le bonheur de leur Tribu, de ce qu'elle avoit un Poëte, qui déſormais ſoutiendroit l'honneur de ſa Tribu, conſerveroit ſes Généalogies, & tranſmettroit à la poſterité la mémoire des grandes actions, qui y ſeroient faites, & enfin, qui entretiendroit la pureté de la Langue. C'étoient là les ſujets de leurs Poëmes; & comme c'étoit à la Poëſie, qu'ils étoient redevables de toutes leurs connoiſſances morales, politiques, & hiſtoriques, on ne doit pas être ſurpris de la joye publique, qu'ils témoignoient, lorſqu'il s'élevoit quelque Poëte diſtingué, ni qu'ils s'en félicitaſſent reciproquement; honneur dont ils n'étoient pas prodigues, puiſque ces felicitations publiques n'avoient lieu que dans ces trois occaſions, à la naiſſance

sance d'un fils, lorsqu'il paroissoit un Poëte, & à la naissance d'un Poulain d'une excellente race.

Pour exciter de l'émulation parmi les Poëtes il y avoit tous les ans une assemblée de toutes les Tribus à Ocadh, lieu, que cette solennité rendoit celebre; cette assemblée duroit un mois, & pendant ce temps, ils recitoient leurs poësies, & tachoient à se surpasser les uns les autres; & les pièces, qu'on jugeoit les meilleures, étoient mises en depot dans le Thrésor du Roy. Mahomet supprima ces assemblées; & sous son régne, & même plusieurs années après sa mort, les Arabes négligérent en quelque sorte la poësie, étant presque entiérement occupez à la guerre. Mais lorsqu'ils eurent fini leurs conquêtes, & rétabli la paix, non seulement ils s'attachérent de nouveau à la poësie, mais même ils s'appliquerent avec soin à presque toutes les sciences, & y firent de très grands progrès. Cependant l'espéce d'interruption, que leur poësie souffrit, a été cause, que la plupart de leurs anciens poëmes, qui contenoient leur histoire, se sont perdus, l'usage de l'Ecriture ayant été assez rare parmi eux, durant ce qu'ils appellent le temps de leur ignorance.

L'Hospitalité & la Liberalité leur étoient en quelque sorte habituelles, & ils en faisoient tant de cas, que les exemples de ces Vertus, qu'on trouve parmi eux, surpas-

passent, selon Mr. Sale, tout ce qu'on peut citer des autres Nations, & les vices contraires étoient si détestez, que le plus terrible reproche, qu'un de leurs Poëtes ait crû pouvoir faire aux habitans de *Wasset*, étoit que chez eux les hommes n'avoient pas le cœur de rien donner, ni les femmes celui de rien refuser.

Depuis la venue de Mahomet les Arabes n'ont point dégeneré de la liberalité de leurs Ancêtres; notre Auteur nous renvoye sur ce sujet à la Bibliotheque Orientale de Mr. d'Herbelot (*a*): Il rapporte pourtant une histoire, qui renferme trois exemples si surprenans de liberalité, que nous jugeons devoir la traduire, quoiqu'elle soit un peu longue.

Trois personnes disputoient ensemble sur cette question, qui étoit l'homme le plus liberal de tous les Arabes. L'un donnoit la préference à *Abdallah*, le fils de *Jaafar* oncle de Mahomet; le second à *Kais Ebn Saad Ebn Obádah*, & le troisiéme à *Arábah*. Comme ils ne pouvoient pas s'accorder, on leur proposa, que pour finir la dispute, chacun d'eux allât demander l'assistance de celui, qu'il croioit le plus liberal, afin que par la nature du present, qu'ils recevroient, on put decider la question. Ils consentirent tous à cet ex-

(*a*) Particulierement, aux Articles de *Hâsan*, fils d'Ali, de Maan, Fadhel, & Ebn Yahya.

pedient. Celui qui étoit pour Abdallah étant allé chez lui, le trouva montant sur son chameau pour aller en voyage, & lui parla de cette maniere. *Fils de l'oncle de l'Apotre de Dieu, je suis voiageur, & dans une grande nécessité.* Sur quoi Abdallah, qui avoit déja un pié dans l'Etrier, descendit, & dit à cet homme de prendre le chameau avec toute sa charge, le priant seulement de ne pas se défaire d'un Sabre, qui étoit attaché à la selle, parce qu'il avoit appartenu à Ali, le fils d'Abutaleb. L'homme prit donc le Chameau, & y trouva, qu'outre plusieurs vestes de soie, il étoit chargé de quatre mille pieces d'or; ce qu'il y avoit pourtant de plus precieux étoit le Sabre, dont il ne devoit pas se défaire.

Le second ayant été trouver Kais Ebn Saad, un Esclave lui dit que son maître dormoit, & lui demanda ce qu'il souhaitoit: il repondit, qu'il venoit demander quelque assistance. Il n'est pas necessaire que j'éveille mon maître, dit l'esclave, je puis vous assister, sans attendre son ordre; là dessus il lui donna une bourse où il y avoit sept mille piéces d'or, l'assurant, que c'étoit tout l'argent qu'il y avoit alors dans la maison. Mais il l'envoya vers celui, qui avoit soin des chameaux, & lui dit d'en prendre un avec un esclave, & de s'en retourner chez lui avec cela. Lors que Kais fut éveillé, son esclave lui dit ce qu'il

qu'il avoit fait; ſurquoi Kais, pour le recompenſer, le mit en liberté, ajoutant ſeulement, pourquoi ne m'as-tu pas éveillé, je lui aurois donné davantage.

Le troiſiéme rencontre Arâbah ſortant de chez lui pour aller à la priére appuié ſur deux eſclaves, parce qu'il étoit aveugle: à peine eut il appris qu'on lui demandoit quelque aſſiſtance, que quittant les Eſclaves, qui le conduiſoient, il joignit les mains, deplorant ſon malheur, de ce qu'il n'avoit point d'argent; mais il pria inſtamment l'autre d'accepter ſes deux eſclaves; ce que celui-cy refuſant; ſi vous ne les recevez pas, dit-il, je jure que je leur donnerai leur liberté, plutôt que de m'en ſervir, vous étant dans le beſoin. La deſſus il laiſſa ſes eſclaves & s'en fut en tâtonnant du mieux qu'il pouvoit. On n'eut pas de peine à décider, qu'Arâbah étoit le plus liberal des trois, ayant donné ce qui lui étoit le plus neceſſaire, au lieu que les autres avoient donné de leur abondance.

La generoſité n'étoit pas la ſeule vertu des Arabes; les anciens les ont beaucoup loué par rapport à leur bonne foy, (*a*), & à leur pieté pour leur parens (*b*); ils ont auſſi été celébres, particuliérement ceux du deſert, par leur penetration, & la vivacité de leur Eſprit (*c*).

Mais

(*a*) Herodot. lib. III. cap. 8.
(*b*) Strabo, L. 16. p. 1129.
(*c*) d'Herbelot, p. 121.

Mais s'ils sont estimables à plusieurs égards, ils ont aussi leurs defauts, leurs Auteurs conviennent, qu'ils sont naturellement enclins à la guerre, qu'ils sont cruels, feroces, toujours prêts à répandre le sang, & si vindicatifs, qu'à peine peuvent-ils oublier une injure, de quelque vieille date qu'elle soit.

La seconde section traite de l'Etat du Christianisme, particuliérement dans l'Orient, & du Judaïsme, lors que Mahomet parut, des moyens, qu'il employa pour établir sa Religion, & des circonstances, qui le favorisérent.

On sait assez, que le Christianisme commença à dégénérer dez le troisiéme siécle, par les disputes, qui s'élevérent parmi les Chrétiens, & qui étouffèrent peu à peu cette charité, qui est le caractére distinctif des disciples de Jesus-Christ. Les choses allerent de mal en pis dans les siecles suivans, les Heresies, les Schismes, le Culte des Saints & des Images, qui avoient pour ainsi dire étouffé le Christianisme, donnérent de grands avantages à Mahomet, & facilitérent considerablement l'établissement de sa Religion, sous le specieux prétexte de ramener les hommes au Culte du seul vray Dieu. L'Arabie en particulier a été celebre pour être la pepinière des heresies, ce que, suivant notre Auteur, on peut attribuer à la liberté, qui y règnoit, & à l'indépendance des Tribus,

qui ne reconnoiſſoient point de ſouverain commun. Parmi les diverſes hereſies, qui s'étoient introduites chez les Arabes, celle des Collyriens y avoit fait d'aſſez grand progrès. Ces Heretiques diſoient, que la Vierge Marie étoit Dieu, ou du moins ils l'adoroient en cette qualité, & lui offroient une eſpèce de gateau tors, qu'on nommoit *Collyris*, d'où ils ont pris leur nom (*a*). Il y avoit de ces Heretiques au Concile de Nicée; ils diſoient, qu'outre le Pére, il y avoit deux autres Dieux, ſavoir, Christ, & la Vierge Marie, ce qui leur fit donner le nom de Marianites (*b*). D'autres s'imaginoient, que la Vierge étoit dépouillée de l'humanité, & avoit été déifiée; ce qui approche, dit Mr. Sale, de la ſuperſtition des Papiſtes, qui l'appellent *le Supplement* de la Trinité. Cette folle imagination des Collyriens, qui eſt juſtement comdamnée dans l'Alcoran, fournit à Mahomet un prétexte d'attaquer la Trinité même.

Après la deſtruction de Jeruſalem un grand nombre de Juifs ſe refugièrent en Arabie, où ils devinrent bientôt puiſſans; pluſieurs Princes, & des Tribus entières ayant embraſſé leur Religion; ce qui obligea Mahomet à avoir beaucoup d'égards pour eux, & à adopter pluſieurs de leurs opi-

(*a*) Epiph. Hereſ. Lib. III. Her. 75. 79.
(*b*) Elmacin, Eutich.

opinions & de leurs pratiques, dans le deſſein de les engager dans ſes interêts; Mais il trouva, que toujours obſtinez dans leurs ſentimens, bien loin d'embraſſer ſa nouvelle Doctrine, ils devinrent ſes plus grands ennemis: L'averſion qu'ils avoient pour lui, lui en inſpira à ſon tour pour eux; de ſorte qu'à la fin de ſa vie, il les traita beaucoup plus rigoureuſement, qu'il ne traitoit les Chrétiens, & il déclame ſouvent très vivement contre eux dans ſon Alcoran.

Notre Auteur vient enſuite aux Circonſtances, qui favoriſèrent l'établiſſement du Mahometiſme, & à ce qui concerne la perſonne de Mahomet. Ce qu'il dit là deſſus méritant que nous en parlions un peu au long, nous ſommes obligez de le renvoyer à un autre Journal, afin de pouvoir varier les matieres de nos extraits.

ARTICLE VI.

Sermons on the following Subjects, &c. *Sermons ſur les Sujets ſuivans, &c. Par Jaques Foſter.* A Londres; chez J. Noon. 1733. 8°. pp. 442. (Second Extrait).

NOus avons donné dans la I. Part. du Tom. II. pag. 65 de cette Bibliotheque, l'Extrait des ſix premiers Sermons de ce

Volume. Le ſeptiéme roule ſur les Myſtères. Le VIII. ſur la priére d'Agur (Prov. XXX. 8, 9.) & tend à faire voir qu'une condition médiocre eſt préferable & à de grandes richeſſes & à la pauvreté. Le IX. ſur la nature & les funeſtes effets d'une lâche complaiſance pour les hommes. (Prov. XXIX. 26.) Le X. renferme des règles pour lire avec fruit l'Ecriture Ste. (Jean V. 39.) Le XI. traite de l'Hereſie. Le XII. du Schiſme. Le XIII. des plaiſirs qui accompagnent une vie religieuſe (Prov. III. 17) Le XIV. eſt deſtiné à prouver que la religion eſt fondée ſur la raiſon, & ſur le droit que chaque particulier a de juger de la Religion (Joſ. XXXIV. 15.) Dans le XV, on examine ſeparément les preuves d'une vie à venir que la raiſon nous fournit, & celles qui ſont tirées de la Revelation (2. Tim. I. 10.) Le XVI. & dernier expoſe la folie & le danger qu'il y a à ſe moquer de la religion (2. Pier. III. 3.)

Après avoir marqué les ſujets de chacun de ces Sermons, nous allons donner le précis de ceux qui roulent ſur les *Myſtères*, ſur l'*Hereſie*, & ſur le *Schisme*, comme nous nous y ſommes engagés dans notre précédent Extrait.

Le Texte du premier de ces trois eſt pris du Deuteronome XXIX. 29. *Les choſes cachées ſont pour l'Eternel notre Dieu; mais les choſes revelées ſont pour nous & pour*

nos

nos enfans à jamais, afin que nous faſſions toutes les paroles de cette Loi. L'Auteur, après avoir rapporté en deux mots l'occaſion de ces paroles, les conſidere en elles mêmes, & en tire cinq propoſitions qu'il établit l'une après l'autre. La premiére, que c'eſt une vaine & folle curioſité que de vouloir pénétrer des choſes que nous ne pouvons comprendre, & ſur leſquelles la raiſon ni la revelation ne nous fourniſſent aucune lumiére. De cet ordre ſont les *Decrets* de Dieu, ou ſes deſſeins ſecrets, & les évenemens futurs qui ne nous intereſſent point. Telle eſt la foibleſſe & le peu d'étenduë des facultés de notre eſprit, qu'il ne ſe peut que nous n'ignorions une infinité de choſes dans la Nature, & qu'il n'y ait dans la conduite de la Providence bien des évenemens qui nous embaraſſant & nous confondent. Cependant, il eſt ordinaire de voir que les hommes veulent pénétrer ces ſecrets, & ſavoir les raiſons de tout, juſques à trouver en quelque maniére mauvais que Dieu ne leur ait pas revelé tous ſes deſſeins. Une pareille diſpoſition eſt également déraiſonnable & criminelle. La ſageſſe nous dicte de borner nos recherches aux choſes qui ſont à la portée de nos facultés naturelles, & qu'il nous importe le plus de connoître, & d'être ſenſible à la bonté de Dieu qui nous a enrichis de facultés ſi excellentes, bien loin de nous plaindre de leur peu d'éten-

duë. N'eſt ce pas une folie inexprimable, que de prendre plaiſir à tâtonner dans les ténèbres, que d'abandonner les claires maximes de la droite raiſon pour ſe livrer à de vaines conjectures, & aux rèveries d'une imagination qui s'égare? N'eſt ce pas une folie que de vouloir expliquer des myſtères inexplicables, & de ſe plaindre de ce qu'on ne ſauroit comprendre tous les deſſeins d'un Eſprit infini? Notre Seigneur a combattu avec ſoin cette vaine & folle curioſité, parce qu'elle conduit naturellement au Pyrrhoniſme, & qu'elle détourne l'eſprit de l'étude de la véritable ſageſſe pour l'arrêter à de frivoles ſpéculations. On en voit un exemple dans ce qui eſt rapporté Luc. XIII. 23, 24. Quelcun aiant demandé *s'il n'y en auroit que peu de ſauvés, Jeſus Chriſt*, au lieu de répondre directement à cette queſtion, fait connoitre à ſes diſciples à quoi il leur importoit le plus de s'appliquer. *Efforçés vous*, leur dit il, *d'entrer par la porte étroite, car je vous déclare qu'il y en aura beaucoup qui tâcheront d'entrer & qui ne pourront.*

La ſeconde propoſition que l'Auteur tire de ſon texte, c'eſt qu'à proprement parler il n'y a point de myſtère dans la religion. *Les choſes cachées*, c'eſt à dire, myſterieuſes, *appartiennent à l'Eternel notre Dieu, & les choſes revelées*, les choſes qui ſont claires & intelligibles, ſont les ſeules qui *nous appartiennent.* Un *Myſtère*, dans le

ſens

ſens que l'Ecriture attache à ce mot, eſt une choſe que la raiſon ne pouvoit pas découvrir, & qui par conſequent auroit été à jamais inconnuë aux hommes, ſi Dieu ne la leur avoit revelée. Il y a pluſieurs verités de ce genre dans la Religion Chrétienne: Avant la manifeſtation de l'Evangile, c'étoient des *Myſtères*; mais elles ont ceſſé d'être telles au moment de cette manifeſtation. C'eſt ce que Mr. *Foſter* prouve par deux ou trois paſſages. *Jeſus Chriſt* dit à ſes diſciples qu'il *leur étoit donné de connoître le myſtère du Roiaume de Dieu* (Marc. IV. 11.) *St. Paul* parle de la *revelation du Myſtère qui a été caché dans le ſilence pendant les ſiécles paſſés* (Rom. XVI. 25.) Et ailleurs, il dit aux *Corinthiens*; *Voici un myſtère que je vai vous découvrir* (1. Cor. XV. 51.) Ces paſſages montrent évidemment, ſelon l'Auteur, que quelque obſcures que fuſſent auparavant les choſes dont il y eſt fait mention, elles ſont à préſent claires & intelligibles; ſans cela, dit-il, comment auroient elles pû être *connuës*, *revelées*, & *découvertes*? Il ajoute que c'eſt ce qui paroitra encore plus inconteſtable, ſi l'on conſidère ces choſes en elles mêmes. Qu'y a-t-il de plus clair que les deux mystères dont parle St. *Paul*, ſavoir la Vocation des Gentils, & cette propoſition, *Nous ne dormirons*, ou nous ne mourrons *pas tous*, *mais nous ſerons tous changés*? C'étoient là des choſes

qui ne pouvoient être connuës que par la Revelation, & par conſequent de vrais myſtères avant que cette revelation eut été donnée ; mais conſiderées en elles mêmes, ce ſont des verités claires, à la portée de tous les eſprits, & ſans la moindre difficulté. On en peut dire autant de la parabole du ſemeur que Jeſus Chriſt a en vuë dans le paſſage allegué.

Suivant cette explication, il eſt certain que les *Myſtères*, c'eſt-à-dire les verités que la raiſon ne ſauroit découvrir, & qui n'ont point été revelées, ſont ces *choſes cachées*, dont parle Moïſe, leſquelles *appartiennent à Dieu* ſeul, & ne nous regardent en aucune façon que ce ſoit. L'Auteur s'exprime là-deſſus avec tant de liberté, & la matière eſt ſi délicate, que nous allons rapporter mot à mot ſes propres paroles. „ Si même, dit il, certaines verités qui „ étoient autrefois des-Myſtères, ſont „ aujourd'hui partie de notre Religion, „ nous ne devons cependant rien croire de „ ce qui eſt encore un Myſtère. Croire „ des dogmes qui ſont actuellement myſ„ térieux, c'eſt croire ſans idées, croire „ ce dont nous n'avons aucune connoiſ„ ſance ; mais cela eſt de ſa nature impoſ„ ſible. Nous pouvons bien croire qu'il „ y a quelque verité generale contenuë „ dans des propoſitions que nous n'enten„ dons pas ; & juſques-là notre foy peut„ être raiſonnable, parce que nous ſavons

„ ce

„ ce que nous croions : Mais nous ne
„ saurions rien croire de particulier tou-
„ chant ces propositions elles mêmes,
„ parce que nous n'y comprenons rien.
„ Et l'on ne sauroit faire une plus grande
„ injure à la sagesse de Dieu, que de sup-
„ poser qu'il a voulu que nous creussions
„ simplement en general qu'il y a quel-
„ que verité cachée sous des termes in-
„ intelligibles dont nous n'avons aucune
„ idée. Ce n'est pas là reveler, mais
„ plûtôt laisser les choses dans une parfaite
„ obscurité ; c'est seulement faire connoi-
„ tre aux hommes leur propre ignorance,
„ comme pour la leur reprocher en quel-
„ que maniére, & en prendre occasion de
„ leur insulter, sans leur fournir aucune
„ nouvelle lumiére pour les conduire dans
„ le chemin de la vertu & du bon-
„ heur ".

Mr. *Foster* ajoute que si l'on examine avec soin les dogmes du Christianisme, on trouvera que ce sont en effet des verités claires & faciles à comprendre, & que comme la raison ne nous permet pas de croire un *jota* au delà de ce que nous comprenons ; aussi n'y sommes nous point obligés par la revelation. Selon lui, les dogmes particuliers à l'Evangile, non plus que ceux qui appartiennent à la Religion naturelle, n'ont rien d'abstrus ni de mystérieux, mais sont exprimés en termes simples & dont le sens se présente d'abord à

l'esprit. Si on lui objecte que nous croions la création du monde, l'immensité de Dieu, la resurrection generale des corps, & autres doctrines semblables, quoique nous n'en comprenions pas la *maniére*; il répond que „ la *maniére* ne fait point par„ tie de notre religion, & n'est point l'ob„ jet de notre foy; que là où le mystère „ commence, la religion finit, & la foy „ cesse. Car, dit il, je voudrois bien de„ mander au plus grand Enthousiaste s'il „ croit autre chose sur chacun de ces ar„ ticles, sinon qu'ils sont vrais; s'il croit „ quoi que ce soit par rapport à la *maniére* „ dont cela peut-être. Le zèle même „ avec lequel il soutient que ce sont là „ des verités mystérieuses, & incompré„ hensibles, ne démontre-t-il pas qu'il sent „ en lui même qu'il ne sauroit rien croire „ de particulier à cet égard? "

C'est une chose encore plus étrange, suivant l'Auteur, de parler de préceptes incompréhensibles, que de dogmes incompréhensibles; car il est très certain que l'on ne sauroit observer des loix dont l'on n'entend point le sens. Il y auroit autant d'injustice à l'exiger, qu'il y en auroit à prescrire des choses impratiquables. On dira, peut-être, que Dieu peut donner des commandemens dont nous ne saurions rendre de raison particuliére: mais Mr. *Foster* doute fort qu'on en puisse produire un seul exemple tiré de l'Ecriture Ste., & il sou-

ſoutient que quand on le pourroit, ces commandemens ne ſeroient point en eux mêmes des myſtères, puiſqu'ils ne laiſſeroient pas d'être clairs & intelligibles, ſans quoi il ſeroit impoſſible de les obſerver, autant vaudroit il ordonner de ne rien faire: Le myſtère conſiſteroit uniquement dans les raiſons cachées que Dieu auroit eu pour donner de tels commandemens, ce qui n'intereſſe en aucune maniére la Religion.

Notre Auteur trouve enſuite fort ſurprenant que les hommes aient été de tout tems ſi amoureux de Myſtères. A la verité, dit-il, il eſt aſſez naturel que des Fourbes qui font une eſpèce de trafic de la credulité des peuples, ſe ſervent de toute leur habileté & de tout leur crédit pour répandre des Doctrines myſtérieuſes: Mais pourquoi les autres qui ont plus de probité, & des vuës plus deſintereſſées, plaident-ils en leur faveur avec tant de zèle? D'où vient qu'ils prennent plaiſir à demeurer dans l'obſcurité en matiére de religion, tandis qu'ils veulent voir clair en toute autre choſe? Ils conviennent que la religion eſt infiniment plus importante que les affaires de ce monde; & cependant l'on diroit que moins ils l'entendent, & plus ils l'eſtiment. Une pareille conduite eſt d'autant plus étrange, qu'on ne conçoit pas ce qui y peut engager les hommes. Les Myſtères n'apportent ni plaiſir,

ſir, ni profit, puiſqu'on ne les comprend point, c'eſt à dire en d'autres termes, qu'au fond ils ne nous intereſſent en aucune maniére. Nous ne pouvons pas même les admirer, parce que l'admiration ſuppoſe neceſſairement quelque connoiſſance de la grandeur ou de l'excellence de ſon objet. Ainſi le plus qu'on puiſſe dire, c'eſt que nous en ſommes étonnés & confondus; Et quel plaiſir ou quel avantage y a-t-il à être dans l'obſcurité, dans l'embaras, & à n'avoir aucune idée de certaines choſes?

Encore ſi l'on s'en tenoit là, dit Mr. *Foſter*; ſe perſuader que des choſes qui ne nous intereſſent abſolument point, ſont cependant une partie eſſentielle de la Revelation; c'eſt tout au plus donner dans le fanatiſme par pure foibleſſe d'eſprit. Mais quand on repand avec zèle les Myſtères, & qu'on impoſe aux hommes la néceſſité de les croire; quand pour l'amour de ce qu'on avouë être incompréhenſible, on neglige & l'on viole même les devoirs les plus clairs & les plus indiſpenſables de la juſtice & de la charité, comme l'Hiſtoire de l'Egliſe n'en fournit que trop d'exemples; il eſt alors neceſſaire de s'oppoſer à une erreur qui rend la religion mépriſable, & qui ſappe les fondemens du Chriſtianiſme, & même de la Societé. Pour cela, le meilleur moien eſt de faire voir qu'il n'y a point de Myſtères dans la religion

gion, parce qu'une choſe dont nous n'avons point d'idée ne ſauroit être un objet de notre foy, & que dès là que nous ne la comprenons point, nous ne pouvons ſavoir ſi elle eſt bonne & utile, propre à avancer le bonheur des hommes, & par conſequent digne de Dieu.

L'Auteur paſſe enſuite à ſa troiſiéme propoſition generale, ſavoir que le but principal de la Revelation eſt la pratique de la vertu, mais d'une vertu pure & ſolide. *Les choſes revelées*, dit Moïſe, *ſont pour nous & pour nos enfans à jamais, afin que nous faſſions toutes les paroles de cette Loi.* On a déja remarqué qu'il ſeroit indigne de la ſageſſe, auſſi bien que de la bonté infinie de Dieu, de ſe reveler aux hommes d'une maniére miraculeuſe, uniquement pour confondre leur raiſon, & les remplir d'étonnement. Son deſſein ne peut pas être non plus ſimplement de leur donner de juſtes idées des dogmes les plus importans, ni même des devoirs de la Morale; car à quoi ſert la connoiſſance la plus étenduë & la plus excellente, ou en quoi eſt-elle plus eſtimable qu'une erreur innocente & qu'une agréable illuſion, ſi elle n'a aucune influence ſur la pratique? De plus, l'experience prouve qu'on peut connoitre parfaitement la religion, & en établir les divers points, avec une clarté & une force d'eſprit peu communes, ſans en être meilleur ni plus ſage. Les Démons mêmes *croient & trem-*

tremblent. Jaq. II. 19. Ainſi la pratique de la vertu doit être le principal deſſein de toute Revelation. C'eſt auſſi ce qu'on apperçoit clairement dans le Chriſtianiſme : Et d'ailleurs, l'Evangile nous enſeigne expreſſément que ça été là le but de l'Etre Suprême en nous le revelant, comme Mr. *Foſter* le montre par pluſieurs paſſages formels.

Sa quatriéme propoſition eſt une conſequence neceſſaire de la précedente, la voici. *Toute doctrine qui favoriſe le moins du monde le dérèglement des mœurs, ne ſauroit venir de Dieu:* Cela eſt incompatible avec ſa ſageſſe & ſa ſainteté. Les plus grands miracles mêmes ne ſauroient autoriſer une telle doctrine. La choſe eſt ſi évidente, que l'Auteur a crû qu'il étoit inutile de s'étendre à la prouver.

Enfin, *ſi la pratique de la vertu eſt le principal but de la Revelation, il s'enſuit inconteſtablement que c'eſt par cette règle qu'il faut juger de l'importance de ſes Dogmes.* Plus ils tendent à la pieté, & plus nous ſommes obligés de nous en inſtruire, & d'y ajouter foi „ Si l'on y fait une ſérieuſe attention, „ dit Mr. *Foſter;* on verra que les verités „ claires & fondamentales du Chriſtianiſme, dont tous les Chrétiens conviennent, ſont de cet ordre, & que les plus „ fameuſes controverſes qui ont cauſé „ tant de maux dans l'Egliſe, n'ont roulé „ que ſur des choſes qui n'avoient que „ très peu, pour ne pas dire point de rap-

„ port

„ port à la pratique de la vertu. De quel „ uſage peuvent être des diſputes ſur la „ *perſonalité*, la *conſubſtantialité*, l'*union hy-* „ *poſtatique*, & autres points ſemblables, „ qui ne ſont propres qu'à troubler l'eſprit „ du Vulgaire, & que les Savans eux mê- „ mes ne peuvent expliquer? L'Ecriture „ ne renferme aucun de ces termes ob- „ ſcurs; elle eſt une Règle claire & intel- „ ligible. Attachons nous donc plus à l'é- „ tude de cette Règle, qu'à celle de tou- „ tes les Explications Scholaſtiques qui en „ pluſieurs endroits ont obſcurci le Texte „ ſacré, & fait naitre des difficultés là où „ il n'y en avoit point. Eſtimons nos fré- „ res, non pas parce qu'ils penſent com- „ me nous ſur des opinions douteuſes, & „ ſur les ſubtilités d'une Théologie Polé- „ mique, mais à proportion de leur pieté, „ de leur juſtice, de leur charité, en un „ mot de leur attachement à la vertu &c".

Le Sermon qui roule ſur l'*hereſie*, a pour texte ces paroles de St. Paul, Tit. III. 10, 11. *Evités l'homme heretique après une ou deux exhortations, parce que vous voiés qu'un tel homme eſt entiérement perverti, & qu'il péche contre les lumiéres de ſa conſcience qui le condamne.* L'Auteur commence par remarquer qu'on ne peut penſer ſans étonnement à la prodigieuſe influence que le ſimple ſon de certains mots ménagés avec art, a ſur la plûpart des hommes, pour confondre leurs idées, & enflammer leurs paſ-

paſſions. C'eſt ainſi que parmi les Chrétiens mêmes, le terme d'*hereſie* a fourni dans tous les ſiécles aux différens Partis le prétexte & le moien de ſe diffamer & de ſe perſécuter honteuſement les uns les autres. On l'a appliqué également à l'erreur & à la verité, & on s'en eſt ſervi pour autoriſer les ſchiſmes les plus injuſtes, & les deſordres les plus affreux. Par ce mot, on a conſtamment entendu tout ſentiment contraire aux opinions reçuës, vraies ou fauſſes; & l'on peut dire qu'on n'en a jamais plus abuſé que dans les tems de la plus profonde ignorance, & de la plus grande corruption. Une conduite ſi déraiſonnable n'a pas ſeulement détourné les Chrétiens d'une étude impartiale de l'Ecriture Ste. & d'un libre examen des dogmes de l'Evangile; mais de plus, elle a diviſé, & par conſequent affoibli les interets de la Cauſe commune, & expoſé le Chriſtianiſme au mépris & aux inſultes des Incredules.

Mr. *Foſter* ſe propoſe d'arrêter, s'il eſt poſſible, le cours de ce deſordre, en donnant de juſtes idées d'un ſujet qu'on a pris, ce ſemble, à tâche d'embrouiller pour favoriſer des paſſions injuſtes; & l'on ne ſauroit nier que ſon deſſein ne ſoit très louable. Voions comment il l'exécute.

D'abord, il obſerve que le mot d'*hereſie* n'eſt preſque jamais emploié par les Ecrivains ſacrés du N. Teſtament dans un mauvais

vais ſens. Pour l'ordinaire, il ſignifie ſimplement une *Secte*, ou un Parti en matiére de religion, comme on le prouve par pluſieurs paſſages, & entre autres par ces paroles de *St. Paul*, Act. XXVI. 5. *J'ai vécu Phariſien, ſelon la Secte la plus exacte de notre religion.* Il y a dans le Grec le mot d'*hereſie* qu'on a traduit par celui de *Secte*; & il eſt manifeſte que l'Apotre s'en ſert dans un bon ſens, puiſque loin de ſe condamner pour avoir été *Phariſien*, il veut faire ſon apologie par cet endroit. Le Chriſtianiſme lui même eſt appellé une *hereſie* pas les *Juifs* de *Rome* qui ſouhaitoient cependant de l'entendre prêcher à S. *Paul*; car voici comme ils lui parlent Act. XXVIII. 22. *Nous voudrions bien que vous nous diſſiés vous même vos ſentimens; car pour cette hereſie*, ou cette Secte, *nous ſommes bien informés qu'on la contredit partout.*

Suivant cela, l'idée qu'on doit ſe faire d'un *Heretique* en general, c'eſt que c'eſt un homme qui s'érige en *Chef de Secte*, ou qui *choiſit* une Secte pour s'y joindre, car le terme de l'Original emporte un choix libre & volontaire. Ainſi, ſelon Mr. *Foſter*, à prendre ce terme dans un mauvais ſens, un *heretique* ſera celui qui embraſſe une doctrine qu'il ſait être fauſſe, qui n'eſt pas ſincère dans la profeſſion qu'il fait du Chriſtianiſme, qui défend des dogmes qu'il eſt perſuadé qui y ſont contraires, & qui par conſequent forme une faction, ou

soûtient, les interêts d'une faction, pour favoriser des déſſeins injuſtes. Mais pour s'en convaincre encore mieux, il n'y a qu'à peſer les paroles du Texte. *St. Paul* y déclare non ſeulement que l'*heretique* eſt un homme *perverti*, c'eſt-à-dire, qui s'écarte de la véritable foi ; mais, encore qu'il *péche*, c'eſt-à-dire, qu'il tombe dans ce déſordre volontairement & à mauvaiſe intention. Il ne s'agit donc pas ici d'une ſimple erreur de l'entendement, qui eſt une ſuite naturelle de la foibleſſe & des bornes étroites de la raiſon humaine, & où par conſequent il ne ſauroit y avoir de crime ; il s'agit d'une oppoſition volontaire de l'eſprit à des verités connuës, il s'agit de gens qui s'éloignent de la foy par un principe de dépravation, pour ſatisfaire plus à l'aiſe des paſſions criminelles dont ils ſont eſclaves. Cela eſt d'autant plus clair que l'Apotre ne parle pas de les ramener par l'*inſtruction*, mais par *l'exhortation* ; car chacun ſait que l'inſtruction eſt la ſeule voie qu'on puiſſe emploier avec ſuccez pour guérir de pures erreurs d'entendement, & que l'exhortation ne peut avoir lieu que par rapport aux défauts de la volonté, aux paſſions & aux vices. Enfin ce que le Texte ajoute que l'hérétique agit *contre les lumiéres de ſa conſcience*, ou, comme porte proprement l'Original, *ſe condamne lui même*, juſtifie ſans replique le Commentaire de l'Auteur.

Si

Si l'on examine les autres passages du N. Testament, où il est parlé de l'*heresie*, l'on verra qu'ils concourent tous à nous en donner la même idée. *St. Paul*, la met au rang des *œuvres de la chair*, & des vices les plus odieux (*a*). Il dépeint les héretiques, comme des gens *qui ne servent point Notre Seigneur, mais leur propre ventre*, c'est-à-dire leur sensualité, & leurs interêts mondains (*b*); *qui dans la vue d'un interêt sordide, enseignent des choses qu'on ne doit point enseigner*, (*c*); qui *aiant renoncé à une bonne conscience, ont fait naufrage quant à la foy*, (*d*); & qui *sont pleins d'hypocrisie & d'une conscience cautérisée* (*e*). *St. Pierre* parlant, de certains faux Docteurs qui devoient s'élever dans l'Eglise, & qui *introduiroient secretement des heresies pernicieuses*, assure qu'ils *renoncerviènt au Maitre qui les avoit rachetés*, qu'ils *seroient poussés par l'avarice, & prostitués à des passions infames*, &c. (*f*). *St. Jude* qui semble avoir eu les mêmes heretiques en vuë, fait aussi un portrait affreux de leurs mœurs. Il est donc inconteſtable que l'*heresie* ne consiste pas dans une simple erreur de l'entendement, mais dans une erreur

(*a*) Gal. V. 20. (*b*) Rom. XVI. 17, 18.
(*c*) Tit. I. 11. (*d*) 1 Tim. I. 19.
(*e*) Ibid. IV. 2.
(*f*) 2. Pier. II. 1. & suiv.

reur qui doit ſa ſouree à la dépravation de la volonté.

Ce principe poſé, l'Auteur en tire quatre conſequences. La premiére, c'eſt que non ſeulement aucune erreur qui vient d'un pur défaut de jugement ne ſauroit être une hereſie, mais même qu'il ne peut y avoir d'hereſie où il y a erreur de jugement. Tant qu'un homme croit de bonne foi qu'il a la verité de ſon côté, il n'eſt point heretique, à quelque degré, ou par quelque endroit que ce ſoit qu'il ſe trompe.

Une ſeconde conſequence, que Mr. *Foſter* tire de ce qu'il a établi auparavant, c'eſt qu'il eſt impoſſible qu'un homme de bien ſoit un heretique. Il peut, à la verité, tomber dans l'erreur, même ſur des points importans; mais ſes erreurs ne ſauroient être dangereuſes, tandis qu'il s'étudie à avoir une bonne conſcience. Nous ſommes tous naturellement ſujets à nous tromper, & ſi l'on conſidére la grande diverſité des talens, & de l'éducation, le différent tour d'eſprit &c. des hommes, on verra que cela doit néceſſairement produire une égale diverſité d'opinions, & par conſequent des opinions erronées, car la verité eſt une, & toujours ſemblable à elle-même. D'ailleurs, qu'eſt-ce que Dieu exige de nous ſous l'Evangile? Eſt ce une perfection abſoluë? Ou, n'eſt ce pas plûtôt que nous faſſions de ſincéres efforts pour

pour en approcher d'auſſi près que le peut permettre notre état en ce monde? Mais dans ce cas, toute erreur qui eſt compatible avec cette ſincerité doit l'être également avec le ſalut. Enfin l'Ecriture n'a-t-elle pas declaré en termes formels, que *quiconque croit que Jeſus eſt le Chriſt, eſt né de Dieu* (a)? „ Inſiſterons nous, donc, ſur des articles de foi particuliers a la Communion dont nous ſommes membres, & „ ſur de juſtes idées des controverſes les „ plus embrouillées & les plus épineuſes? „ Damnerons nous ſans miſericorde ceux „ qui n'ont pas la même force, ou le même tour d'eſprit que nous, les mêmes „ occaſions & les mêmes moiens de perfectionner leurs connoiſſances, ou peut-„ être, ſeulement, la même témérité & la „ même préſomtion? Une pareille conduite eſt également déraiſonnable & injuſte, „ mais on peut dire qu'elle n'eſt jamais „ plus odieuſe, que quand ceux qui ſont „ ſi promts à condamner les autres pour „ des erreurs de pure ſpeculation, peuvent „ être eux-mêmes juſtement accuſés de „ mauvaiſe vie. On ne ſauroit imaginer „ une hypocriſie plus monſtrueuſe & plus „ déteſtable: Et cependant ce ſont, pour „ l'ordinaire, des gens de ce caractère qui „ s'échauffent le plus, & qui font le plus „ de bruit en faveur de l'Orthodoxie, „ ſoit

(a) I. Jean. V. 1.

„ ſoit pour couvrir leurs vices, & les dé-
„ rober aux yeux du public, ſoit pour les
„ expier en quelque maniére par un Zèle
„ furieux & emporté. C'eſt à eux propre-
„ ment que s'adreſſent ces paroles du Sau-
„ veur du monde (*a*), *Pourquoi regardés*
„ *vous un fétu dans l'œil de votre frère, tan-*
„ *dis que vous ne voiés pas une poutre dans vô-*
„ *tre œil? Ou comment pouvés vous dire à*
„ *votre frere, ſouffrés que je tire ce fétu de*
„ *votre œil, pendant qu'il y a une poutre*
„ *dans le vôtre? Hypocrite, ôtés premiérement*
„ *la poutre de votre œil, & enſuite vous pen-*
„ *ſerés à ôter le fétu de l'œil de votre frère.*"

L'Auteur paroit ſi touché des maux que cet eſprit de parti, & ce Zèle hypocrite ont produit de tout tems dans l'Égliſe, qu'il ne peut aſſez les déplorer, ni trouver des termes trop forts pour en inſpirer aux Chrétiens une juſte horreur. „ C'eſt ce „ qui a fait, dit-il, que la religion, chez „ une infinité de gens, a dégeneré en for-„ malités & en ceremonies, & qu'un Zèle „ aveugle & cruel a pris la place d'une pie-„ té ſolide. C'eſt de-là que ſont nés tant „ de Syſtèmes abſurdes, incompatibles, & „ contradictoires, qui ont expoſé le Chriſ-„ tianiſme au mépris des Libertins & des „ Incrédules. De là procédent auſſi l'hy-„ pocriſie & la diſſimulation en matiére de „ religion, le renoncement même à la ve-„ rité,

(*a*) Matth. VII. 3, 4, 5.

„ rité, & par conſequent l'infidelité cou-
„ verte ſous le maſque d'une profeſſion
„ extérieure ; crimes odieux où l'on ne
„ tombe que pour ſe conformer aux Con-
„ ſtitutions de ceux qui ont le pouvoir en
„ main, & par-là s'aſſurer leur faveur, ou
„ ſe mettre à couvert des cruels effets de
„ leur ſainte vengeance. Et pour ce qui
„ eſt des trahiſons, des oppreſſions, des
„ haines inveterées, des noires calomnies,
„ des animoſités implacables, de la pau-
„ vreté, de l'eſclavage, des meurtres, des
„ maſſacres, des ſeditions, & des guerres ;
„ tous ces maux, & bien d'autres encore
„ qui ont inondé l'Egliſe Chrétienne dès
„ le commencement, ne ſont-ils pas venus
„ de la *même racine d'amertume* ? N'eſt ce
„ pas par là qu'on a prétendu juſtifier des
„ actions qui égalent, on peut le dire, en
„ énormité tout ce que l'Irreligion & l'A-
„ theïſme même ont jamais produit de plus
„ odieux ? Et s'il nous reſte quelque ſenti-
„ ment d'humanité, quelque zèle pour
„ l'honneur du Chriſtianiſme, pouvons nous
„ nous abandonner à une conduite qui eſt
„ la cauſe de tant de deſordres & de tant
„ de maux ? "

Troiſiéme conſequence. Si l'hereſie, dit Mr. *Foſter*, eſt un deſordre de la volonté, & que ceux là ſeuls en ſoient coupables qui *ſont condamnés de leur propre conſcience*, comment pouvons nous ſavoir avec certitude au moins dans la plûpart des cas, qu'un

homme eſt ou n'eſt pas un heretique? Et ſi nous ne le pouvons pas, apprenons de là à être modeſtes dans les jugemens que nous portons d'autrui. Dans le premier ſiécle du Chriſtianiſme, où les fidèles participoient aux dons miraculeux, entre leſquels étoit celui de *diſcerner les Eſprits* (*a*), cette queſtion pouvoit être aiſément decidée: Mais à preſent que ces dons extraordinaires ont ceſſé, quelle lumiére ou quelle règle avons nous, pour nous diriger dans une recherche de cette nature? Si l'on dit qu'on peut *connoitre* les heretiques *à leurs fruits*, ou à leurs mœurs corrompuës; dans ce cas, il vaudroit mieux, ſuivant l'Auteur, les *rejetter* pour leur mauvaiſe vie qui eſt manifeſte, que pour leur hereſie dont nous ne ſommes pas aſſurés. D'ailleurs, ſuppoſé qu'ils aient aſſez d'habileté pour cacher leurs deſordres, & pour paroître tout autres qu'ils ne ſont en effet, que pouvons nous faire alors que de les laiſſer au jugement de Dieu qui, après tout, eſt le Souverain & l'unique Juge de la conſcience? Mais on ajoutera, que les verités que ces gens là nient, étant auſſi claires & ſoutenuës de preuves auſſi évidentes qu'elles le ſont, il faut neceſſairement que quelque paſſion ſecrète, les en éloigne & les porte à les combattre. C'eſt ou l'amour de la ſingularité, ou l'orgueil, ou l'am-

(*a*) I. Cor. XII. 10.

l'ambition, ou quelque autre vice qui eſt le motif & la ſource de leur erreur. Tel eſt, dit Mr. *Foſter*, le langage conſtant des Enthouſiaſtes & des Bigots de tous les partis, & ſur tout de ceux qui ſont eux mêmes le plus dans l'erreur; mais un langage qui par là même ne prouve rien, & que les perſonnes ſenſées ne ſauroient regarder que comme un effet de la paſſion ou de la partialité. Et puis, eſt on infaillible pour parler ainſi? Sait on avec certitude & démonſtrativement qu'on a la verité de ſon côté? Et quand on le ſauroit, ne ſeroit-il pas plus honnête & plus charitable tout enſemble, de ſuppoſer que ceux qu'on traite d'heretiques ſe trompent par un pur défaut de jugement, que d'attribuer leur erreur à un manque de probité, & de les accuſer de mauvaiſe vie?

Enfin, l'Auteur remarque, que quoi que ce ſoit une choſe très delicate de juger de l'hereſie dans les cas particuliers qui ſe preſentent, cependant on peut aſſurer que ceux qui approchent le plus du caractère des anciens Heretiques, ſont ces violens Zèlateurs de leur Secte, qui prétendent qu'il n'y a point de ſalut hors de leur Communion, & qui excommunient tous ceux qui oſent penſer autrement qu'eux; ces gens qui ſe piquant d'une Orthodoxie rigide, impoſent aux autres des ſyſtèmes particuliers de religion, & des formes de culte public, qui ſont une pure invention des hommes, com-

me des choſes eſſentielles au Chriſtianiſme, & des loix qui obligent la conſcience. A la verité, le commun peuple qui ſe prête à l'établiſſement & au ſoutien de cette Tyrannie ſpirituelle, peut le faire très innocemment, aveuglé par la ſeduction & par l'enthouſiaſme; mais ceux qui en ſont les auteurs & les promoteurs, peuvent être ſoupçonnés d'agir dans des vuës criminelles, ou pour parler avec St. Paul, *d'avoir l'eſprit corrompu, d'être deſtitué de la verité*, & de *regarder la pieté comme un moien de gagner du bien* (a). En un mot, ſelon Mr. *Foſter*, un eſprit turbulent, factieux, & perſecuteur eſt la marque la plus ſure d'hereſie. Et en accuſer les autres, uniquement parce qu'ils ſont dans des opinions contraires à celles que nous avons embraſſées, c'eſt non ſeulement faire voir qu'on connoit très peu la nature humaine, & qu'on eſt plein d'orgueil & d'arrogance; mais de plus, c'eſt agir directement contre tous les principes de la juſtice & de la charité, qui ſont infinement preferables au plus profond ſavoir, & à la foi la plus orthodoxe.

Dans le Sermon qui ſuit, l'Auteur traite du *Schiſme*, qu'il regarde comme preſque inſéparable de l'hereſie. Son texte eſt pris de la 1. Epit. aux Cor. XII. 25. *Qu'il n'arrivât point de diviſion dans le corps, mais que tous les membres prennent un ſoin mutuel les uns des autres.*

(a) 1 Tim. VI. 5.

autres. Il remarque d'abord qu'on ne peut penſer à l'eſprit du Chriſtianiſme, qui n'eſt que douceur, que moderation, & que charité, ſans être ſurpris de voir ceux qui le profeſſent ſe diviſer en Partis, ſe déchirer & ſe perſécuter les uns les autres. Mais la ſurpriſe redouble quand on conſidère que ce qui a produit, & qui produit encore tous les jours de ſi funeſtes diviſions, ce ſont des choſes ou indifférentes de leur nature, ou de petite conſequence dans la religion, ou même ſouvent contraires à la religion, & plus propres à la deshonorer qu'à la rendre eſtimable: Comme une ſoumiſſion aveugle à l'Autorité eccleſiaſtique, la croiance de Myſtères dont nous n'avons point d'idées, & la conformité à des rites & à des ceremonies de pure inſtitution humaine. Ainſi, l'on ne ſauroit prendre trop de ſoin de ſe former de juſtes idées du Schiſme, ſoit pour n'en être point allarmé, quand ce n'eſt plus qu'un vain nom dont on ſe ſert pour noter d'infamie ceux du Parti contraire.

Le mot de *Schiſme*, dans ſa premiére ſignification ne marque autre choſe qu'une rupture ou une diviſion, & eſt également emploié dans un bon & dans un mauvais ſens, & même lorſqu'il s'agit de choſes indifferentes, comme on peut s'en convaincre par l'examen des paſſages du N. Teſtament où ce mot ſe trouve, entre autres Matth. IX. 16. & Jean VII. 43. Cependant l'uſage aiant voulu qu'on y ait attaché dans notre langue une

une idée de crime, & qu'on l'ait comme consacré à désigner les divisions qui arrivent dans l'Eglise, c'est sous ce point de vuë qu'il faut l'envisager ici. Et pour traiter la matiére avec ordre, Mr. *Foster* pose d'abord ce principe general, qu'il ne sauroit y avoir de Schisme, que dans les cas où l'on est obligé à l'union : De sorte que pour pouvoir définir la nature de ce peché, il faut trouver quelque centre d'unité qui soit commun à tous les Chrétiens. Or ce centre d'unité ne peut être, ou qu'une parfaite uniformité de sentimens en matiére de foy, ou qu'une même forme de culte public & de discipline ; ou si l'un & l'autre sont impraticables, le seul centre d'unité qui reste, c'est la charité, & une tolérance mutuelle, malgré la différence des opinions dans les choses de moindre importance, pourvu qu'on admette tous les principes necessaires du Christianisme, & que la profession qu'on en fait soit soutenuë d'une bonne vie.

Si l'on demande à l'Auteur quels sont ces principes necessaires, il répond dans une longue note, " qu'à moins qu'on ne veuille
„ multiplier à l'infini les articles de foy, il
„ faut les reduire à ceux dont la croiance
„ est expressement requise pour obtenir le
„ salut. Or l'on n'en trouve qu'un seul de
„ cette nature dans tout le N. Testament,
„ savoir que *Jesus est le Christ, le Fils de*
„ *Dieu* ; ce qui emporte la persuasion de ses
„ miracles, de sa resurrection, & des dons
„ extra-

„ extraordinaires communiqués aux Apo-
„ tres, toutes choſes qui ſont des preuves
„ conſtantes de la verité de l'Evangile. Il
„ y a deux paſſages dans la premiére Epitre
„ de St. Jean, ſi exprès là-deſſus, qu'on
„ ne ſauroit les éluder, ſans obſcurcir &
„ confondre le ſens le plus naturel des ter-
„ mes, & ſans détruire l'uſage même du
„ langage: Les voici, Chap. IV. 15. *Qui-*
„ *conque confeſſera que Jeſus eſt le Fils de Dieu,*
„ *Dieu demeure en lui, & lui en Dieu*: Et
„ Chap. V. 1. *Quiconque croit que Jeſus eſt*
„ *le Chriſt, eſt né de Dieu.* Ainſi, tout hom-
„ me qui croit cette verité fondamentale,
„ & qui du reſte, fait de ſincéres efforts
„ pour comprendre le ſens de la Revela-
„ tion, & pour vivre ſuivant ſes maximes,
„ eſt neceſſairement un vrai Chrétien, qui
„ a droit à l'amitié & à la communion de
„ tous les Chrétiens: Et lui conteſter ce pri-
„ vilege ſur des notions bizarres de l'impor-
„ tance & de la neceſſité de certains ſyſtè-
„ mes particuliers de religion qui ne ſont pas
„ expreſſément autoriſés ou appuiés par l'E-
„ criture, c'eſt agir d'une maniere injuſte,
„ antichrétienne, & ſchiſmatique".

Mais pour traiter ſon ſujet plus diſtinctement Mr. *Foſter* remarque premiérement que le centre d'unité pour tous les Chrétiens ne ſauroit jamais conſiſter dans l'uniformité d'opinion en matiére de foy, parce que c'eſt une choſe naturellement impoſſible. Il faudroit pour qu'elle eut lieu, que tous les hom-

hommes eussent exactement la même force & le même tour d'esprit, les mêmes avantages, la même éducation, les mêmes passions, les mêmes préjugés, & les mêmes interêts. Mais comme tout cela varie presque à l'infini; il doit necessairement en resulter une grande variété de sentimens. D'ailleurs, si tous les Chrétiens doivent penser de la même maniére sur toutes les disputes de religion, qui seront ceux dont l'opinion prévaudra, & servira de règle publique? Faudra-t-il s'en rapporter à la décision du plus grand nombre? Mais comment savoir de quel côté est le plus grand nombre, à moins que de recueillir le suffrage de chaque particulier? Le plus grand nombre dans un païs, peut être le plus petit par rapport à tout le corps des Chrétiens; sans compter que les vrais sentimens d'un peuple peuvent se trouver fort différens de ceux qui sont établis par autorité au milieu de ce peuple, & de ceux mêmes dont ce peuple fait une profession publique. Et puis, supposé qu'on pût déterminer ce point essentiel, le plus grand nombre a-t-il toujours raison? Ou faut-il, pour l'amour de l'uniformité, professer des opinions contraires à la vérité & à la raison? Je dis les professer, car pour les croire, cela est impossible. Ne seroit ce pas faire degenerer la religion en dissimulation & en hypocrisie? Ne seroit-ce pas se mettre dans la necessité de rentrer dans le sein du Papisme, ou plutôt d'em-

d'embraſſer le Mahometiſme & le Paganiſme même ? Car s'il faut en juger par la pluralité des ſuffrages l'Alcoran, ou l'Idolatrie Payenne eſt préferable à l'Evangile.

Mais ſi l'on peut parvenir par cette voie à l'uniformité d'opinion, on y arrivera, peut-être, en ſe ſoumettant à la déciſion de ceux d'entre les Chrétiens qui ont le plus de lumiéres & de pieté. Cela ſeroit bon, ſi l'on pouvoit déterminer certainement qui ſont ceux qui ont le plus de lumiéres & de pieté, ou ſi une conſtante expérience n'avoit pas fait voir que ceux qui ont le plus de lumiéres & de pieté, ne ſont pas pour cela infaillibles. Faudra-t-il, donc, que nous nous abandonnions, en matiére de foy, à la direction de nos Guides ſpirituels, des Paſteurs & des Conducteurs de l'Egliſe ? Mais en ſerons nous plus avancés ? Si les Eccleſiaſtiques de chaque Nation décident pour cette Nation là ce qu'elle doit croire, il y aura autant de varieté dans la foy des Chrétiens, qu'il y aura de differens païs. Ou ſi c'eſt au plus grand nombre des Eccleſiaſtiques de tous les païs à régler la créance generale des peuples, il faut que nous renoncions à notre raiſon, au témoignage de nos ſens, & à l'humanité même, pour nous livrer à toutes les extravagances & à toutes les cruautés de la ſuperſtition Romaine. Ou enfin, ſi l'on doit ſe ſoumettre à la religion du Magiſtrat, la même diverſité de ſentimens aura lieu, & dans ce cas, le Mahometiſme & le Pa-

Paganiſme auront un grand avantage ſur le Chriſtianiſme. Ainſi, il paroit par tout ce qu'on vient de dire, que c'eſt donner dans une idée abſurde & romaneſque, que de prétendre que tous les Chrétiens puiſſent ſe réunir dans les mêmes ſentimens en matiére de foy; c'eſt vouloir faire de la religion une pure momerie, un moien efficace d'abuſer de la credulité des peuples, ou une affaire de ſimple politique.

On en peut dire autant de l'uniformité en matiére de Culte & de Diſcipline; car il ſera tout auſſi difficile de déterminer qui a le droit de faire à cet égard des loix, & les mêmes abſurdités s'enſuivront, ſoit qu'on attribuë ce droit à la pluralité des ſuffrages, ou aux Conducteurs de l'Egliſe, ou au Magiſtrat. D'ailleurs, la convenance, l'utilité ou la divine autorité d'une certaine forme de culte & de diſcipline eſt auſſi bien un objet de ſpéculation pour chaque Particulier, que la verité ou la fauſſeté de quelque dogme que ce ſoit; & par conſequent une diverſité d'opinions eſt tout auſſi naturelle dans le premier cas que dans le ſecond. Enfin, tout homme a un droit inconteſtable de juger pour lui même des principes, & de la forme de la religion. Rien de ce qui n'eſt pas fondé ſur une conviction intérieure, & ſur un choix libre, ne peut faire partie de la religion, ni obliger la conſcience. D'où il ſuit évidemment que l'uniformité de culte

&

& de discipline, non plus que celle de sentimens en matiére de foy, ne sauroit être le centre de l'unité Chrétienne; il faut necessairement le placer, ce centre, dans la charité & dans une tolerance mutuelle.

Mais, dira-t-on, si cela est ainsi, que deviendra le bon ordre dans l'Eglise, & dans la Societé même? Mr. *Foster* répond qu'une diversité de sentimens & de culte, ne causera pas plus de desordre que différens systèmes de Philosophie, de Politique, &c. ou que différentes societés particuliéres qui subsistent dans un même Etat; pas plus que n'en cause la différence des visages, des temperamens, des conditions, ou si l'on veut, l'infinie varieté qu'on remarque dans la composition de cet Univers, & qui cependant se rapporte à une unité & forme une harmonie parfaite. Le bon ordre, à l'égard des hommes qui sont des Etres intelligens, a lieu quand chaque Individu fait usage de sa raison, tâche de se former de justes idées de la religion, & vit consequemment. La plus grande diversité d'opinions, de culte, & de discipline, entre les Chrétiens, ne sauroit jamais faire de mal, tandis qu'ils conserveront des sentimens de modération & de charité; au lieu que les efforts qu'on a faits pour introduire dans l'Eglise une uniformité publique, & des conditions d'union contraires à l'Ecriture, ont été une source constante de Schismes, d'animosi-

tés, & de violences. Ajoutés à cela, que ſi la même croiance, le même culte, & la même diſcipline pouvoient s'établir dans toute la Chrétienté, & cela ſans la moindre petite varieté, les Incredules & les Infideles ne manquëroient pas de conclurre d'un phénomene ſi peu naturel, que ceux qui profeſſent le Chriſtianiſme manquent de ſincerité, & que leur religion n'eſt que complaiſance, que diſſimulation, & que politique.

L'Auteur, après avoir ainſi expliqué ſon ſujet, finit par trois réflexions generales. La premiére eſt que quelque différence de ſentimens, de culte, & de diſcipline qu'il y ait entre les Chrétiens, on ne ſe rend point coupable de Schiſme, tant qu'on eſt animé d'une charité mutuelle. L'Egliſe de *Rome* même, toute corrompuë qu'elle eſt, ne ſeroit pas Schiſmatique, ſi elle n'excluoit pas de ſa communion, & ne damnoit pas impitoiablement tous ceux qui penſent autrement qu'elle, & qui ſuivent un autre culte que le ſien. C'eſt dans cet eſprit d'intolerance & de perſecution, & non dans une ſimple différence d'opinions ou de cérémonies, que conſiſte l'eſſence du Schiſme: Car, ſelon St. *Paul*, qui en pluſieurs endroits cenſure les Corinthiens des diviſions ou des Schiſmes qui régnoient entre eux, on peut tomber dans le Schiſme, lors même qu'on ne ſe ſépare point d'une Egliſe particuliére. En ſecond lieu, la diverſité d'opinions, de culte & de diſcipline n'eſt

n'eſt pas ſeulement innocente entre les Chretiens, tandis qu'ils conſervent *l'unité de l'Eſprit par le lien de la paix*; il y a même des cas où il eſt abſolument neceſſaire de ſe ſeparer d'une Egliſe particuliére. On convient univerſellement qu'on y eſt obligé lorſque ſon culte eſt idolatre ou ſuperſtitieux, ou qu'elle exige des choſes injuſtes pour être admis à ſa communion: Et c'eſt par là qu'il eſt aiſé de juſtifier notre ſéparation de l'Egliſe Romaine.

Enfin, tout Chrétien qui a de la probité, qui ne ſe laiſſe dominer ni par préjugé ni par paſſion, mais qui après un examen auſſi attentif & auſſi impartial qu'il en eſt capable, ſe croit obligé en conſcience de differer des autres en matiére de religion; tout Chrétien de ce caractère ne ſauroit être juſtement accuſé de Schiſme. Ce ſeroit lui faire un crime de ſa probité, & le condamner pour avoir ſuivi les lumiéres de ſa conſcience, quoi que ce ſoit manifeſtement le devoir de chaque homme, & un devoir indiſpenſable. On peut ſe faire, je l'avouë, des ſcrupules mal fondés, & le jugement ſur lequel on ſe détermine à ſe ſéparer d'une Communion particuliére peut-être erroné. Mais ne faut il rien accorder à la foibleſſe de la raiſon humaine? Et n'eſt ce pas là un malheur, plûtôt qu'une faute qu'on doive reprocher? Dira-t-on qu'une pareille diverſité d'opinions & de culte eſt ſouverainement criminelle

& desagreable à Dieu, quoi qu'il ne dépende pas de nous de croire ce que nous voulons? Mais ne seroit-ce par là rendre le peché & la misère necessaires? Prétendra-t-on que nous devons sacrifier quelques scrupules à la paix de l'Eglise? Mr. *Foster* soutient que nous n'en devons pas sacrifier un seul. Car, dit-il, si la paix de l'Eglise ne peut se conserver qu'en renonçant à la conscience, à l'honneur & à l'integrité, il vaudroit mieux qu'elle fut troublée: il vaudroit mieux qu'il n'y eut du tout point d'Eglise, que si la cause de la veritable pieté & de la vertu en souffroit. D'ailleurs, comment est ce que la paix de l'Eglise peut-être troublée par la conduite d'un homme de bien, qui s'il diffère par scrupule des opinions règnantes & s'éloigne du culte établi, est animé d'un esprit de charité, & content de jouïr de la liberté de suivre les mouvemens de sa conscience, s'abstient avec soin d'insulter, de censurer, & de condamner les autres?

L'Auteur va plus loin encore. „ Quand „ même, dit-il, les conditions sous les- „ quelles on peut s'unir avec une Eglise „ particulière n'auroient rien que de legi- „ time, il ne s'ensuit pas que je sois obli- „ gé de me joindre aux Assemblées pu- „ bliques de cette Eglise; mais si je crois „ que la forme du Culte de quelque autre „ Eglise est plus convenable & plus édi- „ fiante, je suis en pleine liberté, & com-

„ me

„ me homme, & comme Chrétien, de
„ m'unir avec elle. S'il arrive que je
„ différe à cet égard du plus grand nom-
„ bre, je ne romps pas pour cela la paix,
„ tant que j'agis avec candeur & avec
„ modération; je ne fais que ce que j'ai
„ droit de faire, & je ne suis point res-
„ ponsable du mal qui peut en résulter par
„ accident. Ceux-là seuls en doivent
„ être chargés qui d'une chose innocente
„ prennent occasion d'exciter des factions
„ & de fomenter la discorde. Ce n'est pas
„ que je desapprouve une sage condescen-
„ dance, pour terminer à l'amiable, s'il
„ est possible, tous les différens de reli-
„ gion; mais la condescendance ne doit
„ pas être toute d'un coté. Il ne faut
„ pas se soumettre lâchement, de peur
„ que par là on ne favorise l'établissement
„ d'un pouvoir arbitraire; & je ne saurois
„ m'empêcher de croire que c'est une cho-
„ se avantageuse, pour la conservation des
„ droits naturels du genre humain, de
„ s'opposer de toutes ses forces aux moin-
„ dres usurpations en fait de religion.".

Tels sont les sentimens de Mr. *Foster* sur les Mystères, l'Heresie, & le Schisme. Ils sont si différens de ce qu'on pense communément parmi les Chrétiens, que nous avons cru ne pouvoir apporter trop de soin à les representer fidèlement. Pour cela, nous n'avons presque fait autre chose que traduire, & nous nous sommes

abſtenus d'y joindre aucune reflexion. Ainſi ſi la matiére de cet Extrait ne plait pas à tout le monde, c'eſt, à l'Auteur qu'il faut s'en prendre, & non à nous qui nous ſommes bornés à faire la fonction de ſimples Journaliſtes.

ARTICLE VII.

The English Malady: or, a Treatiſe of Nervous Diſeaſes of all Kinds, as Spleen, Vapours, Lowneſs of Spirits, Hypochondrical and Hyſterical Diſtempers, &c. Part. II. of the cure of Nervous Diſtempers by George Cheyne M. D. Fellow of the College of Phyſicians at Edimburg, and T. R. S. London: Printed for G. Strahan and J. Leake, 1733. C'eſt-à-dire, *La Maladie Angloiſe, ou traité des Maladies des Nerfs de toute eſpece, &c.* Seconde partie, *de la cure des Maladies des Nerfs*: par Mr. George Cheyne Docteur en Medecine &c. Second Extrait, (on a vû l'Extrait de la premiere partie de cet ouvrage dans la ſeconde partie du ſecond Tome de ce Journal, Article IX. page 433.)

MR. Cheyne, avant d'entrer en matiere, avertit ſes Lecteurs qu'il y a

a des cas où la methode & les remedes qu'il va indiquer ne peuvent diminuer un peu, ou pallier les Symptomes de la Maladie Angloiſe, ſans la deraciner entierement; il met au nombre de ceux qui ne doivent pas eſperer une gueriſon parfaite, les perſonnes fort avancées en âge, & celles dans qui le mal eſt fortement enraciné par la mauvaiſe diſpoſition qu'elles ont receüe de leurs parens: ceux qui ſe trouvent dans des circonſtances plus favorables peuvent ſe flatter d'un ſuccès plus heureux, en ſuivant les regles de pratique que notre Auteur donne dans cette ſeconde partie de ſon ouvrage.

Il pretend que ce qu'il a dit dans la premiere partie ſur les cauſes des Maladies Chroniques en general, & l'origine de celles des Nerfs & des Solides en particulier, fait voir clairement qu'il y a trois choſes à faire pour parvenir à la gueriſon de ces dernieres. On doit I°. délayer & adoucir les fluides, afin de détruire leur viſcoſité, & reſoudre de cette maniere les obſtructions qu'elle avoit cauſées, rendre la circulation libre & entiere, retablir la tranſpiration, & toutes les ſecretions dans l'ordre & la quantité qui leur conviennent. Ce premier Article eſt de tous le plus important, il a une très grande influence ſur le reſte; ſouvent il ſuplée aux deux autres, & du moins il di-

minue toujours la violence des Symptomes & rend leurs intervalles plus longs.

On doit en ſecond lieu diſſoudre les concretions Salines, dures & acres qui ſe ſont formées dans les petits vaiſſeaux; enfin on doit retablir l'Elaſticité & le ton des Solides. On ſe flatteroit vainement d'obtenir ce dernier point dans le déclin de l'âge; cependant quand les Liquides ſont ſuffiſamment adoucis & fluides, il eſt rare que les Solides ſoient ſi relachés, ou ſi roides qu'ils ne puiſſent les faire circuler, & remplir toutes les fonctions animales & intellectuelles, auſſi longs-temps que les cauſes inévitables de notre diſſolution le permettent. On voit déja, & on le verra encore mieux par la ſuite, que Mr. Cheyne fait conſiſter dans le premier de ces moyens la cure totale & radicale de la Maladie dont il s'agit, même dans ſon plus haut degré, & lors qu'elle eſt le plus inveterée.

Il eſt difficile de déterminer le temps neceſſaire pour remplir chaque indication, ſurtout lors qu'il faut paſſer de la premiere indication à la ſeconde, on n'en peut juger qu'en examinant avec ſoin le ſang du Malade; & afin qu'on ſoit plus en état de prendre ſon parti ſur un point ſi important, l'Auteur examine en general ce que produiſent dans le ſang les Maladies de toute eſpece, mais ſur tout celle, qu'il a en vûe dans cet ouvrage. Quelque vaſte

que

que paroiſſe cette entrepriſe il trouve le moyen d'en venir bientôt à bout; car il n'etablit que deux ſortes de corruptions dans le ſang, dont la premiere produit les Maladies aigues, & la ſeconde les Maladies chroniques. Son raiſonnement eſt ſi general & fondé ſur tant de ſuppoſitions, qu'il eſt inutile de le rapporter ici : la regle de Pratique qu'il en tire eſt qu'on doit paſſer à la ſeconde indication, lors qu'on connoit que le ſang eſt revenu dans ſon état ſain & naturel. On ſeroit aſſez tenté de s'en tenir là, ſi l'on étoit bien aſſuré d'avoir obtenu ce point.

Chapitre II. Ce Chapitre traite de la methode & des remedes propres pour exécuter la premiere indication. Après les évacuations generales on doit choiſir les remedes les plus capables d'attenuer les liquides, & de rompre la cohéſion de leurs parties; tels ſont le Mercure, l'Antimoine & pluſieurs de leurs preparations. Il ſemble que ces Minereaux agiſſent principalement par leur poids de quelque maniere qu'on les employe, ſimples ou combinés avec differens ſels; en ce dernier cas ils ſe debaraſſent dans les inteſtins des ſels dont ils etoient envelopés. On peut ſe ſervir encore pour la même fin des Bois de Saſſafras, de Gayac &c. & enfin de toutes les plantes anti-ſcorbutiques. C'eſt au Medecin à regler la doſe de ces Drogues, & a en ordonner les melanges qu'il croira les plus

convenables à chaque cas particulier. Il faut bien ſe garder ſur toutes choſes de ſe ſervir du Mercure doux pour d'autres que pour ceux qui ſont d'un temperament robuſte, & encore ne doit on l'employer qu'en tres petites doſes & avec de grandes precautions. Le Cinnabre d'Antimoine convient mieux aux perſonnes délicates & aux enfans. L'Auteur fait un grand éloge de cette preparation; il ſouhaitteroit fort que l'on fit plus d'uſage de celles d'Antimoine & de Mercure dans les cas inveterés & rebelles; ce n'eſt, ſelon lui, que par le ſecours de ces preparations qu'on peut les vaincre, & l'on a lieu de ſe flatter d'une heureuſe réuſſite, ſi on les menage ſelon les regles de l'art, en y joignant une diete convenable. On trouve dans ce chapitre une explication de la maniere dont le Mercure agit dans nos Vaiſſeaux, ſoit qu'on le prenne en ſubſtance, ſoit qu'on ſe ſerve des differentes preparations de ce Mineral que produit la Chymie. L'effet en eſt à peu près le même, ſelon notre Auteur, il ne depend que de la rondeur & la peſanteur des parties du Mercure, & de la force avec laquelle elles s'atterent mutuellement; Mr. Cheyne eſt perſuadé que toutes les preparations éleveront à la fin une ſalivation. Pour ce qui regarde l'Antimoine, après l'avoir recommandé au commencement de ce Chapitre, il declare enſuite qu'il ne peut en rien dire de particulier, parce qu'il

ne

ne s'eſt ſervi que de remedes Mercuriels qui lui ont toujours paru ſuffiſans. Il finit en diſant qu'il n'a rien à ajouter ſur les attenuants de la claſſe des Vegetaux, à ce qu'on en trouve dans les livres de la matiere Medecinale.

Chapitre III. lorſque le ſang eſt ſuffiſamment delayé, qu'il a repris la fluidité & la douceur qu'il doit avoir, il eſt temps de ſonger à la ſeconde indication : il s'agit alors d'émouſſer les pointes des ſels, de corriger l'acreté des liquides, & de diſſoudre les concretions ſalines. L'Eau, qui eſt le diſſolvant general de tous les Sels, ſuffiroit pour reſoudre ces concretions dans les grands Vaiſſeaux; mais elle n'a pas aſſez d'activité pour penetrer ſeule dans les petits Vaiſſeaux où eſt le ſiege du mal & le plus grand danger: ainſi il faut avoir recours aux remedes les plus penetrans & les plus actifs, aux ſubſtances fétides & volatiles, les Gommes & les Eſprits, qu'on doit regarder comme des Phoſphores naturels tant ſolides que liquides : On peut y ajouter les ſubſtances ſavonneuſes. Entre toutes les Drogues dont l'Auteur fait l'énumeration, il vante ſurtout les vertus de l'*Aſſa fœtida*; cette Gomme a toutes celles de l'*Opium*, ſans être ſujette aux mêmes inconveniens ſavoir l'abbatement & l'anxieté dans leſquels on ſe trouve quand le repos que l'Opium avoit procuré, eſt ceſſé. *Au contraire l'Aſſa-fœtida, ce Phoſphore naturel,*

rel, comme parle l'Auteur, *plein de lumiere & d'activité quoique ſans feu & ſans chaleur, parcourt aiſément toute l'habitude du corps, penetre les plus petits vaiſſeaux, augmente la tranſpiration, (a) ainſi que Sanctorius l'a obſervé, & lorſqu'on le joint avec les autres remedes convenables, il eſt d'une grande utilité pour parvenir à une cure parfaite & ſans retour.* L'Auteur met auſſi dans cette claſſe les Eaux Minerales, ſur tout celles de Bath, dont pourtant le Mineral ne ſert qu'à augmenter l'activité; car c'eſt l'Eau élementaire ſeule qui eſt le vrai antidote contre les ſels acres & leur concretions.

Chapitre IV. les remedes propres pour la troiſieme & derniere indication ſont le ſujet de ce Chapitre. Pour retablir l'Elaſticité & le ton des ſolides, on employe les Amers, les Aromatiques, le fer & ſes preparations. Tout cela eſt très connu: mais l'Auteur s'étend beaucoup ſur les effets admirables du Quinquina pris comme un Amer & un Stomachique, & finit par l'Eloge des Eaux Minerales de Bath. Si quelques perſonnes attaquées des Maladies des Nerfs, ſe ſont plaint que ces Eaux leur affoibliſſoient la vûe, leur cauſoient des maux de tête, c'eſt qu'elles avoient l'Eſtomach ſale, & en ce cas tout autre remede actif & penetrant eut produit le même effet. On peut aiſément remedier à ces inconveniens, en

(a) Medecin. Static. Sect. 3. Aphor. 82.

en joignant aux eaux quelques Amers ou quelques Aromates. Enfin ſi le ſuccès n'en eſt pas toujours auſſi heureux qu'on a lieu de l'eſperer, il ne faut s'en prendre qu'à ce que les remedes de la premiere & de la ſeconde intention ont été ou negligés, ou trop tôt abandonnés.

Nous laiſſons au lecteur judicieux & au fait de ces matieres, à faire ſur cette methode les reflexions qu'elle doit naturellement exciter, & nous paſſons au Chapitre ſuivant, qui traite de la Diete propre pour les Maladies des Nerfs.

Chapitre V. Ce Chapitre eſt un des plus étendus de ce traité. L'Auteur y prouve d'abord par l'autorité des Anciens & des plus grands Maitres en Medecine, combien la Diete eſt neceſſaire pour prévenir & guerir toutes les Maladies en general; il ajoute que les promeſſes magnifiques des Alchymiſtes ont fait negliger, & preſque oublier une partie de l'art ſi eſſentielle; & comme tout Medecin eſt obligé par ſerment de préſcrire à ſes malades la Diete qu'il croit leur convenir le mieux, notre Auteur penſe qu'il ne lui eſt pas permis de ſe diſpenſer de joindre aux remedes qu'il a indiqués, le regime qui lui paroit le meilleur dans les Maladies qui ſont l'objet de cet ouvrage.

Il n'y a point de maxime plus generale en Medecine que celle qui enſeigne que les contraires ſe gueriſſent par les contraires: ſur

ſur ce pied là la temperance & même l'abſtinence ſont neceſſaires pour la cure des Maladies des Nerfs, puiſqu'elles n'attaquent que les voluptueux, les intemperans, les gens oiſifs & ſedentaires. Mais comme ces maux ont differens degrés, & qu'ils ſemblent être de differente eſpece, on doit varier les loix de la Diete, tant par rapport à la quantité qu'à la qualité des Alimens: c'eſt pourquoi l'Auteur donne d'abord quelques regles generales ſur ces deux articles, enſuite il en fait l'aplication aux cas particuliers.

Les Mets ſolides doivent être choiſis legers, tendres, faciles à digerer, preparés le plus ſimplement; leur qualité doit être oppoſée à la nature de la Maladie & au vice dominant des liquides; la quantité n'en peut être reglée que par l'experience même du Malade, elle lui fera connoitre ce qui ſuffit pour le ſoutenir & le nourrir ſans charger ſon eſtomach; ceux qui n'ont que de legers ſymptomes peuvent, en faiſant un peu d'abſtinence dans les temps des accès, ſe tirer aiſément d'affaire avec le ſecours des remedes, ſans obſerver une Diete plus rigoureuſe: mais quand le temperament eſt ruiné, que les ſymptomes ſont dangereux, qu'on eſt menacé de Conſomption ou de la deſtruction de quelqu'un des principaux viſceres, dans ces cas l'Auteur aſſure que le ſeul remede eſt de s'abſtenir entierement de toute viande & de toute liqueur

liqueur fermentée, enfin de ne se nourrir que de lait & de Vegetaux. Ce regime ne manque pas de soulager d'abord; plusieurs se gueriſſent parfaitement par ce moyen, & dans les cas deſeſperés il ſert à diminuer les ſouffrances & à prolonger les jours; il a plus d'efficace pour la cure ou le ſoulagement des Maladies des Nerfs venües à leur dernier periode, qu'aucune autre methode connuë. Ce n'eſt pas que celle-ci ſoit ſans inconveniens; c'eſt pourquoi elle doit être conduite par un habile Medecin qui ſache y remedier. Mr. Cheyne rapporte icy quelques-uns de ces inconveniens avec la maniere d'en arrêter les ſuites. Apres quoi, pour ſe juſtifier du reproche qu'on lui a fait de conſeiller cette abſtinence pour toutes ſortes de maux ſans diſtinction, il fait connoître les dangers où elle expoſe en certains cas, & ſon inutilité en quelques autres: cependant il en releve autant qu'il peut les avantages, & fait bien ſentir qu'il a une forte prédilection pour cette methode.

Chapitre VI. Ce Chapitre traite de l'exercice neceſſaire pour la cure des Maladies des Nerfs. On voit bien qu'il a été écrit pour les Malades eux-mêmes. L'Auteur n'y entre dans aucune diſcuſſion phyſique; il rapporte le cas que faiſoient de l'exercice pour la conſervation de la ſanté, les nations les mieux policées; il inſiſte ſur la néceſſité dont il eſt dans un

Cli-

Climat froid tel que l'Angleterre où la tranſpiration a beſoin d'être aidée par ce moyen. Enſuite il donne quelques conſeils ſur la quantité ou les degrés d'exercice qui conviennent aux malades, & ſur leurs amuſemens même; on nous diſpenſera de rendre compte de tout cela, qui quoi qu'important peut-être, n'eſt ni particulier ni nouveau.

Chapitte VII. Mr. Cheyne n'a donné juſques icy pour cauſes des maladies des Nerfs que celles qui ſont communes à la plupart des Maladies Chroniques. Dans ce Chapitre il pretend en découvrir de plus prochaines & de plus particulieres. Il dit qu'en examinant avec attention les perſonnes attaquées de ces Maladies dans un degré éminent, il a trouvé qu'elles avoient leur ſiege dans le ſyſteme des Glandes, & que quelques-uns, ou preſque tous les viſceres du bas ventre étoient alors ſcherreux, obſtrués ou corrompus, ce qui procedoit d'une diſpoſition ſchrophuleuſe ou ſcorbutique. Souvent c'eſt l'Eſtomach, plus ſouvent encore le Foye, quelquefois la Ratte, les Glandes du Meſantere & des Inteſtins, qui par leur mauvais état produiſent tous les ſymptomes qui affligent les Vaporeux. L'Auteur n'explique pas comment cela ſe fait, & l'on peut dire que cette pretendue découverte ne donne pas un grand jour pour l'intelligence & la cure de la Maladie Angloiſe; mais quelque differen-

ferente que ſoit cette cauſe des autres dont il a parlé, cela ne lui fait rien changer à la methode qu'il a indiquée; elle a toujours lieu, & l'art ne peut rien tenter de plus à propos, ainſi on peut la regarder comme une methode univerſelle pour les Maladies Chroniques.

Chapitre VIII. La matiere de ce Chapitre eſt ſi vaſte, que notre Auteur ayouë quelle demanderoit un volume entier pour être traitée avec quelque préciſion. Il s'agit des Vapeurs, de l'Abbattement, des Maladies Hyſteriques & Hypochondriaques. Le mal de Rate, ou les Vapeurs, ſont des termes ſi vagues, que l'on s'en ſert très ſouvent pour cacher ſon ignorance ſur la nature des Maladies: Abbatement, enflure d'Eſtomach, Rots frequens, bruit dans le ventre ou dans les Oreilles, baillemens, manque d'appetit, inquietude, anxieté, mauvaiſe humeur, melancholie, triſteſſe, inconſtance, aſſoupiſſemens, veilles, en un mot tout ſymptome qui n'eſt attribué à aucune maladie particuliere, eſt appellé *Vapeurs*. Mais les Vapeurs ſont très ſouvent Symptomatiques, & dépendent d'une autre Maladie principale, dont on ne traite point icy; l'auteur ne s'attache dans cet ouvrage, à ce qu'il pretend, qu'aux vapeurs originelles & ſimples, & qui ne ſont cauſées que par le relachement des ſolides, l'acreté & la viſcoſité des humeurs. Il renge cette infinité, pour ainſi dire,

d'incommodités que l'on désigne par le nom de Vapeurs, en trois classes, pour tâcher de mettre quelque ordre en une matiére si confuse.

La prémiere classe ou le premier degré, à qui seul convient le nom de Vapeurs, est lorsque la cause du mal est principalement située dans l'Estomach & les intestins, & que le sang & les humeurs sont encore en assez bon état, quoique les solides soient un peu relachés. Nous ne ferons pas l'énumeration de tous les symptomes qui entrent dans cette premiére classe; il nous suffira de dire que ce sont les plus legers & les plus supportables de ceux qui accompagnent les maladies des Nerfs, & qu'on remarque que ceux qui en sont attaqués ont un jour meilleur que l'autre, d'où Mr. Cheyne prouve l'utilité du Quinquina pour guérir ces incommodités.

La seconde classe des Vapeurs a tous les symptomes de la prémiére, mais dans un degré plus éminent, outre quelques autres qui lui sont propres, comme une profonde Melancholie, la perte de la memoire, l'horreur & le desespoir, des Vomissements de Bile jaune, verte & noire, des Convulsions, enfin tous les symptomes de la Maladie Hypochondriaque; alors le sang est visqueux, & quelque viscere commence à être obstrué ou corrompu, s'il ne l'est déja entierement: aussi ces accidens sont

ſuivis d'une Maladie diſtincte, qui ſans les ſecours neceſſaires ſe terminera en quelque Maladie mortelle, telle que l'Hydropiſie, la Conſomption, l'Epilepſie, la Paraliſie, &c. . . . ce qui conſtitue la troiſieme & derniere claſſe des Maladies des Nerfs, & ſous ce nom l'auteur comprend toutes les Maladies Chroniques qui ne ſont cauſées par aucun accident exterieur.

Chapitre IX. Ce qui a été dit ci-deſſus touchant la cure generale des Maladies des Nerfs ſuffit non ſeulement pour les guerir radicalement; mais auſſi c'eſt le meilleur moyen d'en adoucir les Symptomes, & de rendre plus longs les bons intervales. Sans cette methode toutes les autres tentatives qu'on pourroit faire pour la gueriſon de ces Maladies, ou ſeroient vaines, ou n'en pourroient procurer qu'une cure imparfaite & de courte durée; ce doit être la regle que l'on ne peut jamais perdre de vûe ſans danger dans le traitement des Vapeurs: mais comme les Maladies Hyſteriques & Hypochondriaques ſont quelquefois accompagnées de ſymptomes ſi facheux qu'ils font perdre toute patience au Malade, il eſt ſouvent neceſſaire de remedier ſur le champ à ces ſymptomes, afin de pouvoir dans la ſuite revenir à la methode generale. Ce Chapitre traite de ces remedes particuliers & qui produiſent une cure palliative; ces remedes ſont aſſez connus, l'auteur recomman-

de beaucoup les Vomitifs & l'exercice, outre les autres ſecours que l'art employe ordinairement dans les cas dont il s'agit ici.

Les quatre derniers Chapitres de cette ſeconde partie traitent en particulier, & fort ſuperficiellement des maladies convulſives, des fievres malignes, des Coliques, de la Goute, de l'Aſthme, du Rhumatiſme, de la Paraliſie, de l'Apoplexie & de l'Epilepſie, que l'auteur nomme Nerveuſes, ou qui, ſelon lui, ſont la ſuite du relâchement des Solides & de la Viſcoſité des humeurs. Deux raiſons nous empêchent de rapporter ce que l'auteur dit ſur tous ces ſujets; la premiere eſt que ceux de nos lecteurs qui ne ſont pas de la Faculté, ſeroient rebutés de tous les termes & les détails de Pharmacie qu'ils rencontreroient; la ſeconde & la principale, c'eſt que Mr. Cheyne n'ajoute à ſa methode generale, que nous avons expliquée au long, que ce qui eſt de l'uſage le plus ordinaire & le plus connu. Nous donnerons dans la ſuite l'Extrait de la troiſieme & derniere partie de ce traité.

ARTICLE VIII.

ELOGE *de Mr.* CLARKE.

LE Docteur *Samuel Clarke* s'eſt rendu ſi célèbre dans la République des Lettres, que nous croions faire plaiſir à nos Lecteurs de

de leur communiquer les Particularités que nous avons pu recueillir touchant ſa Vie, & ſes Ouvrages. Trois Savans qui avoient eu d'étroites liaiſons avec lui, s'empreſſérent d'abord après ſa mort, à publier ce qu'ils ſavoient de plus intereſſant ſur ſon ſujet; Mr. *Hoadley*, à préſent Evêque de *Salisbury*, dans une longue Préface qu'il a mis à la tête de ſes *Sermons poſthumes*; le Docteur *Sykes*, dans le Journal Anglois qui a pour titre, *The preſent State of the Republick of Letters*, pour le mois de Juillet 1729; & le fameux Mr. *Whiſton*, dans un Ouvrage exprès, qu'il a intitulé, *Hiſtorical Memoirs &c. Mémoires hiſtoriques de la Vie du Docteur Samuel Clarke, pour ſervir de ſupplément à ce qu'en ont écrit le Docteur Sykes, & l'Evêque Hoadley.* C'eſt de ces diverſes Piéces que nous avons tiré preſque tous les matériaux de cet Eloge.

SAMUEL CLARKE naquit le 11e. d'Octobre 1675, à *Norwich* Capitale du Comté de *Norfolk*. Son Pére qui étoit *Alderman*, ou Senateur de cette Ville, prit un grand ſoin de ſon éducation, & l'envoia, dès qu'il eut atteint l'age de ſeize ans, à l'Univerſité de *Cambridge* où il ſe diſtingua bien-tôt d'une maniére ſurprenante. On n'enſeignoit alors dans cette Univerſité, que la Philoſophie de *Deſcartes*. Par hazard le livre de Mr. *Newton*, intitulé *Principia Mathematica*, tomba entre les mains du jeune *Clarke*. A peine y eut il jetté les yeux, qu'il y prit goût;

& à force d'étude, il fut en peu de tems en état de l'entendre, ſi bien que le ſyſtême de *Deſcartes* ne lui parut plus qu'un beau Roman philoſophique. Ni la difficulté du travail, ni l'autorité de ſes Maitres entêtés de la Philoſophie Carteſienne, ni l'exemple de ſes Camarades qui ſe faiſoient un devoir de la ſuivre, rien ne fut capable de le détourner de cette étude. Il y fit de ſi grands progrès, que lorſqu'il prit le degré de Bacheiier, il lut publiquement un Diſcours Latin ſur une queſtion tirée des *Principes Mathématiques*, lequel charma tous les Auditeurs, tant par la ſolidité & la juſteſſe des raiſonnemens, que par la beauté de l'élocution. Peu de tems après, il publia une Traduction latine de la *Phyſique de Rohault* qu'on expliquoit dans les Colleges, incomparablement plus exacte & plus élegante que les précedentes; & y il joignit des Notes, pour corriger par les principes de Mr. *Newton*, les fauſſes hypothèſes de l'Auteur, & inſpirer par ce moien à la jeuneſſe du gout pour la nouvelle Philoſophie. Cet Ouvrage lui fit d'autant plus d'honneur, qu'il n'avoit alors qu'environ vingt ans; & on le trouva même ſi bien executé, que depuis on s'en eſt toujours ſervi avec ſuccez dans les Leçons publiques & particuliéres.

Mr. *Clarke* aiant formé enſuite le deſſein de ſe faire d'Egliſe, tourna toutes ſes études du côté de la Theologie. Le fameux Docteur *Moore*, alors Evêque de *Norwich*, lui

lui fut à cet égard d'un très grand secours, soit par ses lumiéres & ses conseils, soit par sa Bibliotheque, une des plus belles qu'il y eut en Angleterre. Ce Prélat qui favorisoit extrêmement les Lettres, n'eut pas plûtôt appris le mérite de ce jeune homme, qu'il resolut de le pousser, & pour cela de le faire son Chapelain, dès qu'il auroit l'âge necessaire pour prendre les Ordres. En effet, peu de tems après, c'est-à-dire en 1698. Mr. *Clarke* succeda dans ce Poste à Mr. *Whiston* avec lequel il s'étoit déja lié d'amitié; & pendant douze ans qu'il l'occupa, le Prélat eut toujours pour lui tant d'estime & de confiance, qu'il le fit son seul Executeur testamentaire.

Notre Savant sut bien mettre à profit une situation aussi avantageuse. Il s'appliqua d'abord tout entier à la lecture du Vieux & du Nouveau Testament dans les langues originales, & à celle des Auteurs de la primitive Eglise. Il y fit de grands & de rapides progrès, comme il paroit par les Ouvrages qu'il mit au jour bientôt après être entré chez l'Evêque. Dès l'année 1699, il publia sous son nom, Trois petits Traités sur le Batême, la Confirmation, & la Repentance; & une Brochure anonyme qui a pour titre, *Reflexions sur un Livre intitulé Amyntor, en ce qui regarde les Ecrits des Peres de la primitive Eglise, & le Canon du Nouveau Testament.* En 1701, il fit imprimer une Paraphrase sur l'Evangile selon *St. Matthieu*,

accompagnée de Notes Critiques. Celle des trois autres Evangiles suivit de près, & fut si bien reçuë que l'on auroit fort souhaité que l'Auteur voulût faire la même chose sur tout le reste du Nouveau Testament: Mais divers accidens qui survinrent, l'empêchèrent de pousser plus loin son travail; & quand ses Amis l'ont sollicité, dans la suite de le reprendre; il s'en est toujours excusé sur ce que depuis la publication de sa Paraphrase des quatre Evangiles, il avoit paru d'autres Ouvrages excellens dans le même genre.

L'Eyêque de *Norwich* touché des rares talens & des belles qualités de son nouveau Chapelain, resolut aussi-tôt de lui procurer quelque poste avantageux dans la Capitale du Roiaume. Mais en attendant que l'occasion s'en presentât, il lui donna deux petits Benefices dans son Diocèse. Dès lors, Mr. *Clarke* prit le parti de prêcher par méditation: Il avoit une présence d'esprit si merveilleuse, une si grande facilité d'expression, & avec cela tant d'aquis, qu'il pouvoit sur le champ traiter les sujets, même les plus difficiles, d'une maniére à satisfaire tous ses Auditeurs.

En 1704, il fut choisi pour remplir la *Lecture* fondée par Mr. *Boyle*. Il prit pour sujet de ses Sermons l'Existence & les Attributs de Dieu, qu'il se proposa de démontrer *a priori*, contre les Sophismes d'*Hobbes* & de *Spinosa*. Quelque difficile que fut la tâche

tâche qu'il s'étoit imposée, il s'en aquitta en Maitre, & d'une maniére qui surpassa l'attente de ceux même qui le connoissoient le mieux. Aussi l'engagea-t-on à prêcher encore l'année suivante. Il le fit avec le même succez, en établissant par des consequences necessaires de ses démonstrations précedentes, & par quelques autres preuves, les devoirs moraux de la Religion naturelle, & la verité de la Religion Chrétienne. Il publia, peu de tems après, tous ces Sermons, en forme de Traités; & l'impression, loin de diminuer l'idée avantageuse qu'on s'en étoit faite, l'accrut à un degré surprenant. Quoique tout le monde n'approuvât pas qu'il eut travaillé sur l'argument *a priori*, & que quelques uns mêmes y fissent de fortes objections, comme on le voit par les Lettres qui sont à la fin du premier Volume, cependant son Ouvrage fut si fort recherché, & la reputation s'en est si bien établie, qu'on en a déja fait sept Editions, dont les derniéres sont revuës, corrigées, & considerablement augmentées par l'Auteur même. L'excellente Traduction Françoise qu'en a donné Mr. *Ricotier*, & qu'on a imprimée en 1727, nous dispense d'en dire davantage.

Les grands progrès que Mr. *Clarke* avoit faits dans toutes les parties de la Philosophie, joints à ses qualités personnelles, ne tardèrent pas à lui procurer l'amitié de Mr. le Chevalier *Newton*, & une amitié des plus

étroites qui a duré jusqu'à la mort de ce grand homme. Ce fut à sa priére qu'il traduisit en Latin son *Optique*, d'une maniére très élegante & très claire. Cette Traduction qui parut en 1706, plut tellement à Mr. *Newton*, qu'il fit préfent de cent Livres sterling à chacun de ses Enfans, qui étoient au nombre de cinq.

La même année, Mr. *Dodwell* publia un Ouvrage fort extraordinaire, dans lequel il prétendoit prouver par l'Ecriture, & par les Peres de la primitive Eglise, que l'ame est mortelle de sa nature, & que l'immortalité ne lui est conferée que dans le batême, lorsqu'il est administré par des Prêtres ordonnés par des Evêques qui tirent leur mission des Apotres par une succession non interrompuë. Mr. *Clarke* y fit aussi-tôt une Réponse en forme de Lettre, où il démontra, & par des argumens philosophiques, & par les Péres mêmes, sur l'autorité desquels ce savant homme s'appuioit, que ses Paradoxes étoient également mal fondés, extravagans & impies. Là-dessus, Mr. *Collins* se prévalant de ce que Mr. *Locke* avoit soutenu (*a*) qu'il n'etoit pas impossible que la matiére pensât, prit dans une petite Brochure le parti de Mr. *Dodwell* sur l'article de la mortalité naturelle de l'ame, & allegua tout ce qu'on peut dire de plus plausible

(*a*) Dans son *Essai sur l'Entendement humain.* Liv. IV. Chap. 3.

ble contre ſon immaterialité, auſſi bien que contre la liberté des actions humaines. Mais notre habile Theologien le réfuta ſolidement: Et quoi que cet Auteur revînt plus d'une fois à la charge, & qu'il ne fit guère autre choſe que repeter les mêmes objections, Mr. *Clarke* ne ſe laſſa point de lui répondre, perſuadé qu'il s'agiſſoit d'un article de la derniére importance pour la Religion, & pour la Societé même. Il le ſuivit pied à pied, le força dans ſes derniers retranchemens, & le reduiſit enfin au ſilence. On n'a qu'à lire les Extraits que Mr. *Le Clerc* a donné des diverſes Piéces qu'il publia à cette occaſion (*a*), pour ſe convaincre qu'on lui a l'obligation d'avoir mis les preuves de l'immaterialité de notre ame dans un jour où elles n'avoient point encore paru, & qui ſuffit pour confondre le Déiſme.

Ce fut pendant le cours de cette fameuſe Diſpute, que Mr. *Clarke* fit avec ſon Pére, à *Norwich*, une nouvelle découverte en Aſtronomie, à laquelle ils ne s'attendoient ni l'un ni l'autre; Comme ils étoient occupés à obſerver avec un Teleſcope d'environ 60. pieds, l'anneau de *Saturne*, ils apperçurent diſtinctément une étoile fixe entre l'anneau & le corps de cette Planéte: Ce qui eſt une preuve certaine

(*a*) Biblioth. Choiſ. Tom. XXVI. 2. Part.

opposé à la droite raison. *Sine actionum humanarum libertate, nulla potest esse religio*; Sans la liberté des actions humaines, il ne sauroit y avoir de religion. Le Professeur Roial en Theologie qui étoit savant, & fort subtil dans la Dispute, se surpassa dans cette occasion pour embarasser Mr. *Clarke*. Mais celui-ci le refuta avec tant de présence d'esprit & de dexterité, il fut si bien demêler ce qu'il y avoit de sophistique dans ses raisonnemens, & exposer la foiblesse de ses objections, qu'il fut enfin obligé de se declarer vaincu, & de reconnoitre l'habileté de son Antagoniste d'une maniére qui surprit tout l'Auditoire; car il dit qu'il pouvoit desormais se retirer, & quitter la Chaire de Professeur, puisqu'un homme si capable de la remplir paroissoit dans l'Université. Ceux qui se souviennent encore de cette Dispute, n'en parlent jamais qu'avec admiration.

En 1712, Mr. *Clarke* publia les *Commentaires de Cesar*, *in folio*, avec des Notes de sa façon. On ne peut rien ajouter à la beauté de cette Edition, que l'on a enrichie d'un grand nombre de Planches, tirées pour la plûpart de *Palladio*, & où l'Auteur a pris soin de rétablir le Texte, & de l'éclaircir par des Remarques critiques qui font voir son habileté dans ce genre de litterature. Il la dédia à *Mylord Marlborough* dans le tems de sa disgrace, ce qu'on a remarqué comme une preuve du desin-

teres-

tereſſement de Mr. *Clarke*. Peu de mois après, il donna au Public ſon Livre de *la Doctrine de l'Ecriture ſur la Trinité*, qui a fait tant de bruit. Comme les Journaux François en ont parlé fort au long, il n'eſt pas neceſſaire de s'arrêter à marquer ce qu'il contient. Nous dirons ſeulement que cet Ouvrage déplut fort aux Orthodoxes, parce qu'il favoriſoit l'*Arianiſme*, & que les *Ariens* eux mêmes n'en furent pas ſatisfaits, parce que l'Auteur s'étoit exprimé en termes trop foibles ou trop obſcurs, à leur gré, & qu'ils croioient qu'il avoit déguiſé ſes véritables ſentimens. Il eſt certain que ſes meilleurs Amis mêmes déſapprouvèrent ſa conduite, & qu'en particulier Mr. *Whiſton*, dont les opinions ſur cet Article ſont aſſez connuës, lui en fit de vifs reproches, comme il paroit par la lettre qu'il lui écrivit à ce ſujet, & qu'il a lui même publiée dans ſes *Memoires*. La voici mot à mot.

„ Mon cher Monſieur.

„ Je vous remercie de tout mon cœur „ du Livre que vous m'avés envoié; il „ pourra être d'un grand uſage pour le ré„ tabliſſement de l'*ancien Chriſtianiſme*. „ Mais j'y ai trouvé de certaines choſes „ qui me font beaucoup de peine par rap„ port à vous même. On y voit claire„ ment que vous avés pris la reſolution de „ condeſcendre à tout, juſqu'à ſouſcrire au

„ *Sym-*

„ *Symbole d'Athanaſe*, plûtôt que de vous
„ ſeparer de l'Egliſe. Vous y condamnés
„ l'*Arianiſme*, en general, & ſans aucune
„ reſerve, vous évités avec grand ſoin de
„ dire que *le Chriſt a été créé*, & vous re-
„ connoiſſés en quelque maniére ſa *genera-*
„ *tion éternelle*, quoi que vous ſoïés perſua-
„ dé que l'éternité a precedé cette gene-
„ ration. Ainſi, je crains fort que ce Li-
„ vre ne s'élève un jour en jugement contre
„ vous, & que les grands égards que vous
„ avés pour la paix de l'Egliſe, ne ſoient
„ pas une raiſon ſuffiſante pour juſtifier
„ votre conduite. Vous n'avés pas ſeule-
„ ment declaré que vous ne vouliés plus
„ lire le *Symbole d'Athanaſe*, comme vous
„ devriés aſſurément l'avoir fait. En un
„ mot, la maniére peu ſincére dont vous
„ excuſés ou vous palliés la coutume de
„ ſouſcrire à ce ſymbole, & aux autres
„ Formulaires établis dans l'Egliſe, eſt ſi
„ viſible, que ce Livre ne peut manquer
„ de vous perdre de réputation parmi les
„ honnêtes gens, tandis qu'il ne vous pro-
„ curera aucun avantage, ni peut être mê-
„ me aucune ſureté parmi les autres. &c".

Le 16. May 1712.

Votre &c.
Guillaume Whiſton.

NOn content de cela, Mr. *Whiſton* pu-
blia peu de tems après, des *Remar-*
ques ſur le Livre du Docteur *Clarke*, où en-
tre

tre autres choſes il ſe récria fortement ſur ce qu'il avoit avancé, que chacun peut légitimement ſouſcrire aux Confeſſions de foy & aux Liturgies établies parmi les Proteſtans, dès qu'on peut leur donner un ſens, quel qu'il ſoit, qui s'accorde avec l'Ecriture. „ Si ce principe eſt vrai, lui dit-il, je ne „ vois pas pourquoi un Proteſtant ne pour„ roit pas ſouſcrire aux dogmes & au culte „ de l'Egliſe Romaine, puiſque cette Egliſe „ prétend qu'ils n'ont rien d'oppoſé au „ Chriſtianiſme, & qu'à force de tordre les „ Ecritures, il n'eſt pas même impoſſible „ de ſe le perſuader. Dès-là, *le ſcandale de* „ *la Croix eſt anéanti* (*a*); les Martyrs ont „ eu tort de ſacrifier leur vie pour la cauſe „ de l'Evangile : Et que deviendront les „ promeſſes & les ſermens entre les hom„ mes, ſi ceux qui les font peuvent y don„ ner le ſens qu'il leur plaît, un ſens mê„ me tout différent de celui que les termes „ préſentent naturellement à l'eſprit, & que „ l'on ſait que ceux qui les exigent y atta„ chent ? &c. ". Le zèle de Mr. *Whiſton* à cet égard ne ſauroit être aſſez loué, & il lui fait d'autant plus d'honneur qu'il ſe trouve ſoutenu de ſon propre exemple. On ſait qu'il a mieux aimé renoncer à tous ſes Benefices & à toutes ſes eſpérances, que de ſe retracter ou de trahir ſes ſentimens; & lorſque l'Aſſemblée du Clergé proceda contre

(*a*) Gal. V. 11.

tre lui, & le condamna pour *Arianisme*, ce qui arriva en 1711, il agit dans toute cette affaire avec tant de candeur, que ceux qui étoient le plus animés contre lui, ne purent s'empêcher d'en parler avantageusement. Depuis ce tems-là, il ne s'est point démenti, quoi qu'il ait eu assez de peine à subsister & à élever sa famille. C'est une justice que nous devons lui rendre.

Mais pour revenir à Mr. *Clarke*, à peine son Livre eut il paru, qu'il fut vivement attaqué par plusieurs Auteurs, tant Ecclesiastiques que Laïques, Mr. *Gastrel* Evêque de *Chester*, les Docteurs *Wells* & *Waterland*, Mr. *Nelson*, &c. Il leur répondit du mieux qu'il put sans trop s'exposer, & comme un homme qui voioit de loin l'orage qui alloit fondre sur lui. Cependant il ne se retracta point, & il fit même une chose, en 1713, qui marquoit bien qu'il n'avoit pas changé de sentiment. Pour n'être point obligé de lire la *Collecte* du *Dimanche de la Trinité*, qui renferme expressément ce dogme, & qui fait partie du service de la Communion qu'on a coutume de donner ce jour-là dans toutes les Paroisses, il négligea d'administrer ce saint sacrement dans son Eglise, & en renvoia de sa pure autorité la celebration à un autre Dimanche. Ce qui excita un murmure general parmi son Troupeau, & fit même tant de bruit que la Reine en étant informée, le raia du nombre de ses Chapelains. Du moins, est-ce à cela que Mr. *Whiston*,

Whiſton, ſur la foi de qui nous rapportons ce fait, attribuë cette diſgrace de Mr. *Clarke*.

En 1714, la Chambre baſſe de l'Aſſemblée du Clergé porta ſes plaintes contre lui à la Chambre haute, l'accuſant d'avoir enſeigné ou favoriſé l'*Arianiſme* dans ſon Livre ſur la Trinité. La Chambre haute chargea la Chambre baſſe de fournir les preuves de cette accuſation; ce qu'elle fit en tirant de ce Livre diverſes propoſitions qu'elle qualifia d'hérétiques. Mr. *Clarke* fut admis, à y repondre, mais ſa Réponſe ne fut point trouvée ſatisfaiſante. Les Eſprits s'échauffèrent, & quoi qu'il eut beaucoup d'amis, & d'amis zèlés, ſur tout dans la Chambre haute, on ne parloit pas de moins que de le dépoſer. Enfin ces Amis craignant que les choſes n'en vinſſent à quelque fâcheuſe extremité, lui perſuadérent de préſenter aux Evêques un Ecrit, dans lequel il déclaroit *qu'il croioit que le Fils de Dieu étoit engendré de toute éternité (ou éternellement) par la puiſſance & la volonté éternelle & incompreheníible du Pére; & que le St. Eſprit procedoit auſſi éternellement du Pére par le Fils, &c.* Il y promettoit, outre cela, de ne plus prêcher & de ne plus écrire ſur la Trinité, ſe ſoûmettant, au cas qu'il le fit d'une maniére contraire à la doctrine de l'Egliſe *Anglicane*, à tout ce que l'Aſſemblée du Clergé jugeroit à propos de lui infliger. Il finiſſoit en aſſurant qu'il étoit

très fâché d'avoir donné du scandale à ce Synode, & sur tout aux Evêques, & qu'il feroit ensorte à l'avenir qu'on n'auroit aucun sujet de se plaindre de lui.

Cet Ecrit qui avoit tout l'air d'une retractation, déplut fort aux *Ariens*. Ils reprochérent hautement à Mr. *Clarke* de s'être servi des termes de *generation* & de *procession éternelle*, qu'il avoit jusqu'alors sagement évités, & d'avoir employé à cet égard le mot *d'éternel* sans aucune restriction, comme s'il l'eut pris dans le même sens que lorsqu'il l'appliquoit *à la puissance & à la volonté du Pere*, ce qui étoit directement contraire à la doctrine qu'il avoit établie dans tout son Livre. Ils ajoutérent que s'il avoit entendu ce mot dans un autre sens, il en avoit imposé à ses Juges, & à tout le Public, pour se mettre à couvert de la persecution. Notre savant Theologien fut très sensible à ces reproches, & pour reparer son honneur, il fit remettre à l'Evêque de *Londres* une Explication du précédent Ecrit, à peu près telle que ses Partisans pouvoient la souhaiter, le priant instamment de la communiquer à la chambre haute de l'Assemblée du Clergé. Mais, ou ce Prélat ne le jugea pas à propos, ou la chambre haute, dont la plûpart des Membres desiroient de voir terminer au plûtôt cette affaire sans bruit, n'eut aucun égard à cette Explication; quoi qu'il en soit, il n'en fut point parlé, & l'on s'en tint au premier Ecrit de Mr. *Clarke*. La Cham-

Chambre haute déclara par un Acte du 5 Juillet, qu'elle en étoit satisfaite, & arrêta toutes les poursuites, malgré les oppositions de la Chambre basse, qui vouloit une retraction plus ample & moins équivoque. „ Ainsi finit, dit Mr. *Whiston*, cette mal-„ heureuse affaire, malheureuse pour la „ conscience du Docteur, malheureuse pour „ ses meilleurs Amis, mais sur tout malheu-„ reuse par rapport aux consequences: Car „ les Incredules en prirent occasion de le „ soupçonner, & même de l'accuser de n'a-„ voir pas agi avec plus de candeur dans „ les Ouvrages qu'il avoit publiés aupara-„ vant en faveur du Christianisme ".

Cependant un Ami de Mr. *Clarke* fit imprimer, peu de tems après, son *Apologie*, dans laquelle il tâcha de faire voir, sur tout par le dernier Ecrit dont nous avons parlé, que cet habile homme ne s'étoit point retracté: Et dès lors, Mr. *Clarke* lui même ne négligea rien pour effacer peu à peu les mauvaises impressions que sa conduite avoit donné de lui. Il défendit publiquement, & avec courage, ses premiers sentimens contre trois ou quatre nouveaux Antagonistes qui l'attaquérent presque tous à la fois. Dans une seconde Edition qu'il donna, quelques années après, de son Livre sur la Trinité, il retrancha avec soin tout ce qu'il avoit dit pour justifier ou excuser la coutume de souscrire aux Confessions de foy, & aux Liturgies; aussi bien que l'explica-

tion qu'il avoit donnée du Symbole d'*Athanaſe*, pour l'accommoder à ſon ſyſtême. Il ſe déclara même ouvertement contre cette coutume, & en détourna tous ceux qui le conſultérent ſur le parti qu'ils devoient prendre à cet égard. Il fit plus, il ne voulut jamais accepter aucun Benefice qui l'auroit engagé à une nouvelle ſignature, & il s'en ouvrit de bonne heure à tous ſes Amis. Il paroit encore par les Ouvrages qu'il a publiés depuis les pourſuites de l'Aſſemblée du Clergé, ou qu'on a publiées après ſa mort, & ſur tout, par ſon *Expoſition du Catechiſme de l'Egliſe Anglicane*, qu'il a toujours été ſur la matiére de la Trinité, dans les mêmes idées où il étoit auparavant. Il fit même une choſe, environ l'an 1718, qui ne le confirme que trop. Il s'aviſa de changer, pour l'Ecole de Charité de ſa Paroiſſe, les *doxologies* qui ſont à la fin de chacun des Pſeaumes en vers, & que l'on chante generalement dans l'Egliſe Anglicane; & au lieu de ces mots qu'on y lit, *A Dieu le pere, le fils, & le St. Eſprit &c.*, il mit ceux-ci, *A Dieu, par Jeſus ſon fils notre Seigneur, ſoit toute gloire &c.* Mais l'Evêque l'ayant appris, en fut extrêmement irrité, & après avoir obligé Mr. *Clarke* à rétablir les choſes ſur l'ancien pied, il écrivit une Lettre circulaire à tous les Curés de ſon Diocèſe, pour leur défendre de faire à cet égard aucun changement: Ce qui produiſit une nouvelle Diſpute fort échauffée, où l'on vit paroi-

paroitre plusieurs Brochures de part & d'autre, & où Mr. *Whiston* fut un des principaux Tenans.

Ce fut environ ce tems-là, que Mylord *Lechmere*, Chancellier du Duché de *Lancaster*, donna à Mr. *Clarke* la place de *Maitre de l'Hopital de Wigston* à *Leicester* Capitale de ce Duché, qu'il accepta avec plaisir parce que cela ne l'obligeoit à aucune signature, ni à aucun service qui fut opposé à ses sentimens. L'année suivante, plusieurs savans *Ariens* ou demi-Ariens, à la tête desquels étoit Mr. *Whiston*, resolurent de présenter requête au Parlement, pour demander l'abolition des signatures, & une tolérance absoluë pour tous les Protestans, de quelque Secte ou de quelque opinion, qu'ils fussent, pourvu qu'ils prêtassent le Serment du *Test*, & qu'ils souscrivissent au Symbole des Apôtres, ou à une Déclaration qui porteroit qu'on croit la Religion Chrétienne, telle qu'elle est contenuë dans l'Ecriture Ste. Ils consultérent là-dessus Mr. *Clarke* qui approuva fort leur dessein, & leur souhaita un heureux succez. Mais ils rencontrérent de si grandes oppositions, que le projet tomba bien-tôt.

Dans les années 1715 & 1716, Mr. *Clarke* fut engagé par les sollicitations de la Reine, alors Princesse de *Galles*, dans une grande dispute avec Mr. *Leibnitz*, sur les principes de la Philosophie & de la Religion naturelle? Cette Princesse qui connoissoit le mérite de

ces deux Savans, les encouragea à éclaircir un sujet si difficile, & souhaita qu'ils lui communiquassent leurs Ecrits, voulant en juger par elle même. Mr. *Clarke* s'en tira avec beaucoup d'honneur, & ce fut aussi à lui qu'elle ajugea le prix de la victoire. L'année suivante, ce savant homme publia un Recueil de ces diverses Piéces, & le dédia, comme il étoit fort naturel, à la Princesse. Il y joignit des Lettres qu'on lui avoit écrites sur la Liberté & la Necessité, & les Réponses qu'il y avoit faites; avec des Remarques sur un Livre intitulé, *Recherche philosophique sur la liberté de l'homme.* En 1720, Mr. *Des Maizeaux* fit r'imprimer en Hollande ce *Recueil*, avec quelques autres Piéces qui y avoient du rapport.

En 1725, Mr. *Clarke* donna au Public un Discours contre Mr. *Collins*, sur les Prophéties du Vieux Testament, qu'on a ensuite joint à son *Traité des Devoirs moraux de la Religion naturelle & de la Religion Chrétienne.* Quoi que ce *Discours* soit assez court, on peut le regarder comme une très bonne refutation du pernicieux système de cet Auteur. Aussi fut-il reçu avec le même empressement qu'on avoit témoigné jusques là pour les productions de notre savant Théologien. C'est son dernier Ouvrage en matiére de Religion; & il semble que dès lors il s'appliqua particuliérement aux Mathematiques, du moins si l'on en peut juger par une de ses Lettres adressée à Mr. *Benjamin Hoad-*

Hoadley, & imprimée en 1728, dans les *Memoires philoſophiques de la Societé Roiale.* Cette Lettre roule ſur la fameuſe queſtion de *la proportion de la viteſſe & de la force, dans les corps en mouvement.* Mr. *Clarke* s'y propoſe de défendre le ſentiment de Mr. *Newton* contre Mrs. *Leibnitz*, *Bernouilli*, *Herman*, & *'sGravenſande*; & ceux qui ſeront curieux de voir comment il s'en aquitte, peuvent lire l'Extrait que nous avons donné de cette Piéce dans la 2. Part. du Tom. II. de ce Journal, Art. VIII. Au commencement de l'année 1729, Mr. *Clarke* publia par ordre de la Cour, pour l'uſage du *Prince Guillaume*, une nouvelle Verſion des douze premiers Livres de l'*Iliade d'Homere*, avec des Notes critiques. *Homere* étoit ſon Poëte favori, ſur lequel il avoit travaillé dès ſa jeuneſſe; ainſi il ne faut pas s'étonner ſi cet Ouvrage lui a fait beaucoup d'honneur. Nos ſavans Critiques en ont parlé fort avantageuſement, ſans en excepter le fameux Mr. *Bentley* qu'on n'accuſera jamais d'être prodigue de louanges.

Mr. *Clarke* travailloit à la ſuite de cet Ouvrage, & il avoit même déja mis au net quatre Livres, lorſque la mort l'enleva d'une maniére imprévuë. Comme il prenoit un grand ſoin de ſa ſanté, & qu'il n'avoit jamais eu d'autre maladie que la petite verole dans ſa jeuneſſe, il promettoit une longue vie, & ſes Amis s'en flattoient auſſi. Mais étant allé prêcher le Dimanche matin, 11.

de *May*, 1729, devant les Juges du Roiaume, dans leur Chapelle, il fut saisi tout à coup d'un mal de côté qui le mit hors d'état de faire sa fonction. On fut obligé de le ramener chez lui où il se mit d'abord au lit. L'après midi, il se trouva si soulagé, qu'il ne voulût pas permettre qu'on le saignât, aiant d'ailleurs une grande aversion pour la saignée. Mais le lendemain de grand matin, le mal de côté le reprit avec tant de violence, qu'il fallût appeller incessamment le Medecin qui après l'avoir fait saigner deux fois, & s'être servi de quelques autres remèdes avec succez, le crut absolument hors de danger. Il demeura dans cet état de convalescence apparente jusqu'au Samedi matin, qu'à la grande surprise de tous ceux qui étoient autour de lui, sa tête s'embarassa, & il perdit bien-tôt l'usage de ses sens, qu'il ne recouvra plus; car il expira sur les huit heures du soir de ce même jour, laissant sa famille, sa Paroisse, & ses Amis dans une affliction inexprimable.

Il avoit épousé *Catherine* fille unique de Mr. *Lockwood* Curé du *petit Massingham*, dans la Comté de *Norfolk*, avec laquelle il a toujours vécu dans une grande union. Il en a eu sept enfans, dont deux sont morts avant lui, & un autre peu de semaines après lui.

Par ce que nous venons de dire de Mr. *Clarke*, on voit que c'étoit un de ces genies superieurs qui sont capables de se distinguer dans

toutes

toutes les sciences. Il en est peu qu'il ne connut à un degré où d'autres se font honneur d'en posséder une seule. A un jugement solide il joignoit une mémoire des plus heureuses, & une grande sagacité pour débrouiller les matières les plus difficiles. Il appercevoit d'un coup d'œil ce qui coute au commun des Savans bien du tems & de la peine. Obsédé de gens qui venoient le consulter sur toute sorte de sujets, il les recevoit à toute heure avec beaucoup de bonté & d'affabilité. Il s'étoit même d'abord mis sur le pied de répondre à tous ceux qui lui écrivoient pour savoir son sentiment sur les matières de religion les plus épineuses; mais quand il vit qu'on abusoit de sa complaisance, en faisant imprimer ses lettres, il résolut de changer de methode, & de ne s'expliquer que de vive voix. Sa conversation étoit également agréable & instructive. Il s'exprimoit avec tant de facilité, & d'une manière si claire & si naturelle, qu'on ne se lassoit point de l'entendre, & que les esprits les plus bornés pouvoient profiter de ce qu'il disoit sur les sujets même les plus relevés. Cependant il se prévaloit si peu de cet avantage, qu'il n'étoit jamais le premier à parler de matières savantes; il falloit que la conversation tournat de ce côté là, ou qu'on l'y engageat par des questions auxquelles la politesse vouloit qu'il répondit. Les qualités de son cœur égaloient celles de son esprit; & ses ennemis mêmes lui ont toujours

jours rendu cette juſtice. Ce que nous avons dit de ſes vertus Paſtorales en eſt une bonne preuve: Et ſi la conduite qu'il tint dans l'affaire que lui attira ſon Livre ſur la Trinité, ne fut pas exemte de blâme, c'eſt auſſi la ſeule choſe qu'on puiſſe lui reprocher.

Avec tant de mérite Mr. *Clarke* ne pouvoit manquer de ſe faire une reputation des plus brillantes. Il étoit extrêmement conſideré des perſonnes de tout ordre, & même des plus grands Seigneurs du Roiaume avec qui il eut toujours beaucoup de commerce. Mais ce qui eſt encore plus glorieux pour lui, la Reine l'honora conſtamment de ſon eſtime & de ſa bienveillance. Tous les Samedis elle lui donnoit une audience de pluſieurs heures pour avoir le plaiſir de l'entendre raiſonner ſur les matiéres les plus importantes de la Religion & de la Philoſophie: Et après ſa mort, elle a fait mettre ſon buſte, avec ceux de Mrs. *Newton*, *Locke*, & *Wollaſton*, dans une grotte de ſes Jardins de *Richmond*.

Il paroitra peut être étrange qu'un homme qui étoit ſi fort en faveur, n'ait pas été élevé aux premiéres dignités de l'Egliſe. Mais outre que ſes ſentimens ſur la Trinité y furent ſans doute un obſtacle, Mr. l'Evêque de *Salisbury* nous apprend qu'il eut des raiſons particuliéres pour ne point accepter de nouveau poſte; & ces raiſons ne peuvent être que la reſolution qu'il avoit priſe de ne plus ſouſcrire aux trente & neuf Articles,

ticles, & aux Symboles établis. Mais ce qui fait voir que la Cour étoit bien disposée pour lui, c'est qu'à la mort de Mr. *Newton*, on lui offrit la place d'Intendant de la Monnoie, que ce grand homme avoit longtems occupée, & qui rapporte annuellement douze à quinze cens Livres sterl. Cependant il la refusa, parce qu'il ne crut pas qu'elle convînt à un homme de sa profession, nouvelle preuve de son désintéressement. La Cour voïant avec chagrin son refus, donna cette place à une autre personne qui moïennant la somme de mille Livres sterl. engagea un tiers à résigner un emploi qu'il avoit à la Douane, en faveur de l'un des fils du Docteur.

Nous finirons cet Eloge de Mr. *Clarke* par le portrait qu'en a fait il y a long-tems Mr. le Docteur *Hare*, à présent Evêque de *Chichester*, dans une Brochure qui a pour titre, *Les difficultés, & le découragement qui accompagnent l'étude de l'Ecriture Ste. quand on en veut juger par soi même, &c.* (a) Car c'est à ce Savant Prélat qu'on attribue unanimement cette Brochure, quoi qu'elle ne porte pas son nom. „ Le Docteur *Clarke*, dit-„ il, a toutes les bonnes qualités qui peu-„ vent le rendre recommandable. Il pos-„ sede toutes les sciences qui conviennent „ à

(a) Mr. de la Roche en a donné un Extrait, ou plûtôt une Traduction de la meilleure partie, dans la *Bibliotheque angloise*, Tom. I. 1. Part. Art IX.

„ à un Ecclesiastique, à un degré où il „ y en a peu qui en possedent une seule. „ A une grande intelligence des langues „ mortes, il joint une vaste connoissance „ de la plus saine Philosophie, & des Ma„ thematiques, comme il paroit par ses „ Ouvrages Latins. Ceux qu'il a publiés en „ Anglois sont des témoignages si authenti„ques de sa pieté & de son profond savoir „ en matière de Theologie, & ils ont fait „ tant de bien à la Religion, que si tout „ autre homme que lui, qui ne seroit pas „ soupçonné d'heresie, en étoit l'auteur, „ ils n'auroient pu manquer de lui assurer „ l'estime & l'amitie de tous les bons An„ glicans, sur tout des Ecclesiastiques. Un „ temperament des plus heureux rehausse „ en lui l'éclat de tant de pieté & de sa„ voir, aussi bien que du bon usage qu'il „ en a fait. Toutes ses actions font voir „ une humeur douce agréable, modeste, „ obligeante au suprême degré; & dans „ tout ce qu'il dit ou qu'il écrit, il ne „ paroit ni passion, ni vanité, ni arro„ gance, quoi que ce soient là des défauts „ dont les plus honnêtes gens mêmes ne „ sont pas toujours exemts, lorsqu'ils ont „ à faire à des Antagonistes opiniatres & „ insolens, sur tout à ceux qui attaquent „ les fondements de la vertu & de la reli„ gion. Tel est le savoir, tel est le natu„ rel de ce grand homme, qui par son ap„ plication à l'étude de l'Ecriture Ste. a

„ don-

„ donné lieu de le ſoupçonner d'héreſie. ".

Voici le Catalogue des Ouvrages de Mr. *Clarke*, ſelon l'ordre des tems où ils ont été publiés.

1. *Jacobi Robaulti Phyſica. Latine vertit, recenſuit, Annotationibus ex Illuſtriſſimi Iſaaci Newtoni Philoſophiâ maximam partem hauſtis, amplificavit & ornavit S. Clarke. A. B. Cantabrigiæ* 1697. *in* 8. *Accedunt etiam in quarta Editione* (1718) *novæ aliquot Tabulæ, æri inciſæ; & Annotationes multum ſunt auctæ.*

2. *Three practical Eſſays on Baptiſm Confirmation, and Repentance: Containing full Inſtructions for a holy life, with earneſt Exhortations, eſpecially to young Perſons, drawn from the conſideration of the ſeverity of the Diſcipline of the primitive Church. London*, 1699. c'eſt-à-dire, Trois Eſſais pratiques ſur le batême, la confirmation, & la repentance: Contenant d'amples inſtructions pour mener une vie ſainte; avec de preſſantes exhortations adreſſées, ſur tout aux jeunes gens, & tirées de la ſeverité de la Diſcipline de l'Egliſe primitive. A Londres, 1699, *in* 8. On a fait quatre Editions de ce Livre.

3. *Some Reflexions on that part of a Book called Amyntor, which relates to the Writings of the primitive Fathers, and the Canon of the New Teſtament.* C'eſt-à-dire Reflexions ſur un Livre intitulé *Amyntor*, en ce qui regarde les Ecrits des Peres de la primitive Egliſe, & le Canon du Nouveau Teſtament. C'eſt un petit Traité qui parut pour la premiére fois,

fois, sans le nom de l'Auteur, en 1699, & qu'on a ensuite joint à la Lettre du Docteur Clarke adressée à Mr. Dodwell.

4. *A Paraphrase on the four Evangelists: Wherein, for the clearer understanding of the sacred History, the whole Text and Paraphrase are printed in separate columns, over against each other. Together with Critical Notes on the more difficult Passages. Very useful for families. In two Volumes* 8. C'est-à-dire Paraphrase sur les quatre Evangiles: Où, pour une plus grande intelligence de l'Histoire Sainte, on a mis le Texte sur une colonne, & la Paraphrase sur une autre colonne vis à vis. Avec des Notes critiques sur les passages les plus difficiles. Ouvrage très utile pour les familles. En deux Volumes in 8. Les quatre Evangiles parurent d'abord séparément en 1701, & 1702; mais on les réimprima bientôt après tous ensemble. Il y en a quatre Editions, dont la dernière est beaucoup plus correcte que les autres.

5. *A Discourse concerning the Being and Attributes of God, the Obligations of natural Religion, and the Truth and certainty of the Christian Revelation: In Answer to Mr.* Hobbes, Spinoza, *the Author of the* Oracles of Reason, *and other Deniers of Natural and Revealed Religion. Being fifteen Sermons preached in the Cathedral Church of St.* Paul, *in the years* 1704 *and* 1705, *at the Lecture founded by the Honourable* Robert Boyle. C'est-à-dire Traité de l'Existence, & des Attributs de Dieu, des De-

voirs

voirs de la Religion naturelle, & de la Vérité de la Religion Chrétienne : On l'on refute *Hobbes*, *Spinosa*, l'Auteur du Livre qui a pour titre, *les Oracles de la Raison*, & tous ceux qui combattent la Religion naturelle, ou la Religion revelée. Ouvrage qui est le précis de seize Sermons prononcés dans l'Eglise Cathedrale de St. *Paul* à *Londres*, pour la *Lecture* fondée par Mr. *Boyle*. On en a publié huit Editions. Dans la quatriéme Mr. *Clarke* insera quelques Lettres qu'on lui avoit écrites sur son Traité de l'Existence & des Attributs de Dieu, avec les réponses qu'il y avoit faites. Dans la septiéme, il joignit son *Discours sur la connexion qu'il y a entre les Prophéties du Vieux Testament, & l'application que les Ecrivains du Nouveau en font à Jesus Christ*; & une septiéme Lettre sur l'argument *à priori*.

6. Isaaci Newtoni *Optice*. *Latinè reddidit* S. Clarke. Cette Traduction parut d'abord *in* 4. en 1706., & ensuite *in* 8. en 1719.

7. *A Letter to Mr.* Dodwell; *wherein all the Arguments in his* Epistolary Discourse against the immortality of the Soul, *are particularly answered, and the Judgment of the Fathers concerning that matter truly represented. Together with a Defence of an Argument made use of in the abovementioned Letter to Mr.* Dodwell, *to prove the Immateriality and natural immutability of the Soul: In four Letters to the Author of* some Remarks, &c.

To which is added some Reflections on that part of a Book called Amyntor, *or the Defence of Milton's life, which relates to the Writings of the Primitive Fathers, and the Canon of the New Teſtament.* C'eſt-à-dire. Lettre à Mr. *Dodwell*, où l'on refute en détail tous les Argumens qu'il a avancés dans ſa *Lettre contre l'immortalité de l'ame*, & l'on expoſe fidèlement le ſentiment des *Peres* ſur cette matiére. On y a joint une Défenſe d'un Argument dont on s'eſt ſervi dans la précedente Lettre à Mr. *Dodwell*, pour prouver l'immaterialité & l'immutabilité naturelle de l'ame; En quatre Lettres à l'Auteur *des Remarques* &c. Avec quelques Reflexions ſur un Livre qui a pour titre *Amyntor, ou l'Apologie de la Vie de Milton*, en ce qui regarde les Ecrits des Peres de la primitive Egliſe, & le Canon du N. Teſtament. Il y en a ſix Editions; dont la prémiere parut en 1706. On a inſeré dans la derniére les *Remarques ſur la lettre du Docteur Clarke à Mr. Dodwell*, & les diverſes *Repliques* à la *Défenſe de cette Lettre.*

8. C. Julii Cæſaris *quæ extant, accuratiſſime cum Libris editis, & MSS. optimis collata. Acceſſerunt Annotationes* S. Clarke, *in fol.* 1712. Ce Livre fut réimprimé en 1720, *in*-8. pour l'uſage des Ecoles, & pour faire plaiſir à ceux qui ne pouvoient pas acheter la prémiére Edition.

9. *The Scripture-Doctrine of the Trinity. In three*

three Parts: Wherein all the Texts in the New Testament relating to that Doctrine and the principal Passages in the Liturgy of the Church of England, are collected, compared, and explained. C'est-à-dire. La Doctrine de l'Ecriture touchant la Trinité. En trois Parties. Où l'on rassemble, l'on compare, & l'on explique tous les Textes du Nouveau Testament, & les principaux passages de la Liturgie de l'Eglise Anglicane, qui se rapportent à cette Doctrine. *in* 8. 1712. L'Auteur en publia une seconde Edition avec de grands changemens en 1713. & depuis, on en a imprimé une troisieme conforme à celle-là.

Dans une petite Brochure qui a pour titre *Apologie du Docteur Clarke*, imprimée en 1714. on trouve trois Ecrits de ce Docteur, à l'occasion de la plainte formée par la Chambre basse de l'Assemblée du Clergé contre le precedent Livre, savoir *une Réplique à l'Extrait fourni par cette Chambre*, un *Ecrit présenté aux Evêques*, & une *Explication de cet Ecrit remise à l'Evêque de Londres.*

12. *A Letter to the Reverend* Dr. Wells, *Rector of* Cotesbach *in* Leicestershire; *in Answer to his Remarks upon* The Scripture-Doctrine of the Trinity. C'est-à-dire, Lettre au Docteur *Wells* Curé de *Cotesbach* dans le Comté de *Leicester*; en réponse à ses *Remarques* sur le Livre qui a pour titre *La Doctrine de l'Ecriture touchant la Trinité.* 1714.

12. *A Reply to the Objections of* Robert Nelſon Eſqr., *and of an Anonymous Author againſt* Dr. Clarke's ſcripture-Doctrine of the Trinity; c'eſt-à-dire. Réponſe aux objections de Mr. *Robert Nelſon*, & d'un Auteur anonyme (c'eſt l'Evêque *Gaſtrel*) contre le Livre du Dr. *Clarke*, intitulé *la Doctrine de l'Ecriture ſur la Trinité.* 1714.

13. Dr. Clarke's *Anſwers to three Letters writ to him by a Clergyman in the Country, concerning his* Scripture-Doctrine of the Trinity. C'eſt-à-dire. Les Réponſes du Docteur *Clarke* à trois Lettres qu'un Eccleſiaſtique de la Campagne lui a écrites au ſujet de ſon Livre intitulé *la Doctrine de l'Ecriture ſur la Trinité.* Ces Réponſes furent publiées en 1714., avec les trois Lettres de l'Eceleſiaſtique.

14. *A Collection of Papers, which paſſed between the late learned Mr.* Leibnitz *and Dr.* Clarke, *in the years* 1715. *and* 1716. *relating to the Principles of Natural Philoſophy and Religion: With an Appendix. To which are added Letters to Dr.* Clarke *concerning Liberty and Neceſſity, from a Gentleman of the Univerſity of* Cambridge, *with the Doctor's Anſwers to them. Alſo Remarks upon a Book intitled,* Philoſophical Enquiry concerning human Liberty. C'eſt-à-dire. Recueil de diverſes Lettres que feu Mr. *Leibnitz*, & le Doctr. *Clarke* ſe ſont écrites en 1715. & 1716., ſur les principes de la Philoſophie & de la Religion naturelle; avec

avec un *Appendix*. On y a joint quelques autres Lettres sur la *Liberté* & la *Nécessité*, écrites au Dr. *Clarke* par un Membre de l'Université de *Cambridge*, & les Réponses de ce Docteur; comme aussi des Remarques sur un Livre intitulé, *Recherche Philosophique sur la Liberté de l'homme*. *in* 8. pp. 462. 1717.

15. *A Letter to the late Reverend Mr. R. M. concerning his* Plain Scripture Argument. C'est-à-dire. Lettre à feu Mr. R. M. (Mayo) sur son Livre intitulé, *Argument clair tiré de l'Ecriture en faveur de la doctrine de la Trinité*. C'est une petite Brochure *in* 8. publiée en 1718.

16. *A Letter to the Author of a Book intitled*, The True Scripture-Doctrine of the most holy and undivided Trinity, continued and vindicated; *Recommended first by Robert Nelson* Esqr. *and since, by the Reverend Dr.* Waterland. C'est-à-dire, Lettre à l'Auteur d'un Livre intitulé, *Continuation & défense de la véritable Doctrine de l'Ecriture touchant la Très sainte & indivisible Trinité*; Recommandé premièrement par Mr. *Nelson*, & ensuite par le Docteur *Waterland*. Cette Lettre, & le Livre auquel elle sert de réponse, furent imprimés en 1719 à la fin d'un Traité d'un Ami de Mr. *Clarke*, qui a pour titre, *The Modest Plea, &c. Défense modeste de la Doctrine de l'Ecriture touchant la Trinité; où l'on compare ensemble les systèmes de Mrs.* Bennet & Clarke, &c.

17. *The Modeſt Plea, &c.* Or, *a brief and diſtinct Anſwer to Dr. Waterland's Queſtions, relating to the Doctrine of the Trinity.* c'eſt-à-dire Continuation de *la Défenſe modeſte*, &c. ou, Courte & claire réponſe aux Queſtions du Docteur *Waterland* touchant la Doctrine de la Trinité. C'eſt une petite Brochure qui parut ſans le nom de l'Auteur, en 1720, *in* 8.

18. *Obſervations on Dr.* Waterland's *ſecond Defence of his Queries.* C'eſt-à-dire Remarques ſur la ſeconde Défenſe des Queſtions du Docteur *Waterland in* 8. 1724. Cette Brochure eſt auſſi anonyme.

19. *Seventeen Sermons on ſeveral occaſions, &c.* Dix & ſept Sermons ſur divers ſujets. En particulier, Sur le grand devoir d'une Charité univerſelle; Sur le gouvernement des paſſions; A l'occaſion de la Peſte; Sur ces paroles de *Jeſus Chriſt* à *St. Pierre*, *Je te dis que tu es pierre, & ſur cette Pierre je bâtira mon Egliſe*; Sur la foy d'*Abraham*; Sur ce que *Jeſus Chriſt* s'appelle *le Pain de vie*; Sur l'origine du peché & de la miſére; Sur l'Election & la Reprobation, ou Paraphraſe ſur le IX. des *Romains*; Sur ce que cette vie eſt un Etat d'épreuve, pour nous conduire à une vie à venir; Enfin, ſur les Exhortations de *Jeſus Chriſt* à ſes Apotres, que l'on prouve avoir pour objet tous les Chrétiens en general. *in* 8. 1724. Il y en a une ſeconde Edition corrigée.

20. *A Sermon preached at the Pariſh-Church of*

of St. James, Apr. 18. 1725, upon the erecting a Charity School for the Education of Women-Servants. Sermon prononcé dans l'Eglise Paroissiale de *St. James*, le 18. d'Avril 1725. à l'occasion d'une Ecole de Charité que l'on fondoit pour l'instruction des Servantes.

21. *A Discourse concerning the Connexion of the Prophecies in the Old Testament, and the Application of them to* Christ. *To which is added a Letter concerning the Argument* a priori, c'est-à-dire; Discours sur la connexion qu'il y a entre les Prophéties du Vieux Testament, & l'application que les Ecrivains du Nouveau en font à *Jesus Christ*. On y a joint une Lettre sur l'Argument *a priori in* 8. 1725. Il y en a une seconde Edition. On trouve aussi ces deux petites Piéces insérées dans la septiéme Edition du *Traité de l'Existence & des Attributs de Dieu*, &c.

22. *A Letter to Mr.* Benjamin Hoadley F. R. S. *occasioned by the present Controversy among Mathematicians, concerning the proportion of velocity and force in Bodies in motion.* Lettre adressée à Mr. *Benjamin Hoadley*, à l'occasion de la dispute qui s'est élevée entre les Mathematiciens, touchant la proportion de la vitesse & de la force dans les corps en mouvement. Cette Lettre est imprimée en 1728, parmi les *Memoires Philosophiques de la Societé Royale.*

23. HOMERI ILIAS *Græce & Latine. Annotationes in usum Serenissimi* PRINCIPIS

GULIELMI AUGUSTI *Ducis de* CUMBERLAND, *&c. Regio jussu scripsit atque edidit Samuel Clarke S. T. P.* Vol. I. 1729. *in* 4. Il a laissé un si grand nombre de materiaux sur le reste de l'*Iliade*, aussi bien que sur l'*Odyssée*, qu'il y a lieu d'espérer que nous aurons quelque jour un *Homere* complet, de sa façon.

Ses Ouvrages posthumes sont.

24. *An Exposition of the Church-Catechism, &c. Published from the Author's own Manuscript*, by John Clarke D. D. Dean of Sarum. Exposition du Catechisme de *l'Eglise Anglicane*, &c. Publiée sur le Manuscrit même de l'Auteur, par le Docteur *Jean Clarke* de *Salisbury* 1732. *in* 8. On en a déja fait trois Editions.

25. *Sermons on several subjects. In ten Volumes.* By Samuel Clarke D. D. *Published from the Author's MSS.* by John Clarke D. D. Dean of Sarum. *With a Preface giving some account of the life, Writings, and Character of the Author.* By Benjamin Lord Bishop of Sarum. Sermons sur divers sujets, En dix Volumes. Par *Samuel Clarke* Docteur en Theologie. Publiés sur les Manuscrits de l'Auteur, par *Jean Clarke* Docteur en Theologie & Doyen de *Salisbury*. Avec une Préface, où l'on donne une idée de la Vie, des Ouvrages, & du caractère de l'Auteur. Par Mr. l'Evêque de *Salisbury*. Ces dix Volumes de Sermons ont d'abord paru séparément deux à deux. Mais ensuite, on les

les a réimprimés tous ensemble, & l'on parle déja d'en donner une troisiéme Edition.

Au reste, tous ces Ouvrages de feu Mr. *Clarke* ont été imprimés, & se trouvent chez Srs. *Jaques*, *Jean*, & *Paul Knapton*, à l'Enseigne de la *Couronne*, proche l'Eglise de *St. Paul* à *Londres*.

ARTICLE IX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'EDIMBOURG.

On vient d'imprimer *Medical Essays and Observations*, &c. *Vol.* IV. C'est à dire, Essais & Observations de Medecine, revus & publiés par une Societé de Medecins d'*Edimbourg*; contenant une relation des changemens de l'air, & des maladies épidemiques, des dissertations sur les drogues, l'Anatomie, l'œconomie animale, la théorie & la pratique de la Chirurgie & de la Medecine. *Second Volume.* Chez *Guillaume Monro* à *Edimbourg*, & se trouve à *Londres* chez *Osborn* & *Longman*, *Innys* & *Manby*. *in* 8. pp. 424, avec l'*Index*.

D'OXFORD.

Il paroît ici depuis quelque tems un recueil de toutes les Piéces en vers, que plusieurs Membres de cette Université ont composées à l'occasion du mariage du *Prince d'Orange* avec la *Princesse Roiale*, sous le titre d'*Epithalamia Oxoniensia*. petit *in folio*,

gnes caractere magnifiquement imprimé. On y trouve des Odes, &c. dans presque toutes les langues mortes & vivantes, mais dont quelques unes ne méritoient guere d'entrer dans ce recueil.

Mr. Edward Stone, Maitre ès arts, & Membre aggregé du College de *Wadham*, vient de donner au Public une petite Brochure, sous ce titre, *Remarks on Mr. Chubb's Cast of Abraham* &c. C'eſt à dire Remarques ſur la Diſſertation de Mr. *Chubb* qui a pour titre, *Nouvelle recherche ſur l'Hiſtoire d'Abraham en ce qui regarde l'ordre que Dieu lui donna d'immoler ſon fils.* Dans une Lettre adreſſée à Mr. *Chubb*. Chez R. *Clements*, & ſe trouve à *Londres* chez Srs. *Knapton* & *Rivington*.

DE CAMBRIDGE.

On a publié un Recueil de Piéces en vers ſur le mariage du *Prince d'Orange* avec la *Princeſſe Roiale*, dans le même gout & du même format que celui d'*Oxford*. En voici le titre, *Gratulatio Academiæ Cantabrigienſis Auſpicatiſſimas Gulielmi Principis Auriaci, & Annæ Georgii II. Magnæ Britanniæ Regis Filiæ Natu maxime Nuptias celebrantis. Cant. apud G. Crownfield.*

A Letter to Mr. Chandler &c. C'eſt à dire Lettre à Mr. *Chandler*, pour défendre un paſſage de ſa *Seconde Lettre Paſtorale*, de Mr. l'Evêque de Londres. Par *T. Johnſon*, Maitre ès Arts, & Membre agregé du College de *la Madelaine*. A *Cambridge*, chez G. *Thurlebourn*; & ſe vend à *Londres* chez J. *Roberts*.

An Enquiry into the Ideas of Space, &c. C'eſt à dire, Recherche ſur les idées que nous avons de l'eſpace, du tems, de l'immenſité & de l'éternité; comme auſſi de l'exiſtence par ſoi même, de

l'exi-

l'existence nécessaire, & de l'union de la Nature divine. Par *Edmond Law* Maître ès Arts. A *Cambridge*, chez *Th. Thurlebourn*; & se vend à *Londres* chez les *Knapton*, *Innys* & *Manby*, &c. *in* 8.

Further Examination of Dr. Clarke's notion of Space, &c. C'est-à-dire, Suite de l'Examen du Sentiment du Dr. *Clarke* sur la nature de l'espace, Par *Joseph Clarke* Maître ès Arts. *in* 8. & chez les *Crownfield*.

DE LONDRES.

Le P. *Le Courayer* a publié depuis quelques mois le Projet d'une Nouvelle Traduction françoise de l'*Histoire du Concile de Trente par Fra-Paolo*. Il dit que cette histoire a été si bien reçue du Public & si estimée des Savans, qu'il a cru ne pouvoir mieux s'occuper qu'en travaillant à en rendre la Lecture plus utile, soit en rectifiant les mépriſes où l'Auteur étoit tombé faute de voir eu communication des Actes originaux, soit en éclaircissant les endroits obscurs qu'y rencontrent quelquefois, ou en vérifiant les faits qu'il rapporte par le témoignage d'autres Auteurs, soit enfin en tâchant de répandre sur la partie théologique de l'Ouvrage quelques lumières, à la faveur desquelles on puisse reconnoître ce que ce Concile a retenu de l'ancienne foy de l'Eglise, & ce qu'il y a ajouté par ses nouvelles décisions & ses anathèmes. Il ajoute que le repos dont il jouit sous la protection & par les libéralités d'une Reine née pour l'honneur des Sciences & le bien des gens de Lettres, lui procurant toute la liberté & tous les moiens nécessaires pour executer ce vaste projet, il s'est fait un devoir d'y travailler.

La Traduction sera entièrement nouvelle, & accompagnée de Notes critiques, historiques & théologiques, assez amples. L'Auteur nous assure qu'il n'a rien négligé pour la rendre aussi fidèle & aussi agréable qu'il étoit possible; & ceux qui ont lu les Ouvrages qu'il a déja publiés, l'en croiront aisément sur sa parole. A l'égard de la vérification des faits, il a comparé exactement l'Ouvrage de *Fra-Paolo* avec les Historiens contemporains, ou avec quelques uns des modernes qui ont travaillé d'après les premiers; mais sur tout avec *Pallavicin* son grand Antagoniste, & avec les monumens qui ont été publiés sur l'Histoire du Concile, savoir les Lettres de *Visconti*, les Mémoires de *Vargas*, le Journal de *Nicolas Pseaume* Evêque de Verdun, les Mémoires des Ambassadeurs de France publiés par Mr. *Dupuy*, & tout ce qui s'en trouve soit dans les Annales de *Bzovius*, soit dans celles de *Raynaldus* & de *Spondé*. Comme même il n'y a eu qu'une partie des Lettres de *Visconti* imprimées, le P. *Le Courayer* a fait usage de celles qui ne sont que manuscrites, & dont Mylord *Lovel* lui a communiqué une Copie, outre une autre qu'il a eue de *Paris*. Cette comparaison, d'où résulte la certitude de la plûpart des faits, fait partie des notes historiques; Mais pour ne pas les multiplier ou grossir à l'excès, il s'est contenté de citer ces Auteurs & ces Mémoires, lorsqu'ils s'accordent.

Pour ce qui est des Notes théologiques, elles consistent principalement à défendre *Fra-Paolo* contre la Théologie ou la Morale politique de *Pallavicin*, qui n'a cherché qu'à justifier aux dépens de la vérité les opinions régnantes des Ecoles Romaines. Mais comme c'est été faire d'une Histoire un véritable corps de Théologie que de s'y

étu-

étendre, l'Auteur s'eſt borné à indiquer ſur chaque point ce qui lui a paru de plus ſenſé, & à remarquer ce que le Concile a ajouté aux anciens dogmes, & qu'elle peut être l'époque des nouveaux. Dans les partis qui diviſent l'Egliſe Chrétienne, il lui a ſemblé beaucoup moins eſſentiel de prouver la verité ou la fauſſeté de chaque nouveau dogme, que de faire entrevoir que l'Orthodoxie peut ſubſiſter ſans ces ſortes d'additions. Outre ces differentes Notes, on en trouvera quelques unes où le *P. Le Courayer* relève les fautes les plus remarquables du dernier Traducteur françois de cette Hiſtoire. Il a negligé toutes les autres, d'autant plus volontiers qu'il eut paru une ſorte d'affectation à décrier un travail qui n'a pas laiſſé de lui être ſouvent utile.

Cet Ouvrage eſt actuellement achevé, & l'on n'attend pour en commencer l'impreſſion qu'un nombre de ſouſcriptions ſuffiſant pour fournir aux frais neceſſaires. Il conſiſtera en deux Volumes *in folio* d'environ 170 feuilles chacun, & ſera imprimé ſur de bon papier, en beaux caracteres, & avec les ornemens convenables. La ſouſcription pour le petit papier eſt de deux Guinées, dont une Guinée ſe paie d'avance, & l'autre en retirant le Livre. La Souſcription pour le grand papier eſt de quatre Guinées, deux en ſouſcrivant, & les deux autres en recevant l'Ouvrage.

On reçoit les Souſcriptions chez Mr. SAMUEL BUCKLEY *in little Britain*, qui a entre les mains la Copie de tout l'Ouvrage, & chez Mrs. INNYS & MANBY *in St. Paul's Church-yard*, Mr. STRAHAN *in Corn-hill*, Mr. NOURSE *at the Lamb without Temple-Bar*, Mr. DU NOYER à la tête d'*Eſaïe* dans le *Strand*, Mr. PARKER *near the*

Cocoa-Tree in the Pall-Mall, & chez l'Auteur lui même *at Mr. Duncombe's in Soho square.*

Nous sommes bien aises d'apprendre au Public que cette souscription est fort avancée, & que l'Auteur compte de commencer l'impression de son Ouvrage l'hyver prochain. Dès qu'il sera sous presse, on y travaillera avec toute la promtitude & l'exactitude possible.

Mr. *Desaguliers* a donné depuis peu au Public le commencement d'un grand Ouvrage sous ce titre, *A Course of Experimental Philosophy*; C'est à dire Cours de Philosophie Expérimentale. Par J. T. Desaguliers, Docteur en Droit, Membre de la Société Roiale & Chapelain de Mr. le Duc *de Chandos*. Vol. I. Orné de 32 Planches. Imprimés à Londres, chez J. *Senex* dans *Fleet-Street*, *W. Innys* & R. *Manby* près de *St. Paul*, J. *Osborn* & T. *Longman* dans *Pater-noster-Row*. 1734. in-4. pp. 463. sans l'*Index* qui est fort étendu. L'Auteur avertit dans sa Préface qu'il donnera lui-même une Traduction françoise de son Ouvrage, & qu'il en a déjà fait plus de la moitié. Ce n'est pas qu'il n'eut bien voulu s'épargner cette peine; mais les Libraires françois, & sur tout ceux de Hollande, sont depuis longtems si bien en possession de donner au Public de mauvaises traductions faites à la hâte de nos meilleurs livres Anglois, qu'il a craint que le sien n'eut le même sort, s'il ne se mettoit en devoir de le traduire.

Voici quelques autres Livres qu'on vient d'imprimer.

1. *Physical Essays on the Animal Economy &c.* c'est à dire Essays Physiques sur l'Economie Animale, & les diverses parties du Corps humain. Chez J. *Clarke*, proche la Bourse. gros in 8.

2. *A Compleat Treatise of Nautical Naviga-*

tion

Sloane &c. Traité complet de la Navigation pratique expliquée par les premiers principes. A l'usage de l'Academie de *Tower Street*. Par *A. Patoun* Membre de la Societé Roiale. Chez *Brotherton*, *Hazard*, *Meadows*, *Cox*, *Ashley*, &c. gros in 8.

The Analyst, &c. L'Analyste, ou Discours adressé à un Mathematicien incredule. Où l'on examine si l'objet, les principes, & les consequences de l'Analyse moderne sont conçus plus distinctement, ou déduits plus évidemment que les Mysteres de la Religion & les matieres de Foi. Par l'Auteur *du petit Philosophe* chez J. *Tonson*, in 8. On sait que cet Auteur est le Docteur *Berkeley*, à présent Evêque de *Cloyne en Irlande*, quoi qu'un Anonyme ait entrepris de prouver le contraire dans une petite Brochure qui parut peu de tems après celle que nous venons d'annoncer, sous ce titre,

A Vindication of the Reverend Dr. B....y, &c. Apologie du Docteur *Berkeley* contre l'accusation scandaleuse qu'on lui fait d'être l'Auteur d'un Livre publié depuis peu sous ce titre, *Alciphron*, *ou le petit Philosophe*. Chez J. *Wilford*. 8.

Quoi qu'il en soit, l'*Analyste* attaquoit trop vivement les Mathematiciens, pour demeurer longtems sans réponse. Aussi a-t'on vû paroitre bientôt après une Brochure sous ce titre, *Geometry no Friend to Infidelity* &c. La Geometrie ne favorise point l'incredulité : Ou Défense de Mr. le Chevalier *Newton* & des Mathematiciens d'Angleterre, en forme de Lettre adressée à l'Auteur de l'*Analyste*, Où l'on examine combien la conduite de ces Théologiens qui mêlent les interets de la Religion avec leurs disputes & leurs passions particulieres, & ne reconnoissent ni savoir ni rai-

raison dans ceux qui pensent autrement qu'on est peu honorable ou utile au Christianisme, & peu conforme à l'exemple de notre divin Sauveur & de ses Apôtres. Par *Philalethes Cantabrigiensis*. Chez *S. Cooper*, in 8. On attribue cette petite Piéce qui est extremement vive & où il y a des traits sanglans contre le Dr. *Berkeley* à Mr. *Smith* Professeur en Astronomie dans l'Université de Cambridge. Nous en rendrons compte aussi bien que des deux précedentes.

6. *Miscellaneous Thoughts*, &c. Pensées diverses en prose & en vers, sur des sujets de Religion naturelle, de Morale, & de Theologie. Par J. *Watts* Docteur en Théologie. Chez R. *Ford* & R. *Hett* gros in 12. On vient de réimprimer les *Essais Philosophiques* du même Auteur, que nous annonçames dans les Nouvelles de Juillet, Août, & Septembre 1733. Il ne s'étoit d'abord désigné que par les lettres Initiales de son nom; mais dans cette nouvelle Edition il s'est nommé. Il y a beaucoup de choses curieuses dans ces deux Ouvrages. Nous en instruirons quelque jour le Public.

7. *Dictionarium Britannicum*: *Or a more compleat Etymological English Dictionary than any extant &c.* Dictionnaire Anglois Etymologique Universel, plus complet qu'aucun autre que nous ayons: Contenant non seulement les mots & leur explication, mais encore leur dérivation de l'ancien Breton, du Teutonique, de l'Allemand, de l'Hollandois, du Northand, du François, de l'Italien, de l'Espagnol, du Latin, du Grec, de l'Hebreu, du Chaldaïque, &c. chacun dans leurs propres caractéres. Comme aussi l'explication des mots difficiles & des termes d'art, avec des accens qui marquent la maniére dont on doit les

pro-

prononcez, & cela dans tous les arts & toutes les sciences, l'Agriculture, l'Algebre, l'Anatomie, l'Architecture, l'Arithmetique, l'Arpentage, l'Astronomie, le Blason, la Botanique, la Catoptrique, la Chymie, la Chiromancie, la Chirurgie, les Arts de Canonnier, de Confiturier, de Cuisinier, la Cosmographie, la Dioptrique, le Droit l'Ethique, la Fauconnerie, la Fortification, la Geographie, la Gramattie, la Gnomonique, la Grammaire, l'Hydraulique l'Hydrographie, l'Hydrostatique, le Jardinage, le Jaugeage, la Logique, la Marine, les Mathematiques, les Mechaniques, la Metaphysique, la Meteorologie, le Manege, l'art Militaire, le Negoce, l'Optique, l'Otacoustique, la Peinture, la Pêche, la Perspective, la Pharmacie, la Philosophie, la Physique, la Physionomie, la Rhetorique, la Sculpture, la Statique, la Theologie, & la Trigonometrie. Ouvrage enrichi de près de 5000 Planches destinées à donner une idée claire des figures qu'on ne sauroit bien décrire par des mots. On y a joint un recueil & une explication de mots & de phrases usitées dans nos anciennes Chartes, Statuts, Actes publics, Ordres & Procedures de Justice, &c. &c. &c. Le tout compilé par divers Auteurs, & revu, corrigé & augmenté de plusieurs milliers de mots. Par N. Bailey [illegible]. Chez T. *Cox*, un gros Volume *in folio*.

8. *A new account of some Parts of Guinea, &c.* Nouvelle Relation de quelques endroits de la *Guinée*, & du negoce d'Esclaves qui s'y fait. Par le Capitaine *Guillaume Smelgrave*. Chez les *Knapton*, in 8.

9. *A new Pandect of Roman Civil Law, &c.* Pandectes nouvelles du Droit Romain, tel qu'il étoit autrefois établi dans l'Empire Romain, &

qu'il eſt aujourd'hui reçu chez la plûpart des Nations de l'Europe. Par *Jean Ayliffe* Docteur en Droit. Un Vol. *in folio*. Chez T. *Osborne* dans *Grays Inn*. Nous donnerons l'Extrait de ces deux derniers Ouvrages.

10. *Sermons on ſeveral Occaſions*, &c. Sermons ſur divers ſujets, par *François Atterbury*, Docteur en Theologie, & ci-devant Evêque de *Rocheſter* & Doien de *Weſtminſter*. Publiés d'après les Originaux, par *Thomas Moore* Docteur en Theologie, & Chapelain de cet Evêque. En deux Volumes *in* 8. Chez *C. Davis*.

11. *Miſcellanies. Conſiſting chiefly of original Pieces in Proſe and Verſe*, &c. Oeuvres mêlées: Contenant principalement des Piéces en proſe & en vers, qui n'avoient jamais été publiées auparavant dans ce Roiaume. Par Mr. le Doien *Swift*. Imprimées ſur l'Edition de *Dublin*, chez A. *Moor*, petit *in* 8.

12. *A Short View of the Evidences upon which the Chriſtian Religion and the divine Authority of the Holy Scriptures is eſtabliſhed*, &c. Expoſition abregée des Preuves ſur leſquelles la Religion Chrétienne & l'autorité divine de l'Ecriture Ste. ſont fondées. En deux Parties. Par *Patrick Middleton* Maitre ès Arts. Chez les Srs. *Strahan*, *Innys*, *Rivington*, *Gilliver*, &c. gros *in* 8.

13. *Wiſdom the firſt Spring of Action in the Deity*, &c. La ſageſſe eſt le grand principe des Actions divines. Diſcours dans lequel on fait voir, entre autres choſes, l'abſurdité qu'il y a à ſuppoſer que Dieu agiſſe par des inclinations naturelles, & qu'il poſſede une Liberté ſans bornes; l'on explique ſes Attributs moraux; l'on rend raiſon de l'origine du mal; l'on prouve que les devoirs fondamentaux de la Religion naturelle ſont raiſonnables;

&

& l'on examine librement plusieurs choses que quelques Auteurs modernes & autres ont avancées sur ces divers Sujets. Chez les Srs. *Knapton* dans *Ludgate Street. in* 8. pp. 110.

14. *An Essay on the Gout*, &c. Essai sur la Goutte, dans lequel on propose une methode pour soulager celle qui est hereditaire, & guérir celle qui est aquise (au moins si l'on s'en sert avant le déclin de l'âge) aussi surement qu'on guerit les fièvres intermittentes par le moien du quinquina, &c. Par *T. Bennet*, Docteur en Medecine. Chez *Richard Ford. in* 8. pp. 134. Sans la Préface & la Table des Matières qui en contiennent 24.

15. *The Apostolical Decree at Jerusalem proved to be still in force*, &c. Discours où l'on prouve par l'Ecriture & par la Tradition, que le Decret des Apotres au Concile de Jerusalem, est encore en force. Chez *C. Bowyer* & *L. Gillivar*, grande Brochure *in* 8. On se souvient de la Dispute qu'a causée une Dissertation de Mr. *Delaune* sur la coutume de manger du sang, & dont nous avons rendu compte dans les Journaux précedens. C'est à soutenir son système que tend cette Brochure, quoi qu'il ne paroit pas qu'il en soit l'Auteur. Mais en voici une autre qui a paru peu de tems après sous son nom, si l'on peut appeller Brochure un Ouvrage de plus de 200 pages.

16. *The Doctrine of abstinence from blood defended*, &c. Défense de la Doctrine touchant l'obligation où sont tous les hommes de s'abstenir du sang. Par l'Auteur de l'*Examen desintéressé de la Revélation*. Chez *C. Rivington*, *in* 8.

17. *An Attempt to prove that Christ's seven Epistles to the seven Churches in Asia, are not to be understood in a litteral*, &c. Dissertation où l'on tâche de prouver que les sept Epitres de *Jesus Christ*

adreſſées aux ſept Egliſes de l'Aſie, ne doivent pas être entendues dans un ſens litteral & hiſtorique, mais dans un ſens myſtique & prophetique, & que la derniére a un rapport manifeſte au tems où nous vivons. Par *Samuel Johnſon* Maitre es Arts. Chez *L. Gilliver*, *in* 8.

18. *Hiſtorical Remarks upon the Second Volume of Biſhop Burnet's Hiſtory of his own Time &c.* Remarques hiſtoriques ſur le ſecond Volume de l'Hiſtoire que l'Evêque *Burnet* a donnée de ce qui s'eſt paſſé de ſon tems. Par *Philalethes*. Chez J. *Wilford*. C'eſt une Brochure *in* 8. qu'on attribue à Mr. *Salmon*, & dont on ne fait pas grand cas. Si nous y trouvons des particularités ou des faits graves qui méritent l'attention du Public, nous aurons ſoin d'en rendre compte.

19. *The Chriſtian Morality agreable to the nature and end of the Chriſtian Revelation &c.* La Morale de l'Evangile conforme à la nature & au but de la Revelation Chrétienne: Ou Démonſtration de la verité de la Religion Chrétienne, fondée ſur le ſens commun. Troiſiéme Eſſais Par *Chriſtophle Robinſon* Maitre es Arts & Recteur de *Welby* dans la Province de *Lincoln*. Chez J. *Pemberton*. *in* 8.

20. *Chriſtianity revived and Judaiſm Subverted &c.* Le Chriſtianiſme établi, & le Judaiſme renverſé: A l'occaſion de quelques Traités de Mr. *Chubb* ſur l'Inſpiration des Ecrivains ſacrés, la Reſurrection de *Jeſus Chriſt*, & l'Ordre qu'*Abraham* reçut de Dieu de ſacrifier ſon fils. Ou, Lettre écrite par un Provincial à un de ſes Amis à *Londres*, dans laquelle on examine particuliérement la doctrine des Sacrifices, & les cas d'*Abraham* & de *Jephté*. Chez, J. *Roberts*, petit *in* 8.

21. *The Philoſophical Tranſactions &c.* Les Memoi-

moires Philosophiques, depuis 1719, jusqu'à 1733. abregés & disposés sous des Chefs generaux. Pour servir de suite aux Abregés faits par Messrs. *Lowthorp*, *Jones*, & *Motte*. Par Mr. *Jean Eames* Membre de la Societé Roiale, & Mr. *Jean Martin* Membre de la même Societé, & Professeur en *Botanique* dans l'Université de *Cambridge*. Chez *J. Brotherton*, *J. Hazard*, *G. Meadows*, *T. Cox*, &c. gros *in* 4. Il y a un peu plus d'un an, que les Srs. *Innys* & *Manby* publiérent un Ouvrage tout semblable, en deux Volumes *in* 4. par Mrs. *Reid* & *Gray* Maîtres ès Arts, & Membres de la Societé Roiale. Mais outre qu'il ne va que jusqu'à 1732, il n'égale pas en exactitude le premier, au jugement des Connoisseurs.

TABLE
DES
MATIERES
DU TOME TROISIEME.

A.

Abbesse (L') Hilda, préfida dans une Assemblée ecclésiastique en Angleterre. 240
Abbesses (Les) en Angleterre eurent Séance & souscrivirent aux Resolutions dans le grand Conseil que Wightred tint à Baconceld 241. item au Parlement. *ibid.*
Abstraction. Définition de ce terme, selon le Dr. Brown 57. *& suiv.*
Acte d'Edouard III pour l'observation de la Grande Charte & de la Charte des Forêts, revoqué; c'est pourquoi on ne le trouve point dans la Collection de *Pulton.* 36
Alcoran (L') de Mahomet traduit en Anglois par Mr. Sale. 240. Selon lui il n'y a qu'une Traduction, qui soit passable. 343
Ame. Ce qu'entend le Dr. Brown par ce terme. 52. Sa Spiritualité & l'Instinct des Brutes prouvez d'une étrange maniere par le Dr. Brown. 61. passage singulier de cet Auteur 73
Analogie. Selon le Dr. Brouwn la Religion ne sauroit se soutenir qu'à la faveur de l'Analogie. 43
Anonyme (Un) publie une brochure, dans laquelle il prétend que la Lettre, la Défense & les Re-

Remarques de Mr. Midleton doivent être brulées, & lui banni. 287
Arianisme (L'affaire de l') occupa beaucoup le regne de Constantin. 317

B.

Babel (La Tour de) Dissertation de Mr. Delauny là dessus. 207
Bangor. Rien de plus celebre en Angleterre que la dispute Bangorienne. *Dans les Notes de la page.* 202
Barclay (Mr.) & autres representez par le Dr. Brown comme de dangereux hérétiques. 42
Barnabé (St.) Son Evangile, en MS. Espagnol 346. Traduit de l'Italien par Fra-Marino, & la maniere dont ce Moine se rendit maitre de ce MS. 347. Ce qu'il renferme 348
Barons du Roi, en Angleterre, étoient ceux qui avoient des postes d'honneur à la Cour. 237
Barons (Les Grands) ou Tenanciers en chef, n'étoient pas créez par le Roi 237. avoient le tiers des profits des Amendes & Confiscations. 238
Barons (Nouveaux) en Angleterre augmenterent le nombre des Membres du Conseil national. 239
Bentley. (Le Dr.) On ne sauroit l'accuser d'avoir jamais été prodigue de louanges. 435
Bigod (Roger) Comte de Norfolk &c. Marechal d'Angleterre, refuse au Roi Edouard d'aller en Flandres & de contribuer aux fraix de la guerre 15 Son serment qu'il n'iroit pas & qu'il ne seroit point pendu, comme le disoit le Roi. 16. s'oppose à la levée des Contributions. *ibid.*
Berriman (Le Dr.) refute Mr. Midleton sur sa derniere réponse à Mr. Pearce 282. 283. ramasse dans l'Avertissement, mis à la tête de ses Sermons, une partie des invectives de Mr. Chandler 311. Ses remarques sur l'Introduction de cet Auteur, dans

dans une brochure. *ibid.* Une de ses remarques choque Mr. Chandler, 319. Reproche qu'il lui fait 322. Portrait de M. Chandler, selon lui 324. suite de ses Controverses avec lui. 329 &c.

Bohum. (Homfroy de) Comte d'Hertford &c. connetable d'Angleterre refuse au Roi Edouard d'aller en Flandres & de contribuer aux frais de la guerre sans ordre du Parlement 15. s'oppose à la levée des Contributions. 16

Bourgs en Angleterre. Leur Origine &c. 246. Députerent au Parlement. *ibid.* & 248

Braikenridge (Mr. Guillaume) Essai Geometrique sur la Description des Lignes Courbes. 185

Bretagne (Grande) Idée de son ancien Gouvernement. 4

Bretons (Les) du tems de Jules César, partagez en plusieurs petits Etats, 5. Ils appelloient leur Conseil *Kifrithin*, & il étoit composé des *Edlins*. *ibid.* Leurs Loix 7. se refugient au Païs de Galles. 9

Brown (Mr. le Dr.) Les Operations & les Bornes de l'Entendement humain. *Item.* Les choses divines & surnaturelles conçues par Analogie avec les choses naturelles & humaines. 40. Sa Brochure contre la coutume de boire à la Memoire de qui que ce soit 41. Sa Reponse au Livre de Mr. Toland où il lui dit des injures grossieres, & appelle le bras séculier à son secours 42. On essuie sa bile en ne goutant point son sistême *ibid.* Independamment de son sistême de l'Analogie son Ouvrage renferme des reflexions fort judicieuses 43. Il se contredit au sujet des Idées 49. Il est second en distinctions 53. Se contredit 54. Renvoyé aux Logiques modernes sur la definition de l'Abstraction 57. Il distingue six differentes especes de connoissance & d'evidence. 59. & 63.

il

il s'expose à une objection embarrassante. &c. Il tache de mettre le Dr. Clarke en contradiction avec lui-même.

Burnet (l'Evêque) Ses Memoires contenant l'Histoire de ce qui s'est passé de son temps depuis la Revolution en Angleterre jusqu'à la conclusion du Traité d'Utrecht. 287. Cette Histoire louée des uns, blamée des autres. 288. Sa vie donnée au public par son fils. *ibid.* Charité de son Pere 289. Son Education. Maitre ès Arts avant 18 ans; il s'appliqua à la Jurisprudence; se devoua ensuite à la Theologie; il se degouta de la subtilité Scholastique 289. Proposant à 18 ans; se proposa Mr. Nairn pour modele; prêcha par méditation. 290. Son voyage en Hollande. *ibid.* En France; retourne en Ecosse & est choisi Ministre à Saltoun. Se brouille avec les Evêques; altere sa santé par l'application 191. Fait Professeur à Glasgow; la peine qu'il prend pour instruire les Etudians. 292. Epouse la Fille du Comte de Casseler; Abandonne son Professorat, s'retire à Londres & est fait Ministre de la Chapelle des Rolles, & Prédicateur à l'Eglise de St. Clement; s'engage dans la Controverse; Son Histoire de la Reformation; En est remercié par les 2 Chambres du Parlement. 333. Convertit le Comte de Rochester, & donne l'histoire de cette Conversion; le Roi Charles le consultoit souvent; sa reponse au Roi qui lui offrit l'Evêché de Chichester; 294. Sa Lettre extrêmement hardie au Roi Charles 295-300. N'entre dans aucune Conspiration contre le Gouvernement dont il n'étoit pas content; il quite l'Angleterre, & se retire en Hollande 300. Y épouse Mlle. Scott. Le Roi Guillaume le fait Evêque, & l'employe à proposer dans la Cham-

bre de régler la succession de la Couronne. Lettre de l'Electrice Sophie pour le remercier. 301. Il avoit demandé son Evêché pour le Dr. Lloyd. 302. Fait étudier à ses frais 10 Ecoliers à Salisbury; Il se déclare contre la pluralité des Benefices 303. Fait Précepteur du Duc de Glocester. Epouse en 3me. Noces Mlle. Berkeley. Samort. Le Marquis de Hallifax a fait son caractere. Traduction de ce Morceau. 304-307. Liste de ses Ouvrages 307.

C.

Canut, Roi l'Angleterre, tint un *Witenagemote* composé de ses Archevêques &c. 243

Cambridge, (l'Université de) obtint de Jaques I. le droit de députer au Parlement. 248

Campbel. (Mr. George) ses découvertes curieuses en matiere de Geometrie. 188

Catholiques Romains n'ont pas rendu service à la bonne cause par leur refutation de l'Alcoran. 342

Chambre-Basse en Angleterre; n'a eu un Orateur que lorsque les Seigneurs & les Communes se separerent. 249

Chandler. (Mr. Samuel) Sa Traduction de l'Histoire de l'Inquisition par Limborch, précédée d'une ample Introduction touchant l'Origine de la persécution &c. 309. Il a repandu des torrens de bile & de fiel à l'occasion de ce qu'il lui plait appeller du nom odieux de Persécution. 310. Se défend contre Mr. Berriman, qui lui replique 312. Selon lui la Religion de ceux qui s'en raportent à leurs Pasteurs, est le Sacrifice des fous 312. Veut penetrer dans l'intention secrete des Directeurs Spirituels, & leur retranche toute autorité Spirituelle. 313. Il pense que si l'on pouvoit charger la Religion des Chrétiens de leur crimes, il n'y auroit point d'homme qui ne la mé-

mépriſer. 316. Il cite Euſebe mal à propos 318. Ses incidens qui tombent dans la minutie. 319. Quelles gens étoient les Prélats convoquez au Concile de Nicée, ſelon Mr. Chandler 321. & *ſuiv.* Son Portrait ſelon Mr. Berriman. 324. Socrate, Sozomene, ni Theodoret n'ont pas dit un mot de ce que Mr. Chandler affirme qu'il a prouvé par ces Auteurs. 325. Ses airs de confiance *ibid.* Expreſſion baſſe de Mr. Chandler 329. Suite de ſes controverſes avec Mr. Berriman 329 & *ſuiv.*

Charles, Roi d'Angleterre ; Lettre extremement hardie de l'Evêque Burnet à ce Roi 295--300.

Charte des Libertez, ou *Magna Charta* en Angleterre. 13. Ses Decrets & Statuts. 18

Charte des Forêts, en Angleterre. 18.

Charte d'Edouard, qui confirme celle des Libertez 17 & 36. de Kenwolf, Roi de Mercie *item* d'Ethelwolf 242. de Jaques I Roi d'Angleterre en faveur de l'Univerſité de Cambridge. 248

Chartis en Angleterre, avoient anciennement un grand pouvoir dans l'Election des Membres de Parlement. 247

Cheſter. Cette Ville avoit autrefois ſon Parlement particulier. 248

Cheyne (Mr. George) *Second Extrait* de ſon Livre de la Maladie Angloiſe, ou Traité des Maladies des Nerfs de toute eſpece. 400

Clarke (Mr.) & autres repréſentez par le Dr. Brown comme de dangereux hérétiques 42. Son Eloge. 414. Diverſes piéces dont cet Eloge a été tiré 415. Sa Naiſſance, ſon Education, &c. 415. Il prit d'abord gout pour la Philoſophie de Mr. Newton. *ibid.* Ses maitres entêtez de la Philoſophie de Deſcartes. 416. Sa Traduction de la Phyſique de Rohault, & ſes Notes ſur les principes de New-

Newton. *ibid.* Forme le dessein de se faire l'Eglise. *ibid.* Fait Chapelain de l'Eveque de Norwich. 417. Se lie d'amitié avec Mr. Whiston. *ibid.* Quelques uns de ses Ouvrages. 417. Il prêcha par Meditation 418. Choisi pour remplir la Lecture de Mr. Boyle. *ibid.* Il publie ses Sermons 419. Tout le monde n'approuva pas qu'il eut travaillé sur l'Argument *à priori*. *ibid.* Le Chev. Newton le prend en amitié. *ibid.* Traduit son Optique en Latin, qui plut tant à Mr. Newton qu'il fit present de 100. L. St. à chacun de ses cinq Enfans. 420. Sa reponse à un Ouvrage extraordinaire de Mr. Dodwell sur la Mortalité de l'ame. 420. La nouvelle découverte en Astronomie qu'il fit avec son Pere. 422. Obtient la Cure de St. Benoit, *Paul's Wharf*. 422. Il fait Chapelain ordinaire de la Reine. *ibid.* Obtient la Cure de St. James. *ibid.* Il se communiquoit facilement aux personnes de basse condition. 423. Son Exposition du Catechisme de l'Eglise Anglicane. *ibid.* Prend le degré de Docteur en Theologie. *ibid.* Eloge que lui donne le Professeur Royal en Theologie à Cambridge. 423. Publie ses Commentaires sur Cesar avec ses Notes. *ibid.* Son desinteressement. *ibid.* Son Livre de la Doctrine de l'Ecriture sur la Trinité déplût fort aux Orthodoxes, & les Ariens n'en furent eux mêmes pas satisfaits. 425. Lettre que lui écrivit Mr. Whiston à ce sujet. *ibid.* Remarques de Mr. Whiston sur le Livre de Mr. Clarke. 426. Vivement attaqué par plusieurs Auteurs. 428. Sa disgrace auprès de la Reine au sujet de son Livre. 429. plaintes de la Chambre basse du Clergé contre lui. *ibid.* Sa Déclaration, & sa promesse de ne plus prêcher sur la Trinité. 429. Fâché d'avoir donné du scandale. 430. Les Ariens s'applaudissent

gnent de sa Declaration *ibid.* Un Ami fait imprimer son Apologie 431. Dans la 2. Edition de son Livre sur la Trinité il retrancha ce qu'il avoit dit pour justifier la coutume de souscrire aux Confessions de Foi & aux Liturgies. *Ibid.* Nouvelle Dispute au sujet du changement qu'il fit dans les Doxologies à la fin des Pseaumes 432. Il est fait Maitre de l'Hopital de Wigston à Leicester. 433. Sa dispute avec Mr. Leibnitz. *ibid.* La Reine lui ajuge le prix de la victoire 434. Il en publie les pieces. *ibid.* Son Discours contre Mr. Collins. *ibid.* Il s'applique particulierement aux Mathematiques 434. Son sentiment sur la proportion de la vitesse & de la force dans les Corps en mouvement, different de celui de Mrs. Leibnitz, Bernoulli & s'Gravesande 435. Sa version des 12. premiers Livres de l'Iliade d'Homere. Cet Ouvrage lui a fait beaucoup d'honneur. *ibid.* Sa mort 435. son Epouse, dont il eut sept Enfans 436. Son Caractere, son Génie & ses grandes qualitez 436. 439. Portrait que le Dr. Hare fait de lui 439. Catalogue de ses Ouvrages. 440 - 45.

Clergé. Ses Députez ont quelques fois été admis dans le Parlement, en qualité d'Assistans Spirituels. 246

Code des Loix Ecclesiastiques en Angleterre. 19

des Loix Civiles en Angleterre. 20

Code des Loix des Saxons en Angleterre 9. d'Alfred le Grand. 19

Communes en Angleterre. Leur ancien Droit d'envoyer des Députez au Parlement. Le Commencement de leur Chambre 15. Ils n'envoyoient point encore de Députez au Parlement sous Edouard le Confesseur 38. Le premier Conseil national où les Communes se

soient

soient fait représenter sur sous Kenwolf Roi de Mercie. 241 le 2d. Parlement où ils assisterent fut sous Ethelwolf 242. Ce n'est que sous Henri III. qu'on trouve leur véritable origine 245. Ont toujours regardé la liberté de parler comme un Privilege essentiel. 251. Leurs Députez sous Edouard III. demandent de conférer avec ceux qui le représentent avant de consentir à accorder de l'argent au Roi 253. Ne se soumettoient à aucune loi faite sans leur consentement. *ibid.* Les appointemens de leurs Membres. *ibid.*

Comtesses, en Angleterre sous Edouard III. sommées de venir au Parlement par Procureur. 341

Concile de Nicée. Selon Mr. Chandler un Concile de Persécuteurs. 323

Conseil. (le grand) Différence entre celui-là & celui de la Nation ou le Parlement. 17

Cour de more, Conseil National d'Angleterre 10. a donné naissance aux Cours de la Chancellerie, du Banc du Roi, & des Plaids-Communs. 11

Cours Foncieres; Traité de Mr Gurdon là-dessus. 254

D.

Danes Saxones en Angleterre avoient séance dans le grand Conseil de la Nation. 240

Danois. Leurs invasions en Angleterre. Le Roi Ethelred leur donne une somme d'argent pour se retirer. 27. Tous massacrez en un jour. 28

Delanny (Mr.) Examen de la Question s'il est permis de manger du Sang. 115. Raisons pour la défense de manger du Sang. 118 *& suiv.* Examen desinteressé de la Revelation Tom. II 197. Sa Préface fort curieuse. *ibid.* Il designé Mrs. Whiston & Clarke. *Dans les Notes de la page* 262. Mrs. Tindal & Collins. *Dans la Notte de page* 264.

Despotisme, n'est pas de Droit Divin. 251

Discipline Militaire (Ancienne) en Angleterre. 23

Druides

Druides seuls Juges en matieres civiles & ecclesiastiques chez les Bretons 6. Leurs Ecoles tres fameuses 7. Membres du Parlement. 36

E.

Edlins, ou Nobles; Membres du Parlement en Angleterre du tems des Bretons. 36

Edouard, Roi d'Angleterre; Son serment que le Marechal iroit à la guerre ou qu'il seroit pendu 16. Sa nouvelle Charte qui confirme celle des Libertez. 17. Sa déclaration qu'on ne leveroit plus de Subsides sans le consentement de la Nation. *ibid.*

Edouard III. refuse de rendre hommage des Royaumes d'Angleterre & d'Irlande au Pape. 35. Acte de ce Roi pour l'observation de la Grande Charte & de la Charte des Forêts. 36

Essai (Court) Chronologique sur quelques endroits de l'Ecriture Sainte 76

Ethelwolf, Roi de Mercie. Sa Charte. 242

Evêques sous le Regne des Saxons en Angleterre, étoient Membres du *Witenagemote*. 239. *item* du grand Conseil que Wightred tint à Baconceld. 241

F.

Forêts. Les Saxons en Angleterre n'oterent point aux Nobles la liberté d'y chasser. *item*. Loix qui regardent les Forêts. 25

Foster. (Mr. Jaques) Ses Sermons sur divers sujets. *Second Extrait*. 365. Précis de ceux qui roulent sur les Mysteres, sur l'Hérésie & sur le Schisme. 366. Sa pensée sur la diversité des sentimens 395. Ses sentimens sont très differens de ce qu'on pense communément parmi les Chrétiens. 399

Francigena; mot qui signifioit en Angleterre Danois ou étranger. 29

Freeholder en Angleterre, est celui qui possede un Franc-Fief. 30

G.

Géométrie (la) des Anciens très bornée à l'égard des Lignes courbes. 186
Gordon (Mrs. Thomas & Alexandre) ne doivent pas être confondus avec Mr. *Thornhagh Gordon*. 2
Guillaume I. Roi d'Angleterre à ſon avenement au Throne s'informe des Loix 236. Ceux à qui il accorda des Terres étoient appellez les Hommes du Roi. 237
Gordon (Mr. Thornhagh) Hiſtoire de la Grande Cour du Parlement, de ſon Antiquité, de ſa Dignité & de ſon pouvoir avec l'Hiſtoire des Cours Foncieres. 1. Il ne faut pas confondre cet Auteur avec Mrs. *Thomas* & *Alexandre Gordon* 2. Ne s'accorde pas trop ſur l'Hiſtoire de Henri II. avec Mr. Rapin 34. Second Extrait de ſon Hiſtoire de la Grande Cour du Parlement. 235

H.

Hales (Mr. Etienne) Recueil d'Expériences Statiques ſur la Séve des Vegetaux &c. 222
Hare; (Le Dr.) Mr. Delauny lui attribue une lettre où il décourage les Chrétiens de l'etude de l'Ecriture Sainté. 202. Portrait qu'il fait du Dr. Clarke. 439
Henri II. Roi d'Angleterre. Son regne merite une attention particuliere par raport aux Loix. 31
Heptarchie. (L') Les Saxons l'établiſſent en Angleterre. 8
Hilda Abbeſſe, en Angleterre, préſida dans une aſſemblée Eccléſiaſtique. 240
Hungerford. (Thomas) Le premier Orateur dont on trouve le nom ſur les Regitres ſous Edouard III. 250

I.

Jackſon (Le Dr. Thomas) ſes Oeuvres Theologiques. *Dans la Note de la page.* 207

Jaques I. Sa Charte en faveur de l'Université de Cambridge. 248
Idée, à quoi ce terme, selon le Dr. Brown, doit être restraint. 46 & *suiv.*
Jean Baptiste Essai Chronologique sur le tems où il commença à prêcher 91. Sur son empriſonnement. 93
Jesus-Christ. Essai Chronologique sur le tems de sa Naissance 86. Sur son Batême & son Ministere. 91
Journal des Savans. Erreur dans le nom de l'Evêque de Liechfield & Coventry. 3
Ismaël. Examen de ses Prophéties par Mr. Delauny 307. Sa Mere étoit une femme à gages. 211

K.

Kenwolf, Roi de Mercie, sa Charte. 242

L.

Lagu ou *Lage*, mot Saxon en Angleterre, qui signifioit la même chose que le mot Norman *Ley*, Loi, ou Corps de Loi. 19
Ley, mot Norman, qui signifie *Loi* ou *Corps de Loi*. 19
Lignes Courbes. Leur utilité pour la solution des problemes les plus difficiles. 186
Lignes de quelque genre que ce soit. Leur Description par le moyen des Lignes d'un genre inférieur. 194
Limborch. (Mr.) Son Histoire de l'Inquisition traduite par Mr. Chandler. 308
Locke (Mr.) & autres representez par le Dr. Brown comme de dangereux hérétiques. 42
Loix du Roi Adelstan, en Angleterre; Quelques-unes assez remarquables 21. du Roi Canute & autres Princes. 22 & *suiv.*
Loix (Les) sous les Princes Saxons en Angleterre n'étoient par enregîtrées. 11

M.

Magna Charta, ou Charte des Libertez en Angleterre. 13
Massacre des Danois en Angleterre. 28
Middleton (Mr.) Troisieme Extrait de sa Dispute avec le Dr. Pearce & quelques autres, à l'occasion de la Lettre addressée au Dr. Waterland &c. 254. Ses expressions hardies sur l'inspiration de Moïse, &c. 255. Suivant un Anonyme sa Lettre, sa défense & ses Remarques doivent être brulées & lui même banni. 287
Moïse. Mr. Middleton soutient qu'il n'a pas été inspiré 255, 257. Comparé à Minos 259. Il a emprunté des Egyptiens plusieurs Cérémonies, &c. 274
Molyneux. (Mr.) Ce qu'il dit au sujet de la Réponse du Dr. Brown à Mr. Toland. 41
Moore (Le Dr.) Evêque de Norwich. Prélat qui favorisoit extrêmement les Lettres, fut d'un grand secours au Dr. Clarke. 417
Motteux. (Mr. le) Suite de ses Remarques sur Rabelais. 127

N.

Newton (Mr.) le premier qui ait donné une méthode générale pour décrire les Courbes par le mouvement de deux Angles donnez autour de leur sommet. 186
Noblesse en Angleterre. Les différens Ordres qui la composoient depuis Alfred jusqu'à Guillaume I. 38
Normans se rendent maîtres de l'Angleterre. 11
Normans (Les Seigneurs) qui avoient suivi Guillaume I. en Angleterre, s'emparent des terres des Saxons. 236
Nouvelles Litteraires. 451

O.

Orateur de la Chambre-basse en Angleterre. On ne trouve le nom d'aucun sur les Regîtres avant le regne d'Edouard III. 256. Le premier dont on y trouve le nom, est Thomas Hungerford. *ibid.* Lorsqu'on en choisissoit un, il avoit coutume de s'excuser d'accepter cet Emploi. *ibid.* Encore à présent, mais pour la forme. *ibid.*

P.

Pape (Le) & le Clergé en Angleterre. Leur pouvoir exorbitant reprimé par les Statuts de Clarendon 32. Le Roi Edouard III. refuse de lui rendre hommage des Royaumes d'Angleterre & d'Irlande. 35

Pearce (Le Dr.) accuse Mr. Midleton d'avoir falsifié un passage de Josephe 255. autres Auteurs citez à faux par Mr. Midleton 269. Se sert de l'hypothese de Mr. Newton contre lui. 277

Païens, ont les prémiers donné l'exemple des Persécutions pour cause de Religion. 313

Parlement. Histoire de sa Grande Cour &c. 3. Ses Actes. 18

Parlement en Angleterre. Les Seigneurs seuls ont le droit de s'y faire représenter par Procureur. 237. Le premier qui fut composé des Seigneurs Spirituels & Temporels, &c. fut sous Henri III. 245. Particulier, autrefois dans la Ville de Chester. 248

Parlemens sous les Saxons 37. Sous Canute. *ibid.*

Pictes & *Ecossois* profitent des Divisions des Bretons. 7

Platon (Le divin) appellé le Moïse des Grecs. 262. s'étoit formé l'idée d'un bon Legislateur sur l'exemple de Moïse. 263

Protestans. Il n'y a qu'eux qui puissent combattre l'Alcoran avec succès. 341

R.

Rabelais. Suite des Remarques de Mr. le Motteux ſur cet Auteur. 127
Rapin (Mr. de) confond les deux Codes d'Alfred le Grand. *Dans la Note de la page* 19. Ne s'accorde pas trop avec Mr. Gurdon ſur l'hiſtoire de Henry II. 34. Il nomme Kenwolf, Roi de Mercie, *Cenulphe. Dans les Notes de la page* 242. Il ſemble douter de la Charte d'Ethelwolf 243. *dans les Notes.* Il nomme Beorred, Roi de Mercie, *Beornred* 243. *dans les Notes.*
Ricotier (Mr.) Son excellente Traduction Françoiſe des Sermons du Dr. Clarke. 419

S.

Sale. (Mr. George) Sa Traduction en Anglois ſur l'Original Arabe du *Koran* ou *Alcoran* de Mahomet, avec des Notes, & un Diſcours préliminaire a la tête 340. Entend très bien l'Arabe 341. Il donne des regles pour diſputer avec les Mahometans. 343. Son jugement ſur la refutation du Mahometiſme par Jean André different de celui de Mr. Bayle. 344. Son jugement ſur la Traduction de du Ryer. 345. Sur celle de Maracci. *ibid.* Il parle avec beaucoup de modeſtie de ſa Traduction 346. Manuſcrits qu'il a conſultez. *ibid.* Son Diſcours préliminaire partagé en 8. Sections 348--365
Sang s'il eſt permis d'en manger. 115. La defence en ſubſiſte juſqu'à ce jour 116. *& ſuiv.* 207
Saxons ſe rendent maitres de l'Angleterre, & y établiſſent l'Heptarchie. 8. Leur Femmes avoient ſéance dans le grand Conſeil de la Nation. 240
Sophie. (l'Electrice) Sa lettre de remercîment à l'Evêque Burnet. 301
Statuts ſous divers Princes en Angleterre. 19
Statuts de Clarendon en Angleterre, fameux. 32.

Mr. de

Mr. de Rapin les a donnez tres exactement. 34
Stile Royal dans les Actes de Parlement 251.
Swane, Roi de Dannemarc, chasse le Roi Ethelred d'Angleterre & y gouverne despotiquement. 29
Sykes (M. Le Dr. Arthur Ashley) Dissertation sur l'Eclipse dont Phlegon fait mention. Defense de sa Dissertation contre Mr. Wiston ; & sa lettre sur le Témoignage de Phlegon. 97

T.

Tenanciers en Chef en Angleterre, grands & petits. 14
Tenanciers en Chef en Angleterre, étoient seuls Membres du Parlement. 238
Theodosius, excommunié par Victor. Il faut lire *Theodote. Dans les Notes de la page.* 317
Tindal (Mr.) Traducteur de Mr. *de Rapin*, n'est pas exact au sujet des deux Codes d'Alfred le Grand. *Dans la Note de la page.* 19
Toland (Mr.) trouve un adversaire au Dr. Brown, qui lui dit des injures grossieres. 41
Traductions de l'Alcoran. Et jugement de Mr. Sale sur les differentes Traductions. 343. *& suiv.*
Trinité (La) expliquée par le Dr. Brown selon son Système de l'Analogie. 72

V.

Viandes étouffées. S'il est permis d'en manger. 115
Vilains Chez les Bretons ; etoient les Laboureurs & le commun peuple, serfs des Seigneurs. 6
Villes ou *Bourgs* en Angleterre ayant perdu autrefois le droit de députer au Parlement pour n'avoir pas pu payé leurs Députez, doivent avoir recouvré ce droit dans la suite. *Remarque des Journalistes.* 248

W.

Wall (Le Dr.) Erreurs Chronologiques découvertes dans ſon Commentaire ſur le N. T. 77

Whiſton. (Mr. J.) Le Témoignage de Phlegon défendu contre le Dr. Sykes, &c. 97

Whiſton (Mr.) Sa Lettre à Mr. Clarke au ſujet de ſon Livre de la Doctrine de l'Ecriture ſur la Trinité 425. Ses remarques ſur ce Livre 426. Son zele ne ſauroit être trop loué 427. Ce qu'il dit au ſujet de la malheureuſe affaire du Dr. Clarke 431. Sa brochure au ſujet du changement dans les Doxologies à la fin des Pſeaumes 433. Il le joint à d'autres Ariens pour demander au Parlement l'abolition des ſignatures &c. 433

Wita's des Saxons en Angleterre compoſoient leurs *Witenagemote* ou Parlemens. 37

Witby (Le Dr.) fait venir les Mages à Bethlehem en leur donnant des Dromadaires pour voiture. 88

Witenagemote. Conſeil particulier des Saxons en Angleterre. 8. & 37. les Evêques en étoient Membres. 239. Archevêques &c. 243

Woodward. (Le Dr.) Sa Diſſertation ſur les Sciences des Egyptiens empruntées des Hébreux, & ſur la Miſſion de Moïſe. 278

FIN.

CATALOGUE
DES LIVRES
qui se trouvent à la Haye chez
PIERRE DE HONDT.

HISTOIRE Métallique des XVII. Provinces des Païs-Bas par Mr. Ger. van Loon. 3. vol. fol.

- - - Tom. 4. & 5. sous presse.

Jo. Harduini Opera varia, cum Tabulis æneis, & Indicibus. fol.

Examen du Pyrrhonisme ancien & moderne, par Mr. de Crousaz; fol. NB. cet Ouvrage est imprime sur le même format du Dictionaire & des Oeuvres de Bayle.

H. Cannegieter Dissertatio de Brittenburgo, Matribus Brittis, Herba Britannica, & antiquissimis Britannorum per Galliam & Germaniam Sedibus. 4. fig.

Histoire du seixiéme Siecle, par Monsr. Durand, 4. vol. 12°.

Les cent Nouvelles Nouvelles, par Mad. Gomez, 4. vol. 12.

Les Dons des Enfans de Latone, ou la Chasse du Cerf, avec un Dictionaire des Termes de la Chasse, de la Musique, & de belles Figures. 2. vol. 8.

Les Principes de l'Architecture par Felibien. fig. 4.

L'Art de monter a cheval, avec les figures de Picart. fol.

Burkens trophées du Braband, 4. vol. fol. fig. en grand & en petit papier.

- - - - Le Supplement apart.

Hiſtoire d'Angleterre par Monſieur de Rapin Thoiras. 10. vol. 4.

- - - - Tom. XI. & XII. ſous preſſe.

Sallengre Novus Theſaurus Antiquitatum Romanarum. 3 vol. fig. fol.

- - - - Idem ch. Maj.

Quinte Curce, Latin & François, avec des Cartes Géographiques. 8.

Diſcours Hiſtoriques, Critiques, Théologiques, & Moraux ſur les Evénemens les plus mémorables du vieux & du nouveau Teſtament, 2. vol. fol. avec les belles Figures de Hoet Houbraken & Picart.

- - - - Le troiſiéme & le quatriéme Volumes ſont ſous preſſe & paroitront dans peu.

- - - - On vend auſſi les Figures ſéparement, pour les inſerer dans la Bible.

Le Grand Dictionaire Géographique & Critique par Mr. Bruzen la Martiniere, 4. Tomes 6. vol. fol.

- - - - On publiera dans peu de jours un nouveau Volume.

Etat Militaire de l'Empire Ottoman, 2. vol. fol. fig

Theatrum Civitatum & Urbium Sabaudiæ & Pedemontii, 2. vol. cum fig. Charta Imperiali.

Hiſtoire Univerſelle par une Societé de Gens de Lettres à Londres. 4.

Scacchi Sacrorum Eleochriſmaton Myrothecia, ſive Theſaurus Unguentorum &c. quorum in S. Scriptura fit mentio. fol. fig.

Junius de Pictura Veterum. fol.

Teſtelin Maniere de Deſſiner, fol. fig.